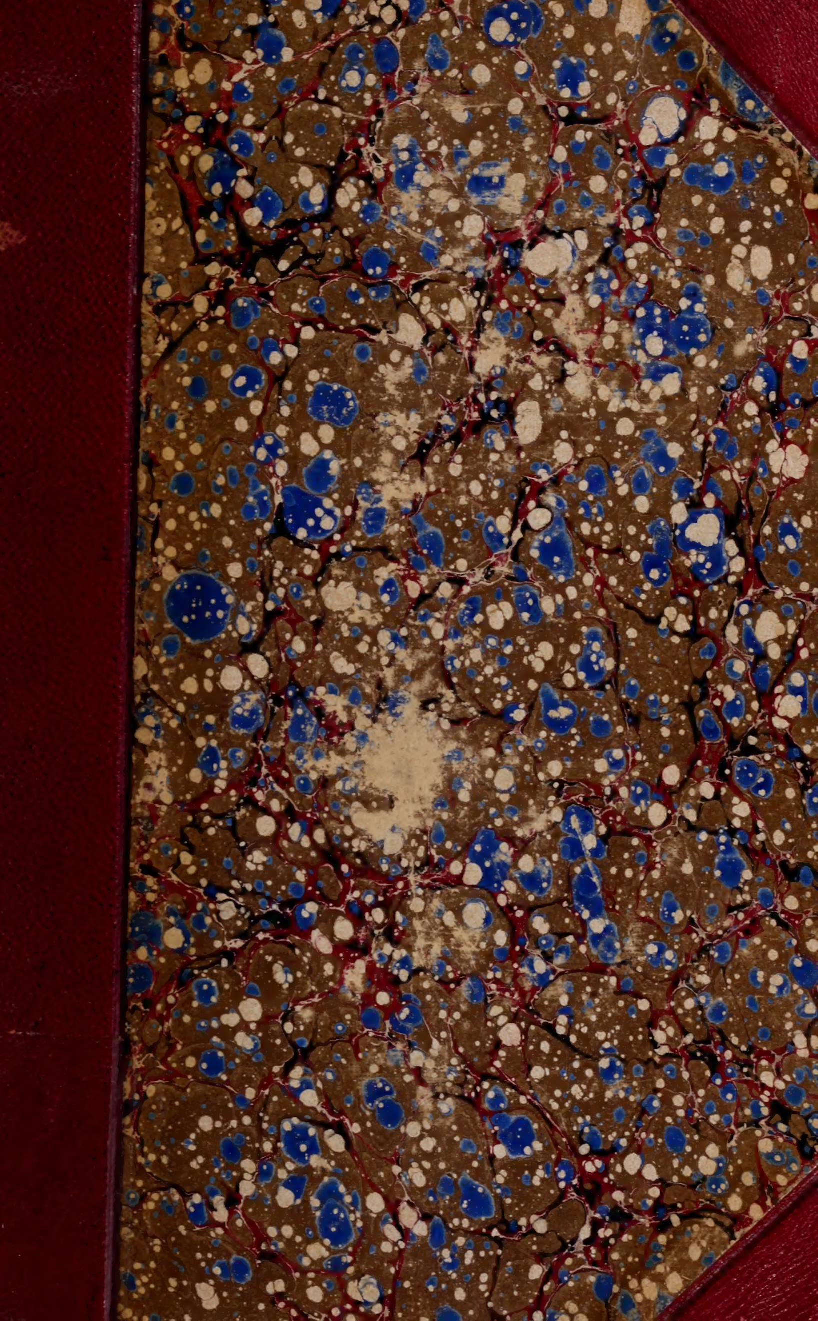
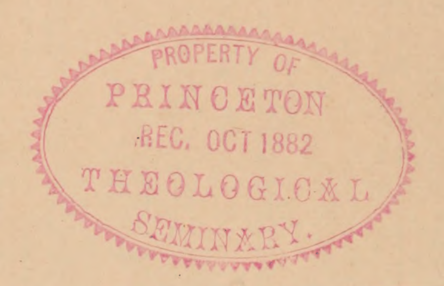




HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE

DES

ÉGLISES VAUDOISES

DE L'AN 1160 AU 1643

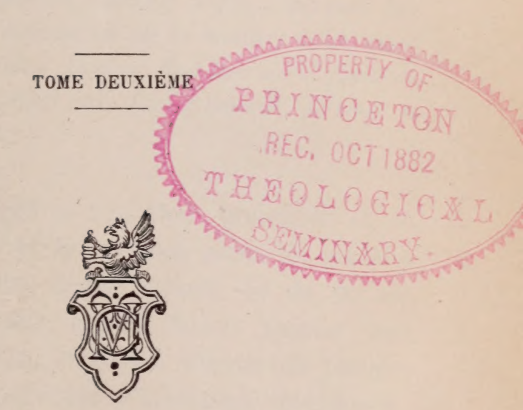
PAR

PIERRE GILLES

PASTEUR

DE L'ÉGLISE DE LA TOUR

TOME DEUXIÈME



PIGNEROL

CHIANTORE & MASCARELLI ÉDITEURS

1881

CHAPITRE XXXIX.

Vanin jésuite, ses vanteries, vanitez, et fuites honteuses. Disputé avec les pasteurs, derechef confus, comment tiré de peine. Jésuites enlèvent un fils du ministre Gilles. Bruit de persécution és Valées. Le Sieur Noël leur escrit. Chasteau de la Tour prins, Castrocaro faict prisonnier. Le sieur de Clervent à Thurin.

Au commencement de l'an 1581, preschoit en la valée de Luserne, et és environs parmi les papistes un jésuite fastueux, grand criard, et de grande estime entre les siens, qui se faisoit appeler Don Jean Baptiste Vanin, et faisoit retentir les temples papistiques où il preschoit, d'invectives injurieuses, et calomnieuses contre tous les réformés, et spécialement contre leurs pasteurs circonvoisins. Dequoi estant adverti le sieur François Truchi pasteur de l'église de S. Jehan le plus voisin du jésuite, lui escrivit une modeste lettre le 14 de février an susdit, se plaignant de son immodeste procédure, le con-

viant à conférence amiable et convenable à vrais théologiens, ou par escrit, ou verbalement, au lieu et temps qui pourroit estre accordé entr'eux, afin de faire en effect (s'il pouvoit) ce dequoi il s'estoit vanté en plusieurs temples entre les siens, c'est assavoir, de vouloir confondre au premier rencontre tous les ministres des réformés qui s'oseroyent présenter devant lui, et les prouver estre des faux prophétes, et que s'il refusoit ceste amiable conférence, continuant cependant en ses calomnies accoustumées, qu'on le cognoistroit estre un superbe, et ignorant calomniateur.

Le jésuite ayant veu la lettre, sans rescrire, respondit au porteur : *qu'il vouloit disputer avec les ministres verbalement, et non par escrit, et pource qu'il rapportast à son ministre, que le dimanche suivant il l'iroit trouver à S. Jean, pour disputer de la vraye église, du vrai Chef d'icelle, et de la suffisance des Sainctes Escritures.* Tout ceci fut accepté par le ministre, et en fut de commune résolution faite la conclusion en la manière susdite. Et sur ce le ministre fut adverti que le jésuite avoit envoyé de tous costez, és environs semondre le clergé, et la noblesse, avec autres principaux de l'Eglise Romaine, pour lui assister en son triomphe contre les ministres. Parquoi le sieur Truchi pria aussi les autres pasteurs et quelques principaux du val Luserne

de s'y trouver; mais les pasteurs qui ne vouloyent quitter tous leurs églises un jour de dimanche, à l'appetit d'un moine, trouvèrent bon que s'y trouvassent des pasteurs les sieurs Augustin Gros, et Sébastien Meyer, avec ledit sieur Truchis, afin que le jésuite ne print occasion de se glorifier.

Le dimanche, les pasteurs avec autres en bon nombre se rendirent au lieu et temps accordé, mais le jésuite au lieu d'aller vers l'orient, où il estoit attendu un quart de lieuë loin, partant de Luserne avec toute sa troupe, s'achemina vers l'occident, et passant à la Tour y grossit encore sa compagnie de quelques gentils-hommes et autres principaux papistes, et du lieutenant du gouverneur Castrocaro, puis montèrent au Villar une lieuë plus haut, où Vanin pensoit trouver le peuple sans pasteur, et l'haranguer à sa fantasie, comme en effect à son arrivée ayant trouvé le peuple assemblé pour le presche, il vouloit monter en chaire, et prescher, mais le peuple ne le permit, et aussi tost y arriva le sieur Vignaux pasteur du lieu qui le rabroüa comme il méritoit, lui reprochant sa honteuse fuite, et impudente effronterie, et bien tost après y arrivèrent aussi ceux qui l'avoyent attendu à Sainct Jean, lesquels advertis du traict jésuitique, l'allèrent cercher au Villar, où après lui avoir reproché sa fuite, le convièrent de faire au Villar, ce qu'il avoit promis

de faire à S. Jean. Il respondit qu'il avoit esté envoyé pour instruire les peuples, et non pour disputer avec les ministres, mais il n'avoit que respondre aux reproches qu'on lui faisoit de s'estre vanté publiquement en plusieurs lieux de vouloir confondre les ministres en dispute verbale, d'avoir assigné le jour de la dispute, d'avoir convenu du lieu et des matières, d'avoir convié une tant honorable compagnie pour assister à sa dispute. C'est pourquoi alors le lieutenant du gouverneur pour le tirer de peine, dit, qu'il avoit charge de son maistre de défendre la dispute aux uns et aux autres, ce qu'il fit; dequoi les ministres, et autres principaux réformés se plaignirent fort, puis qu'il n'en avoit point parlé jusqu'à ce qu'il eut veu la nécessité du jésuite d'estre secouru en ceste sorte peu honorable; mais on n'en peut obtenir autre chose. Ce lieutenant s'excusant toujours sur la commission expresse qu'il avoit d'ainsi faire, et se partit avec tous les partisans du jésuite, qui n'en firent plus telle estime qu'auparavant, plusieurs d'iceux ayans esté honteux d'un tel sien traict. Ce qu'ayant aussi lui-mesme reconu, il n'osa plus (comme il avoit faict auparavant) se vanter et crier contre les ministres, et se tint coy jusqu'au mois d'octobre suivant.

Le dimanche 8 d'octobre an susdit, il arriva bien accompagné à S. Jean, où le susdit ministre Truchis

faisoit son second exercice environ midi, le salua amiablement, disant qu'il estoit Don Jean Baptiste Vanin, auquel il avoit escrit au mois de février passé, venu de Briquéras pour conférer avec lui amiablement, et pour entendre de lui, s'il croyoit *que le Baptesme administré en l'Eglise Romaine, fût légitime ou non.* Item, *s'il estimoit ceux de l'Eglise Romaine estre fidèles, ou infidèles.* Alors le ministre qui reconut l'intention des demandes du moine, (contre l'attente d'icelui), lui respondit par des distinctions tant à propos, et si amplement, que le jésuite faisant semblant de n'estre encores bien satisfait, les plus honorables de sa compagnie furent contraints de lui dire en présence de tous: père, il vous a suffisamment respondu, retirons nous.

Le dimanche suivant 15 d'octobre il retourna au mesme lieu avec nouvelles questions, et eut aussi des responses à son saoul, tousjours pourtant amiablement. Mais le 22 estant retourné, on résolut une dispute bien formée, laquelle fut continuée en la présence du gouverneur Castrocaro, et de grosse compagnie d'autres personnes notables d'une, et d'autre religion, où fut traitté des livres apocryphes, de la vocation des pasteurs, et d'autres matières, le jésuite ne pouvant estre retenu en un poinct, jusqu'à entière résolution. C'est pourquoi les ministres obtindrent du gouverneur, qu'on proposeroit un certain

sujet, duquel on ne sortiroit point qu'il ne fust suffisamment résolu; que chacune partie présenteroit un secrétaire pour recueillir ce que les disputans leur dicteroyent par bon ordre, et modestement. Le ministre Augustin Gros fut nommé pour continuër la dispute en telle forme, lequel ayant eu le choix de la matière, proposa ceste conclusion: *qu'il n'est licite de faire aucun honneur aux images*, et sur cela fut continué la dispute le 29 d'octobre, et le 6 de novembre, auquel jour le gouverneur voyant que le jésuite ne trouvoit aucun appui en la saincte Escriture pour défense de l'honneur des images, ni aussi ailleurs rien de solide, voulut mettre fin à la dispute, disant: qu'il n'y pouvoit plus assister, ni ne vouloit qu'on continuast en son absence; et en ceste sorte il tira derechef le jésuite hors de peine, mais non hors de honte, tous les assistans d'une et d'autre religion s'appercevans assez pourquoi il le faisoit.

Or Vanin après avoir esté tiré ceste seconde fois hors de peine par la faveur du gouverneur, ne parla plus de disputer avec les ministres, mais lui et ses compagnons se voulurent venger de la honte recuë, en ravissant le second fils du ministre Gille des Gilles, lequel en l'absence de son père fut par le conseil des jésuites, résidans en la valée de Luserne, induit par un papiste voisin, à aller en sa compagnie

voir la cité de Thurin, disant y estre envoyé pour porter une lettre; le garçon arrivé à Thurin fut conduit aux jésuites, qui le retindrent suivant l'advis qu'ils en avoyent eu de leurs compagnons résidans au val Luserne.

Le père et la mère de ce garçon ne sçeurent pour quelque temps que c'estoit de leur fils, et en souffroyent grande fascherie; mais ayans avec le temps entendu ce qui en estoit, son père pour le r'avoir, et ne le pouvant autrement, fit présenter des requestes à S. A. avec l'entremise de quelques seigneurs restans des domestiques de feu Madame la Duchesse, qui firent tant, qu'on respondit à la requeste, que le garçon seroit remis en liberté de s'en retourner s'il vouloit, et qu'il déclareroit sa volonté en présence de son frère allé à Thurin pour ce faict, et de quelques seigneurs, et de deux jésuites, qui l'ayant cependant tousjours entre leurs mains, avec beaucoup d'artifice se firent promettre avec serment, qu'en présence des susdits il diroit avoir désir de demeurer avec eux. Ce qu'estant faict, on n'y a peu avoir autre remède; combien que ce garçon ait après déclaré de bouche à son frère, qui trouva moyen de lu parler secrettement, et par lettres secrettes à son père, en quelle sorte on avoit procédé envers lui, et le désir qu'il auroit eu de se retirer, s'il eust peu sortir, mais selon qu'on dit, on l'envoya aux

Indes, craignans peut-estre qu'il leur eschappast. Dequoi son père a porté un extrême regret jusqu'à sa mort.

Or environ ce mesme temps, c'est assavoir au printemps de l'an 1582, les réformés des valées de Piedmont furent advertis de se prendre garde à cause des troupes de soldats qu'on levoit és environs par le Piedmont, sans autre apparente nécessité, c'est pourquoi ceux d'entr'eux qui habitoyent és lieux plus bas d'icelles retirèrent aux montagnes, et lieux plus asseurés partie de leurs hardes, ainsi qu'ils avoyent accoustumés en telles occasions. Et de ce leurs adversaires prindrent occasion de les accuser calomnieusement à Thurin qu'ils s'estoyent souslevés, et se fortifioyent en leurs montagnes, afin d'altérer le courage de leur prince contr'eux.

Alors résidoit à Thurin à la cour du Duc monsieur de Servin Dauphinois, personnage qualifié, et affectionné à la vraye religion, lequel oyant le bruit qu'on y en faisoit, et craignant quelque inconvénient contre les valées, en escrivit au sieur Noël, jadis ministre d'Angrogne, et alors de Gap, lequel pour la singulière affection qu'il avoit tousjours conservée envers les églises des Valées, fit que l'église de Gap envoya aux Valées le capitaine Beauregard un de ses anciens, et procureur général des églises du Dauphiné, pour voir que c'estoit, et aller, si le be-

soin le requéroit, à Thurin, pour s'employer avec le sieur Servin envers S. A. en faveur des églises des Valées, auxquels ledit sieur Noël escrivit amplement le 4 de may 1582, et entre autres choses ce qui s'ensuit :

« Je pense qu'avez bonne mémoire que moy estant » avec vous nous avons eu souvent des advertisse- » mens que monseigneur le Duc de bonne mémoire, » à la persuasion du pape, vouloit faire persécution » contre les Valées, et quand il sembloit qu'il y pou- » voit avoir quelque soupçon, nous escrivions à Ma- » dame la sérénissime d'heureuse mémoire, et ceste » bonne Dame nous asseuroit par ses lettres (les- » quelles j'ay encore en grand nombre rière moi) » tant bénignement de la bonne volonté de leurs » Altesses envers nous, et lors nous estions en repos. » Je pense que vous avez plusieurs moyens d'avoir » accez vers S. A. prince tant débonnaire, doüé de » singulière clémence, douceur, et bénignité, comme » nous l'avons tousjours entendu de vos gens mesmes, » qui venoyent par deçà, usez de ce moyen-là. Mon- » seigneur le Duc d'heureuse mémoire, me commanda » de vous dire en son nom, qu'il vous vouloit non » seulement estre prince, mais aussi père, et aussi » qu'il estoit raisonnable que vous lui fussiez bons » subjets; je promis à ce bon Prince en vostre nom, » que vous lui seriez les plus obéïssans de tous ses

» autres peuples. Vous savez les fréquentes promesses
» que nous a faites feu madite Dame la sérénissime,
» nous avons si longuement expérimenté leur bien-
» veillance, et fermeté de leurs promesses. Parquoi
» il semble qu'il n'y ait pas occasion que soyez main-
» tenant en crainte pour l'Altesse de monseigneur le
» Duc leur fils, Prince tant bien nourri, et instruit
» en toutes bonnes vertus, ains qu'il vous gardera
» les accords, et conventions à vous faites entière-
» ment, et en tous leurs poincts, etc. ».

Le sieur Beauregard arrivé és Valées, n'y trouva pas le mal qu'on avoit appréhendé. Le sieur Vignaux eut charge de remercier par lettres le sieur Noël, et l'église de Gap, du soin qu'ils avoyent de la conservation des églises des Valées, et les asseurer qu'ils ne s'estoyent émancipés de leur devoir. Castrocaro estoit soupçonné d'estre en partie autheur de ces bruits d'un et d'autre costé, taschant d'allarmer les églises par des cauteleux advis de grands dangers, et d'autre costé les accusans de souslèvement. Mais il ne gagna par ses procédures que d'encourir la haine quasi de tous; outre qu'estant devenu gras, et riche, il ne se soucioit guères que de vivre en délices, dans le chasteau de la Tour, laissoit, et par fois faisoit commettre à sa garnison des grands excez. Son fils André estoit avec impunité un continuel desbaucheur de femmes, et filles, en telle

sorte que celles d'alentour qui avoyent leur honneur en recommandation, n'osoyent sortir de leurs maisons sans estre bien accompagnées. Il ne se soucioit de quelle religion estoit sa famille, ses trois filles fort apparentes alloyent indifféremment à la messe, et au presche des réformés. Il nourrissoit dans son chasteau une grosse troupe de chiens, entre lesquels y en avoit de monstrueuse grandeur, tellement qu'aucun estranger n'eust osé s'approcher du chasteau, s'il n'avoit quelque domestique d'icelui en sa compagnie, ce qui estoit fort fascheux à supporter aux circonvoisins. Les gentils-hommes du val Luserne principalement grinçoyent les dents contre lui, pour les raisons représentées ci devant.

Sur cela le Duc le fit appeler à Thurin, mais lui sous divers prétextes s'en excusoit tousjours. Parquoi le Duc ordonna au comte Emanuel Philibert de Luserne de se saisir du chasteau, et de la personne de Castrocaro, et le lui envoyer. Ce que le comte exécuta le 13 de juin 1582 ayant secrettement apresté la troupe nécessaire, et concerté avec le capitaine Simon, un des principaux officiers dans le chasteau, lequel ce matin là congédia une bonne partie des soldats (qui estoyent une partie prins des papistes circonvoisins) pour aller en si beau jour à leurs affaires, tellement qu'il en demeura fort peu dedans.

Castrocaro, son fils, et quelques autres des principaux estoyent encor au lict, lors que le comte sorti d'un lieu proche, arrive au despourveu à la porte du chasteau sans estre apperceu. Le portier qui cuida hausser le pont levis, fut incontinent tué, et la porte saisie, et n'y eut depuis quasi autre résistance que celle que firent les trois filles de Castrocaro, grandes, et puissantes, et des chiens susdits. Castrocaro, son fils, et quelques autres furent saisis se levans du lict, au bruit qui se faisoit. Les filles susdites n'y pouvans remédier autrement, coururent sur les plus hauts toicts du chasteau crier allarme, et en donner tous les signes qu'elles pouvoyent. Ce qui fit incontinent armer tous les circonvoisins de la Tour, S. Jean, et Angrogne, et courir vers le chasteau. Mais le comte ayant faict voir l'ordre qu'il avoit de S. A. de faire ce qu'il faisoit et d'estre gouverneur à l'advenir dudit gouvernement on lui laissa faire, n'estans pas marris du changement. Le comte y establit pour commander en son nom le capitaine Louys Commazol, vercellois, homme fort apparent, et grand papiste, mais qui faisoit observer bon régime à sa garnison.

Castrocaro et les siens furent conduits à Thurin, où il fut confiné dans une chambre pour le reste de ses jours. Son fils és prisons du Sénat, ce qu'il souffroit avec merveilleuse impatience et grandes cla-

meurs; tous ses biens confisqués, à la reserve de quelque pension, pour la mère, et ses filles: lui se monstroit fort consolé des visitations qu'il avoit quelquefois de ceux qui l'affectionnoyent du val Luserne, allans à Thurin pour leurs affaires.

Sur ces entrefaites arriva à Thurin Claude Antoine de Viene seigneur de Clervent (grand personnage, et fort affectionné à la religion) de la part du roy de Navarre, à l'occasion des propositions du mariage entre le Duc de Savoye et madame Catherine sœur dudit roy. Quelques molestés pour la religion au bas Piedmont, requirent son entremise envers S. A. mais il leur fit entendre les raisons pour lesquelles il n'estoit pas expédient qu'il se déclarast pour lors leur intercesseur, ains il leur promettoit le fidèle employ pour cela du Roy de Navarre, et le sien, lors que le traitté du mariage seroit du tout accompli, ou rompu, comme il fut, à cause des difficultez qui s'y présentèrent pour la religion.

CHAPITRE XL.

Persécutions par armes contre les réformés des montagnes du Dauphiné. Les réformés des Valées les secourent, avec divers événemens.

Environ ce temps, et par une suite d'années, les églises et fidèles des valées de Queiras, Chasteau-Dauphin, Sesane, Ours, et autres dauphinoises, voisines du Valcluson, et des susnommées réformées du Piedmont, furent souvent assaillies et ordinairement travaillées, tant par leurs voisins papistes, que d'autres de mesme sorte et de plus loin qui s'adjoignoyent à eux, et troubloyent tellement les réformés en l'exercice de leur religion, qu'en quelques lieux ils ne l'osoyent plus faire que de nuict, et quand on cerchoit de secouër telle tyrannie des voisins, pour jouïr de la liberté qu'avoyent leurs frères ailleurs par la France, incontinant on leur couroit sus à main armée pour les destruire, et ce avec d'autant plus d'audace, et de cruauté, qu'ils voyoyent que ces povres réformés des montagnes dauphinoises ne pouvoyent que très-difficilement estre secourus par leurs frères du bas païs, à cause des villes et peuples de contraire religion qui estoyent entre-deux,

és lieux estroits des montagnes; c'est pourquoi les persécutés ne savoyent d'où avoir secours entre les hommes, sinon de leurs frères appellés Vaudois des Valées de Piedmont, et Pragela. Lesquels aussi ne pouvans en bonne conscience voir devant leurs yeux deschirer leurs frères tant injustement, firent toute diligence possible pour les secourir, et continuèrent long temps avec une merveilleuse assistance de Dieu, tellement que les aggresseurs ne peurent jamais faire contre les persécutés selon leur dessein, combien qu'ils fussent beaucoup plus grand nombre de combattans, et sans aucune comparaison mieux pourveus de toutes sortes d'appuis mondains, et si par fois il a falu que ces persécutés des montagnes ayent cedé à la furie de leurs adversaires, se retirans de leurs maisons vers leursdits frères Vaudois, tant y a que par l'assistance de Dieu, et secours de ceux-ci, ils ont tousjours esté remis en leurs maisons, et maintenus en leur religion.

Le principal chef ordinaire des troupes ennemies estoit le sieur de la Casette habitant à Ours proche du val Cluson, personnage de grande réputation entre les siens, pour la prudence, valeur, et expérience guerrière qu'ils lui attribuoyent, mais passionné et perpétuel ennemi des réformés ses voisins, auxquels il estait d'autant plus ennuyeux, qu'outre le voisinage, il avoit tel crédit envers tous les papistes des

montagnes du Dauphiné, qu'à son commandement ils se mettoyent tous proprement en armes pour lui obéïr. Il y avoit aussi d'autres chefs papistes, et entre iceux le sieur de Mures, qui en ses plus grandes nécessitez lui amenoyent des troupes à pied et à cheval du bas Dauphiné; combien que sans ceux-là, il avoit toujours plus d'hommes que n'avoyent tous les assaillis, et leurs adhérans, et cependant en tant d'aggressions de ceux-là, et de sorties secourables de ceux-ci, les ennemis n'ont eu guères souvent occasion de se louër de leurs entreprises, ni se rire de leurs succez; car ordinairement, pour un mort des attaqués, les aggresseurs en perdoyent plusieurs, et ce qu'ils pensoyent avoir gagné un jour, ils le perdoyent le lendemain, au grand estonnement d'iceux ennemis, et louange des assaillis, qui en furent un long temps redoutés de leurs circonvoisins, et en grande réputation.

Il est vrai qu'entre tant de sorties ils souffrirent en quelques unes quelques pertes, mais l'ennemi y gagna peu, j'en proposerai les principales, et leurs occasions, afin qu'autres en puissent profiter. Es valées susdites, où ces affaires se deménoyent, outre Chasteaudauphin, chasteau Queiras, Briançon, Essilles, et quelques autres forteresses, se trouvoyent divers autres lieux remparés où les ennemis se retiroyent, et d'où estans deschassés, par fois quelques

uns des réformés s'y enfermoyent, contre l'advis des plus sages, d'où advint que par deux ou trois fois en divers lieux l'ennemi les enferma, et assaillit si furieusement en quelques unes de ces bicoques, qu'avant qu'ils peussent estre secourus de leurs frères, et compagnons, ils furent emportés de vive force, et la plus grande partie massacrés; ceci arriva principalement à quarante hommes du val Luserne, qui se laissèrent envelopper dans une d'icelles, près de Bardonèche, où ils n'avoyent provision de guerre, ni de bouche. Et à quelques autres qui s'estoyent retirés en un temple papistique entre Rouillières et Pragela, que l'ennemi avoit fortifié et en avoit esté deschassé par les réformés.

L'ennemi espéroit d'en faire autant à ceux qui s'estoyent saisis du chasteau d'Essilles, en la mesme valée, bonne forteresse, comme s'est veu en plusieurs grands sièges qu'elle a enduré, mais qui se trouva fort despourveuë de munitions, lors que les réformés l'enlevèrent à leur ennemi, et qui n'eurent pas le loisir de le pourvoir, car aussi tost que la Casette fut adverti de telle surprise, il ramassà toutes les troupes du voisinage, et les alla incontinent blocquer avec tant de gens, et telles trenchées, qu'on n'y peut plus remédier, arrivans journellement aux assiégeans des nouvelles troupes des secours esloignés, que la Casette avoit envoyé recercher.

Les assiégés cependant se défendoyent vaillamment; car ils avoyent des meilleurs capitaines, et soldats des valées, mais ils n'eussent peu soustenir long temps faute de provisions, ce que l'ennemi sachant, il espéroit les avoir à discrétion; ce qui n'advint, car toutes les valées firent un grand devoir pour les desgager, et ne pouvans jetter des munitions dedans, et n'estans assez forts pour faire lever le siège, leurs gens ayans passé la montagne de Valcluson à l'endroit d'Essilles, s'en approchèrent tant qu'ils peurent, pour accourager les assiégés à sortir, ce qu'ils firent, et voyans leurs frères proches à la diversion de l'ennemi, et pour les recevoir, et leur faire escorte, et empescher la poursuite, le capitaine Frasche, et quelques autres des plus vaillans avec des espées à deux mains, sortirent les premiers, et se ruèrent sur l'ennemi de telle furie du costé du secours, et ayans franchi toutes leurs barricades, ils mirent en pièces tous les ennemis qui se presentèrent devant eux à leur passage, et après grand carnage, arrivèrent à sauveté à leurs gens, qui cependant les avoyent favorisés de leur pouvoir, et firent une retraite honorable, l'ennemi y perdit beaucoup de ses gens, tant durant le siége, qu'à ceste sortie, et ne gagna, que ce qu'il avoit perdu un peu devant, assavoir la place, mais moins provisionnée qu'alors.

Ceux du val Cluson perdirent aussi quelques uns des leurs à Sesane, où ils avoyent une de leurs compagnies logée, avec confiance que ceux de Sesane estans leurs proches voisins (combien que papistes) ils ne leur feroyent aucun mauvais tour, veu aussi le soin qu'on avoit de ne laisser faire aucun dommage à leurs temples, ni excez contre les habitans, mais quelques ingrats de Sesane advertirent la Casette (qui estoit à Briançon près de là, avec des troupes), qu'il pourroit surprendre ceste compagnie valclusonnoise, ce qu'il fit, et les environnant de tous costez, avec l'adresse, et aide de ceux du lieu, il en tua plusieurs, et fut-on appris à ne se fier de telles gens.

Les réformés du val Luserne perdirent aussi en une de leurs dernières sorties plusieurs de leurs hommes, et en firent perdre plusieurs à l'ennemi comme s'ensuit. Les réformés du val Queiras advertirent leurs frères des Valées, que l'ennemi avoit ramassé des forces extraordinaires pour les assaillir, et demandoyent un prompt et vigoureux secours; toutes les valées s'y estans incontinent resoluës, fut conclu que toutes leurs troupes se rendroyent à Abries un tel jour nommé. Celles du val Luserne, comme plus proches, s'y rendirent au jour assigné, mais celles des autres valées n'y peurent arriver si tost, et cependant l'armée de l'ennemi s'approcha jusqu'à une lieuë et demie près des lusernois, où estant, en sortit

le capitaine Vallon, qui vint à Abries, et dit aux chefs des lusernois « qu'il venoit voirement du camp » de leurs ennemis, et non sans permission, mais » qu'au reste, estant de la religion comme eux, il » estoit désireux de leur conservation, et seroit bien » marri de leur perte, qu'il n'estoit pas avec l'en- » nemi de son bon gré, mais qu'ayant esté faict pri- » sonnier de guerre, et puis relasché sous un ser- » ment, qui ne lui permettoit encores de faire selon » son désir, il les prioit de prendre en bonne part » s'il les conseilloit de se retirer vers leurs quartiers, » cependant qu'ils en avoyent le moyen, sans ha- » zarder leurs vies contre leur ennemi, qui estoit » pour le moins dix fois plus fort qu'eux, en nombre » de personnes, et muni de ce qu'il faloit à une » armée bien ordonnée ».

Les capitaines des lusernois ayans conféré ensemble sur ce discours, jugèrent que l'ennemi avoit envoyé ce capitaine Vallon pour les intimider, et les faire fuïr honteusement en sa présence, sans rien faire de ce pourquoi ils avoyent passé la montagne, afin d'avoir le val Queiras à sa discrétion, sans aucune perte, qu'estant leur cause bonne, il se faloit confier en Dieu et se disposer à combattre vaillamment, et renvoyèrent le capitaine Vallon, avec la response qu'ils jugèrent à propos de lui faire, et cependant l'ennemi arrivé à Aiguilles moins d'une lieuë loin

d'Abries, disposa son armée, envoyant la cavalerie par le grand chemin au long de la rivière et l'infanterie en deux bataillons, le plus fort par les champs, à la pente de la montagne au dessus de la cavalerie, et l'autre de l'autre costé de la rivière à l'envers, et ce outre une troupe qu'il fit glisser couvertement au long d'un torrent creux, et monter au haut de montagne, pour faire ce qui sera dit ci après.

Ceux du val Luserne disposèrent aussi leurs troupes pour aller rencontrer l'ennemi; mais plusieurs d'entr'eux voyans la grande inesgalité, et qu'ils n'avoyent point de cavalerie, pour opposer à celle de l'ennemi, qui les venoit enclorre par la plaine, eussent voulu qu'on se fust retiré en quelque lieu avantageux, pour s'y maintenir jusqu'à l'arrivée des troupes des autres valées qui approchoyent. Sur tout ayans ouï le capitaine Valon qui estoit encores retourné le conjurer à ne se précipiter point contre un ennemi tant fort, et qui leur adjousta tout ce qu'il peut pour les persuader de se retirer; mais on jugea de ses discours comme on avoit faict des premiers. Le capitaine Jaques Pelenc, du Villar, voyant quelques uns qui apprehendoyent, leur dit: *He quoi! avez-vous peur? Donnez-moi cent harquebusiers, et j'iray le premier attaquer l'ennemi.* Le capitaine Frasche en dit autant, et incontinent ayans prins chacun d'eux ceux qui leur furent ordonnés, allèrent

avec telle résolution contre le plus gros bataillon de l'ennemi, qu'au premier rencontre ils mirent à terre plusieurs des premiers, et poursuivoyent courageusement nonobstant l'inesgalité du nombre; mais ainsi qu'ils s'amusoyent contre ce bataillon, ceux qui estoyent montés par le torrent bien haut vers la montagne, descendirent comme un torrent au derrière des Vallusernois, lesquels alors, mais assez tard, recognurent la nécessité de se retirer, avant qu'estre du tout enveloppés de tous costez, et pensans descendre entre Abries, et les granges, et gagner deçà la rivière la montagne devers le val Luserne, ils virent que l'ennemi avoit occupé tout le long de la rivière, mais n'y ayant autre moyen, ils se jettèrent sur eux, et s'ouvrirent un passage à la pointe des armes, et se sauvèrent la pluspart vers ladite montagne, ayans perdu plusieurs de leurs compagnons, et entr'iceux le capitaine Jaques Appie de Sainct Jean. L'ennemi y perdit aussi beaucoup de gens, tant au premier rencontre, comme en la retraite des val lusernois, qui se trouvans environnés de tous costez, vendirent leur vie chèrement à ceux qui leur voulurent empescher la retraitte.

Les reschappés estans montés un peu haut en la montagne rencontrèrent les troupes du val Pérouse, et val Sainct Martin, où après quelques plaintes réciproques, on considéra que ne pouvans pour lors

repousser l'ennemi, il faloit se conserver à meilleure occasion et depuis on continua encores les susdites assistances jusques à ce que monsieur de Lesdiguières ayant prins le chasteau de Queiras, et autres forteresses desdites Valées, et montagnes du Dauphiné, les réformés y furent depuis maintenus en leurs maisons, avec le libre et public exercice de leur religion. Et le capitaine Vallon susdit se retira depuis en val Cluson, où il a persévéré en la vraye religion jusqu'à sa mort.

CHAPITRE XLI.

Troubles en val Pérouse. Desfi, et fuite des jésuites és Valées de Pérouse et S. Martin. Appréhensions et jeusnes és Valées pour les nouvelles de la Ligue. Jeusnes publics. Mort des ministres Gilles, et Laurens. Armée de Gattinara en val Pérouse. Casette tué.

Au mois de décembre 1583, l'abbé de l'abbaye de Pinerol, prétendant quelque droict sur le val Pérouse, et n'en pouvant venir à bout (d'autant que les habitans de ladite valée opposoyent à ses demandes plusieurs raisons pour prouver qu'ils n'estoyent point obligés à son abbaye, ni à lui comme abbé, de ce qu'il leur demandoit) il fit arrester à

Pinerol plusieurs d'iceux, qui y estoyent allés au marché. Ce qu'entendu par les autres de la valée, ils se mirent incontinent en chemin vers Pinerol, en équippage propre pour faire délivrer leurs prisonniers en quelque façon que ce fût; mais quelques personnages qualifiés s'interposans, l'abbé, et lesdits du val Pérouse, remirent le jugement de leur différent à certains arbitres qu'ils nommèrent; et par ce moyen les prisonniers furent délivrés sans autre désordre. Mais l'arbitrage estant prononcé, ceux du val Pérouse s'en disoyent estre fort grevés; car pour toutes les prétentions de l'abbé fut dit qu'ils payeroyent un certain revenu annuel, qui leur pesoit, mais pour des considérables respects, ils n'osèrent refuser l'arbitrage, se disant pourtant marris de s'y estre tant facilement soubmis.

Or aux nouvelles de ladite esmeute, le capitaine commandant dans le chasteau de la Tour, escrivit incontinent aux principaux conducteurs des réformés du val Luserne, les advertissant que l'emprisonnement de ceux du val Pérouse n'estoit pas pour faict de religion, mais pour affaire politique, qu'on en avoit emprisonné aussi de ceux de l'église romaine; pource il les advertissoit de ne s'esmouvoir, et de contenir leurs peuples en leur devoir. On lui respondit, *qu'ils vouloyent tous estre obéyssans à S. A. et à ses officiers, et n'empescher la droite*

justice, mais que si les ecclésiastiques romains pensoyent continuer de procéder en telle sorte, ils ne pourroyent point s'abandonner les uns les autres.

Environ le mesme temps survint aussi audit val Pérouse un autre dangereux affaire. Les sieurs François Guérin, et Garnier ministres, peu accompagnés, furent assaillis près de la ville de Pérouse sur le grand chemin par des soldats de la garnison du chasteau, qui blessèrent estrangement le sieur Garnier, les autres leur estans eschappés à la suite; duquel assassinat le bruit estant couru incontinent avec allarmes, par tout le val Pérouse, peuplé de réformés, on vid incontinent tout le peuple en armes de tous costez pour venger la mort de leurs pasteurs qu'on croyoit avoir esté assassinés à la Pérouse. Cependant les principaux papistes de la ville avoyent faict porter le ministre blessé dans la ville, et lui avoyent procuré en tel besoin toutes les assistances possibles. Toutefois ils eurent grande frayeur quand ils entendirent de quelle furie le peuple de la valée marchoit vers eux. Parquoi le gouverneur du chasteau descendu en la ville, trouva bon avec eux de prier le sieur Elie Schiop pasteur des réformés plus voisins, homme grave, et de grand respect, d'aller au rencontre de ce torrent de peuple pour l'appaiser l'advertissant *que le mal n'estoit pas si grand*,

comme on avoit crié, qu'ils avoyent faict ce qu'ils avoyent peu pour le soulagement du ministre blessé, qu'ils estoyent fort marris d'un tel excez duquel ils procureroyent un sévère chastiment. Ce que le gouverneur promit spécialement avec des grandes protestations de son innocence en tel faict. Le sieur Schiop s'y porta en telle sorte, qu'ayant appaisé les chefs, il persuada aussi le reste, sous les promesses qu'il fit au nom du gouverneur, que telle justice seroit faite dudit excez, qu'ils auroyent occasion de se contenter. Parquoi ils ne firent qu'aller à la Pérouse monstrer le baston sans battre, le gouverneur leur ayant réïtéré les mesmes promesses de sa propre bouche, et les papistes de la ville promis de s'y employer vigoureusement. Ce que les réformés ayant pris pour argent contant s'en retournèrent paisiblement, faisans porter le ministre blessé chez soy, qui guérit de ses blesseures, sauf d'un grand coup d'espée qui lui avoit fendu la jouë dès l'oreille jusqu'à la bouche, et lui nuisoit un peu à la parole; toutefois il continua toute sa vie en l'exercice du sainct ministère: mais on ne peut avoir jamais la justice promise; le gouverneur et les autres s'escusans sur la fuite des soldats coulpables, et promettans tousjours de les faire chastier, si on les pouvoit attrapper.

Or les jésuites qui depuis les fuites de Vanin remarquées au chapitre trenteneuviesme avoyent baissé les oreilles sans faire grand bruit, se resveillèrent derechef en l'année 1584 et accompagnés de patentes favorables, parurent derechef és Valées, ne cessans de tournoyer par icelles de tous costez, avec toutes sortes d'artifices pour faire desvoyer tousjours quelqu'un de la religion, ou pour allumer quelques désordre général ou particulier par leurs procédures et paroles extrèmement offensives. C'est pourquoi les réformés par une humble requeste envoyèrent représenter à S. A. les estranges, et dangereuses façons jésuitiques, la suppliant d'y pourvoir, et ensemble lui envoyèrent une ample confession de leur foy, pour preuve qu'ils n'estoyent hérétiques, ni desvoyés, mais vrais chrestiens et fidèles. Cependant, d'autant que les ministres és Valées, ne vouloyent pas contester à tous les coins de ruë avec ces coureurs, ni leur respondre selon que leurs paroles insolentes le méritoyent, ils leur attribuoyent ceste prudence, et modestie, à insuffisance et lascheté, comme ils firent voir en une ennuyeuse lettre que dom Hyppolito le Port, enseigne desdits jésuites, escrivit le 29 de décembre 1584 ainsi par lui addressée.

Aux très-chers en Christ de la religion és Valées de Pérouse, et S. Martin, en laquelle après plusieurs mesdisances contre les réformés, et leur

religion, ils desfioyent les ministres à une dispute publique, s'ils vouloyent maintenir leur religion. A laquelle lui fut respondu par autre lettre du 7 de janvier 1585, « qu'ayant receu sa prolixe et ennuyeuse lettre, on l'avoit trouvée indigne de response, sauf en ce qui concernoit le desfi à la dispute publique, laquelle ils acceptoyent au nom de leurs pasteurs, sous les conditions requises, et accoustumées en telles actions, n'attendant sinon qu'ils se laissassent voir pour en convenir, et que cependant ils lui envoyoyent des conclusions, lesquelles leursdits pasteurs s'offroyent de soustenir contre lui, et contre tout autre jésuite, ou autre qui se voudroit présenter pour y contredire, et ce en dispute bien réglée, et selon la parole de Dieu; *traduite de l'italien ainsi de mot à mot:*

Thèses ou Conclusions
des ministres pour disputer.

« Nous croyons de cœur, et confessons fidèlement de bouche, que la doctrine des prophètes et des apostres, comprise és livres canoniques des deux Testamens, et sommairement recueillie és Symbole des apostres, de Nicée, et d'Athanase, est la vraye, seule et parfaite doctrine de l'Eglise, procédée du S. Esprit, de laquelle nous ne voulons point nous des-

partir ; et condamnons avec raison tous les infidèles avec tous les faux chrestiens qui répugnent à ceste doctrine, abbandonans les commandemens de Dieu, pour suivre les traditions, et constitutions des hommes, et convertissans l'Evangile de Christ en un autre Evangile.

» Nous ne faisons profession d'aucune hérésie, et n'enseignons autre doctrine que la Parole de Dieu, enseignée par les prophètes et apostres, nous suivons le mesme Evangile de Christ, par lequel tous les esleus sont sauvés. Parquoi tous ceux qui nous détestent, et nous persécutent, comme si nous estions hérétiques, blasphèment contre Dieu, et sont injurieux à sa S. Eglise, la doctrine salutaire de laquelle nous embrassons et honorons de tout nostre cœur.

» La foy estant des choses non apparentes, comme la doctrine apostolique enseigne, l'Eglise laquelle nous croyons fidèlement selon la Parole de Dieu, et confessons avec tous les fidèles estre une, saincte, catholique, et apostolique, icelle est invisible, et à celui seul visible, duquel est escrit, *Le Seigneur connoit ceux qui sont siens.* Parquoi quiconque nie l'Eglise invisible, nie un des principaux articles de la foy chrestienne.

» Nous confessons toutefois plusieurs églises visibles, lesquelles sont contenuës dans la mesme église

catholique. Parquoi tous ceux errent, qui disent quelque église visible estre l'universelle, estant le mesme, comme dire qu'une partie est le tout, et que l'universel est visible ».

Les jésuites ayans receu la susdite lettre avec ces conclusions, dom Hipolyto s'escoula hors des Valées, et nul des autres ne se présenta pour disputer contre les ministres, ni pour les y provoquer, ains se monstrèrent depuis mieux retenus, et moins insolens qu'auparavant jusqu'à ce qu'ils eurent la nouvelle que plusieurs princes de religion papale s'estoyent ligués ensemble et promis avec serment d'employer tous leurs moyens pour exterminer la religion réformée par tout, et principalement chacun d'eux en ses estats, esquels elle se trouveroit, et de ne faire jamais plus aucun accord contre ceste promesse, ni ne mettroyent jamais plus les armes bas qu'elle ne fust entièrement accomplie. Car à l'arrivée de telles nouvelles, les moines rehaussèrent incontinent les cornes, avec des vanteries exorbitantes contre tous les réformés, les réputans comme desjà tous exterminés, se glorifiant que S. A. de Savoye (lequel en ce temps-là se marioit avec la fille du roy d'Espagne, un des principaux chefs de la ligue) ne faudroit d'entrer en ladite ligue, s'il n'y estoit desjà entré, à l'exemple et aux persuasions dudit roy son beaupère, qui au besoin lui fourniroit les assistances nécessaires pour

accomplir les promesses susdites contre ses subjets de la religion. Et qu'en considération de ce, la ruine inévitable des huguenots s'approchoit, prenans de là occasion de courir de tous costez, exhortans chaudement en particulier les réformés, *à quitter promptement leur religion, et s'adjoindre à l'Eglise Romaine, cependant qu'ils en avoyent la commodité, et qu'on leur tendoit les bras pour les recevoir bénignement, et que peut-estre en autre temps ils ne seroyent pas acceptés quand bien ils le voudroyent faire.* Ils employoyent aussi à cest office pernicieux leurs disciples papistes, afin qu'un chacun d'eux exhortast ses voisins de la religion à prévenir le malheur prochain par une prompte conversion, adjoustans aux exhortations plusieurs bourdes que les moines leur fournissoyent pour tant mieux les esmouvoir. Mais ils ne gagnèrent pourtant rien sur les réformés, qui se remettoyent du tout à la sauvegarde du Seigneur.

On n'estoit pas pourtant sans appréhension de grand danger, non tant pour ces iactances monachales, que pour les advis asseurés qu'on avoit de meilleurs lieux, que la ligue estoit faite, avec la dénotation du lieu, du temps, des personnes, et autres circonstances nécessaires pour rendre la chose indubitable. On avoit aussi les nouvelles asseurées de l'appréhension en laquelle se trouvoyent à ceste oc-

casion les églises de France, et de divers autres païs; tellement que les églises des Valées considérèrent à bon escient, qu'elles avoyent autant qu'aucunes autres besoin d'y penser, et prévenir le malheur par vraye repentance, et extraordinaire recours à Dieu avec jeusnes et oraisons. Pource en générale assemblée fust ordonné qu'à l'exemple de l'ancienne Eglise chrestienne, en telles occasions on célèbreroit le jeusne public en toutes les Eglises des Valées uniformément les mercredis et jeudis des deux sepmaines alors suivantes, qui escheurent au 15, 16, 22 et 23 du mois de may 1585. Ce qu'estant faict convenablement, avec la continuation des exhortations à repentance, et conversion à Dieu, il exauça les prières des siens, tellement que bien tost après, on vit les moines aller la teste baissée, et leurs partisans tous estonnés par les nouvelles qui arrivoyent de jour en jour, que les réformés du prochain Dauphiné, ayans prins les armes, s'estoyent saisis de quelques bonnes forteresses, et faisoyent des grands progrès. Et que le mesme se faisoit en la plus grande partie des autres provinces de la France, les réformés ayans prévenu ceux qui pensoyent les prévenir, et ceux qui avoyent fait dessein de ruiner tous les réformés, eurent bien tost besoin de penser à leur propre conservation. Le Duc de Savoye n'innova aussi rien en ce temps-là contre

ses subjects de la religion, dequoy ils remercièrent Dieu extraordinairement. Il est vray qu'en France, les autheurs et partisans de la ligue firent durant quelques années des grands efforts, pour effectuer ce qu'ils avoyent projetté; mais Dieu y pourveut à leur confusion, comme les histoires le tesmoignent.

Cependant les Eglises des Valées furent par quelques années en tolérable repos. Il est vray qu'en l'an 1588 elles furent affligées par la mort de leurs deux plus anciens pasteurs, restans encore des disciples des anciens Barbes, en leur meure, mais vigoureuse vieillesse: c'estoyent les ministres Gilles des Gilles, et François Laurens. Le premier natif au val Pérouse décéda le 6 de juin, après une maladie d'environ quinze jours, et le lendemain, après l'enterrement à la Tour en présence des pasteurs et grand peuple du val Luserne, le sieur Nicolas Marca, homme septuagénaire, de grande doctrine, et éloquent, fit un grand discours à la louange du défunct, encores qu'il n'en eust pas esté requis. Et peu de jours après le sieur François Laurens susdit natif au val S. Martin, ayant entendu le décès de son ancien compagnon d'estude, et puis de tant d'importans voyages pour le service des Eglises, perpétuel collègue au S. Ministère, très intime ami, et parent d'affinité, se mit au lict, et décéda aussi dans peu

de jours, tous deux fort regrettés en toutes les Eglises des Valées.

En la mesme année 1588 le Duc de Savoye se saisit du marquisat de Saluces; l'année suivante il guerroya à l'entour de Genève, et puis conduisit son armée en Provence, ainsi que les historiens tesmoignent, et cependant les églises des Valées, continuèrent en estat assez paisible, sauf au regard des agacemens des moines plus ou moins importuns selon les occasions extérieures qu'ils en pensoyent avoir. Il est vray qu'ils gagnèrent aussi peu à la recerche des âmes des réformés, comme André Rouger curé de Pérouse, et Paul Loup, prestre du Dublon, à celle de leurs biens, ausquels on fit conoistre par bonnes raisons, qu'ils n'avoyent nul droict sur les dismes qu'ils leurs demandoyent (ces deux prestres estoyent de naturel correspondant à leurs surnoms).

En l'année 1590 une petite armée conduite par le compte de Gattinara, vint et séjourna quelque temps au val Pérouse, qui en fut fort foulée, et puis s'en retourna sans autres exploits, après avoir fait pendre un soldat papiste de la mesme valée, contre le vouloir du gouverneur d'icelle, on l'accusoit d'avoir donné quelques advis préjudiciables au dessein du général, qu'on disoit n'avoir fait progrez avec son armée, d'autant que Casette fut tué en mesme temps; mais c'estoyent des soupçons fomentez par la dite

mort qui luy arriva environ le mesme temps en ceste sorte.

Ce personnage, perpétuel ennemi des réformés, et un des principaux chefs de leurs adversaires, ainsi qu'a esté mis cy devant, continua de les guerroyer, jusqu'à ce que le sieur de Lesdiguières avec ses troupes, eust assujetti toutes les forteresses des montagnes, et leurs Valées, car alors ne pouvant plus estre au dehors de ce qu'il avoit esté (combien qu'on l'estimast tousjours semblable de volonté) il se retira en sa maison à Ours, gros village et peuplé, et y alla temporisant, et és environs, jusqu'en ladite année 1590 en laquelle estant soupçonné et soupçonnant, il voulut avoir outre ses domestiques une garde ordinaire de vingt et quatre hommes choisis, qui la nuict se retiroyent en deux logis les plus proches du sien. Mais quarante hommes d'eslite ayants eu ordre des plus grands de le tuer, arrivés de nuict à Ours, enfoncèrent avec le pétard les deux premières portes de sa maison, grande et belle, puis ayant rompu toutes les autres, jusques à la chambre où il couchoit, le tuèrent là, et ne fut secouru d'aucun, combien que ceux du village lui fussent affectionnés, car ils furent tous espouvantés, et surprins du grand bruit au despourveu. On l'accusoit de quelque machination avec des estrangers, et finit

ainsi ses jours, lui qui avoit fait perdre la vie temporelle à si grand nombre de fidèles, et innocens.

En ce mesme temps en l'absence de son Altesse de Savoye, on molesta pour la religion les habitans à Méane, et Mathis près de Suse; mais eux ayans eu recours à madame la Duchesse, à laquelle ils présentèrent et à son conseil les concessions de feu Duc Emanuel Philibert, pour l'usage d'icelle religion, ils obtindrent la confirmation d'icelles par patentes ducales sous le 10 de may 1591 moyennant la somme de six cens et cinquante escus d'or, qu'ils payèrent, et furent derechef remis en leur paix, et liberté pour la religion.

CHAPITRE XLII.

Entrée du sieur de Lesdiguières en Piedmont avec une armée pour le Roy de France. Abrégé des principales actions qui se firent és Valées de part et d'autre pour telle occasion, par l'espace de deux ans et demi, ou environ.

Nonobstant l'absence de son Altesse occupée en la guerre de Provence, les Eglises des Valées furent assés paisibles és années 1590, 1591, et partie de 1592, sauf qu'en l'an 1591, le sieur de Perdeyer, gouverneur pour le roy du chasteau, et valée de

Queiras, vint avec quelques gens de guerre, pour surprendre le fort de Mirebouc. Ce qui altéra un peu le commerce (qui nonobstant la guerre susdite avoit jusques alors continué entre les valées de Piedmont et du Dauphiné) et donna occasion de faire quelques réparations audit fort, et d'asseoir des gardes au haut du val Luserne, és avenues du Dauphiné et spécialement en l'an 1592 auquel le soupçon croissoit de quelque irruption des françois en Piedmont pour divertir la guerre de Provence. Mais en la valée de Pérouse où le danger estoit plus grand, le gouverneur Cacheran, ne fit point faire de garde extraordinaire, s'endormans tous sur ce qu'on disoit que monsieur de Lesdiguières, le plus voisin chef d'armée des françois avoit assés d'affaires en France, et n'auroit garde de venir en Piedmont, et se laissèrent surprendre. Car le 27 de septembre à l'entrée de la nuict, ledit seigneur de Lesdiguières se trouva tout proche de la ville et chasteau de Pérouse, avec son armée de l'approche de laquelle on n'avoit ouï aucun bruit (qui fut chose esmerveillable) sauf qu'un certain povre homme en ayant eu quelque indice, en vint faire le message quasi une heure avant que l'armée fust aux portes de ladite ville, et combien qu'on n'adjoustoit pas beaucoup de croyance à cet advis, toutesfois le gouverneur fit porter au chasteau avec extrême diligence, ce qui estoit de meil-

leur en provisions dans la ville, laquelle n'avoit point de garnison, ni d'habitans assés pour la défendre, combien qu'elle fust close de bonnes et hautes murailles, et de bonnes et fortes portes, mais n'y avoit personne à la porte qui regarde le val Cluson, sauf le portier, Antonin Alibert, qui fut tué sur la porte par les premiers françois qui y arrivèrent, et un peu plus avant dans la ville, le curé Rouger trouvé dans la rue, armé d'une picque et d'un coutelas, comme c'estoit un homme qui avoit plus d'apparence et de façons d'un superbe gendarme, que d'un modeste curé. C'estoit un infame adultère, et paillard manifeste, et qui peu de jours avant sa mort, ayant rencontré le sieur Mounin ministre, l'assaillit avec injures, et desgaîna l'espée contre lui; mais le ministre fut défendu par quelques papistes les principaux de la Pérouse, qui estoyent en compagnie du prestre, lequel ayant esté tué, peu de jours après (comme a esté dit) fut laissé nud sur les quarreaux, en spectacle pour quelques jours, les papistes mesmes ne se soucians du corps d'un tel scandaleux.

Or l'armée françoise estant toute arrivée à la Pérouse, le samedi soir en pleine et claire lune, le chasteau fut incontinent blocqué, par le sieur de Prabaut cousin de monsieur de Lesdiguières, qui conduisit incontinent la cavalerie, et le reste de l'infanterie, à l'assaut du chasteau de Pinérol, ce

que n'ayant succédé, toute l'armée retourna au val de la Pérouse, et y séjourna jusques au jeudi 2 d'octobre, que le chasteau susdit de Pérouse se rendit par composition.

Cependant les habitans du val Sainct Martin, voisins du val Pérouse, dès la nuict mesme que l'armée arriva, se mirent en armes, et sur leurs gardes, puis envoyèrent promptement de leurs principaux au val Luserne pour prendre un conseil commun sur un si important et inopiné accident; la valée de Pérouse toute pleine de gendarmerie (sauf Pramol) n'y pouvoit donner aucun ordre. Le Conseil des valées de Luserne, et S. Martin, suivant l'advis du sieur comte Emanuel de Luserne leur gouverneur, envoya avec toute diligence des députez à madame la Duchesse, et au Conseil ducal, pour demander conseil et secours. Et leur fut respondu que n'y ayant alors des forces sur pied suffisantes pour les secourir, ils les conseilloyent qu'en la nécessité ils contribuassent quelque chose à l'armée françoise, plustost que de se laisser ruiner, et qu'ils taschassent de se conserver le mieux qu'ils pourroyent, jusqu'à ce qu'on eût des forces suffisantes pour y remédier.

Pendant ce voyage le sieur de Lesdiguières demanda contributions à toutes les Valées, et lieux circonvoisins, menaçant à leur refus de l'aller prendre par force d'armes. Tous les lieux sommés

(suivant le conseil arrivé de Thurin) allèrent trouver le sieur de Lesdiguières au Dublon, et accordèrent avec lui des contributions. Mais le chasteau de la Pérouse estant rendu le 2 d'octobre; ce jour là mesme le sieur de Lesdiguières vint camper avec toute son armée à Briquéras, frontière du val Luserne. Et le lendemain matin troisiesme, envoya sommer le chasteau de la Tour, où commandoit le capitaine Commazzol, qui incontinent capitula, et y fut constitué gouverneur pour le roy, le sieur Claude de l'Olivier d'Ambrun, qui s'y estant establi alla incontinent assiéger le fort de Mirebouc au plus haut du val Luserne, qui se rendit promptement.

Cependant le sieur de Lesdiguières fortifioit Briquéras, et bastissoit sur le costau, où estoyent le principal temple de Briquéras, et le superbe palais du sieur d'Envie, une citadelle qui embrassoit lesdits deux amples édifices, où il faisoit travailler avec une merveilleuse diligence. Puis entendant que les gens du Duc levoyent force troupes, ausquelles fut donné le rendez vous à Vigon, gros et riche bourg, trois lieuës loin de Briquéras, au centre, et au meilleur de la grande et riche plaine du Piedmont, auquel lieu estoit desjà arrivé le colonel Bourniquet avec son régiment, y attendans les autres régimens qui estoyent en chemin; le sieur de Lesdiguières y alla avec l'armée, somma les habitans de se rendre,

et de lui contribuër: ce qu'ils eussent voulu faire mais ils en furent empeschés par ledit colonel (selon qu'on a escrit) parquoi l'assaut fut donné, et le lieu emporté de vive force, tous ceux qui furent trouvés avec armes, mis en pièces, et le reste tout saccagé. et s'y fit un très grand butin.

Le sieur Lesdiguières fit aussi rebastir le chasteau par les françois de Luserne, autresfois desmoli durant leurs guerres anciennes en Piedmont. Puis fit sommer tous les seigneurs, gentils-hommes, et habitans des Valées, et autres lieux ouverts, voisins de Briquéras, de prester serment de fidélité au roy, entre ses mains, dans le premier de novembre à Briquéras, sous peine d'y estre contraints par la rigueur des armes. Parquoi une grande assemblée se fit pour ce faict de la noblesse et habitans des lieux sommés, d'une et d'autre religion, à laquelle fut réïtéré le commandement susdit. La response fut, *qu'ils avoyent un prince souverain, naturel et légitime, auquel ils devoyent la fidélité, par nature, et par sermens à quoi ils ne pouvoyent préjudicier en bonne conscience. Parquoi ils prioyent qu'on se contentast des contributions accordées, et du paisible commerce continué depuis un mois, sans les presser plus avant.* On leur répliqua, *que c'estoit un: faire le faut, amiablement, ou par force, que le roi le vouloit ainsi, et que s'ils ne vouloyent le faire sous*

les promesses gratieuses qu'on leur faisoit de les traiter favorablement, qu'on leur feroit expérimenter le contraire par la rigueur des armes, et qu'ils ne devoyent point attendre d'entre deux.

Sur quoi fut considéré que les gouverneurs des forteresses qui estoyent dans les valées, les ayans toutes renduës aux françois qui avoyent aussi leur armée au dessous en la plaine qui faisoit contribuer tout le plat pays jusques bien loin, les grands renforts qui leur venoyent de divers endroits de la France, et menaçoyent de les assaillir au haut des montagnes desquelles il s'approchoyent, et le malheur nouvellement arrivé à Vigon, ils consentirent finalement de faire ce qu'on leur commandoit, sous les conditions raisonnables qui leur seroyent proposées.

Cela estant faict, et les renforts de cavalerie, infanterie, et canons de batterie estans arrivés aux françois, ils allèrent assiéger le chasteau de Cavour à trois milles ou environ de Briquéras, et devant ses yeux, sur la pointe d'un haut rocher rond, tout seul dans la plaine. On le voulut battre d'embas près de la ville, mais avec peu de succez. Parquoi le canon fut tiré en haut, avec force engins, et cordages, par les précipices de ce haut rocher, jusqu'à un lieu assez commode près du chasteau, d'où il fut furieusement canonné par quelques sepmaines. Et le se-

cours que le capitaine Fabio Aribaldi milanois pensoit jetter dedans de nuict, ayant esté descouvert et rompu, lui blessé, et mené prisonnier au chasteau de la Tour. Finalement le chasteau se rendit, et en sortirent environ quatre cens hommes bien armés.

Les gens du duc avoyent pensé secourir les assiégés par une diversion d'un rude assaut qu'ils donnèrent à Briquéras, durant le siége, un peu devant le jour. Mais estans repoussés par ceux de dedans, et poursuivis par la cavalerie françoise venuë du siége, il y eut un assez aspre combat près de Garzillane, du succez duquel les assiégés prindrent occasion de rendre le chasteau aux françois qui le munirent de ce qu'il faloit, et de grosse garnison, et ce fut au mois de décembre 1592.

Suivit l'an 1593 auquel la famine se renforça ès lieux occupés par les françois en Piedmont. Car l'armée y avoit consumé à son arrivée le peu de vivres qu'elle y trouva, depuis le commerce estant rompu avec le bas Piedmont, on n'en pouvoit avoir aucun bled, sinon quelque peu à la desrobée, et en le payant jusqu'à trente, ou quarante escus le sac, en payant des pinatelles, monnoye petite alors abondante en l'armée françoise, mais de peu de cours dehors. Car en payant en bon or, ou argent, on avoit le sac de bled, pour douze ou quinze escus. Sur quoi le

sieur Lesdiguières fit transporter un magasin de bled de Guillestre en la valée de Luserne, ce qui amoindrit un peu la grande cherté des vivres.

On continuoit cependant les fortifications à Briquéras. Et le gouverneur d'Olivier fit aussi tracer quelques boulevards au chasteau de la Tour, mais après qu'on y eut travaillé quelque temps, le sieur de Lesdiguières fit visiter ce chasteau par des ingénieurs, et autres seigneurs expérimentés en tels affaires, qui jugèrent ledit chasteau ne se pouvoir rendre tenable contre le canon, estant dominé par les costaux voisins, parquoi en fut ordonnée la démolition, qui se fit au mois d'avril an susdit 1593, et en mesme saison on démolit aussi le chasteau de Pérouse, et les murailles de la ville, et si on en eust fait de mesme des chasteaux de Luserne, et Miradol, n'y fussent pas arrivés les inconvéniens qu'on y vit tost après.

Or le Duc qui estoit revenu de Provence, alla avec une grosse armée assiéger le chasteau d'Essilles, clef du Dauphiné devers le Piedmont en cest endroit-là, où commandoit le sieur de Briançon, le sieur de Lesdiguières y alla avec armée, et y fit quelque effort (où fut tué le sieur de Prabaud gouverneur d'Ambrun), puis logea son armée à Ours, et y séjourna jusqu'à ce que le chasteau fust rendu au Duc par composition, après avoir enduré trois mille coups

de canon. Et après l'armée espagnole, napolitaine, et milanoise, qui avoit servi le duc en ce siége, monta vers l'armée françoise, laquelle l'alla rencontrer près de Salabertran, où par un rude combat mourut le sieur de Roussillon du costé des françois, et de l'autre costé mourut Dom Rodorigo de Tolede leur général, et fut faict prisonnier Dom Garsia Miedes maistre de camp général, et autres morts et prisonniers. Puis chacun se retira en son quartier

Le Duc ramena son armée en Piedmont, et le sieur de Lesdiguières renvoya la sienne, partie en Dauphiné, partie au renfort de la garnison de Briquéras, fort affoiblie par maladies alors regnantes; c'estoit à la fin de juin.

Le Duc alors fit bastir le fort dit de Sainct Benoist sur une montagne entre val Pérouse et Pinerol. Puis assiégea le chasteau de Miradol; la garnison duquel se défendit jusqu'à l'extrémité, et fut toute taillée en pièces à la prise du chasteau par assaut qu'on n'eut pas à bon marché. Et après l'armée ducale s'en alla à Luserne, où le chasteau se rendit incontinent, puis l'armée demeura logée à Luserne, Bubiane, et lieux circonvoisins, de là la rivière de Peles, vers le midi, et les françois tenoyent le deçà vers le septentrion, n'y ayant que la rivière entredeux, laquelle ne pouvoit empescher qu'il n'y eût tous les jours des escarmouches entre les deux partis,

esquelles tomboit tousjours quelqu'un d'un et d'autre costé.

Cependant és mois de juillet, et aoust, regna un tel cours de fièvres chaudes, flux de ventre, et autres maladies és Valées, et és environs, qu'en quelques lieux mourut la troisiesme partie des habitans, et entre autres les sieurs François Truchi, pasteur de l'église de Sainct Jean, et le sieur Hierosme Miol, pasteur de celle d'Angrogne. Et peu auparavant estoyent decédés le sieur Elie Schiop, le sieur Hierosme Pisio, et le sieur François Soulf, tous pasteurs és Valées, les églises desquelles par ce moyen furent fort affoiblies de pasteurs.

Or nonobstant les chaleurs, l'armée ducale alla assiéger Cavour, mais par une tresve faite entre le roy de France et le parti de la Ligue, en laquelle tresve le duc fut compris, le siége fut levé, et continua ceste tresve jusqu'à la fin de ceste année, puis fut encores prolongée pour quelques mois de l'année 1594. Mais ceux qui s'y fièrent trop, furent surpris, entre les autres ceux de l'église de la Tour au val Luserne, qui preschoyent alors quelques fois au lieu dit S. Marguerite, où un dimanche matin 15 de may arriva le comte de Tarnavas, vassal du Duc, avec sa compagnie de gensdarmes, qui y pensa surprendre le peuple assemblé au presche. Mais il y arriva quand seulement quelques uns des premiers commençoyent

à y arriver, desquels furent tués quelques uns, autres blessés, et onze menés prisonniers, et entre iceux le ministre André Laurens, qu'ils prindrent dans son logis voisin du temple, et furent conduits à Saluces, d'où ledit Tarnavas estoit parti. On avoit eu quelque advis du danger, mais la confiance en la tresve susdite, et és grosses garnisons de Briquéras et Cavour plus basses, fit qu'on n'y print pas tel parti qu'on eut deu, pour éviter ce malheur.

Ceste cavalerie ne fit pas pourtant long séjour à la Tour, mais ayant à grand haste fait ledit exploit, elle rebroussa chemin au grand pas: car incontinent l'alarme s'estant donnée chaudement par toute la valée, le peuple armé fut aussi tost à la Tour de tous costez, mais n'y trouvant que les massacrés, et non les massacreurs, peu s'en falut que la vengeance n'en fust faite sur les papistes du lieu, et autres circonvoisins, lesquels on tenoit coulpables de ceste invasion, dequoi on avoit des grands indices. Mais quelques principaux s'interposèrent, et firent tant que ceste vengeance ne se fit, et chacun se retira, non sans mescontentement de plusieurs. Depuis les prisonniers furent relaschés moyennant rançon, sauf le ministre, qu'on ne peut délivrer par prix ni par prière, et fut conduit prisonnier à Thurin, où ils firent envers lui en telle sorte que finalement il leur consentit de changer de religion.

Or le Duc ayant durant l'esté fait ses préparatifs nécessaires, environ la mi de septembre assiégea Briquéras, et battit et assaillit la basse ville en telle sorte qu'il s'en rendit maistre le 1r d'octobre; puis quelques jours après print aussi l'autre partie de la ville un peu plus eslevée vers la citadelle, et fortifiée à part. Mais la citadelle se défendit vigoureusement, jusqu'à ce qu'on eust canonné si furieusement contre le palais du sieur d'Envie, où estoyent les principales munitions et magasins que le feu des cannonades s'estant prins aux poudres, le palais vola en l'air, et s'y perdirent plusieurs braves hommes et beaucoup de munitions, et furent les assiégés privés aussi des logemens dudit palais, qu'on avoit espargné tant qu'on avoit peu pour le respect de celui à qui il appartenoit, qui estoit à la suite du duc, et un de ses principaux gentils-hommes, ce qui joint aux grandes pluyes, et longues maladies, et autres incommoditez que souffroyent les assiégés, ils se rendirent le 11 d'octobre, après avoir enduré plus de sept mille coups de canon.

Durant le siége, quelques françois firent courir le bruit qu'une grosse armée de leurs gens estoit en chemin pour venir desgager les assiégés, et qu'elle se devoit loger à la Tour, à une lieuë de Briquéras. C'est pourquoi peu de jours après, un jour de dimanche, partirent du camp assiégeant environ quatre

mille espagnols, qui vindrent donner l'assaut aux barricades faites à la Tour aux advenuës; celle qui estoit devers le Peles estant surmontée, et abandonnée des défendans, les espagnols entrés par la charrière qu'on appelle des Bruns, coururent par tout le bourg, et allèrent assaillir par derrière ceux qui se défendoyent encore é barricades de la porte, et du temple papal. Ce que voyans les défendans quittans la défense se retirèrent par les vignes voisines au haut vers le chasteau démoli, abandonnans tout le bourg aux espagnols, qui y mirent le feu en plusieurs lieux, et tuèrent ceux qu'ils attrappèrent tant d'une que d'autre religion par les chemins, et mesme dans les maisons, entre lesquels furent Claude Caron, et sa femme refugiés par la religion, et malades au lict, où ils furent tous deux tués, puis bruslés. On y tua aussi quelques bons soldats des défendans, mais non grand nombre. Le prestre s'estoit retiré au lieu où il avoit accoustumé de dire la messe, revestu de ses habits presbytéraux, pour se faire cognoistre, se tenoit comme asseuré. Mais les espagnols entrés le trainèrent en la ruë, le blessèrent; mais un capitaine survenant lui sauva la vie. Quelques damoiselles et autres femmes principales papistes s'estoyent retirées dans la maison d'un gentil homme qui estoit au service du duc, et un de ses officiers. La damoiselle sa femme estant à la

Tour, en la compagnie de laquelle les autres pensoyent estre en toute asseurance. Mais les espagnols estans entrés quelle chose qu'elles sceussent leur dire, ne laissèrent pas de leur faire des outrages, les despouillèrent de leurs biens, leur ostèrent tous leurs joyaux jusques à vouloir couper les doigts à quelques unes qui ne pouvoyent si tost leur arracher les bagues d'or; toutefois ils sortirent bien tost et se retirèrent. Ce qui donna la commodité aux habitans, et à leurs amis, qui n'estoyent que bien près dans les vignes voisines, d'y accourir incontinent, et esteindre le feu qui brusloit les maisons, et en sauvèrent bon nombre de l'embrasement; les espagnols cependant, s'en retournans à Briquéras, mirent le feu en passant en plusieurs bourgades de Sainct Jean, emportans leurs morts, et blessés, desquels on n'a peu savoir le nombre.

Briquéras donc estant prins, le seigneur de Lesdiguières fit assembler les principaux de ceux qui avoyent presté le serment de fidélité au roi, et leur dit: que nonobstant la perte de Briquéras, il ne vouloit pas quitter le Piedmont, où il avoit encores Cavour et Mirebouc, avec honnes garnisons, qu'il vouloit laisser d'autres troupes à Pramol, et au val de Sainct Martin, pour y tenir bon, et cependant qu'il iroit en Dauphiné pour se rafraischir. et grossir

son armée, pour retourner au prim-temps plus fort que jamais, que cependant ils eussent bon courage, et demeurassent en leur devoir, et en ceste sorte se retira.

CHAPITRE XLIII.

Comment on procéda és Valées après la retraite de l'armée françoise. Le Duc en la valée de Luserne, sa douceur, moines és valées. Disputes, ministre Gros sollicité à révolte, sa constance, diverses particulières fascheries.

Après la retraite de l'armée françoise, le bruit se fit grand, que le Duc vouloit prendre cette occasion pour exterminer les réformés des Valées, qui avoyent presté le serment de fidélité au roy. Des papistes qui avoyent fait le mesme on n'en disoit rien; en effet, on a seu depuis au rapport de quelques uns des conseillers mesmes, que telle chose fust proposée au conseil du Duc, mais que les principaux conseillers ne l'approuvèrent point, et fut proposé au contraire, qu'ils devoyent estre receus en grâce, et traitez doucement, puis que ce qu'ils avoyent fait, avoit esté par nécessité, et suivant le conseil qu'on leur avoit donné à Thurin, de se conserver comme ils pourroyent, jusqu'à ce qu'on eût le moyen d'y

pourvoir, qu'on avoit autrement assez expérimenté leur fidélité et obéïssance, et pour sauver le général il faudroit pardonner les défauts, ou excès particuliers. Le Duc mesme approuva cette proposition, et selon icelle fust conclud et effectué.

Or le Duc, après la prise de Briquéras, s'estoit retiré à Thurin, et avoit laissé l'armée à l'entour dudit lieu prins, qui y séjourna plusieurs jours, et cependant celui qui en estoit général pour le duc, envoya des passeports aux valées, avec commandement de luy envoyer des députez pour entendre ce qu'il avoit à leur signifier de la part de S. A. On lui en envoya à Pinerol, lesquels rapportèrent qu'il leur avoit dit: « qu'attendu le serment qu'ils avoyent » presté au roy de France, au préjudice de la fidé» lité qu'ils devoyent à leur prince, il tenoit ordre de » luy d'entrer dans les Valées avec toute l'armée, et » y exterminer tout, mais que luy meu de compas» sion, et regrettant sur tout la mort de tant de » personnes innocentes, comme estoyent les femmes » et les petits enfans, qui n'estoyent point coulpa» bles des fautes que leurs conducteurs avoyent faites, » il avoit voulu, avant qu'exécuter une telle com» mission, le leur faire entendre et les exhorter d'y » remédier, ce qu'il croyoit qu'ils pourroyent faire » en s'allant promptement jetter aux pieds de S. A. » lui demandant humblement pardon, et lui promet-

» tant de faire tout ce qu'il lui plairoit de leur com-
» mander, car estant prince tant clément et miséri-
» cordieux, il espéroit qu'il seroit meu de compassion
» envers eux, et revoqueroit sa commission; mais
» qu'il le falloit faire promptement, d'autant que le
» commandement du duc pressoit, et qu'il estoit né-
» cessaire d'employer, ou de congédier l'armée qui
» ruinoit tout le pays ». Ils obtindrent toutesfois de lui, par l'entremise du marquis Purpurat, un terme suffisant pour en faire le rapport aux peuples, et en conclurre, ce qu'estant fait, et ayant obtenu les passeports nécessaires, on envoya des députez à Thurin, avec une humble requeste à S. A. convenable à l'occasion, à laquelle fut respondu en substance: « Que
» S. A. enclinant à miséricorde, et clémence plus
» qu'à rigueur de justice, veu que les supplians re-
» conoissoyent leur faute, et se jettoyent à ses pieds,
» elle se contentoit de leur pardonner à tous géné-
» ralement selon leurs supplications, pourveu qu'en
» toutes les valées fust remise la religion romaine,
» et fussent rendus les temples qui souloyent servir
» à l'usage d'icelle, et qu'on feroit deux forts dans
» les Valées, lesquelles cependant maintiendroyent
» leurs hommes en ostage près de son Altesse, jusqu'à
» ce qu'ils fussent achevés. Et que quant au particulier
» de la religion, S. A. envoyeroit quelques uns de ses
» ministres pour en traitter avec tous généralement

» et recevoir leur fidélité, s'asseurant qu'ils la gar-
» deroyent selon leur debvoir, en bons et fidèles sub-
» jects, lesquels S. A. désiroit maintenir toujours en
» bonne paix et tranquillité, sous sa protection et
» sauvegarde.

» *Donné à Thurin, le 21 de novembre 1594.*

» Signé: CARLO EMANUEL.

» V. *Ludovico Milliet etc.* »

Les députez estans retournez aux Valées avec cette responce, fut reconu que la supplique avoit esté altérée. Et les députez nommèrent un Seigneur qui avoit voulu contre leur gré y changer quelques mots pour les faire confesser plus coulpables qu'ils ne se recognoissoyent, dequoi on envoya faire des plaintes à Thurin aux principaux ministres de son Altesse, qui respondirent, qu'on ne devoit pas se formaliser pour lesdites paroles, qui ne leur avoyent porté aucun préjudice envers son Altesse, qui n'y avoit pas fait fondement, et qu'on feroit en manière qu'elles ne leur pourroyent préjudicier à l'advenir.

Quelque temps après furent envoyez les commissaires que S. A. avoit promis par sa response. L'assemblée se fit à la Tour, où après le concert nécessaire, lesdits commissaires déclarèrent au nom de S. A. que les réformés seroyent conservez en la pai-

sible continuation de toutes leurs libertez et concessions, touchant leur religion et exercices d'icelle, sans innovation, ny restriction sauf en ce qui concernoit les temples qu'ils tenoyent, lesquels avoyent autrefois servi aux exercices de la religion de l'Eglise romaine, lesquels le Duc vouloit qu'ils fussent rendus. Il y eust un peu à contester sur ce poinct, mais on y consentit finalement, et par ainsi les ostages qui estoyent à Thurin furent licentiez, et s'en revindrent chez eux.

Or Cavour et Mirebouc tenoyent encores pour les françois; le duc assiégea Cavour, et finalement après que le sieur de Lesdiguières retourné en Piedmont avec une grosse armée, eut tasché en vain de le secourir, il se rendit, et l'armée françoise se retira, mais non pas sans la mort de plusieurs, d'un et d'autre costé.

Quant à Mirebouc, le Duc le fit assiéger par quelques milices au commencement de l'esté de l'an 1595, mais n'en ayant peu venir à bout, le Duc y alla en personne avec une petite armée, et du canon, duquel ayant tiré quelques volées contre le fort, il se rendit à composition honorable, et le Duc s'en retourna en bas, tout le long de la valée de Luserne, fort joyeux et content, et ne permit que son armée fit aucun désordre en icelle valée de Luserne, ayant fait défendre qu'aucun soldat en la marche de l'ar-

mée n'eût à sortir du grand chemin, et là où il faudroit loger, qu'ils se regardassent d'entrer pour faire desplaisir à aucun, en aucune maison qui fust, se comportans aussi honnestement és maisons où ils seroyent logez amiablement, et par bon ordre.

A sa descente de Mirebouc, les principaux de la religion du val Luserne, l'attendirent en la place du Villar, lui firent la révérence, lui promettans toute obéïssance et fidélité, et le suppliants de se daigner les maintenir tousjours en sa bonne gràce et protection, et tous les peuples des valées de la religion, ses très-humbles subjects. Auxquels il respondit fort amiablement, en la présence de grand nombre de seigneurs, et courtisans, en tels termes: *Soyez moy fidèles, et je vous serai bon prince, et mesme bon père, et quant à vostre liberté de conscience, et exercices de vostre religion, je ne vous veux innover chose aucune contre les libertez esquelles vous avez vescu jusques à présent, et si quelqu'un entreprend de vous y troubler, venez à moy et j'y pourvoyray.*

Ces paroles dites en telle compagnie, et d'une façon tant amiable, furent à tous les réformés des Valées, de grande consolation présente, et pour l'avenir, et on les a bien opposées à ceux qui sous le nom de S. A. cerchoyent de préjudicier à la liberté des églises. Car on leur disoit, que le Prince ayant ainsi parlé

en si grand et tant illustre compagnie, on s'asseuroit tant de la fidélité de ses promesses, qu'on ne croyoit point que son intention bien informée fust d'y contrevenir. On les a aussi quelques fois remémorées à S. A. mesmes, quand importunée par les adversaires, il sembloit qu'elle leur consentoit en choses préjudiciables aux dites libertez, et jamais S. A. ne révoquoit en doute d'avoir ainsi parlé. Mais autant que cette benignité du prince envers les réformés leur estoit agréable et consolatoire, autant ou plus estoit-elle désagréable à plusieurs du clergé romain, et spécialement aux moines, qui n'ayans peu assez irriter S. A. contre les réformés, pour les occasions passées, ne pouvoyent agréer qu'elle leur fust tant favorable és libertez de leur religion. Parquoi ne pouvans pour lors faire pis, ils obtindrent des patentes qui authorisoyent la mission des moines aux Valées, avec permission de faire tout ce qu'ils pourroyent pour convertir les réformés d'icelles à la religion romaine, par persuasions, exhortations générales et particulières, disputes, promesses, et autres choses semblables de leur mestier, avec défense à tous de les injurier, ou outrager en aucune manière, sous grosses peines.

Sur ce l'archevesque de Thurin vint aux Valées avec grande suite, pour repurger, ou consacrer de nouveau quelques temples papistiques, qu'ils préten-

doyent avoir esté profanez au temps de la guerre, et fut establie une troupe de jésuites en la valée de Luserne, et un nombre de capucins és valées de Pérouse, et S. Martin, pour travailler à la susdite prétendue conversion.

Les jésuites qui vindrent en la valée de Luserne amenèrent de Turin André Laurens jadis ministre à la Tour, mais prins prisonnier (comme a esté dit au chapitre précédent), et détenu és prisons de Saluces, et de Turin, jusques à tant qu'ils luy eurent (sous des grandes promesses, outre sa délivrance), fait consentir de changer de religion, et de s'employer envers les réformés des Valées à en faire de mesme à son imitation. Puis pour l'entretenir ils lui firent avoir la régence de l'eschole de Luserne (assez honorable) et une belle maison, fournie par la ville, en laquelle ils se logèrent avec lui, se faisans ses pensionnaires, en apparence pour l'honorer, mais en effect pour le tenir en esclavage, veiller sur toutes ses actions, l'empescher de communiquer avec les réformés, sinon en leur présence, et pour lui faire observer ce qu'il leur avoit promis, et pource le conduisoyent comme un povre esclave, allans çà et là aux presches des réformés, après lesquels ils lui faisoyent réciter devant les peuples la leçon qu'ils lui avoyent enseignée, lui faisant dire (contre sa conscience) qu'il les avoit mal enseignez,

et que lui s'estant converti, il les exhortoit d'en faire de mesme. Il ne continua pas pourtant long temps en tel mestier, car on lui parloit par tout, en telle sorte qu'ayant esté une fois en un lieu, il avoit honte d'y retourner, et les jésuites de l'y conduire n'en tenant grand conte, ayant veu qu'avec tout ce qu'ils luy avoyent fait faire, et avec leur aide, il n'avoit peu tirer à leur parti un seul des réformés, sauf sa povre famille, et encores après beaucoup de peine, quant à sa femme. Et bien tost après sa fille aisnée se trouva enceinte, ce qu'estant imputé à ses camarades les jésuites, un de leur compagnie disparut, comme portant tout le faix, pour en descharger les autres, tellement que le povre revolté, peu estimé, et sans consolation, mourut bien tost après.

Les jésuites cependant continuoyent en leur mestier, courans de tous costez és assemblées publiques, és maisons des particuliers, és boutiques, en la campagne, par les chemins, et par tout où ils pouvoyent trouver commodité d'estaller leur marchandise, avec toute importunité, mais sur tout envers les ministres, lesquels voyans que c'estoit tousjours à recommencer, et qu'il n'estoit pas séant à leur vocation de participer aux criailleries de ces gens là, sans ordre ni raison, en toute rencontre, se résolurent de n'entrer en aucune conférence avec eux, sinon

en dispute publique, et bien reiglée selon les loix nécessaires en telles actions. Ce qu'estant signifié au jésuite Jean Baptiste Rousset principal de leur compagnie, il print le parti de la dispute publique, entre lui, et le ministre Daniel Chanforan pasteur en l'église de S. Jean, s'offrant de prouver cette conclusion: *L'Eglise Romaine est la seule vraye église, et hors d'icelle n'y a point de salut.*

On accorda des conditions, le jour fut prins au commencement de mars 1596, le lieu, à la bourgade des Appie, au milieu de S. Jean, où au jour assigné se trouva grande compagnie d'un et d'autre parti. Or d'autant que le jésuite avoit obtenu que l'illustre seigneur Charles, comte de Luserne, seigneur d'Angrogne, chevalier de l'ordre de S. A. auroit ordre de S. A. d'y présider, on ne nomma point d'autre modérateur de la dispute, encor qu'on eust desjà expérimenté en d'autres semblables occasions, combien la présidence d'un tel personnage pouvoit servir au jésuite. On entra en action, le jésuite produisit pour preuve de sa thèse, le lieu de S. Paul aux romains, chapitre premier, verset 8, où il louë Dieu *que la foy des romains estoit publiée par tout le monde.* Le ministre nia la thèse, et par plusieurs raisons démonstra que le passage allégué ne la favorisoit point, et entre les autres proposa, que la doctrine de la moderne Eglise Romaine ne s'accorde

pas avec cette foy, de laquelle S. Paul parle, comme il prouvoit par l'antithèse de plusieurs passages tirez de l'Epistre aux romains, totalement contrarians à autant de dogmes de la moderne Eglise Romaine. Alors le jésuite se voyant enclos, dit, qu'il n'avoit que faire de ces antithèses, ni d'autres raisons, et qu'il demandoit que le ministre lui prouvast par texte exprès, et formel de l'Escriture Saincte, cette sienne proposition: *l'Eglise Romaine moderne ne suit pas en tout la mesme foy, que faisoit l'ancienne au temps de S. Paul, d'autant* (disoit-il) *qu'une des conditions de la dispute, est,* qu'on prouve tout par l'Escriture Saincte. Sur ceci le ministre démonstra comme le jésuite vouloit tordre la susdite condition hors de son vray usage, et combien peu de raison il avoit de s'y accrocher en telle sorte. Mais on n'en peut tirer autre response, sinon un torrent de paroles inutiles, et sans raison. Alors le ministre s'adressa au seigneur Président, le priant d'interposer son authorité pour retenir le jésuite en son devoir, et mesme qu'il se daignast déclarer quel d'eux deux avoit raison. Alors ledit seigneur respondit: si vous estiés en dispute des qualitez d'un bon cheval ou d'une bonne espée, j'en dirois mon advis, pource que j'y entens quelque chose; mais vos controverses ne sont pas matières de ma profession, et pource ne me veux ingérer à en juger, et

au reste je vous signifie que j'ay ordre de S. A. de me rendre promptement à Turin, et parce ne puis plus assister ici et m'en vai consolé de voir que vous n'estes pas tant eslognez de nos sentimens, comme on crie communément, j'en ferai le rapport au duc qui en sera fort joyeux, et s'il m'ordonne de me trouver quelqu'autre fois en telles actions je le ferai fort volontiers.

Alors le ministre supplia fort instamment ledit seigneur de vouloir encores ottroyer son assistance pour une heure, que sa prudence conoissoit fort bien en quel destroit le jésuite se trouvoit, duquel l'honneur portoit de se desvelopper, ou se confesser estre vaincu. Mais ledit seigneur dit qu'il ne pouvoit, et saluant la compagnie partit sans que le jésuite eust sonné mot, soit pour prier ledit seigneur de demeurer, ou pour se justifier, et ainsi partirent ledit seigneur, la noblesse et autres principaux papistes qui l'avoyent accompagné, et le jésuite avec eux, après que le ministre eut dit: excusez nous, Monsieur, si nous ne sortons pas pour vous accompagner, car nous sommes obligez de remercier Dieu de la victoire qu'il a donné ici à sa vérité par nostre moyen, ce qu'on fit à l'instant. Et celui qui le tesmoigne ici fut présent à toute cette action.

On ne sçait pas quels reproches ce seigneur très-prudent aura fait au jésuite de son impertinence,

tant y a que ce moine sans parler plus de disputer, monstra après une grande indignation contre le ministre susdit, lequel il importuna tant un jour à la sortie du presche, avec évidens mensonges, que le ministre fut contraint de lui dire qu'il estoit un mensonger. Dequoi le jésuite l'alla incontinent accuser aux magistrats, faisant instance contre lui selon les peines contenues en ses patentes (car les jésuites conduisoyent ordinairement quelque nombre de papistes en leur compagnie, pour leur servir de tesmoins) et fit tant ce jésuite qu'on print quelques informations de ce fait, mais finalement le tout s'esvanouit.

En ce temps là estoit pasteur en l'Eglise d'Angrogne, le sieur Augustin Gros, qui en cette année 1596 et suivantes fust assailli vivement par plusieurs fois, non tant pour disputer de la religion avec lui, que pour tascher de l'induire à retourner en la papauté, car il avoit esté en sa jeunesse moine Augustinien, de grande estime entre les siens, pour son sçavoir, et subtilité en disputes, ayant esté prescheur, lecteur, professeur, et grand disputateur és principales villes de Lombardie, où il print la cognoissance de la religion en faisant lesdits exercices. Ce qui le fit résoudre de quitter le monachat, et le papat, et se retirer où il peust servir à Dieu purement, mais la chair combattant contre l'esprit, lui

représentoit les aises qu'il avoit alors, et les mésaises qu'il souffriroit à l'advenir en se retirant, tellement que (comme il nous a dit souvent) il souffrit ce combat continuel par l'espace de cinq ans, l'esprit le poussant à sortir, et la chair le retenant jusqu'à ce que Dieu l'ayant visité d'une périlleuse maladie, il lui fit vœu de sortir entièrement, et incontinent du papat, si Dieu lui faisoit la grâce de se relever, ce qu'il effectua, et se retira à Genève, et depuis aux Valées, où reçeu au s. ministère, il l'a exercé jusques à son extrême vieillesse avec grand fruict.

Les adversaires de la religion qui cognoissoyent la suffisance de ce pasteur, sur tout pour descouvrir, et rembarrer les sophisteries des moines, employèrent plusieurs moyens pour l'arracher aux églises, et premièrement le chevalier Nicolas de Ponte, gouverneur de Pinerol, et des Valées vint en la valée de Luserne, et demanda de lui parler secrettement; mais le pasteur s'excusant sur la dureté de son ouye, fit que ceux qui se tenoyent tousjours en lieu proche (entre lesquels j'estoy) ouïrent le tout d'un et d'autre costé. Le gouverneur lui proposa les honneurs et commoditez qu'il souloit avoir és bonnes villes d'Italie, et qu'il en pourroit avoir autant et d'avantage, s'il y vouloit retourner, et au contraire le peu de commoditez qu'il avoit, et pouvoit espérer en ces montagnes, mal convenables à sa qualité, et à sa

vieillesse. Il lui respondit, qu'il savoit bien ce qu'il avoit eu, et ce qu'il avoit, et qu'il loüoit Dieu de la grâce qu'il lui avoit faite de sortir d'un tel bourbier, pour le retirer en ses montagnes, en sa vraye église, où il se trouvoit incomparablement mieux de corps et d'esprit, qu'il ne faisoit és bonnes villes, parmi les délices, et qu'il aimeroit beaucoup mieux mettre le col sur un gibet (il usa de ce mot) que d'y retourner et qu'on perdoit le temps de lui en parler.

Le gouverneur lui dit: *qu'au moins il lui fit ce plaisir d'aller à Pinerol pour conférer en sa présence amiablement avec un vrai théologien qui y estoit nouvellement arrivé, et qu'outre un bon passeport qu'il lui donneroit, il le feroit accompagner asseurément par les chemins;* le ministre lui respondit: *qu'il savoit bien que son église ne consentiroit jamais qu'il s'allast jetter entre ceux qui approuvent le décret* qu'on n'est pas tenu de garder la promesse à ceux qu'on estime hérétiques. *Vous ne vous fiez pas donc de moy* (dit le gouverneur). *Je me fie de vous, Monsieur* (respondit le ministre) *mais je ne me fie point de la papauté, et sur tout des moines, qui me tueroyent à vos pieds, comme ils ont tué des rois, et des princes environnez de leur noblesse, et de leurs gardes. Et si ce rare théologien prend plaisir de conférer avec moi, il*

pourra venir à Angrogne, où il n'aura rien à craindre, sur tout s'il vient en la compagnie de V. S. très-illustre, qui sera honorée avec toute sa suite dans son gouvernement. Le gouverneur oyant telle résolution monta à cheval malcontent avec sa suite.

Le collatéral Rubin vint aussi de Thurin lui donner une attaque; mais il n'y gagna non plus que le gouverneur. Vint après le recteur des jésuites de Thurin, mais il en remporta une response bien plus masle que n'avoyent faict lesdits deux seigneurs. Car il reprocha vivement à ce maistre moine les grands abus de leurs moineries, et le renvoya faire ses affaires. Après en vindrent d'autres, et quelques uns incognus, lui demander cauteleusement des conseils dangereux, mais il les renvoya comme ils méritoyent. Nous parlerons ci après de celui qui lui portoit la peste.

Les moines cependant continoyent leurs courvées, mais voyans qu'ils ne gagnoyent rien que peine et honte, ils importunèrent les magistrats et gouverneurs pour allumer des troubles particuliers, tantost d'un costé tantost d'un autre, où ils pensoyent d'en avoir quelque pouvoir. Le collatéral susdit Jean Baptiste Rubin n'ayant peu avoir aucune prise sur le ministre Gros, alla faire commandement aux réformés, habitans dans le bourg de Luserne, d'aller à

la messe, ou d'en sortir dans un certain terme, combien qu'ils y eussent tousjours habité d'ancienneté en grand nombre, ce qu'on fit remonstrer à S. A. qu'on avoit mal informée, tellement qu'ils y continuèrent leur habitation comme auparavant.

On pensa aussi faire en mesme temps qu'à la Tour les papistes, qui n'y faisoyent pas la sixiesme partie de la Communauté, eussent tout le maniement d'icelle, à l'exclusion de tous les réformés; mais la confusion qui en survint nécessita les papistes de procurer que selon les anciens usages, les réformés eussent aussi part au maniement de la communauté sans exception pour cause de religion.

Le gouverneur de Pinerol fit aussi attendre par ses gensdarmes ceux du marquisat qui venoyent à la valée de Luserne pour la S. Cène, et à diverses fois en furent prins plusieurs, et conduits au chasteau de Pinerol, après leur avoir prins leur argent, et autres choses qu'ils avoyent sur eux lors de leur prinse, et les y tindrent prisonniers, jusqu'à ce qu'ils eurent payé une grande somme de deniers, tant pour leur rançon que pour les despens.

Or nonobstant les grandes persécutions générales exercées auparavant par le bas Piedmont, on y avoit encores toléré plusieurs particulières familles en divers lieux. Et à Carde, où bon nombre des habitans estoyent de la religion, ils y estoyent tous

tolérés cependant que leur comtesse, qui y estoit bien affectionnée, y fut; mais quand elle n'y fut plus, ils furent contraints d'aller à la messe, ou de quitter leurs maisons, et le mesme fit-on à ceux d'Osase, et de Fruzase, lesquels jusqu'alors avoyent susbisté, mais en ce temps il falut que tous ceux-là promissent d'aller à la messe, ou se retirassent; la pluspart se retira aux Valées.

Ils tascherent aussi en quelques lieux du bas Piedmont de troubler des particuliers des Valées, au commerce accoustumé, mais ayans eu recours au Duc, il y remédia.

CHAPITRE XLIV.

Prison, et délivrance de M. Antoine Bonjour ministre. Valcluson rudement assailli, vigoureusement défendu. Forteresses basties. Pinasche troublée. Ministre Félix Ughet en danger. Ses père et frère en l'inquisition, quelques autres aussi en l'inquisition. Un homme honorable bruslé à Thurin pour la religion. Troubles particuliers és Valées.

Vers la fin de février 1597 quelques uns Pravillelm ayans eu advis qu'il y avoit quelque dessein sur la personne du sieur Bonjour leur pasteur, on proposa de le retirer ailleurs, mais ne le pouvant

conduire comme autrefois en semblables occasions par les montagnes au val Luserne, pour l'abondance des neiges, ni par le chemin bas de la plaine, pour estre trop dangereux, on résolut de l'escarter au moins en un autre quartier de son église, qui sembloit moins dangereux, mais ayans laissé le chemin plus seur pour suivre le plus facile, le pasteur, et ses conducteurs tombèrent en une embuscade de soldats de la garnison de Revel la nuict du 27 février, qui les prindrent et conduisirent à leur gouverneur, qui au commencement le tint un peu plus à l'estroit; mais après qu'il eut recognu sa probité il le laissa aller librement par toute l'enceinte du chasteau, et le nourrissoit parmi, et comme un de ses domestiques, et cependant ses parens, et les églises des Valées faisoyent tout leur possible par entremetteurs, mesme par des seigneurs de marque papistes, pour le délivrer, ses parens en outre avoyent apresté une bonne somme d'argent, pour l'avoir prompte, en cas qu'on le peust délivrer par rançon. Ce que le gouverneur désiroit, mais l'inquisition s'y opposoit, et demandoit qu'il lui fust livré. Mais durant ce débat, le Duc alla en Savoye à cause de la guerre que les françois y avoyent esmeuë, et le gouverneur s'achemina avec son régiment, pour l'entreprinse contre val Cluson, tellement que les nouvelles arrivèrent que l'inquisiteur avoit tant faict envers ceux

qui régentoyent en l'absence du Duc, que le ministre lui avoit esté ottroyé, et on doutoit que la gouvernante, et officiers de Revel n'auroyent la hardiesse, ni pouvoir de l'empescher. C'est pourquoi le beau-frère du prisonnier, chirurgien, ayant eu la permission de lui faire le poil, lui dit à l'oreille le danger où il estoit, lui donna secrettement une corde, et l'exhorta vivement à se dévaler promptement par icelle en bas des murailles. C'estoit environ l'heure de midi 14 d'aoust, és grandes chaleurs, les soldats demeurés au chasteau, estans ou en leurs chambres, ou à la porte du chasteau, tellement qu'autour d'eux ne paroissoit personne. Le chirurgien le recommanda à la gràce de Dieu, puis partit, et incontinent retourna et trouva le prisonnier en extrême perplexité pour les grands dangers qu'il appréhendoit de tous costez, auquel il dit: sauvez-vous, sauvez-vous M. Antoine, et promptement, autrement c'est fait de vous. Adieu. Alors le prisonnier se recommande à Dieu, dispose sa corde, et se dévale sans dommage ni empeschement, nonobstant la difficulté du roc au bas des murailles; mais s'acheminant vers la montagne prochaine, il rencontra la lavandière du chasteau, et son mari, qui lui dirent: Aha, vous vous sauvez M. Antoine. Ouy, dit-il, pour l'amour de Dieu, laissez-moi aller sans dire mot: ce qu'ils firent, et lui arrivé à la montagne, se jette en haut

parmi les arbres et buissons, d'où il ouït bien tost de grands cris de soldats, et abbayement de chiens en bas à l'entour du chasteau, puis sur la nuict arriva aux siens à Pravillelm, et peu après arriva le chirurgien son beau-frère, où il eut des pleurs de resjouïssance plus qu'on ne peut escrire: puis accompagné de plus de cent harquebusiers, on le conduisit par les montagnes au val de Luserne, où il a depuis continué en l'église de Boby sa patrie jusqu'à l'année 1620.

Or en ce mesme temps le Duc estoit en Savoye, où la guerre se démenoit entre lui et les françois, et cependant ses officiers en Piedmont assaillirent la valée de Cluson dauphinoise; combien qu'estenduë en bas vers le Piedmont, et conduisirent une partie de leur armée par la valée de Suse, et par Méane montèrent au col de la Fenestre; et là près sur la montagne, cavèrent et firent un petit fort, pour favoriser la retraite au besoin. Cependant l'autre partie de l'armée estoit montée par la valée de Pérouse, et donna un vigoureux assaut par le bas à celle de Cluson: où ayant surmonté gardes, et barricades, elle arriva jusqu'à Mentoles, où sur une petite colline sont une petite ville close, et les masures d'un ancien chasteau démoli, où ces troupes commencèrent à se fortifier. Mais l'alarme ayant fait mettre en armes tous les habitans de la valée,

tous de la religion, les uns coururent en haut contre ceux qui estoyent desjà combattus vigoureusement en leur fort sur la montagne, par la soif, et par les vents furieux avec neige, et qui n'en pouvoyent quasi plus, tellement qu'il n'y eut pas telle difficulté à les vaincre du tout, et déchasser les survivans par le chemin de leur venuë. Mais elle fut fort grande à déchasser ceux qui estoyent en bon lieu, et se fortifioyent de tout leur pouvoir à Mentoles: toutefois les habitans qui combattoyent pour défendre tout ce qu'ils avoyent de plus cher en ce monde, firent un tel effort contr'eux de tous costez, que nonobstant la grande résistance, ils les mirent finalement en fuite, avec grande boucherie, tant au combat comme en la fuite, à cause des lieux estroits et en quelques lieux précipiteux. Il y eut aussi plusieurs prisonniers, entre lesquels se trouva le comte Paul gouverneur de Rével, lequel estant présenté devant les principaux conducteurs, le sieur Perron, l'un des principaux pasteurs, lui dit: « Eh! c'est » vous qui avez faict prendre, et détenez prisonnier » nostre bon frère monsieur Bonjour, mais vous le » nous rendrez sans dommage, ou que vostre personne » en respondra ». Le gouverneur respondit: « Que » ayant eu commandement souverain de le faire » prendre, il n'avoit peu faire autrement, mais qu'es- » tant entre ses mains il l'avoit traitté le plus favo-

» rablement qu'il lui avoit esté possible, et n'avoit » tenu à lui qu'il n'eust esté délivré, et qu'au reste, » après son despart de Revel, on l'avoit asseuré que » le prisonnier s'estoit sauvé, et estoit en la valée » de Luserne, qu'il prioit qu'on envoyast mesme à » ses despens, et qu'ils en sçauroyent de lui mesme » la vérité ». On envoya donc, monsieur Bonjour fut trouvé à Boby en santé avec les siens, qui tesmoigna tellement en faveur du comte prisonnier que sa délivrance en fut fort facilitée. Sur quoi on remarqua que Dieu ne laisse pas sans récompense ceux qui sont pitoyables envers ses fidèles serviteurs affligés, et aussi comme Dieu pourvoit à la délivrance des siens par des moyens qu'on n'auroit sceu espérer auparavant. Ce comte prisonnier fût bien traitté, pour avoir bien traitté monsieur Bonjour prisonnier. Et si monsieur Bonjour ne fût sorti par autre moyen, Dieu avoit pourveu à sa délivrance par cet autre auquel on n'avoit point pensé.

Or le reste de l'armée descendue de val Cluson s'arresta à la Chapelle, bourgade située en lieu un peu eslevé sur la frontière du Dauphiné et du Piedmont, et la fortifia de murailles, et remparts : puis le chevalier Ponte gouverneur de Pinerol, chef de l'armée, y establit une grosse garnison. Et après fit bastir un autre forteresse sur un haut roc, à l'entrée du val Sainct Martin, qui fut nommée Palais

Louys, et y establit aussi une grosse garnison, qui commit plusieurs excez és environs, harquebusèrent quelques uns de la religion du val Sainct Martin, qui à l'accoustumée travailloyent dans leurs vignes près de ce fort. Ils tuèrent aussi de sang froid un Guillaume Bouchard, vaillant homme, du Villar val Pérouse, et centenier des milices dudit lieu, sans qu'on en aye sceu aucun juste sujet, et sans en avoir jamais peu obtenir justice.

Sur ce les moines capucins qui tournoyoyent sans cesse par les valées de Pérouse et Sainct Martin, pour ravir quelqu'un à l'Eglise, voyans en ce temps qu'outre les appuis ordinaires qu'ils avoyent auparavant, ils avoyent à leur faveur ces grosses garnisons, avec leurs gouverneurs, leurs passionnés partisans, changèrent leur audace en insolence en tout ce qu'ils pouvoyent contre les réformés.

Entre autres choses, ils firent tant que le gouverneur Ponte défendit à ceux de Pinasche de la religion de continuer leurs prédications au temple accoustumé, et y fit mettre des sauvegardes, sous prétexte qu'on y avoit dit messe autrefois. Mais les réformés opposoyent une convention faite avec les papistes de leur communauté, par laquelle fut accordé que les papistes n'ayans pas besoin d'un si grand temple, pour n'estre la sixiesme partie des personnes, ni en biens de ladite communauté, toute

la communauté feroit édifier au Dublon, où est le plus des papistes, un temple capable pour le besoin des papistes, qui par ce moyen quittoyent aux réformés leur droict du grand temple de Pinasche, et les réformés laissoyent leur droict du nouveau temple édifié au Dublon aux papistes qui en estoyent plus accommodés, en vertu duquel accord on avoit desjà continué long temps ainsi, les réformés jouïssans paisiblement du temple de Pinasche, et les papistes de celui du Dublon, tellement qu'ils s'estimoyent fort grevés de ce nouveau commandement fait à l'appétit des moines, contre droict, et contre leurs conventions, ils allèrent donc vers leur gouverneur pour lui proposer leurs droits, mais il n'en voulut faire conte.

Le dimanche suivant le peuple de Pinasche estant assemblé pour ouïr la prédication, les advis furent divers à cause des défenses: les uns insistoyent à la continuation au lieu accoustumés, estant bien fondés pour les raisons susdites. Autres estoyent d'advis d'aller prescher au temple du Dublon qu'eux avoyent faict bastir quasi tout à leurs despens: mais la première opinion ayant prévalu, on ouvrit le temple, et fut presché dedans dequoi le gouverneur estant indigné, il complotta avec les gouverneurs des deux forteresses susdites d'en faire la vengeance. Pour cest effect s'accordèrent que le dimanche sui-

vant le gouverneur de Ponte monteroit de Pinerol avec la gendarmerie qu'il pourroit, et que les gouverneurs des deux chasteaux descendroyent avec leurs garnisons, et envelopperoyent dans leur temple les réformés avec leur ministre.

Le ministre de Pinasche avoit aussi alors en sa charge l'église voisine du Villar, et y preschoit le dimanche matin, heure de l'entreprise susdite. Les trois gouverneurs susdits avec leurs gens s'y acheminent, ayans à cheminer environ une lieu et demie seulement autant d'en haut que d'embas. On ne sceut rien de cette entreprise jusqu'à ce que ces gens furent bien proches du temple, quand un certain qui gardoit son bestail à la campagne ayant veu ce qui estoit, se print à crier à haute voix; quelques uns sortirent du temple, et virent de tous costez la gendarmerie s'approcher. Donc tout le peuple sortit en foule à l'entour du ministre, sur lequel on avoit jetté un manteau et un chapeau de paysan. On se jette dans les vignes prochaines, où la cavalerie ne pouvoit rien : le ministre qu'ils cerchoyent principalement, estant eschappé, et le Villar n'estant pas le lieu de leur dessein, ils le laissent, et vont à Pinasche un mille loin de là, où ils ravagèrent, blessèrent, battirent, emprisonnèrent, et firent plusieurs autres excez sur tout en la plaine, où la cavalerie pouvoit courir. Puis vont saccager la maison du

pasteur, qui était le sieur Félix Ughet, homme docte et de grand esprit, et firent porter tout ce qui se pouvoit emporter és deux forteresses susdites. Le pasteur se retira par les montagnes en Valcluson, dequoi despités leurs adversaires, emprisonnèrent de là à quelque temps maistre François Ughet son père fort vieux, et son frère maistre Bernardin tous deux notaires, et qui ne s'en doutoyent point; on les conduisit à Thurin, et furent mis és prisons de l'inquisition, où le père tousjours constant mourut finalement, et le fils maistre Bernardin Ughet, après une prison d'environ trois ans, devenu maladif et languissant, promit d'aller à la messe, et fut délivré et retourna en son bien au val Pérouse, où ayant ouï quelques messes il s'en retira, n'y voulant retourner, et n'osant se remettre en l'église réformée, ce qu'il fit toutefois quelque temps après, et y a persévéré jusqu'à la mort.

Nous avons sceu par ce personnage quels ont esté les combats et la victoire du susdit maistre François Ughet son père, en maintenant dans l'inquisition l'honneur de Dieu, et la pure vérité de l'Evangile jusqu'à sa mort: et par son moyen aussi et par d'autres qui ont esté long temps aussi détenus dans lesdites prisons, avons entendu qu'il y en a ordinairement plusieurs enserrés là dedans, en des cachots profonds, ou de païs estrangers, ou du Piedmont

mesme, desquels ils font mourir quelques uns publiquement, ils en font mourir d'autres là dedans par mort violente, et les autres ils les y laissent languir jusqu'à ce que par vieillesse, ou par mésaises, et angoisses de la prison, ils y finissent leurs jours affermans les susdits que par un certain trou secret en la muraille d'une prison à l'autre, ayans ouï chanter des pseaumes en une autre prison, ils prindrent occasion d'entrer en communication par ce trou, avec ceux qui les chantoyent: et qu'un d'eux leur dit, qu'il y avoit desjà esté détenu neuf ans entiers, et se tesmoignoit joyeux de souffrir tant pour la vérité, et résolu de continuer en la confession d'icelle jusqu'à la mort.

M. Jean Baptiste Gros, frère du sieur Augustin ministre, a esté un de ceux qui y sont morts de mort naturelle. Il eut ceste faveur particulière, qu'il estoit permis à quelques uns de l'aller visiter, et lui porter des assistances. Les inquisiteurs disoyent à ceux qui procuroyent sa délivrance qu'ils le délivreroyent, pourveu que son frère ministre allast tenir sa place, ils estoyent de Villefranche en Piedmont.

M. Jean Grandbois, jadis ministre en la valée de Sainct Martin[1], et puis privé de sa charge, pour une querelle trop aigre qu'il avoit eue avec un de son église, autrement homme de grand zèle, et propre à bien endoctriner, ne pouvant tenir son talent caché,

alloit voyageant par le bas Piedmont, instruisant particulièrement les familles fidèles qui y estoyent esparses en grand nombre. Mais y ayant faict quelques voyages, l'inquisition le fit prendre et serrer, sans qu'on aye depuis peu savoir quelle en a esté la fin.

Audit an 1597 quelques personnes principales du val Luserne, de la religion, à leur retour de Thurin, rapportèrent y avoir veu tirer de l'inquisition, et conduire au supplice du feu, un homme vieux, honorable, haut de stature, maigre de face, lequel ne pouvant parler à cause du mords qu'on lui avoit mis en la bouche, monstroit assez par les gestes la cause de sa mort, et son zèle, et piété, en quoi il continua jusqu'au dernier soupir; mais qu'ils ne l'avoyent point autrement reconu, ne peu sçavoir d'où il estoit. Alors un M. Sébastien Ibert[1], honneste jeune homme chirurgien, nouvellement venu de Cuni en la valée de Luserne pour la religion, dit: ces indices qu'on nous propose, me font croire qu'asseurément ce martyr est M. Jean de Marseille, que j'ay familièrement cognu à Cuni en ceste manière. Un soir le gouverneur de Cuni estant à la porte de nostre Dame, y arriva un homme tel que celui qu'on nous dit, auquel le gouverneur dit: *D'où venez-vous?* L'autre luy respondit: de Marseille monsieur. *Où allez-vous?* A Genève, monsieur. *Pourquoy?* Pour

y vivre selon Dieu, monsieur. *Et quoi ne pouviez-vour vivre selon Dieu à Marseille?* Nenni, monsieur, car on m'y vouloit contraindre d'aller à la messe, et idolatrer. *Et ici à Cuni ne vivons nous pas selon Dieu?* Nenni, monsieur, car l'idolatrie y règne. Alors le gouverneur en grande cholère commanda qu'il fût mené en prison, ce qu'ayant esté veu par quelques secrets amateurs de la vérité, eurent soin de le faire visiter souvent, et le secourir d'ausmones, se servant ordinairement de cest honneste homme qui nous en a fait le rapport (et qui a depuis tousjours persévéré, et persévère honorablement en la profession de la vérité entre nous). Cependant le prisonnier chantoit hautement les pseaumes en la prison, sur quoi le gouverneur l'envoya menacer de la mort s'il ne désistoit. Mais ils respondit que cependant qu'il seroit en vie il chanteroit les louanges de Dieu, et qu'il ne craignoit point la mort. Sur ce les mesmes amis firent tant envers le gouverneur (par remonstrances que c'estoit un estranger, qui ne faisoit que passer et n'avoit pas pensé de l'offenser, et qu'ils le prioyent de luy pardonner ce qui le pourroit avoir offensé) qu'il consentit à sa délivrance, pourveu qu'il s'en allast incontinent hors de son gouvernement, avec promesse de n'y retourner. Adjoustant M. Ibert qu'ils avoyent depuis entendu, que cet homme estoit allé

à Turin, et y estoit entré en dispute avec quelques moines, et qu'on l'avoit pour cela mis en l'inquisition, et pourtant s'asseuroit que c'estoit ce M. Jean de Marseille.

En la mesme année 1597 les adversaires de la religion, et affamez des biens des reformés, firent tant par indeuës informations, qu'ils eurent permission de molester ceux de Prérustin, proches de Pinerol, et s'efforcèrent de leur ravir leurs biens, mesme par violence, et force ouverte, à quoy ceux de Prérustin, avec leurs amis s'opposèrent par le mesme moyen, et se maintindrent en leurs biens, mais leurs adversaires firent prendre prisonnier un Sébastien Godin, dudit lieu, vaillant homme, et après quelques jours de prison[1], le conduisirent, et pendirent és campagnes de S. Second, près de Prérustin, et ce de grand matin, à l'insçeu du peuple, et contre toutes les formalitez accoustumées en telles actions, et sans qu'on ait peu sçavoir les propres causes de sa mort, sauf qu'on conjecturoit que c'estoit en haine de la religion, et pource qu'il estoit vaillant à la défendre és bonnes occasions. On pensa aussi en faire de mesme du capitaine François Bergat de S. Germain, qu'on print prisonnier environ le mesme temps; mais Dieu le délivra par le moyen d'un sien frère papiste, habitant à Pinerol, qui ne cessa de s'employer jusques à ce qu'il eut obtenu sa délivrance, après neuf mois de prison dans le chasteau de Pinérol.

CHAPITRE XLV.

Dispute à S. Germain, d'où procédée, et son succès. Faux bruits semés. Advis du sieur de Lesdiguières. Peste à Angrogne, par qui portée. Quelques révoltés au val S. Martin. Capitaine Jean Tron se révolte, capitaine Jahier de Pramol se révolte aussi, pourquoi, et comment. Moines à Pinerol. Ce qui s'y fit. Décadence de Jahier, sa mort. Autres particularitez.

Suivit l'année 1598 en laquelle n'advint chose extraordinaire de conséquence és églises des Valées jusques au commencement d'aoust, auquel se fit une dispute publique dans le temple de S. Germain, en val Pérouse, entre le ministre Rostain pasteur du lieu, et le capucin Ribot missionnaire, laquelle dispute fut entreprinse en ceste manière. Dès le commencement de l'année 1597 le capucin Valérian Berno homme de grande réputation à Pinérol, et és environs, avoit escrit au duc, au nonce du pape, et à l'inquisiteur général résidant à Thurin, *que les capucins missionnaires faisoyent voirement quelques progrez és valées de Pérouse, et de Sainct Martin; mais qu'il y avoit espérance de mieux s'ils avoyent permission d'entrer en dispute générale avec les*

ministres des Valées, plusieurs des habitans d'icelles tesmoignans de la désirer, lesquels peut estre se convertiroyent par tel moyen.

Le Duc respondit le 2 de février, *qu'il estoit joyeux de l'espérance donnée, et que quant à ce qui le concernoit il donnoit toute la permission demandée de disputer.* Les autres deux respondirent le 2 de mars, *qu'ils consentoyent à ceste dispute, et donnoyent toute authorité requise aux jésuites, et capucins missionnaires és Valées, de disputer avec quiconque ils verroyent expédient és lieux, temps, moyens, et autant de fois qu'ils verroyent estre à faire, pourveu que ce fût sans scandale,* et estoyent toutes ces lettres signées, seellées authentiquement, avec toutes les solennitez requises à patentes de grande importance.

Le capucin Berno ayant receu ces lettres employa l'authorité du sieur Jean François Drac, préfect de justice, en la ville, et province de Pinerol, lequel les envoya publier le 12 de mars par son huissier, et un trompette sur la place de S. Germain, y adjoignant une sienne lettre pour intimer aux ministres la dispute générale que les capucins leur ottroyent, et demandant response dans dix jours par escrit authentique, du refus, ou acceptation de ladite dispute.

Le sieur David Rostain pasteur de l'église de S. Germain lui respondit incontinent : *que selon*

qu'il avoit entendu, les lettres publiées donnent authorité aux moines de disputer contre les ministres hérétiques, et pource, que n'estant lui, ni ses collègues hérétiques, ni ministres d'hérétiques, elles ne leur appartenoyent point; que toutefois rejettant un tel faux titre, il se déclaroit prest à soustenir par la S. Escriture de la Bible, sa croyance, et la doctrine qu'il preschoit contre les moines capucins, ou quelconque autre qui par la mesme S. Escriture se présenteroit pour la combattre.

A ceste lettre le ministre ne receut aucune response jusqu'au cinquiesme de juillet suivant, que ledit sieur préfect lui rescrivit, *qu'il n'avoit peu lui respondre plustost à cause de ses occupations. Mais qu'au reste lui, et ses collègues, ne devoyent rejetter le tiltre d'hérétique, puis qu'ils approuvoyent la doctrine de l'institution de Calvin hérétique.* A quoi le ministre rescrivit, *que sa prétenduë preuve ne prouvoit rien, n'estant non plus vraye que ce qu'il prétendoit prouver par icelle: et pource derechef nioit l'une et l'autre de ses assertions.* Or sur ce sujet, et débat s'entretindrent le sieur préfect et le ministre par plusieurs mois par lettres tousjours en langue latine. Vray est que par divers indices on conjecturoit que le préfect ne faisoit que prester son nom aux moines, qui en ceste sorte pas-

soyent le temps en questions eslongnées, et sans aucunes résolutions pour la dispute tant trompettée jusqu'au 29 de juillet 1598 auquel le capitaine Bergat de Sainct Germain s'estans rencontré avec le capucin Philippe Ribot l'un des principaux missionnaires, ils entrèrent en tel propos de ladite dispute, que Ribot lui déclara qu'il viendroit à Sainct Germain le dimanche suivant 2 d'aoust pour l'effectuer, le priant d'en advertir son pasteur. Ce qu'il fit, et le dimanche après disner, Ribot accompagné de grosse troupe composée d'autres moines, de gentils-hommes, docteurs, médecins, et autres principaux papistes de Pinerol, val Pérouse, et autres lieux circonvoisins, arriva, et trouva le ministre l'attendant, accompagné des principaux de son église, et des circonvoisines, où après quelques complimens d'arrivée, les deux disputans accordèrent sur le champ des conditions. Puis le moine ayant demandé et obtenu de proposer la thèse, fit escrire vouloir soustenir, *que le vrai corps de Jésus Christ est réellement et substantiellement (après la consécration légitimement faite) contenu sous les espèces du pain et du vin.* Le ministre à l'opposite fit escrire par ordre les argumens, qui se voyent en l'imprimé qui en a esté fait avec les responses et répliques de part et d'autres. Ce qui dura quelques heures, et assez paisiblement. Mais la compagnie du moine désireuse de se retirer de

bonne heure la fit interrompre, et donna subjet aux deux disputans de quelque contestation. Chacun désirant avoir le dernier mot, et par ainsi on se retira sans autre résolution. Incontinent après le ministre fit voir par escrit les arguments qu'il avoit encores à proposer, et que l'impatience des susdits ne lui avoit permis de faire escrire aux secrétaires de la conférence. A quoy le moine n'opposa rien, mais ayant l'imprimerie à commodité, fit imprimer seulement ce qui avoit esté escrit par les notaires. Ce qui toutefois ne redonda pas à l'honneur du moine: car l'inquisition fit incontinent faire défense à tous les catholiques romains de vendre ni acheter ledit livre pour évident tesmoignage qu'elle n'y trouvoit pas son conte. Mais ce qui donna le plus de sujet d'estimer en desfaveur du moine, fut que l'interruption de la dispute estant venue de son costé, ni lui, ni ses partisans ne se laissèrent plus persuader d'avoir désir de la renouveler, ni d'en proposer aucun'autre; tellement qu'ils n'acquirent que déshonneur de leur grande trompetterie, et desfis si haut publiés.

Les moines donc n'ayans rien gagné de bon pour eux de ce costé, cerchèrent de profiter par un autre moyen assez coustumier à ceux de leur sorte. C'estoit de faire dire par personnes apostées à l'oreille des réformés, comme choses très secrettes, qu'il y avoit des grands desseins contre eux, qui s'effectueroyent

au despourveu, et que pour l'amitié qu'ils leur portoyent comme bons voisins, ils les en advertissoyent secrettement (ne désirans d'estre décelés) afin qu'ils se missent à couvert cependant qu'ils en avoyent le loisir, en se rengeant au costé des pères missionnaires qui garentiroyent de tout mal ceux qui s'adjoindroyent à eux. Et ceci dit des uns aux autres, le bruit en devint général avec quelque apparence de vérité, à cause des excez tant fréquents commis çà et là contre les réformés, avec impunité. Ce qu'estant parvenu aux oreilles des pasteurs et principaux de val Cluson qui furent en appréhension pour leurs frères voisins, et anciens alliés, trouvèrent bon d'en avoir l'advis du sieur de Lesdiguières, gouverneur pour le roy en Dauphiné, et lui en firent parler par le sieur Bernardin Guérin, ministre en l'église de Mentoles, auquel il respondit: « N'y avoir pas apparence qu'on machinast contre les voisins des Valées tout le mal qu'on bruyoit, que c'estoit plustost des artifices de quelques adversaires pour engendrer quelque confusion, et en tirer du profit, à quoi faloit opposer la prudence convenable pour éviter les extrémitez dangereuses d'un et d'autre costé; » et en outre il escrivit à ceux des Valées comme s'ensuit :

« Messieurs. Ce m'a esté beaucoup de plaisir d'entendre de vos nouvelles par ce que m'en a dit mon-

sieur le ministre Guérin, je les eusse désiré meilleures, parce que j'y ay du devoir, et que sur toutes choses je voudrois vostre contentement, et vostre entière liberté; mais vous savez qu'il y a tousjours de la persécution pour ceux qui cheminent au droit sentier. Ne doutez point au demeurant, je vous prie, que je ne veuille participer à ce qui vous succèdera, et que je ne coure de tout mon pouvoir au devant de vostre mal pour le destourner de vous, par mon intercession envers vostre prince qui, quoiqu'on vous die, vous traittera en bons sujets, et vous maintiendra en liberté de conscience, si vous lui estes obéyssans, comme je sçay que vous lui voulez estre, et cheminans ainsi, j'embrasserai vostre protection, et vous favoriseray autant que la raison et la commune cause m'y oblige, ainsi que ledit sieur Guérin vous fera entendre de ma part : suppliant ici le Créateur, messieurs, qu'il vous continue et augmente ses grâces, me recommandant aux vostres. *De Piedmore ce 13 aoust 1598.*

» Lesdiguières ».

En effet, il en advint comme ce prudent seigneur avoit escrit, le bruit semé par les partisans des moines, ne fut suivi d'aucun trouble général de par S. A. Mais bien continuèrent les attentats et fascheries

particulières entre lesquelles celle qui survint à Angrogne vers le commencement de septembre, fut des plus dangereuses. Un homme incognu, et de quelque apparence, y arrivant, alla droit au logis du sieur Gros, pasteur du lieu, mais par la providence de Dieu, ne trouvant personne, il se retira en une hostélerie voisine, et se disant harassé du chemin, se mit au lict. Puis interrogué, respondit: *qu'il venoit de Thurin, où il avoit esté détenu prisonnier pour la religion, d'où estant eschappé, il y venoit pour recevoir consolation et conseil du sieur Augustin pasteur, avec lequel il avoit conféré quelqu'autre fois, et qu'il portoit aussi quelque présent pour sa femme.* Le pasteur arrivé à son logis, et adverti par l'hoste, va voir le personnage, qui lui tend la main, lui remémore l'ancienne cognoissance, affermant qu'il avoit beaucoup souffert depuis pour la religion, et spécialement és prisons de Thurin, d'où il venoit d'eschapper et venoit à lui pour avoir consolation et conseil. Quand le pasteur eut entendu qu'il venoit de Thurin, sachant que la peste y estoit, ou és environs, marri de l'avoir touché, courut à la fontaine laver ses mains, et n'eut autre mal que l'appréhension; mais l'autre mourut tost après, sur la personne duquel le magistrat et et les chirurgiens qui le visitèrent, virent les signes évidens de la peste, de laquelle furent aussi tost

saisis tous ceux du logis où il estoit mort, et tous ceux qui manièrent les joyaux portés pour la femme du pasteur, qui en moururent bien tost, et ensemble quelques autres voisins, jusqu'à une vingtaine en tout; le peuple d'Angrogne ferma incontinent les maisons, et bourgades infectées. pourveut aux survivans comme il faloit, et mis des grosses gardes à l'entour. Et les autres communautez circonvoisines mirent partout des grosses gardes à l'entour de toute la valée d'Angrogne, pour n'en laisser sortir hommes, ni bestes, les secourans cependant des choses nécessaires jusqu'à ce qu'il n'y eust plus de soupçon. Le pasteur n'eust aucun mal, ni sa famille, en quoi on admira la providence de Dieu qui dès le commencement y pourveut, faisant que le porte-peste trouva la maison close à son arrivée, et n'y peut entrer, ni distribuër ses présens, et puis continua à la conserver, nonobstant le voisinage des pestiférés.

Cependant les moines missionnaires voyans que leurs agacemens et discours particuliers, ni les disputes générales, ni les bruits qu'ils faisoyent semer contre les réformés, n'en attiroyent aucun à leur parti ils obtindrent les moyens d'en acheter par prix, et pardons, promettans aux misérables endettés, et affamés, argent, ou chevance, pour payer leurs debtes, et se nourrir, avec descharge pour leurs biens de toutes tailles, et charges des communautez par plu-

sieurs années, aux molestés du magistrat pour leurs crimes, pardon, et abolition de tout, allans à la messe. Mais encores ne gagnèrent-ils par ces moyens que quelques misérables et malotrus, habitans és lieux plus bas des Valées, et entremeslez avec les papistes. Il est vrai que capitaine Jean Tron, de S. Martin, s'y laissa aussi tirer par les continuelles tentations des moines, des gentils-hommes, et magistrats du Périer, et spécialement du gouverneur du chasteau Palais Louys voisin. Mais on ne s'en esmerveilla guères, et les réformés n'estimèrent pas avoir beaucoup perdu en lui, n'estant en guère bonne estime, quant au fait de la religion.

On s'esmerveilla beaucoup plus du capitaine Bernardin Jahier, de Pramol, lequel nonobstant ses inclinations à avarice, ambition, et à vengences particulières s'estoit tousjours monstré vigoureux défenseur de la cause de la religion, sans soupçon de lascheté pour ce regard. Mais aussi les moines pour l'attirer à leur parti, y employèrent des moyens plus puissans qu'ils n'avoyent fait pour tous les autres, car il estoit des plus redoutés en val Pérouse par les adversaires, et on estimoit qu'iceluy estant gagné on auroit bon marché du demeurant. Mais y estimant tous les autres moyens insuffisans, ils firent une recerche de tous ses excez, et spécialement des abus de son authorité, en concussions; font que le Duc, venu à

Pinerol, l'envoye demander, lui représente les plaintes qu'il avoit de ses violens comportemens, et sa nécessité, et délibération d'en commander la justice. Ici Jahier qui considère en quel lieu, et en quelles mains il estoit, et qu'il ne pouvoit nier la plus part de ce que S. A. lui reprochoit, se trouve fort esbahi. Sur quoy les moines, et autres appostez s'entremettent, supplient S. A. de lui faire grâce, pourveu qu'il se catholise, remonstrent le merveilleux fruict qu'on pouvoit espérer de sa conversion, pour l'Eglise Romaine, en val Pérouse, et és environs; et en somme, font, et disent tant d'un costé et autre, que le Duc consent à luy faire grâce, s'il se catholise, et Jahier promet d'aller à la messe, si on luy fait grâce et don des autres choses qu'on lui promettoit. Parquoi on promet à Jahier pardon de toutes ses fautes passées, exceptions pour quelques années de toutes charges pour tous ses biens, la charge de capitaine général des milices de toute la valée de Pérouse pour toute sa vie, et après lui pour un de ses fils, à son élection, pourveu qu'il se catholise, et vingt ducatons tous les mois de pension ordinaire, et à sa requeste pardon, et exemptions comme dessus pour ceux qu'il fera catholiser. Et Jahier de son costé promet d'aller à la messe, y faire aller sa famille, donne espérance pour tout Pramol, et pour plusieurs des autres communautez du val Pérouse.

Sur ce estant retourné à Pramol, deschargé, et chargé, il remonstre aux siens la nécessité qu'il avoit eu de faire comme il avoit fait, et de promettre pour eux, leur catholisation; sa femme le refuse tout à plat, lui dit, *qu'en telle chose il n'a peu promettre pour elle, qu'il ne la verroit jamais aller à la messe.* Ses deux fils aisnez vaillans hommes, et en la fleur de leur aage, avec leurs familles lui en disent de mesme, le mesme refus lui fait son petit fils Elisée, de l'aage d'environ quatorze ans. Ne pouvans rien chez les siens, il recerche ses voisins, entre lesquels Maurice Jaquet fut facile à se déclarer, car il estoit encores de ces vieux anciens papistes, et qui confessa qu'il avoit tousjours gardé la messe en son cœur, il en esbranla quelques autres chargés ou de dettes, ou de crimes, sous espérance des dons, et pardons, mais ne les peut faire tomber du tout. Ceci se passoit au printemps de l'an 1599.

Au commencement de l'esté, les prélats et moines qui avoyent marchandé cet homme aux despens d'autruy, voulurent aller reconoistre à Pramol, avec quel fruict il y avoit effectué ses promesses; les moines y montèrent le samedi au soir 26 de juin, vont loger chez Jahier, mais n'y trouvèrent que luy seul qui voulût estre de leur parti. Le dimanche matin 27 avant le premier presche, on advertit le pasteur de l'arrivée des moines, et qu'on y attendoit

une grande troupe composée d'ecclésiastiques, justiciers, et autres qui devoyent venir de Pinerol. On n'avoit pas pourtant tant d'appréhension de ceux là, comme des soldats des garnisons voisines; parquoi ayant posé des sentinelles, pour n'estre surprins dans le temple, le presche se fit, les moines l'escoutèrent, et y ouïrent partie de leur leçon. Cependant Jahier, Jaquet, et quelques autres venus de dehors, bastissent près du temple, un tabernacle de ramages, et fueillages, pour y chanter messe, qu'ils commencèrent après la fin du premier presche, leur troupe de Pinerol, estant arrivée, qui pensoit peut-estre y voir aller quelque prosélyte, gagné par Jahier; mais il n'y alla pas un de Pramol, sauf les deux susdits. Jahier y traîna son petit fils Elisée, mais il lui eschappa, et print la fuite en présence de tous, dequoi le père indigné le battit après cruellement, et en mourut dans peu de jours. Maurice Jaquet n'y peut aussi faire aller aucun des siens. Au second presche toute la troupe papale entra, Jahier usant de son authorité accoustumée, fait faire place à l'entour de la chaire du ministre, au vicaire Resan, au capucin Ribot, et autres de leur sorte, et aux gens de justice, les moines ouïrent là leur seconde leçon, le sujet du texte le requérant; ils escoutèrent toutesfois tous attentivement.

Durant ce presche le capitaine Bergat y arriva avec une bonne troupe des hommes de S. Germain bien armez, pour empescher qu'on ne fit supercherie aux gens de bien. Le presche estant achevé, le vicaire Resan commanda au capucin Ribot, d'entrer en conférence avec le pasteur, ce qui se faisoit assez doucement, sur le sujet de la prédication ; mais le magistrat voulut avant que le peuple s'escoulast, faire publier certains édicts contre la religion, propres à favoriser l'entreprise de Jahier ; mais estant avenu que sur un article odieux, Bergat dit quelque mot qui ne plaisoit pas à Resan, ce vicaire ayant lasché quelque mot de menace, Bergat et tous les siens, ausquels s'adjoignirent ceux de Pramol, et mesmes les fils de Jahier, entrèrent en telle cholère, après quelques paroles fort picquantes réciproquement dites, qu'il en cuida arriver un grand désordre, le pasteur et quelques consistoriaux y apportèrent pour empescher tout ce qui fut de leur pouvoir. Le capucin Ribot aussi y apportoit modestement des prières, et ne s'y fit autre mal, les troupes papales s'estans toutes retirées en la maison de Jahier d'où elles descendirent paisiblement, et sans dommage, mais non du tout sans crainte, en passant par la place de S. Germain, où Bergat estoit bien accompagné, qui leur dit quelque mot en passant, mais ils ne lui respondirent pas un mot. Et depuis ne mons-

trèrent plus aucune envie de retourner à Pramol. Et commencèrent à mespriser Jahier, lequel cognoissant qu'il n'estoit plus ce qu'il avoit esté, et sans espérance de l'estre jamais plus, tomba en grande inquiétude de corps et d'esprit, sur tout après que le gouverneur de Ponte l'eust asprement rabroué, quand il demanda sa pension promise, l'appellant bœuf révolté, et indigne d'avoir rien de S. A. puis qu'il ne lui avoit fait aucun service, et qu'on ne se soucioit point de luy, soit qu'il allast à la messe, ou qu'il n'y allast pas, etc. Sa langueur donc s'accroissant, et surpris d'un tel tremblecorps qu'il ne se pouvoit tenir debout, se fit porter en sa maison du Dublon, où l'air est plus doux, après avoir tenu le lict environ six mois, il expira, sans vouloir escouter les prestres et moines qui y estoyent allez pour le confesser, et oindre, s'estans tourné vers la muraille, sans les vouloir regarder, ni leur respondre chose aucune; ce qui fit qu'estant mort, ils le laissèrent là sans sépulture, ce que ses fils ayans entendu ils l'allèrent ensevelir à Pinasche, dans le cimetière des réformés. Sa femme a tesmoigné que durant sa maladie, il lui disoit parfois, qu'elle estoit bien heureuse d'avoir esté constante en sa religion; et regrettoit de s'estre privé de la consolation des ministres, ne prenant nul goust à ce que les prestres et moines lui proposoyent. Mais Dieu ne lui fit plus

cette grâce, de trouver le moyen de se remettre en l'église, comme il eust deu. Et sur ce l'église de Pramol se fortifia, et ce que les adversaires firent pour la perdre, fut une occasion qu'elle se fortifia grandement; et celui qui le tesmoigne ici, a veu presque tout cela, comme estant le pasteur de l'église de Pramol audit temps.

Or durant cette maladie, le capucin Ribot habitoit ordinairement au Dublon, comme en lieu situé au cœur du val Pérouse, où estoit quelque nombre de papistes, et d'où il voyageoit à son aise, par le reste de la valée, et fut en lieu pour avoir la part de la honte du povre succez de Jahier, qu'il avoit aidé à séduire avec tant de peine, et en vouloit descharger son despit sur les réformés habitans audit Dublon, leur faisant faire défense de manger chair, et de travailler les jours défendus par l'Eglise Romaine; mais eux qui n'y avoyent jamais esté assujettis, ne tindrent conte de telles défenses, sur quoi il fut tant imprudent, qu'il escrivit au sieur Henry Rostain, pasteur de l'église de Pinasche, l'advertissant que ses disciples du Dublon mangeoyent chair et travailloyent és jours défendus, et qu'il leur devoit enjoindre de s'en abstenir, puis que Calvin dit en son *Institution*, livre 4, chap. 10, num. 22: que lors qu'on se trouve és églises non encores bien ordonnées, et entre les infirmes, on en doit ainsi user.

Mais il n'y gagna sinon d'estre appellé par les uns effronté, ayant entrepris d'escrire telles choses au ministre, et par les autres imprudent, ayant par ce moyen avoué que ses papistes du Dublon estoyent encores infirmes, et leur église non bien ordonnée.

Quant au capitaine Tron au val S. Martin, il continua le reste de sa vie sans réputation, et sans bruit, ne se formalisant, ni pour les uns, ni pour les autres, et n'estant ni de la religion, ni bon papiste, et mourut tel; mais les autres qui s'estoyent laissez desvoyer, retournèrent depuis presque tous au bon chemin.

CHAPITRE XLVI.

Fascheries és Valées, prestre à la Tour turbulent. Souslévement de bannis, et leurs faicts. Clairté diminuée au soleil, et à la lune. Barthélemi Coupin emprisonné en Ast, pourquoi, ses examinations, et responses, sa mort.

Vers la fin de l'an 1599 le Duc fit un voyage en France, durant lequel les passionnez adversaires de la religion, joincts à quelques magistrats, entreprindrent plusieurs molestes contre les réformés des Valées, en emprisonnans des particuliers, sous prétexte contre les uns qu'ils avoyent quelquefois promis



d'aller à la messe, mais n'avoyent pas continué, et autres que leurs femmes ayans esté papistes, s'estoyent rengées à la religion, ils vouloyent obliger les réformés à observer les festes de l'église romaine en quelques lieux où cette subjection n'avoit jamais esté, et empescher en quelques autres lieux les escholes, nonobstant l'usage continué, on en emprisonnoit pour des choses légères, et ne les relaschoyent sans excessives despenses, sinon qu'ils promissent d'aller à la messe, ainsi faisant la délivrance estoit facile. On en presenta un mémoire au sieur Préfect de Pinerol, avec une requeste, le priant d'y remédier, mais on n'en eut que des belles paroles sans effect.

On fit venir de loin, à la Tour, un curé apparent, et fier comme un lion, et plus propre à esmouvoir des troubles qu'à conduire l'église, aussi n'y fut-il long temps sans en esmouvoir. Il commença à demander des dismes aux réformés dudit lieu (combien qu'ils n'y eussent jamais esté obligez, ni contraints, depuis qu'en l'an 1561 le Duc en la pacification faite avec les réformés les eust exemptez de toute obligation de donner assistance à ceux qui diroyent messe és valées), il obtint par surprise quelques lettres, en vertu desquelles, accompagné d'un certain commissaire, et d'un trompette, il alla de lieu en lieu par la communauté de la Tour, levant des gages aux

réformés pour le refus qu'ils avoyent fait de lui payer lesdites dismes; mais ils ne les portèrent guères loin et y eut danger d'un grand trouble pour cela, dequoi les papistes de la Tour en furent en grande terreur. Combien que les plus prudens d'entr'eux n'approuvassent pas ce que faisoit leur prestre. Entre lesquels le capitaine Jean Appie, homme fort vieux, et un des plus considérables entre tous les papistes du val Luserne (excepté les seigneurs), remonstra au prestre qu'il n'avoit aucune raison de faire ce qu'il faisoit, que tant s'en faut qu'il voulut, on peut approuver telles actions, qu'au contraire lui (nonobstant que vray catholique romain) se sentit par droit obligé de s'opposer l'an 1584 comme Syndique de la Tour, à une pareille recerche (quoi que plus modeste) de leur prestre Pierre Rousset, de laquelle opposition apparoissoit par acte public, et judiciel du podestà de la Tour, le 28 d'octobre, an susdit. Laquelle opposition fut réitérée par le sieur Antoine Berarde, homme considérable, et de mesme religion, et son successeur au syndicat, comme apparoissoit par acte aussi judiciel, sous le 29 de juin 1585, esquelles oppositions (comme appert par lesdites actes), lui Appie, et sondit successeur Berarde, comme obligez de maintenir (entant que syndiques) le droit de tous ceux de leur communauté, avoyent allégué les raisons pour lesquelles ceux de la religion n'es-

toyent obligez à dismes, ni autres contributions envers leurs prestres, outre leur *beneplacito,* et que pourtant lui prestre moderne n'y avoit non plus de droit que ses prédécesseurs, l'exhortant à vivre en paix.

Ce prestre appellé Ubertin Braide fut extrêmement indigné de cette équité du capitaine Appie, et proféra contre lui des paroles furieuses, voulant encores faire du mauvais; mais ceux de la religion allèrent vers S. A. qui alors estoit en Savoye, lui remonstrèrent humblement les entreprises du prestre contre leurs droits, la suppliant d'y remédier, ce qui fut fait; silence fust imposé au prestre, qui pource ne peut passer plus avant en ce fait là. Mais de despit. il faisoit en d'autres choses tout ce qu'il pouvoit contre les réformés, leur faisoit la mouë, les bravoit, et comme un autre Goliat, les desfioit à eslire celui qu'ils voudroyent d'entr'eux tous pour se battre avec lui à corps, en chemise, entre quatre picques. Il portoit ordinairement sous sa robbe, une cotte de maille, et autres armes offensives, et défensives, et se monstroit craintif, en se vantant de n'avoir crainte d'aucun.

En ces entrefaites, il avint qu'un soir après souper, quelques jeunes hommes de la Tour, s'esbattans à la clairté de la lune, allèrent passer près du logis de ce prestre, y faisant du bruit, pour expérimenter

s'il estoit cet homme sans peur, qu'il se disoit estre, sur quoi lui craignant la vengeance qu'il eut méritée, sortit et s'enfuit vers un gentil homme, habitant un demi mille loin de là, sans empeschement, dommage, ni poursuite, comme on eust peu faire, si on en eust eu le dessein; et toutefois le podestà de la Tour ennemi de la religion fit des enquestes de cette action, et la poursuivit avec toute l'animosité qu'il lui fut possible; fit adjourner ces jeunes hommes, et avec eux autres de la religion, qui en estoyent du tout innocens; les adjournez comparurent, le podestà leur commanda d'aller tenir les arrests en la maison d'un de leurs gentils-hommes; ils obéissent sous espérance de faire leurs défenses judiciellement en leur lieu de la Tour, selon leurs priviléges; mais estans secrettement advertis qu'on faisoit venir quantité d'archers de justice pour les conduire à Thurin, sans avoir esgard ausdits priviléges (ce qui leur estoit un sinistre préjugé), ayans trouvé moyen de sortir sans bruit, se retirèrent en leurs maisons. Adjournez derechef, et ne comparoissans que par procureurs, après le troisiesme adjournement, le podestà les prononce contumax, et bannis des estats de S. A. avec les autres peines en tel cas accoustumées, en cas qu'on les peut appréhender, ce qui les fit tenir sur leurs gardes, serrez ensemble

pour leur mutuelle conservation, et sans longue demeure en aucun lieu.

Estans en tel estat, au mois de mars 1600, un homme de la Tour parent de quelques uns des bannis, sorti de matin de sa maison pour aller au presche, passant par la rue devant la maison d'un des principaux papistes du lieu, et estimé fort passionné contre la religion, sortit une grosse troupe d'archers de justice, qui se jettèrent sur cette homme là, le lièrent, et menèrent à Thurin, et de là aux galères après quelque détention. Mais le soir venu après l'emprisonnement, quelques desguisez entrèrent en cette maison là, et ne pouvans attrapper le maistre d'icelle, blessèrent sa femme à mort, pour vengeance, comme on croid, de ce que cette maison là avoit servi de retraite aux archers. On soupçonna que la femme du prisonnier, desguisée, eut blessé cette femme, estimée grande sorcière, combien qu'elle fût en ce lieu là estimée des principales de son parti, tant y a que les bannis estans estimez les autheurs de ce fait, leur cause en fut tellement aggravée qu'on les estimoit hors d'espérance de réconciliation.

Ces actions despleurent extrèmement aux pasteurs et autres principaux des réformés, nonobstant le tort qui pouvoit estre de l'autre costé, et ne manquoyent à censurer vivement, et menacer de sévère discipline ecclésiastique ceux qui en estoyent estimez

autheurs; mais comme pour tout cela on ne pouvoit remédier au passé, aussi n'y eut il moyen d'empescher, comme on eust désiré, les désordres qui s'en ensuivirent. Car ces bannis n'osans s'arrester guères en aucun lieu, ni s'exercer à aucune chose, pour gagner leur vie, après avoir consumé ce qu'ils avoyent du leur, en leur pouvoir, se faisoyent nourrir par amour ou par force, à ceux principalement qu'ils estimoyent cause, ou complices de leur persécution. Ce qu'aucun ne leur osoit refuser, tant ils estoyent redoutés, nonobstant les rigoureuses défenses que le Magistrat avoit faict publier, de ne les loger, ni leur donner aucune assistance en aucune façon. Commandant d'autre costé à tous de faire tout devoir de les prendre et les mettre entre les mains du magistrat. Mais le magistrat n'y mettoit point la main, et nul autre ne l'osoit entreprendre pour la crainte de ces mains désespérées, et le podestà de la Tour, et quelques autres passionnés, qui au lieu d'appaiser cest affaire au commencement avec quelque modération (ce qui estoit facile) voulurent le pousser à l'extrémité, furent de ceux qui payèrent une principale part de la fole enchère. Le podestà qui habitoit à Luserne, n'osoit venir à la Tour un mille loin, pour y administrer justice, ni sortir de sa maison sans grande frayeur. Car le nombre des bannis (petit au commencement) s'accroissoit de jour en jour par

occasions qui se présentoyent; tellement que non seulement ils retiroyent des contributions des particuliers, mais aussi des grosses bourgades entières, et villages hors des Valées, car ils vivoyent en désespérés, et ne craignoyent plus aucun, ni ne se fioyent aussi en aucun. Le prestre Braide origine du mal avoit pris la fuite, et ne retourna plus. Le prestre Paul Loup aussi vrai trouble paix, curé du Dublon, fut tué en une haute bourgade où il s'estoit retiré. Plusieurs autres grands excez se commettoyent, lesquels estoyent communément attribués aux bannis, mais les hommes plus équitables cognoissoyent que plusieurs choses leur estoyent attribuées à tort, ou par malicieuses calomnies, ou par imprudence. Et que plusieurs autres (mesme de contraire religion) sous l'ombre des bannis desguisés, et de nuict, commettoyent des grands excez, comme fut vérifié après. Et en cest estat passa l'an 1600.

Au commencement de l'an 1601 le régiment du comte de Scalengues revenant de la guerre de Savoye eut son quartier d'hyver en la valée de Luserne, sans faire la guerre aux bannis, mais ceux-ci traittèrent mal quelques soldats qui ne 'estoyent pas comportés assez sagement chez leurs parens, où ils estoyent logés. Mais parmi tous ces désordres il y eut ce bien, qu'és Valées, les fascheries qu'on poursui-

voit auparavant contre les réformés, s'appaisèrent pour un temps.

Au mois d'avril dudit an 1601 on commença à s'appercevoir que le soleil et la lune, quoi qu'en temps serein, ne monstroyent plus leur clarté ordinaire; tous les matins le soleil apparoissoit rouge, et noirastre, et de jour se monstroit pasle, et tiède. Ce qui dura plusieurs mois, et fit préjuger que c'estoyent des indices de quelques afflictions prochaines, comme en effect elles suivirent bien tost après au marquisat, puis és Valées, comme nous dirons ici de suite.

Au commencement dudit avril, M. Barthélemi Coupin, marchand drappier, né et habitant à la Tour, au val Luserne, homme vieux et honorable, ancien en l'église, et en bonne estime envers tous de l'une et l'autre religion, estant allé à la foire d'Ast selon sa coustume, y fut fait prisonnier par les officiers de l'évesque de ladite ville, pour la cause qu'il escrivit lui-mesme en une sienne lettre, en ceste sorte: « Le vendredi 7 d'avril 1601, le soir estant à table, » ayant presque soupé, plusieurs estans à table, un » qui estoit près de moi, me dit: j'ay esté en vos » quartiers chez un qui a pris femme à Moncalier. » Un autre dit, c'est M. Bastie, il est de la religion; » et je lui dis: et moi aussi, à vostre service. Je ne » sçay si c'est cestui-là, ou un autre, qui dit: vous

» ne croyez pas que Christ vienne en l'hostie; et je » dis: non. Un autre en colère dit: quelle fausse re- » ligion est la vostre! Et je respondis: il est aussi vrai » que nostre religion est vraye, comme il est vrai » que Dieu est Dieu, et que je suis asseuré de devoir » mourir, et ne dis autre chose ». Le secrétaire qui manie le procez m'a dit par deux fois, vous n'avez point failli. Cestui-là merite d'estre chastié, loué soit Dieu, que c'est pour une telle cause que je souffre, etc.

Ce personnage donc constitué prisonnier en telle sorte, fut détenu environ deux ans és prisons de l'évesque d'Ast, durant lesquels on n'a jamais cessé de solliciter pour sa délivrance, tant envers S. A. par supplications, comme par tous autres légitimes moyens. Plusieurs gentils-hommes, marchands, et autres personnes honorables, tant des Valées que d'ailleurs, lui rendirent des tesmoignages authentiques fort honorables, combien qu'ils fussent de contraire religion. Le Duc respondoit tousjours bénignement aux supplians, et donnoit bonne espérance, mais le vent de Rome, et les continuels soufflets de l'inquisition en empeschoyent tousjours les bons effects. Cependant il estoit continuellement assailli par toutes sortes de tentations verbales, pour le faire consentir à la révolte. Car on n'a pas sceu qu'on l'aye autrement tourmenté que par la longueur et langueur de

la prison dans une haute chambre, d'où il a escrit plusieurs lettres à sa femme, et à ses amis, par lesquelles il les advertissoit de temps en temps de sa condition, entre lesquelles il en envoya une à son fils aisné Samuel, qu'il avoit eu de son premier mariage, avec charge de me la communiquer, et de l'original italien de laquelle j'ay tiré ce qui s'ensuit.

« J'ai désiré, il y a long temps, de vous faire entendre de mes bonnes nouvelles, et quoi que peut » estre quelques uns se mocqueront d'un tel langage, » d'autant qu'il y en a qui n'estiment aucunes nou» velles estre bonnes, sinon celles que la chair con» voite, et que le monde désire. Néantmoins je suis as» seuré que plusieurs réputeront ce que je dirai pour » bonne nouvelle. Voici donc, que le lendemain de mon » emprisonnement qui fut le 8 d'avril 1601, je fus » interrogé, et s'y trouvèrent les sieurs vicaire, » le fiscal et le secrétaire Annibal. Cet examen dura » peu, et deux autres. Les autres sont treize, et en » tout seize, lesquels commençoyent à 17 heures, » jusqu'à 22 tousjours interrogué, et plusieurs fois » une main de papier n'y pouvant pas suffire, ce » seroit mon désir de vous savoir représenter le tout » de ce que j'ay respondu. Mais vous pouvez consi» dérer si je m'en pourrois souvenir, ayant rempli » à escriture douze mains de papier, ou environ, car » ils m'ont interrogué outre la saincte Escriture, des

» choses du ciel, de la terre, de l'enfer, et des choses
« desquelles je n'avois jamais ouy parler. Je dis bien
» ceci, et m'esmerveille de la grâce que Dieu m'a
» faite d'avoir respondu ce me semble, sept fois plus
» que je ne savois. O Dieu immortel, ta parole est
» bien vraye, qui as promis et adverti tes enfans,
» qu'ils ne fussent point en peine de ce qu'ils au-
» royent à respondre lors qu'ils seroyent examinez
» pour telle cause, d'autant qu'il leur seroit donné
» dequoi respondre. En l'examen du samedi 14 se
» trouva avec les autres le sieur Jean Paul Laro
» personnage de grande qualité, lequel devant l'exa-
» men me fit tel discours. Sachez qu'un nepveu de
» Calvin estant en chemin pour un long voyage,
» passa par Rome, où il tomba malade, estant sans
» argent il s'alla mettre dans un hospital, le lende-
» main on l'alla voir, disant: enfant, il se faut con-
» fesser, et puis communier; il le refuse, on lui dit
» que l'ordre est tel qu'il faut que tous ceux qui se
» mettent à l'hospital, se confessent et communient
» le lendemain. Il le refuse tousjours, on lui demande
» d'où il est, il respond de telle part, nepveu de
» Calvin; le pape en estant adverti, le fait venir en
» sa présence, et l'ayant fort examiné, lui fit co-
» gnoistre son hérésie; il se convertit, et depuis a
» fait choses admirables. Autres aussi me tindrent
» propos d'une telle fable. Le 16 d'avril estant fort

» indisposé, je descendis estant demandé et conduit
» de la prison dans une grande salon, puis dans une
» sale, et de là en une autre, où je vis quatre sei-
» gneurs de marque vieux, avec les sieurs fiscal, et
» secrétaire, tous six assis sur des chaires pontifi-
» calement, ce qu'ayant veu, je dis voilà la mort.
» Alors l'évesque me salua, et dit: Barthélemi, voici
» le sieur vicaire, je suis l'évesque; là est monsieur
» l'inquisiteur, là le sieur Paul Laro, le sieur fiscal,
» et le secrétaire. Nous tous ensemble avons prié
» Dieu pour vous, afin qu'il vous face cognoistre
» vostre hérésie, que lui demandiez pardon, et vous
» convertissiez à S. Mère Eglise, laquelle attend tous-
» jours ses enfans à repentance. Que dites-vous? Je
» dis que par la grâce de Dieu, je suis de la vraye
» église, et en icelle j'espère de vivre et mourir.
» Sur ce estant fort affligé l'inquisiteur (après quel-
» que examen) dit: qu'on le remène en prison. Le
» lendemain après l'examen, l'évesque me dit, si vous
» quittiez ceste vostre hérésie, vostre Valée feroit
» feste, et résjouissance de vous. Je lui respondi:
» seigneur, je désire plustost qu'on y porte nouvelle
» de ma mort, que d'avoir quitté ma religion, et si
» je faisoye telle chose je m'estimerois abandonné
» de Dieu, et encores que j'aye femme, et enfans,
» et quelques biens, Dieu m'a osté tout cela du cœur
» à cause de ceste saincte religion, en laquelle j'es-

» père de finir mes jours par la saincte volonté de
» Dieu. Ils avoyent sur la table deux Bibles, et un
» gros cahier, où ils avoyent recueilli ce, sur quoi
» ils devoyent m'examiner, avec tant de passages,
» et d'inventions, que je crois que le plus savant
» homme du monde y eust eu assez affaire, et moi
» povre vermisseau je respondois autant qu'il plai-
» soit à Dieu me donner à respondre. Et quand je
» disoye, je croy à ce qui est en la Saincte Escri-
» ture, et non autre. Puis le lendemain un des se-
» crétaires me dit qu'il avoit servi cinq ou six
» évesques l'espace de trente et deux ans, et me
» voulant caresser par un peu de passe-temps, me
» fit descendre de la prison, et m'ayant conduit sur
» une basse galerie, me dit, voyez vous ce lieu sé-
» paré des édifices, c'est une prison. D'un tel an nous
» tomba entre les mains un hérétique, qui n'estoit
» juif, ni turc, ni luthérien, on ne savoit que c'es-
» toit de sa croyance, il fut muraillé là dedans, et
» on lui tendoit des vivres par une petite fenestre
» ferrée; il y fut par l'espace de cinq ans, et alloyent
» ordinairement des prestres, moines, et prescheurs
» à ceste fenestre deviser avec lui, l'instruisant et
» l'exhortant à se recognoistre, ce qu'il fit, et depuis
» il s'est mis à escrire, et a fait des choses merveil-
» leuses. Je lui respondis seulement: je n'ai plus à
» cheminer que deux ou trois pas pour arriver à bon

» port, Dieu me vueille garder de reculer arrière.
» Après je fus examiné le jeudi 27, puis le 28 et 29
» avril, je respondois selon que Dieu m'en faisoit la
» grâce. Et si en quelque chose je ne pouvoy tant
» facilement, je leur disoye, je croy ce qu'enseigne
» la Saincte Escriture, laquelle contient les preuves
» suffisantes de la vérité de nostre religion, et pour
» vous clorre la bouche, mais je ne le puis faire tant
» facilement, pource que je ne fais pas profession des
» lettres. Parquoi vous perdez vostre temps à tascher
» de me vaincre, car je ne me réputerai jamais
» vaincu, sachant que ne le pourriez faire quand
» bien vous seriez mille, si j'estois homme de lettres,
» ce que je ne suis, mais un povre marchand et sans
» livres, mais je ne veux rien apprendre de vous en
» faict de religion, et vous prie de me laisser en
» paix. O quelle paix! quoi, *(dit l'inquisiteur)*
» maudit hérétique, luthérien, tu iras à la maison
» de tous les diables à l'enfer, et alors tu te souvien-
» dras encore des saintes admonitions qui t'ont esté
» faites, pour te conduire à salut, mais tu veux
» plustost aller à l'enfer que de te réconcilier avec
» la saincte mère Eglise. *Je lui respondis :* il y a
» long temps que je suis reconcilié avec la saincte
» église, et en icelle veux vivre et mourir. Le mardi
» 1r de may, je fus examiné des œuvres. Le vendredi
» après, de la justification. Le lundi derechef des

» œuvres. Le mardi, des images. Le 14, de l'honneur » deu aux Saincts. Plus encores le lendemain 15 où » je leur dis: seigneurs, si un homme désarmé estoit » assailli par quatre ou cinq hommes bien armez » comment se pourroit-il défendre? vous estes ici » contre moi tant de seigneurs doctes, avec livres, » et escritures apprestées, comment moi povre igno- » rant, et sans livres, me pourrai-je défendre? Ils » me dirent, tu n'en sçais que trop, il vaudroit » mieux pour toi, que tu sceusses moins. Or quant » aux causes de mon emprisonnement, il n'en faut » pas disputer avec Dieu, auquel on ne sçauroit res- » pondre à un article, de mille, comme dit Job. Je » sçay que ses jugemens sont profonds, ses miséri- » cordes infinies, et qu'il nous faut mettre la main » devant la bouche et louër ses saincts faicts. Le prier » de bon cœur, adorer ses jugemens, et obéïr à sa vo- » lonté, prians Dieu qu'il nous en face la grâce.

» Je vous dirai encores, que le lendemain que je » fus prins, le sieur secrétaire me presta un livre » de Panigarole, qui estoit évesque de cette ville » devant cestui-ci, et a escrit contre Calvin, sur » tout contre l'institution. Et ne sachant à quoi » passer mieux le temps, je l'ay tout leu, et reveu » en plusieurs lieux, et tous les prescheurs, qui sont » venus en grand nombre pour me consoler ou des- » consoler, m'ont allégué les authoritez contenues en

» ce cruel livre, en la lecture duquel j'ay encores
» profité quelque chose, pour plusieurs sentences qui
» y sont alléguées de l'institution de Calvin. Je vous
» prie de prier Dieu pour moi ».

Nous avons tiré de la lettre escrite de sa propre main, et couché ici ce que dessus, pour n'avoir peu recouvrer par aucune autre manière tant particulière cognoissance des procédures tenues contre lui en sa prison, en laquelle on permit à sa femme et à sondit fils Samuel de l'aller visiter le 15 de septembre audit an 1601, et mesme de souper avec lui espérans peut estre les détenteurs que la veuë et les larmes de telles personnes lui feroyent consentir à changement de religion, moyennant lequel ils lui promettoyent de le délivrer incontinent, et le laisser aller en leur compagnie; mais ils n'y gagnèrent rien et sa religieuse femme, fille de ce vrai israëlite monsieur Jean Reinier, duquel a esté parlé honorablement ci devant, n'avoit garde de l'exhorter à telle faute pour l'amour de ce monde, tellement qu'après les autres pieuses exhortations de ce bon martyr, il pria et exhorta sa femme d'avoir le soin de bien instruire ses enfans, lui recommandant principalement les deux qui restoyent de son premier mariage, Samuel et Marthe, afin qu'elle en eust soin comme, des siens propres, qui estoyent Matthieu David, Barthélemi et Marie, nais de leur commun mariage;

recommanda audit Samuel et le conjura d'estre obéissant à ceste seconde sienne mère. Puis les ayans tous recommandés à la grâce du Seigneur, ils se dirent les derniers adieus, avec beaucoup de larmes. Il a depuis encores escrit quelques lettres à sadite femme, et à ses amis. Mais quelques siens amis qu'il avoit dans la ville d'Ast, voyans qu'on ne pouvoit quelque poursuite qu'ils ayent faict, obtenir sa délivrance, s'hazardèrent à percer le toict dessus la prison, et tirèrent en haut le prisonnier, puis le descendirent en la ruë, mais incontinent le geolier, et les domestiques de l'évesque ayans ouï le bruit, coururent après; ceux qui l'avoyent descendu ayans prins la fuite, lui fut laissé et trouvé seul, et depuis reserré plus estroittement, et peu après l'évesque envoya son procez à Rome pour y estre jugé, et la response estant arrivée, bien tost après on le sortit mort de la prison, et fut bruslé publiquement, mais on n'a peu sçavoir, si on lui a avancé sa mort en la prison, ou s'il y est mort d'infirmité, et de foiblesse, estant ordinairement délicat, et valetudinaire. Ce que joint à sa vieillesse, et aux langueurs d'une prison de plus de deux ans lui pourroit facilement avoir mis fin à ceste vie présente.

Les adversaires mesmes confessoyent que selon les concessions que S. A. avoit ottroyées aux réformés des Valées, ledit Coupin n'avoit point failli, leur

ayant esté permis de respondre de leur religion où ils se trouveroyent, s'ils en estoyent recerchés. Ce qu'estant représenté à sadite Altesse, on en avoit toujours des bonnes espérances, mais l'inquisition en eut le dessus quant au corps, ce qui donna fort à penser aux réformés pour l'advenir.

CHAPITRE XLVII.

Persécution au marquisat de Saluces contre la Religion. Comment commencée et poursuivie, et ses succez.

Nous avons représenté ci devant quelle estoit la condition des églises et fidèles du marquisat de Saluces cependant que le roi de France en avoit la domination, laquelle continua jusqu'à l'an 1588 que S. A. de Savoye en print la possession, qui les laissa encores jouïr pour quelque temps de la mesme liberté en général: mais en particulier quelque nombre des plus apparens de l'Eglise de Dronier (l'une des plus considérables de la province) estans appellés à Thurin, y furent tellement caressés et assaillis par doux artifices, qu'une partie d'iceux promit d'aller à la messe. Ce qui fut une bresche considérable à ladite église, laquelle toutefois ne perdit pas courage en général, combien que la lascheté de ces premiers

fit qu'on continua à en assaillir d'autres par les mesmes moyens, tant verbalement, que par lettres, entre lesquelles la suivante fut la plus générale, traduite ainsi de son original italien.

LE DUC DE SAVOYE.

« Bien aimés et féaux. Estant nostre désir qu'en nostre marquisat de Saluces, on vive uniement sous l'obéyssance de la S. Mère Eglise, catholique, apostolique, et romaine, et sachant combien nos exhortations ont profité à d'autres, espérant qu'elles feront le mesme envers vous, et que vous vous adjoindrez à la vérité; Nous avons voulu à ces fins vous faire ceste-ci, afin que délaissans l'obstination hérétique, vous vous adjoigniez pour la gloire de Dieu, et pour l'amour de vous, en ceste vraye religion, en laquelle nous voulons vivre et mourir, et ceste œuvre vous conduira pour le bon exemple au salut éternel. Disposez-vous à le faire, et nous en conserverons la mémoire à vostre profit; comme le seigneur de la Mente vous dira plus particulièrement de nostre part, auquel pour ce nous remettans, prions le Seigneur qu'il vous assiste par sa sainte grâce. De Thurin le 27 de mars 1597.

CARLO EMMANUEL.

Rippa.

Les églises du marquisat ayans receu cette lettre firent response au Duc par un ample escrit, en forme de requeste qui contenoit deux parties, « en la pre-
» mière desquelles elles remercioyent S. A. de ce
» qu'elle les avoit laissez jusques alors en la jouïs-
» sance paisible de leur religion, selon l'estat auquel
» elle les avoit trouvées, l'an 1588 en la prise du
» marquisat. Et en la seconde ils la supplioyent très
» humblemement de leur vouloir continuer le mesme
» bénéfice et les y protéger, d'autant qu'ils savoyent
» que leur religion estoit toute fondée sur la Saincte
» Escriture, selon laquelle aussi ils s'employeroyent
» à vivre en telle sorte qu'aucun n'auroit juste oc-
» casion d'estre offensé d'eux. Et qu'attendu qu'on
» laissoit bien vivre en paix, et en leur religion les
» juifs et autres ennemis de Christ, ils se confioyent
» qu'on ne le desnieroit pas à eux qui sont bons
» chrestiens, fidèles à Dieu et à leur prince ».

Cette response estant faite, on les laissa encores un peu en paix, cependant arriva l'occasion du voyage du Duc en France, qui fut suivi de la guerre de Savoye, durant lequel temps ils continuèrent comme auparavant, mais après que l'eschange du marquisat avec la Bresse fut establi, les lettres conviantes amiablement, furent converties en édits, « enjoignans expressément à tous ceux de la reli-
» gion, dudit marquisat, d'aller déclarer dans quinze

» jours alors suivans, chacun devant son magistrat
» ordinaire, s'il vouloit renoncer à sa religion, et
» aller à la messe, auquel cas on lui promettoit
» d'estre laissé en paix en sa maison, et d'estre en
» outre favorisé de plusieurs autres recognoissances,
» ou s'il vouloit persévérer en sa religion, auquel
» cas, lui estoit enjoint d'absenter de tous les estats
» de S. A. dans deux mois après la publication de
» l'édit, et de ne jamais plus y retourner sans ex-
» presse permission, à peine de la vie, et de la con-
» fiscation de tous leurs biens, desquels leur estoit
» permise la disposition, et transports durant les-
» dits deux mois, moyennant ladite obéissance, et
» non autrement ».

Cet édit inopiné, publié par le marquisat, à la fin du mois de juillet 1601 troubla fort tous les vrais réformés dudit païs, qui députèrent incontinent vers S. A. pour en obtenir la révocation, ou modération, dequoy leur estant donné espérance par quelques grands, plusieurs sous telle vaine attente laissèrent escouler une grande partie du terme ottroyé, sans donner ordre à leurs affaires pour la despartie, et furent d'autant plus esbahis quand ils furent advertis peu de jours avant le terme, que toutes espérance de remède leur estoit ostée. Toutesfois la pluspart se disposa à la sortie, les uns en telle presse recommandèrent leurs biens à leurs parens

et amis, restans en la patrie, les autres les laissèrent à l'abandon, sauf ce qu'ils en pouvoyent avoir de prest, et portable pour leurs nécessitez.

Or durant lesdits deux mois de terme, ceux qui se monstroyent enclins à la sortie (en cas qu'il n'y eùt autre remède) furent continuellement assaillis par leurs parens, amis, et autres, par toutes les persuasions imaginables, pour les divertir de telle délibération, et spécialement lors qu'ils se présentoyent devant le magistrat, pour faire escrire leur résolution à la sortie, car és lieux plus célèbres, il la falloit faire en une séance, en laquelle avec les magistrats assistoyent des moines, ou autres ecclésiastiques romains, et autres personnes notables, qui proposoyent tout ce qu'ils pouvoyent s'imaginer pour vaincre la constance des déclarans, et entre les autres le capucin Philippe Ribot, qui peu auparavant avoit exercé le mesme mestier au val Pérouse, estant alors employé au marquisat, ne cessoit de courir de lieu en lieu, pour en séduire autant qu'il pouvoit, lui et les autres employans toutes leurs finesses, principalement envers ceux lesquels pour la foiblesse de l'aage, de sexe, ou de moyens, leur sembloyent plus faciles à surmonter, et d'autant plus qu'en plusieurs lieux ils les faisoyent présenter un à un, afin que la constance des uns ne peut encourager les autres. N'estant qu'à grand peine permis

aux maris de faire déclaration pour leurs femmes et enfans, et cribloyent tellement ces tendrelets, qu'il leur estoit fort difficile d'en sortir sans naufrage, estant ainsi que d'autre costé estoit défendu à tous à peine de la vie, de dissuader aucun du révoltement. Mais nonobstant tout cela, Dieu fit la grâce à un fort grand nombre de familles de sortir, et s'en aller où il plairoit à Dieu les adresser; elles passèrent une partie outre les Alpes, et se retirèrent en France, à Genève, et ailleurs, mais les autres se retirèrent és Valées de Piedmont, où est la liberté de la religion réformée, où elles eurent permission de demeurer, nonobstant que l'édict portast qu'ils sortiroyent des estats de S. A.

Or au commencement de cette générale persécution, les adversaires craignans quelque unie, et hardie résolution d'un si grand nombre de persécutez, firent courir une basse voix, des uns aux autres, entre les églises des montagnes, que combien que l'édit fust général pour tous ceux du marquisat, toutesfois qu'on n'avoit intention de faire desloger que ceux qui habitoyent bas en la plaine, sur tout dedans, et à l'entour des bonnes villes, gros villages, et sur les grands chemins, mais que quant à ceux qui habitoyent retirez dans les Valées, vers les montagnes, on les laisseroit en paix, pourveu qu'ils ne

se meslassent point de ceux de la plaine, qu'on avoit résolu de faire desloger.

Cette cauteleuse persuasion fit qu'il n'y eut pas au commencement du tout tant unie intelligence entre tous les quartiers destinez à la persécution, comme eust esté à désirer ; mais à la fin la descouverte de la tromperie les fit réunir, car on n'espargna à la fin ceux de la montagne, non plus que ceux de la plaine, sauf que pour lors on ne fit point de semblant de vouloir recercher ceux de l'église de Pravillelm, et quartiers conjoints, parquoi eux aussi se confiant en leurs très ancienne possession, et ne se voyans point particulièrement recerchez, ne s'allèrent point déclarer devant le magistrat, ni ne se disposèrent point au deslogement, non plus que si l'édit ne les eust en rien comprins, et aussi on les laissa en paix jusques à ce que tous les autres persévérans de la province furent sortis, et espars çà et là. Mais alors on leur fit entendre à bon escient, que n'ayans obéi à l'édit, ils estoyent encourus és peines contenues en icelui. Sur quoi quelques uns les advertissoyent chaudement de prendre garde à eux mesmes en général, et en particulier, et eux comme membres de la communauté de Paysanne, prièrent les syndiques de ladite communauté d'intercéder pour eux alléguans les raisons pour les-

quelles ils ne s'estoyent estimez comprins en l'édit, et pource n'y avoyent désobéi par aucune malice.

Ces syndiques, ou à bon escient, ou par acquit, firent sur ceci plusieurs voyages, mais rapportans tousjours des nouvelles empirées, et telles qu'à la fin ils trouvèrent bon de suivre un tel parti, les hommes (ayans donné ordre à leurs familles, lesquelles ils laissèrent en leurs maisons) se retirèrent tous vers les montagnes occidentales, ceux qui estoyent capables de manier les armes (qui estoyent environ deux cens) avec leurs armes, et se retirèrent en la chastellenie de Chasteau Daufin, leur voisine, mais du Dauphiné, et les autres moins dispos, se tenoyent retirez en leurs plus hauts forestages. Mais avant leur despart ils avoyent fait entendre aux papistes leurs circonvoisins, qu'eux estans en nécessité de se retirer pour les menaces qu'on leur faisoit à cause de la religion, et ne pouvans conduire leurs familles en leur compagnie, ils les prioyent de les avoir recommandées, et s'asseurer d'avoir bien tost d'eux la recognoissance du bien, ou du mal qu'ils leur feroyent, ou leur laisseroyent faire. Or de ceci l'évènement fust tel, que lesdits papistes, ou de crainte, ou pour autres raisons, sollicitèrent tant, que finalement ils obtindrent des supérieurs qu'ils pouvoyent retourner et habiter asseurément en leurs maisons, jusques à nouveau advis;

ce qu'ils firent, et y demeurèrent encores en faveur de cet interim par plusieurs années.

Durant cette persécution, le sieur Dominique Vignaux pasteur de l'église du Villar du val Luserne, et l'un des plus vieux és églises des Valées, et orné de grands dons, escrivit plusieurs lettres considérables, tant aux fidèles persécutez, pour les exhorter à persévérance, et patience, en les encourageant par ardentes consolations, qu'aussi à quelques seigneurs de marque, pour les supplier d'intercéder pour les povres persécutez, et spécialement au seigneur de la Mente, gouverneur du marquisat, avec lequel il avoit quelque privauté, auquel il proposoit amplement la justice de la cause que soustenoyent les persécutez, avec autres notables raisons pour induire ce seigneur à prendre la protection des povres affligez.

CHAPITRE XLVIII.

Réformés du val Luserne assaillis par tentations, disputes, et persécutions, par qui et comment.

Après tel succès de la persécution contre les marquisans réformés, on en commença une autre pour la mesme cause en la valée de Luserne, en cette sorte. An commencement de febvrier 1602 arrivèrent

à Luserne, le seigneur comte Charles de Luserne, le gouverneur Ponte, l'archevesque Broglia avec grande suitte, spécialement de moines, jésuites et autres. Ces seigneurs logez au palais dudit sieur comte, y firent appeller tous les chefs de familles de la religion, habitans dans Luserne, qui y estoyent en bon nombre, et des principales, comme avoit esté, et continué dès devant la mémoire de tous hommes vivans, et leur proposèrent, que S. A. ne vouloit plus permettre à aucun de la religion d'habiter dans Luserne, et pourtant qu'ils se disposassent, ou à changer de religion, et aller à la messe, ce que faisant S. A. leur promettoit de grandes faveurs outre la jouissauce de leurs biens, et commoditez, ou à quitter Luserne, et ses commoditez, sans aucune espérance d'y pouvoir habiter, et en outre s'apprester à des calamitez inévitables. Ce qui leur fut exagéré en telle sorte qu'une partie fleschit à leurs persuasions, et les autres demeurèrent constans.

De Luserne ces seigneurs descendirent à Bubiane, où aussi une bonne partie des familles et des principales, estoyent de la religion, comme avoit aussi esté d'ancienneté, mais leurs discours n'y firent ployer personne vers la messe, ce qu'estant par eux attribué au zèle, et fermeté de quelques principaux réformés dudit lieu, ils firent que le Prince les fit demander pour aller à lui à Thurin, espérans que

le respect de S. A. auroit plus de pouvoir pour les esbranler que toutes leurs propositions, et que cependant en leur absence on pourroit plus facilement venir à bout du demeurant.

Les appellez furent M. Valentin et Matthieu Boule, frères, Samuel Falc, et Pierre Moresc, lesquels arrivez à Thurin, furent, par des courtisans apostez, advertis que le Duc estoit informé qu'il n'avoit tenu qu'à eux quatre que ceux de leur religion à Bubiane ne s'estoyent convertis, que pour ce il les avoit fait appeller pour les exhorter encores lui mesme une fois amiablement à embrasser sa religion, et que s'ils ne vouloyent recevoir un rude affront, ils se gardassent de lui contredire, et que sa volonté estoit de leur parler à chascun à part. Sur ce M. Valentin fut introduit devant S. A. qui lui dit « que son désir » estant de voir tous ses sujects vivre uniment en sa » religion, et sçachant combien lui y pouvoit servir » au lieu de Bubiane, pour la réputation en laquelle » il y estoit parmi les siens, il l'avoit fait demander » pour l'exhorter à embrasser la religion catholique, » apostolique, et romaine, laquelle lui son Prince » suivoit, et après vouloir y induire les autres ses » voisins de mesme religion, avec son exemple par » ses exhortations, ce que faisant, outre son propre » profit spirituel qu'il en acquerroit, il en auroit

» des recognoissances telles qu'il cognoistroit quel
» grand plaisir il auroit fait à son prince ».

A ceci Boule respondit « qu'il supplioit S. A. de
» s'asseurer qu'après le service de Dieu, il n'avoit
» nul plus grand plaisir que d'obéïr et complaire à
» sadite Altesse, au service de laquelle il employerait
» volontiers au besoin sa personne, et ses biens,
» comme il devoit, mais que quant à sa religion,
» qu'il s'asseuroit estre la vraye, establie de Dieu
» en sa parole, il ne pouvoit l'abandonner sans dé-
» sobéir à Dieu, et blesser sa conscience, en telle
» sorte qu'il ne penseroit avoir jamais autre conso-
» lation en son âme, s'il quittoit sa religion, et
» pourtant qu'il supplioit S. A. de se contenter de
» ce qu'il pouvoit faire en bonne conscience, et lui
» laisser sa religion en liberté, laquelle il prisoit plus
» que sa propre vie ». A quoi le Duc répartit, « que
» aussi bien lui avoit soing du salut de son âme, et
» estimoit que sa religion estoit la vraye, qu'autre-
» ment il ne la voudroit suivre, ni exhorter aucun
» à l'embrasser : qu'il fera cognoistre à ceux qui le
» feront, combien ils lui auront fait de plaisir, mais
» qu'il ne vouloit violenter la conscience d'aucun ».
Et sur ce le congédia amiablement, et lui sortit fort consolé d'un tel succez, mais on ne lui permit pas de le signifier à ses compagnons ausquels au contraire ils dirent, que ledit Valentin avoit con-

senti à la volonté du Duc, et que s'ils faisoyent autrement, mal leur en prendroit.

Ceux ci introduits l'un après l'autre, et le Duc leur ayant en substance fait les mesmes propositions qu'au premier, ils lui respondirent : « qu'estans nais, » baptisez, et nourris en la religion, de laquelle ils » ont fait profession jusqu'à présent, laquelle ils » croyent estre la vraye, ils eussent receu pour fa- » veur singulière de S. A. la liberté d'avoir con- » tinué en icelle ; mais que si S. A. n'agréoit pas » qu'ils y continuassent, ils se soumettoyent à sa » volonté ». Le Duc respondit : « qu'en le faisant il » leur feroit cognoistre és bonnes occasions combien » ils lui avoyent fait de plaisir, » et sur ce les congédia aussi amiablement, mais ils ne sortirent pas consolez comme leur compagnon, lequel leur ayant après cela raconté en quelle sorte il avoit respondu au Duc, et la response qu'il en avoit eu, ils furent extrêmement faschez de n'avoir mieux fait, et quelque temps après ayans fait recognoissance de leur faute, se remirent en l'Eglise.

Cependant l'archevesque avec ses moines, ne cessoit d'assaillir par disputes, flatteries, et promesses, les réformés de Bubiane, et lieux circonvoisins pour les tirer en son église, et le gouverneur Ponte de l'autre costé par menaces, et édits rigoureux faisoit tous ses efforts pour les pousser hors de la Réformée, et

entre les autres il en fit publier un le 23 jour du susdit febvrier, « par lequel il commandoit à tous » ceux de Luserne, Bubiane, Campillon, et Fenil, » qui ne voudroyent aller à la messe, de sortir des- » dits lieux dans cinq jours à peine de la vie, et de » confiscation de tous leurs biens ».

Pour y remédier les églises du val Luserne députèrent vers S. A. et la supplièrent bien humblement, « de ne permettre que par telles nouveautez fust » ostée à ceux de la religion desdits lieux, la liberté » qu'ils avoyent euë touchant la religion de père en » fils, de temps immémorial, approuvée par le feu » Duc Emanuel Philibert son père d'heureuse mé- » moire, au nom duquel monsieur de Raconis son » cousin, l'an 1561, en la pacification de la guerre, » les fit remettre en leurs maisons avec la jouissance » des libertez spécifiées és articles de ladite pacifica- « tion, et depuis en avoyent tousjours jouy, qu'ils » supplioyent bien humblement S. A. de se mettre » en mémoire les promesses qu'elle leur avoit tant » souvent faites, et spécialement au Villar l'an 1595 » retournant de la prise de Mirebouc, qu'elle ne leur » innoverait rien touchant leur religion, et que si » quelqu'un vouloit entreprendre de les y molester » qu'on l'en advertit, et qu'elle y remédieroit: qu'on » l'advertissoit donc que le gouverneur Ponte a faict » nouvellement publier des édicts rigoureux con-

» traires ausdites libertez et usages, et partant ils
» supplioyent humblement S. A. d'y remédier ».

Le Duc leur fit response, « qu'il se souvenoit fort
» bien de ce qu'il leur avoit dit au Villar, et ail-
» leurs, et qu'il leur disoit encore le mesme main-
» tenant, et qu'aussi bien il ne disoit rien sinon à
» ceux qui habitoyent à Luserne, Bubiane, Cam-
» pillon, et Fenil, ausquels pour le présent il ne
» pouvoit accorder la liberté demandée ». De laquelle
response le gouverneur Ponte estant adverti fit de-
rechef publier un édict le 2 de mars 1602 comman-
dant aux susdits « de sortir desdits lieux dans deux
» jours, sauf que dans ce terme ils lui portassent
» un certificat de l'archevesque de la liberté de
» pouvoir demeurer ».

Or pourceque plusieurs de la religion ne pouvans
autrement se délivrer des importunitez des moines,
leur avoyent dit qu'ils n'estoyent gens de lettres, ni
capables à desvelopper leurs subtilitez, que pource
ils n'en vouloyent disputer avec eux, mais que s'ils
pouvoyent prouver au sieur Augustin Gros leur
pasteur, que la messe n'est point répugnante à l'Es-
criture saincte, ils y iroyent sans qu'on print tant
de peine; l'archevesque pensant avoir gagné un bon
poinct, fit venir un sauf-conduit de S. A. donné à
Thurin le 20 de février 1602 par lequel estoit permis
audit sieur Augustin Gros « d'aller à Bubiane pour

» conférer avec l'archevesque, pour tout le temps
» qu'il y seroit, et ce avec toute asseurance pour
» l'allée, venue, et séjour, défendant à tous d'y con-
» trevenir à peine de la disgràce de S. A ».

Les réformés de Bubiane asseurés de la suffisance de leur pasteur, et désireux de voir les moines rembarrés par son moyen, lui envoyèrent la copie authentique du passe-port avec promesse de l'original, et de lui envoyer compagnie suffisante, s'il promettoit d'y aller. Mais lui leur escrivit, « qu'il
» n'avoit nul besoin de ce passe-port, n'ayant rien
» à desmesler avec l'archevesque, ni avec les siens,
» et qu'en outre son église ne lui permettroit pas de
» s'aller précipiter entre les mains de ceux qui font
» profession de n'estre tenus d'observer les asseu-
» rances données à ceux qu'ils estiment hérétiques,
» et en lieu tout environné de peuples ennemis de
» la religion. Que quant à son Prince il le remer-
» cioit bien humblement du passe-port donné, et de
» la protection promise: mais que quant à l'arche-
» vesque si par aventure il avoit désir de conférer
» avec lui des poincts de la religion, il pourroit
» venir en toute asseurance à Sainct Jean, ou An-
» grogne, où il n'y avoit rien à craindre pour une
» partie, ni pour l'autre. Et que sous le bon plaisir
» de S. A. il ne refuseroit point de conférer avec
» lui, ou avec ceux qu'il lui plairoit de ses théolo-

» giens, avec les armes de la Parole de Dieu, et
» moyennant les conditions requises à une confé-
» rence modeste et bien réglée », escrite le 3 mars
1602.

Les réformés de Bubiane firent voir ceste response à l'archevesque, qui ne la jugea pas impertinente, ni aussi devoir refuser ceste occasion de gagner tant de personnes qui promettoyent d'aller à la messe, si on la prouvoit au ministre estre accordante à la Saincte Escriture de la Bible, pource il nomma pour principal conférant de son costé le docteur Antoine Marchesi professeur et recteur des jésuites a Thurin, et fut assignée la dispute pour le 12 de mars susdit, à la bourgade des Appie, au milieu de Sainct Jean. L'archevesque n'y vint pas, mais bien d'autres ecclésiastiques, et bon nombre d'autres principaux de l'Eglise Romaine avec l'assistance du seigneur comte Emanuël de Luserne. La principale partie de la dispute fut sur ce que le jésuite prétendoit de prouver, « que la messe est enseignée et ordonnée par nostre
» Seigneur Jésus Christ et qu'elle se trouve en l'Es-
» criture Sainte ». Mais au fort de la dispute le ministre pressant le jésuite de prouver toutes les parties de la messe une par une par l'Escriture Saincte, il fut réduit à confesser que la pluspart de ces parties estoyent des choses adjoustées par l'Eglise de temps en temps. Et alors le ministre déclara haut

et clair, « que puisque le jésuite avoit avoué que
» telles et telles parties de la messe (qui sont toutes
» celles que l'Eglise Réformée y condamne) ne sont
» point de l'institution de Christ ni des apostres,
» il promettoit d'aller lui-mesme à la messe, et
» d'exhorter tous ses auditeurs à y aller, pourveu
» que l'ayant despouillée de toutes ces additions su-
» perstitieuses, on n'y laissast que ce que Christ avoit
» institué, et les apostres practiqué en la mesme
» forme que l'église apostolique la célébroit, et dé-
» monstra combien c'est chose inique et barbare de
» persécuter et tourmenter tant cruellement les vrais
» chrestiens, pource qu'ils se veulent tenir à l'insti-
» tution de Christ, et suivre le chemin qu'a tenu
» l'ancienne église apostolique ».

Ceci consola, et conferma les fidèles assistans, et fit baisser la teste à plusieurs des adversaires, et tous voyant la nuict s'approcher, requirent qu'on mît fin à ceste journée de conférence. Sur quoi le ministre déclara que le temps ne permettant pas de passer plus avant pour lors, il attendroit de pied coi son antagoniste, pour continuer la conférence, et achever de prouver la vanité de ses allégations. Sur ce chacun se retira, après que le ministre et les siens eurent loüé Dieu de son assistance.

Or après le ministre demeuroit attendant nouvelles de son antagoniste, ou de quelqu'autre envoyé par

l'archevesque, pour continuër la conférence ; mais nul ne comparoissant de ce costé-là, le ministre aussi se taisoit, jusqu'à ce qu'il eut entendu par une lettre de Guillaume de Thurin prieur des augustins de Villefranche, escrite le 27 d'avril « que le jésuite » s'estoit vanté d'avoir fait confesser au ministre » que le corps de Christ est au sacrement de l'autel; » d'où ce prieur prenoit occasion d'exhorter le mi- » nistre (anciennement son familier en la moinerie) » à retourner en la papauté, cependant qu'il en avoit » le loisir, estant desjà l'onziesme heure du jour ». A laquelle le ministre respondit le 4 de may, repré- sentant au prieur « les grandes consolations qu'il » avoit eu et avoit d'avoir abandonné la papauté » avec ses délices, et s'estre retiré en la vraye église, » ce qu'il n'avoit pas fait précipitément, ni par con- » sidérations charnelles, mais avec meures considéra- » tions spirituelles, guidées par l'Esprit de Dieu, et » qu'il n'avoit garde de suivre son conseil ; ains au » contraire l'exhortoit lui qui estoit aussi en l'on- » ziesme heure du jour à laisser cependant qu'il en » avoit la commodité *(à son exemple)* le royaume » des ténèbres pour se retirer en la vraye Eglise » Réformée, purgée de tant d'abus, erreurs, et vices » qui règnent en l'Eglise Romaine; et quant aux » vanteries du jésuite Marchesi, *lui respond*, qu'il » ne s'en esmerveille pas, attendu que la coustume

» de telles gens est de ne confesser jamais la vérité, » qui est bannie de leur règne, et qu'ils ont accous- » tumé de crier victoire en s'enfuyant de la bataille » avec la teste brisée. Que s'il vouloit se glorifier, » il devoit le faire en la valée, où la dispute avoit » esté faite, et où estoyent les tesmoins de part et » d'autres, qui eussent peu sçavoir s'il disoit la vé- » rité, ou non : et s'il eust eu du bon, il n'eust point » refusé de retourner au lieu du combat, où il estoit » attendu, selon la promesse qui en fut faite lors » qu'on se sépara ». Le prieur envoya ceste lettre à l'archevesque de Thurin, qui la communiqua audit jésuite, lequel se sentant picqué, escrivit le 8 de juin une longue lettre au ministre, qui lui respondit le 15 où après quelques termes de mutuel ressentimens, ils taschèrent à suppléer par escrit, et de loin à ce qu'ils n'avoyent peu le jour de la dispute. Mais le jésuite ne retourna plus pour conférer verbalement quelque reproche que le ministre lui sceut proposer du deshonneur qu'il s'acquerroit par telle fuite.

Or l'archevesque et les siens voyans que la dispute publique ne leur avoit acquis, non plus de prosélytes que leurs artifices particuliers, et que toutes les églises s'employoyent pour les assaillis et persécutés, firent publier un édit qu'ils avoyent obtenu dès le 25 de febvrier « qui défendoit les escholes et

» exercices d'office public à ceux de la religion, en » plusieurs lieux et le commerce entre ceux des » deux religions », et comprenoit aussi plusieurs autres articles préjudiciables aux libertez accoustumées où par tout, plus qu'on n'avoit accoustumé, on qualifioit ceux de la religion du tiltre d'hérétiques, pour faire penser qu'il y avoit occasion de les persécuter.

Après ceste publication, quelques uns de ceux qui (peut-estre) s'estoyent employés à faire esclorre cet édit, comprenant plusieurs défenses pour en faire accepter quelques unes, parlèrent à quelques syndiques de la religion du val Luserne, leur disans, qu'il y avoit espérance de faire modérer l'édict, pourveu que promptement et sans bruit on allast au recours. Ce qu'ils firent cauteleusement, afin que ce recours se fît sans la deuë communication; tellement que ces syndiques se laissèrent persuader à former entr'eux et quelques uns de contraire religion une supplication non telle qu'il faloit, et l'envoyèrent sans commun advis des directeurs des Eglises. Et fut ceste supplication décrétée le 29 de mars 1602 avec modification sur plusieurs articles, mais non en telle sorte qu'on s'en peut contenter, et furent asprement censurez ces syndiques de la religion, qui s'estoyent laissez persuader aux adversaires de la religion, à présenter une supplique au

nom du général des églises, sans le leur avoir communiqué. Et fust conclu de ne recognoistre point cette supplique pour légitime, et en desavoüant celle là, en former et envoyer d'autres faites convenablement. Toutesfois ceux de delà la rivière commandez de quitter leurs maisons, se servirent cependant dudit décret, pour jouyr du terme qu'il leur prolongeoit, mais ils y furent continuellement assaillis, et spécialement le susnommé M. Valentin Boulle qu'on désiroit de vaincre sur tous autres, et auquel pour l'espouvanter on disoit que combien que le Duc lui eust parlé doucement, que néantmoins il estoit fort irrité contre lui. Ils pensèrent aussi le gagner par le moyen de sa femme Léonore, laquelle avoit esté papiste, et estoit filleule du comte Charles de Luserne; mais la trouvèrent non moins résolue que son mari à quitter tout pour la religion; comme ils firent pour s'esloigner des continuelles tentations et se retirèrent à Bobi.

La cherté du blé estoit alors fort grande en Piedmont, et on n'en trouvoit pas mesme à achepter à quel prix que ce fust. Mais on en présentoit, et promettoit-on largement et sans argent à tous ceux qui vouloyent promettre d'aller à la messe; on leur présentoit aussi argent, et autres choses attrayantes, qui eurent plus d'efficace envers quelques uns en leur extrême nécessité, que toutes les disputes de

l'archevesque et des moines : mais les papistes de Bubiane, et des lieux circonvoisins ne se monstrèrent point resjouis de leur accroissement en leurs messes, voyans qu'ils n'estoyent accreus que de quelques misérables, et non pour amour de leur religion, mais seulement pour avoir du pain et de l'argent en leur nécessité.

CHAPITRE XLIX.

L'Archevesque de Thurin va en val Pérouse. Et de là en val Cluson, et ce qu'il y fit. Quatre hommes de Pinasche appelés à Thurin, et ce qui en advint. Edict contre une partie des habitans en val Pérouse. Nouvelles molestes ailleurs contre les réformez. Le chevalier de Ponte escrit, et vient és Valées. Responses des Valées. Les Valées supplient. Le gouverneur Ponte prisonnier. Valées en appréhension.

L'archevesque ayant exploité en la valée de Luserne (comme a esté dit) alla pour en faire de mesme en celle de Pérouse, et arrivé au Dublon le 25 de may, se logea chez Jean Bouchard, surveillant du lieu, sous prétexte que c'estoit l'hostellerie plus commode, mais en effect pour avoir plus de commodité de le practiquer, et le tirer à son parti, avec sa femme qui avoit esté papiste; mais il n'y gagna rien, ni

envers les autres aussi, parquoi il s'alla loger à la Pérouse, où il séjourna quelque temps faisant faire journellement des distributions de bled, pain, argent, et autres choses aux povres qui alloyent à la messe, et aux réformés qui promettoyent d'y aller: mais il en gagna fort peu par ce moyen, combien que la disette fust alors fort grande.

Au mois de juin on fit défense par la plaine du Piedmont de recevoir ceux de la religion des Valées qui avoyent accoustumé d'y aller moissonner, sauf qu'ils en portassent permission de l'archevesque, espérans qu'en telle nécessité pour pouvoir se secourir du bled de la plaine, plustost meur qu'és valées de quelques dix ou douze jours, ils promettroyent d'aller à la messe; mais il ne s'en trouva quasi point qui voulût acheter tant chèrement si peu d'anticipation. Et l'archevesque ne laissa pas de donner le billet de permission à quelques povres de la religion, qui le lui demandèrent sans leur faire promettre d'aller à la messe, voyant qu'ils ne le feroyent que contre leur volonté.

Durant ce séjour le chastelain et les principaux papistes du val Pérouse conseilloyent aux réformés leurs voisins de faire quelque présent à l'archevesque et le prier de les avoir pour recommandés à S. A. envers laquelle il avoit si grand crédit, et mesmes à leur dire estoit en chemin pour monter és plus

hauts degrez de la hierarchie romaine, et que ce seroit un grand poinct d'avoir acquis sa bien veillance, qu'eux-mesmes contribueroyent à ce présent, lequel toutefois ne se fit pas, pour des conséquences qu'on considéra, dequoi l'archevesque fut marri, en ayant esté adverti par ceux qui avoyent donné le conseil.

Le 3 de juin, le capitaine Catin bon homme, gouverneur au chasteau Palais-Louys arriva à Sainct Germain, et présenta au sieur David Rostain pasteur du lieu, une lettre italienne ainsi traduite:

Aux ministres de la prétenduë religion réformée du val Pérouse.

« Quelques uns de vostre religion pour satisfaire à leur conscience et estre esclaircis d'aucuns poincts en matière de foy, désirent de vous ouyr en ma présence, et afin qu'en venant vous ne doutiez de rien, j'ay voulu vous asseurer qu'en vous contentant de venir ici, ou au val Dublon, pour l'affaire susdit, ne vous sera donné aucune fascherie, au venir, séjour et retour, ains vous sera usé de toute courtoisie et bien-veillance. Surquoi je vous prie du Seigneur tout vrai bien. *De la Pérouse, le 3 de juin 1602.*

» CAROLO *Arcivescovo di Torino* ».

Le capitaine Catin en donnant ceste lettre audit pasteur, le pria d'exhorter le peuple de Sainct Germain, à n'entreprendre rien contre l'archevesque durant son séjour au val Pérouse: il en dit de mesme au capitaine Bergat, l'exhortant aussi à ne communiquer point avec les bannis du val Luserne; sur quoi on s'apperceut que l'archevesque ne séjournoit pas sans peur en ces lieux là. Mais on jugea que le sujet de la lettre aux ministres estoit une invention trop grossière pour un tel personnage. Aussi bien lesdits ministres lui rescrivirent aussi tost: « qu'ils » ne croyoyent pas qu'aucun de leurs églises, fust » allé lui faire entendre le prétendu désir qu'il escri- » voit, et que s'il désiroit en estre creu, qu'il le » pourroit estre en nommant ces personnes là. Mais » que s'il leur proposoit ceste invention pour les » tirer à quelque conférence avec ses théologiens, il » n'y faloit autre façon que de les en advertir clai- » rement, et qu'il les trouveroit tous apprestés à » soustenir la vérité de leur religion par la parole » de Dieu contre quiconque se présenteroit pour la » combattre par la mesme Parole, et ce sous le bon » plaisir de S. A. et moyennant les conditions re- » quises à une bien règlée conférence. Combien qu'il » leur sembloit qu'il eust deu premièrement faire » achever la dispute qu'il avoit fait commencer par » par le jésuite Marchesi, avec le sieur Augustin

» Gros, sans entreprendre tant de disputes, et n'en » finir aucune, avec peu de réputation ».

L'archevesque ne répliqua rien à ceste lettre, ni ne parla plus de ces affaires là, mais fit un court voyage à Thurin, puis retourna encore à la Pérouse, pour y moissonner quelqu'un durant la disette, et les moissons par les moyens dits ci devant; mais il en moissonna peu, et pas un pour amour de la religion papale, mais pour avoir du pain corporel, combien que les églises réformées faisoyent aussi durant ce temps des collectes, et des distributions extraordinaires. Puis l'archevesque s'en estant allé, ceux qu'il pensoit avoir gagné, reconnurent leur faute, et retournèrent en la vraye église.

De la Pérouse l'archevesque monta en val Cluson, qu'il prétend estre enclos dans son archevesché, d'autant que ceste valée est deçà les Alpes, combien qu'au reste elle appartienne au roy de France, mais s'il y eust voulu faire chanter messe, il lui eust falu faire porter de la Pérouse tout ce qui y faisoit besoin, et y conduire aussi les assistans. Car en ceste valée là ne se trouvoit aucune de ces choses, n'y ayant esté dit messe de fort long temps.

On entreprit aussi de molester en ce temps les réformés du Taluc, petit lieu montagneux près du Grand Dublon, où d'ancienneté aussi ils ont esté de la religion. Mais après leur avoir faict quelques com-

mandemens de sortir ou d'aller à la messe, on les laissa finalement en paix en leur religion, et en leurs maisons.

Or l'archevesque avec sa moinerie ne pouvans rien faire pour leur parti en val Pérouse, ainsi qu'a esté dit, ils essayèrent s'ils pourroyent par autre moyen en tirer à eux quelqu'un de quelque réputation. Pource le gouverneur Ponte fit entendre à Michel Gilles, Antoine Martinat, Jean Micol, et à Jean Bouchard, tous quatre des principaux de l'église de Pinasche, que le duc les demandoit à Thurin, et pource leur ordonnoit d'y aller promptement recevoir ses commandemens. Surquoi Martinat considérant qu'ils n'estoyent demandés qu'à l'instigation dès adversaires de la religion pour les solliciter, ou peut estre forcer à la révolte, n'y voulut point aller. Les autres trois estans arrivés à Thurin, s'adressèrent à leur gouverneur, qui leur dit: « que le Duc » estant informé de l'estime en laquelle ils estoyent » en val Pérouse, lui avoit déclaré avoir désir de les » voir, et de les exhorter à embrasser sa religion, et » estre bons instrumens pour y en attirer d'autres: » et que lui avoit promis à S. A. sur son honneur » qu'ils le feroyent; que pource il les prioit de se » disposer de complaire à leur Prince, et à lui leur » gouverneur, qu'ainsi faisant il leur feroit avoir de » S. A. tout ce qu'ils lui voudroyent demander dès

» maintenant, et à l'advenir, et que lui aussi s'em-
» ployeroit tousjours pour eux vigoureusement en
» toutes les occasions qu'ils en pourroyent avoir ».

Ces trois lui respondirent: « que s'il eust promis
» pour eux à S. A. choses qui concernassent seule-
» ment les biens de ce monde, ou œuvres corporelles
» qu'ils peussent faire selon Dieu, pour la singulière
» affection qu'ils avoyent de servir et complaire à
» S. A. et à lui, ils ne l'eussent point desdit, mais
» que quant à leur religion, qu'ils savent estre la
» vraye, ils ne la peuvent quitter pour aucun res-
» pect de ce monde, et pource qu'ils le prioyent, et
» prieroyent S. A. de ne les en presser point ». Alors ce gouverneur transporté de colère desgorgea contre eux un amas d'horribles injures, et de terribles menaces, puis revenu un peu à soi, leur commanda d'attendre à Thurin la commodité de S. A. pour lui parler. Ce qu'ils firent pour quelques jours, puis voyant qu'on ne leur disoit autre chose, se retirèrent, dequoi le gouverneur indigné, leur fit faire commandement de retourner à Thurin dans trois jours à peine de l'indignation de S. A. et de la confiscation de tous leurs biens; ils y retournèrent donc vers la fin de juillet 1602 et furent présentez au duc, qui les exhorta fort affectueusement de vouloir embrasser sa religion, y adjoignant plusieurs promesses. Mais eux lui ayans protesté de leur sincère

affection à son service, en toutes choses selon Dieu, le supplièrent de les laisser en la liberté de leur conscience, qu'il leur avoit jusques alors tousjours promise, et permise, leur estant plus chère leur religion que leur vie. Alors le capucin Ribot cy devant plusieurs fois nommé, et qui couroit par tout cerchant telles occasions, importunoit le Duc de leur faire promettre d'aller à la messe, tant pour eux que pour la conséquence envers d'autres, et mesme poussoit ces trois vers S. A. et faisoit par gestes, et par paroles tout ce qu'il pouvoit pour induire le duc, et eux à son désir. Mais le Duc lui dit: *qu'il les laissast, et que s'ils le vouloyent faire librement, ils lui feroyent plaisir, et leur en feroit de favorables recognoissances, mais qu'il ne les vouloit point contraindre, et les congédia bénignement.*

Ceci n'ayant succédé au désir des adversaires, ils proposèrent à S. A. qu'au long du grand chemin en val Pérouse, la plus part des habitans estoyent de la religion, qui par leurs façons de faire estoyent en scandale aux passans, et qu'il seroit bon de les en faire deshabiter, et firent esclorre un édict qui défendoit à ceux de la religion d'habiter és lieux qui sont proche du grand chemin, et que tous ceux qui y habitoyent desjà eussent à s'en retirer, et aller habiter de l'autre costé de la rivière vers Pramol. Sur quoi toute la valée en envoya à recours

vers S. A. les papistes avec les réformés pour lui remonstrer que ceux de l'église romaine ne pouvans en tout le val Pérouse, arriver à la sixiesme partie des habitans, toute la plaine de ladite valée demeureroit presque déshabitée, si le dit ordre devoit estre observé, outre qu'il estoit impossible que tant de familles peussent habiter aux montagnes orientales où l'on les confinoit, estant le lieu (sans cela) desjà assez peuplé. Et les députez papistes tesmoignoyent que les réformez habitans au long du grand chemin ne leur estoyent point en scandale, ni a aucun autre qu'ils sceussent, par juste occasion, pourtant supplioyent autant les uns que les autres qu'on peut continuer l'habitation à l'accoustumée, veu qu'elle estoit utile au service de S. A. et n'estoit dommageable à aucun, que les prétendus scandales, desquels on l'avoit informé, n'estoyent que calomnies d'adversaires passionnez. Le Duc ne monstra pas pour lors de les vouloir exaucer, mais leur fut dit par un de ses ministres, qu'ils monstrassent pour deux ou trois semaines quelque signe d'obéissance, tenans les portes des maisons, et des boutiques qui sont devers le chemin fermées, puis que le tout s'accommoderoit. Ce qui fut fait, et depuis on ne leur en a plus parlé, ni aussi à ceux de la bourgade des Clots au val de S. Martin, auxquels on avoit fait le mesme commandement.

Au mesme temps on alloit aussi exactement recerchant et deschassant du marquisat de Saluces quelques familles et personnes particulières qui depuis le despart des autres s'y estoyent encores tenues à demi cachées chez leurs parens, et amis, et és Valées on alloit recerchant tout ce qu'on pouvoit en général, et en particulier pour les molester, mesmes durant la famine susdite vers la fin du printemps, ce qui accreut le nombre des bannis par plusieurs réduits en ce temps là, comme au désespoir, estans contraints avec telle disette d'abandonner leurs maisons. Et entre autres se trouvèrent quatre jeunes hommes de Bubiane de la religion, qui venans de Bubiane vers Luserne, rencontrèrent un des habitans de Luserne, papiste passionné, et selon qu'on disoit, fiscal secret de l'inquisition, et un des principaux instigateurs des persécutions, qui alloit en compagnie d'autres vers Bubiane, et le tuèrent d'un coup d'harquebuse, sans offenser ceux de la compagnie, ni toucher à rien qu'il eust sur son corps, ce qu'ayant fait, ils s'accompagnèrent avec les bannis pour leur conservation.

A la compagnie de ces bannis se vint aussi joindre un Jean Thomas Berton de Bagnol papiste (apparent homme de guerre) qui se disoit estre en danger chez soy, mais peu après les bannis ayant eu advis, et indices, qu'il les vouloit trahir, ils l'allèrent tuer

à Campillon dans une maison, où il s'estoit préparé pour se bien défendre, ayant eu advis de leur dessein, mais tant de bouches à feu qu'il tenoit là préparées sur une table, ne le peurent garantir. Ils firent aussi d'autres vengeances qui desplaisoyent fort aux gens de bien, nonobstant tous les prétextes et raisons qu'ils proposoyent à ceux qui les en censuroyent vivement.

Or nonobstant le continuel devoir que les principaux des églises, et spécialement les pasteurs faisoyent pour empescher tous excez, par vives exhortations, censures, et suspension des Sacremens, les adversaires de la religion ne laissoyent de calomnier les églises, comme si elles eussent esté coulpables de tous les excez des bannis, et firent ce qu'ils peurent pour irriter le duc contre elles, le conseillant de prendre ceste occasion, pour destruire les églises des Valées. Et en effect on avoit des advis de tous costez, et de bons lieux, qu'elles avoyent occasion extraordinaire de prier, et veiller soigneusement, et sur ce les pasteurs, et autres conducteurs des églises en leur assemblée du 5 d'aoust, considérans les maux qu'on voyoit, et ceux qu'on craignoit, afin d'esmouvoir un chascun à avoir recours à Dieu avec grande humilité, et ardente affection, ordonnèrent la célébration du jeusne public, pour le 11 et 12 jour du mesme mois d'aoust, suivant la forme de tout temps

observée en l'église en semblables occasions. On ordonna aussi, et furent nommez quelques pasteurs des plus vigoureux, pour aller visiter les églises qui en avoyent plus besoin, et y assister à leurs pasteurs ordinaires, aux remèdes requis pour empescher le progrès des maux. En outre cela chascun pensa à ce qui estoit nécessaire pour une légitime conservation, mais ce que plus on craignoit lors, ce fut que les bannis accreus en nombre, courage, et désespoir, oyans ces bruits qui ne leur desplaisoyent pas, commençassent quelque terrible mesnage contre ceux qu'ils croyoyent estre la principale cause de leurs maux; mais on s'employa à bon escient, afin que cela n'advint. Sur ce arriva une lettre du gouverneur Ponte, escrite de la Citadelle de Thurin (de laquelle il estoit aussi gouverneur) le 9 d'octobre, « en laquelle il tesmoignoit avoir soin de la conser-
» vation des Valées, et qu'ayant trouvé le duc incité
» à quelque vengeance contre elles, à cause des excez
» qui s'y commettoyent, il lui avoit remonstré qu'il
» n'estoit pas raisonnable que pour 3 ou 4 pendars
» qui commettoyent ces excès, le peuple en général
» qui n'en estoit pas cause, en portast la peine, qu'il
» lui avoit promis d'y remédier, et l'avoit appaisé,
» et que pour effectuer ce qu'il avoit promis à S. A.
» il se trouveroit dans deux ou trois jours en la
» valée de Luserne, pour donner ordre à tout, que

» cependant ils eussent l'œil à ce qu'aucun excès ne » se commît, un chascun se disposant à aider, afin » que les maux fussent reprimez, » et ensuite il y arriva le 13 accompagné du prévost général de justice, avec grande compagnie de ses gens, et incontinent escrivit aux syndiques de toutes les communautez, qu'ils lui envoyassent des députez avec charge, auxquels arrivez il proposa plusieurs poincts, et entre autres *s'ils vouloyent estre obéissans à son Altesse, qu'ils missent entre les mains de la justice ces pendars qui avoyent commis tant d'excès.* Sur quoi ayant obtenu terme de lui respondre, on lui escrivit de commun advis comme s'ensuit:

« *Très illustre Seigneur.* — Les syndiques et hommes des valées de Luserne, Pérouse, S. Martin, et lieux circonvoisins, et pour eux les soussignez, ayans receu, et oui lire les lettres que vostre seigneurie très-illustre, s'est daigné de leur envoyer, ayants aussi considéré les remonstrances faites à leurs députez de vive voix, par V. S. très-illustre, et le très-illustre seigneur capitaine général de justice, et le tout receu avec l'honneur et respect qu'on doit aux supérieurs tels que sont vos seigneuries très-illustres, avec leur permission, et bonne grâce, respondent humblement comme s'ensuit.

» Premièrement ils protestent et déclarent devant Dieu et ses saincts Anges, et devant tout le monde,

que leur volonté a tousjours esté, est, et sera tousjours moyennant la gràce de Dieu, de vivre convenablement, et paisiblement en la foy catholique et chrestienne, c'est-à-dire en leur religion, laquelle est selon la pure Parole de Dieu, selon qu'on a tant de fois déclarés à S. A. sérénissime, et à ses sérénissimes prédécesseurs, lesquels avec grande sagesse, et meur conseil, ont tenu ces peuples en paix, et fidèle obéissance en leur accordant, et gracieusement concédant la liberté de leur conscience, et de leur religion, lequel privilége et faveur leur a esté observé long temps, et confermé par long usage, et mesme quand il a pleu à Dieu que S. A. a recouvré ces valées des mains des françois, pour appaiser le tout, elle s'est daignée pardonner toutes les fautes, et mettre en oubli toutes les choses commises durant la guerre, leur confirmant toutes leurs franchises, et priviléges paravant ottroyez, promettans que rien ne leur seroit innové, et qu'elle leur vouloit estre non seulement bon Prince, mais aussi bon père, dont ces peuples se sont resjouis, et appaisez, s'asseurans en la promesse de leur prince magnanime, et généreux, qui aussi leur a observé sa gràce et sa bénignité promise. Et V. S. mesme a bien monstré par paroles, et par effects correspondants à l'intention de S. A. d'avoir d'elle telle commission, tellement que sous son bon gouvernement ils ont vescu

presque jusques à présent en paix, avec liberté de leurs consciences, et de leur religion, receuë de Dieu, et accordée par la bénignité de S. A.

» Déclarans et protestans en second lieu de vouloir, moyennant la grâce de Dieu, et de S. A. vivre perpétuellement sous sa domination, et fidèle sauvegarde, et ainsi estre fidèles à Dieu et à S. A leur naturel prince et seigneur, et n'ont jamais eu autre volonté, ni n'auront à l'advenir, parquoi ils sont fort desplaisans de tous désordres commis contre les deux susdites déclarations, et prient V. S. très-illustre de croire (comme elle escrit en ses lettres) que lesdits syndiques, et généralité du peuple, n'ont ordonné, commandé, conseillé, consenti, ni approuvé, qu'ayent esté, ou soyent faicts, et seront tousjours dolens, se faisans à l'advenir quelques désordres contre les bons ordres de S. A. et ne refusent point, ains désirent que bonne justice règne, afin que puisse aussi régner bonne paix, mais que ce soit bonne justice esloignée de haine, de passion, de faveur, et de partialité, que soyent premièrement chastiez ceux qui ont suscité les persécutions, et troubles, mis ces povres peuples en désordre, enfraignant les priviléges, violant les libertez concédées par princes sérénissimes, persécutant hommes, femmes, et enfans, les contraignans à renoncer leur religion, laquelle doit estre libre, faisans violence aux consciences des

personnes, qui est une injure plus insupportable que la mort, et finalement après plusieurs menaces et rigoureux commandemens, deschassans les innocens en grand nombre hors de leurs maisons. Ceux qui ont procuré ces menaces, et par leur calomnieuses imputations esmeu le courroux de S. A. contre son peuple innocent, ce sont ces persécuteurs, et inventeurs de maux, qui ont mis les peuples en grand espouvantement, terreur et confusion, et V. S. n'ignore pas, combien és peuples est dangereuse la desfiance et desespoir, parquoi ne faut s'esmerveiller, si quelques uns impatiens, vaincus de douleur, comme desespérez, ont procédé en desespérez, et Dieu veuille mettre fin à tant de maux; mais ceux qui par leurs machinations en ont esté cause, doivent estre reputez coulpables de tous les désordres survenus, et qui pourroyent encores survenir, si Dieu n'y remédie. Parquoi si on veut administrer une bonne justice, faut commencer par ceux qui sont cause de tous ces maux, mais pource que cela seroit bien difficile, le plus expédient seroit de mettre de l'eau sur ce feu, afin que l'embrasement ne s'accroisse. V. S. donc comme seigneur très-illustre, et bon gouverneur, aimant le repos de S. A. et de sa patrie, fera en seigneur sage et prudent, employant tout son esprit à pacifier ces affaires pour la paix et repos de tous. Ce qui toutes fois ne se pourra faire cependant que

les persécutions fraischement suscitées contre la religion dureront. Pourtant lesdits syndiques et hommes supplient V. S. très-illustre, comme leur bon gouverneur, qu'il lui plaise employer son authorité et faveur envers S. A. sérénissime, afin que ces persécutions soyent annullées, comme aussi tous les commandemens faits depuis quelque temps contre la religion, et contre les priviléges ottroyez par les princes sérénissimes, soyent deslivrez les povres prisonniers, puissent retourner en leurs maisons les povres deschassez, et ceux qui ont esté violentez au renoncement de leur religion contre leur conscience soyent deslivrez de telle violence, et remis en leur première liberté. Et à cet effect on a adressé une requeste adressée à S. A. laquelle on présente à V. S. très-illustre, afin que l'ayant veuë, il lui plaise la présenter pour obtenir, s'ils est possible, de la bonne grâce de S. A. ce qui est contenu en icelle, afin que ces peuples ayent une bonne et ferme paix, laquelle ils prient Dieu leur vouloir ottroyer et à S. A. bonne prospérité, et à V. S. tout contentement, et honneur. *D'Angrogne, ce 16 octobre 1602.*

» D. V. S. très-illustre,

« Très-affectionnez serviteurs les Syndiques et Conseillers des valées de Luserne, Pérouse et S. Martin ».

On présenta donc cette lettre au gouverneur, mais il ne voulut se charger de présenter la requeste; bien promettoit de favoriser la supplication encourageant les supplians d'y envoyer leurs députez, auxquels il promettoit asseurance, mais cependant il fit publier un édict contre ceux de Bubiane, Campillon et Fenil, qui n'avoyent pas encores absenté desdits lieux. Et un autre contre les bannis, deffendant à tous de leur donner assistance en quelque sorte que ce fust, et enjoignant à tous de les prendre vifs ou morts, et les mettre és mains de la justice. Après il alla accompagné de plusieurs principaux officiers de justice et autres, à S. Germain, et exhorta ceux du lieu à faire leur accord à part, disans que ceux du val Luserne s'estoyent accordez, mais ceux de S. Germain ne le creurent point, et n'en voulurent rien faire, sachans qu'on ne cerchoit qu'à les désunir. De là ces seigneurs allèrent à Thurin, et en leur compagnie allèrent les députez des Valées pour présenter leur requeste, mais ils n'y trouvèrent pas S. A. Et le gouverneur Ponte y fust aussi tost arresté sous seure garde, et despouillé de tous ses gouvernemens, et dignitez, (et n'y a jamais depuis esté remis): les grands savoyent pourquoy, mais les réformés savoyent seulement que ce n'estoit pour les avoir favorisez, car il avoit fait tout le contraire.

On eut alors plusieurs advis de se prendre garde, et ensemble plusieurs mauvais indices: les bannis se disposoyent à commencer quelque brouillerie, mais on s'assembla le 6 novembre à S. Germain, où l'on y mit ordre. On y dressa aussi une belle et ample protestation, et déclaration publique, et générale pour s'en servir au besoin.

CHAPITRE L.

Le comte Charles vient à Luserne. Concert entre lui et les députez des Valées pour l'accomodement des troubles. Reproches réciproques. Pinachois se saisissent du temple du Dublon. Bannis à Luserne, et ce qui leur advint. Supplications et responses. Capitaine Frasche trahi et tué. Capitaine Bergat assailli. Corneille Gros emprisonné. Capitaine Galine avec sa compagnie va à Bobi, y fait des excez, est mis en fuite, et sa compagnie dissipée.

Tous les habitans des Valées, et non moins les papistes que les réformés, estans en telle perplexité, quelques uns de la valée de Luserne en allèrent parler au sieur comte Charles de Luserne, à Thurin, où il estoit entre les plus éminens auprès de S. A. et au maniement des grandes affaires, et le prièrent d'embrasser le soin de l'accomodement des fascheries des Valées, dequoi ils n'avoyent osé le recercher

tant ouvertement auparavant, à cause de la jalousie qu'en eut peu avoir leur gouverneur de Ponte, avant son emprisonnement. Le comte ne fit point difficulté de l'embrasser suivant l'affection qu'il avoit tousjours tesmoignée au repos des Valées, et s'y achemina incontinent, et arrivé à Luserne à la mi-novembre, les syndiques et principaux lui allèrent incontinent baiser les mains, et prindrent le jour avec lui pour traitter des affaires. Mais il leur dit, qu'il ne vouloit traitter que pour la valée de Luserne, que les autres valées avoyent leurs gentils-hommes, ou autres qui pouvoyent faire pour elles, ausquels il vouloit laisser ce soin; mais les principaux du val Luserne lui ayans remonstré les raisons pour lesquelles ils ne pouvoyent point traitter séparément, ils le prièrent tant qu'il consentit à leur requeste de faire pour tous, et trouva bon qu'ils menassent avec eux le jour du traitté quelques ministres avec les autres députez, pour concerter avec lui des affaires, puisqu'ils ne consentoyent pas d'envoyer les députez à Thurin en sa compagnie avec ample authorité, comme il leur avoit proposé.

Le sieur Dominique Vignaux, vieux pasteur de l'église du Villar fut nommé pour la valée de Luserne, et le ministre Pierre Gilles pour les valées de Pérouse et S. Martin, avec bon nombre de députez de toutes les Valées, qui le 19 de novembre

allèrent concerter avec ledit sieur comte, en son palais, où ils le trouvèrent accompagné du sieur comte Emanuel son frère, et de plusieurs autres seigneurs et gentils-hommes tant du val Luserne, que des environs, et d'autres principaux. Après les salutations, nous lui représentasme la consolation et besoin que nous avions de sa venue, l'espérance que nous avions qu'elle seroit profitable à tous, le prians humblement qu'il lui pleust assister aux Valées de ses prudens conseils et de ses entremises tant puissantes envers S. A. pour remettre l'accoustumée tranquillité dans icelles, qui y avoit esté tant altérée depuis quelque temps par les nouveautez suscitées à l'instigation de personnes peu aimantes le bien public, et qu'on lui en auroit des perpétuelles obligations.

Ledit sieur comte respondit, que l'affection sincère qu'il avoit toujours portée à ses sujets et leur voisins, l'avoyent induit à procurer leur conservation, non seulement depuis qu'il en a esté requis par eux; mais auparavant et surtout en intercédant pour eux envers S. A. lors qu'il la voyoit fort irritée contre eux pour les rapports qu'on lui faisoit des grands excez que les bannis commettoyent, afin de divertir les sinistres résolutions qu'on proposoit de faire contre tout le général, comme s'il eust esté complice du tout: dequoi (disoit-il) il n'eust pas fallu s'es-

merveiller, attendu l'atrocité desdits excez, et principalement de telles et telles choses, desquelles il fit un long dénombrement. Que toutesfois la clémence du Duc s'estoit laissée persuader à n'en faire point de général chastiment, pourveu que pour les notoirement coulpables on s'employe qu'ils soyent réprimés, et que le mal ne continue point, à quoi il faloit adviser promptement.

A ce discours du comte fut respondu par le ministre Vignaux qui le remercia au nom de tous des bons offices qu'il avoit fait pour eux le priant de continuer. Puis le pria de croire qu'eux tous estoyent fort dolens des excez que les bannis avoyent commis, ausquels ils n'avoyent peu remédier du tout. Mais que iceux bannis n'estoyent pas coulpables de tout ce qu'on leur imputoit, qu'il estoit notoire que plusieurs (mesme de contraire religion), sous ombre des bannis avoyent commis plusieurs desdits excez, et qu'en outre ce qu'ils avoyent faict avoit esté extorqué d'eux par la violence des persécutions; qu'il estoit notoire qu'auparavant ils estoyent pour la pluspart hommes paisibles, sans reproche, et vertueux: que pour ce seroit raisonnable qu'on attribuast la première cause des excez à ceux qui sans cause avoyent par leurs calomnies et importunitez faict violenter les gens de bien, et les précipiter en ce désespoir qui les a conduits à faire ce qu'ils ont

faict, et pourtant que l'équité voudroit qu'on attribuast à chacun sa part du tort et que tous les coulpables soyent chastiés, ou qu'à tous soit fait grâce.

A ceci le comte répliqua qu'on n'avoit donné aucune occasion aux bannis de se desreigler, ni de commettre tels excez d'autant qu'aucun tort n'avoit esté faict à ceux de la religion, ni en leurs personnes, ni en leurs biens, ni en leur honneur. Et qu'on ne pouvoit aussi excuser les peuples de la religion de n'estre participans des fautes des bannis, d'autant que non seulement ils ne les avoyent pas mis és mains de la justice vifs, ou morts, comme leur avoit esté commandé, mais que mesmes contre les défenses sous grosses peines, ils les avoyent receus en leurs maisons, et leur avoyent donné à à manger et à boire, ce qui les avoit fomentés en leur desbordement, et par conséquent que les peuples aussi méritoyent chastiment.

Les ministres susnommés répartirent doucement aux reproches du comte. Mais le capitaine Pierre Frasche d'Angrogne print la parole après, avec quelque esmotion, et dit, qu'à ce qu'il comprenoit, on auroit dessein d'attribuer aux povres bannis toute la coulpe des maux que l'on disoit avoir esté commis, pour en descharger les plus coulpables. Qu'il s'esmerveilloit d'ouïr dire qu'on n'avoit faict aucune injure à ceux de la religion, estant notoire qu'on

leur avoit fait tous les torts et toutes les injures qu'on avoit peu contre leurs personnes, leur honneur, et leurs biens; nomma plusieurs qu'on avoit tués çà et là sans sçavoir qu'il y en eust autre cause que la haine contre la religion, sans que jamais on en eust peu obtenir justice; autres emprisonnés pour la mesme cause, comme entre les autres Barthélemi Coupin homme de bien, et honorable, au tesmoignage des papistes mesmes, qui est encore prisonnier entre les mains de l'évesque d'Ast, qui promettoit de le délivrer moyennant qu'il se révoltast, et non autrement. Quant aux biens, si on ne savoit pas les confiscations qu'on en avoit fait en tant de lieux du Piedmont, contre ceux qui n'ont pas voulu abjurer la vraye religion, et tout fraischement à Cardé, Osasc, Frusasc, marquisat de Saluces, deschassans les personnes hors de leurs maisons, et biens. Si chacun n'a pas devant les yeux ce qu'on a fait à Luserne, Bubiane, Campillon, Fenil, et és confins de Briquéras, et ce qu'on a voulu faire à Prérustin, et quelques lieux du val Pérouse, et du val S. Martin. Et quant à l'honneur qu'il ne sçavoit pas quel plus grand déshonneur on leur eust peu faire que de les faire publier solennellement hérétiques, par toutes les places publiques du Piedmont, et sous ce prétexte leur ayant défendu par édicts publiés des honneurs, et libertez desquelles leurs peuples

avoyent joui sous le bon plaisir de leurs Princes desjà dès les temps immémoriaux. Et quant aux reproches qu'on leur faisoit d'avoir donné à manger et à boire aux bannis, qu'il ne savoit comment on l'osoit reprocher à ceux de la religion, sans dire rien contre les papistes, qui en avoyent fait d'avantage, leur ayans contribué vivres, habillemens, argent, et autres choses, au veu et au sceu des gentils-hommes et gens de justice qu'ils avoyent entr'eux, sans les en avoir empeschés, combien qu'ils en eussent l'authorité, et plus de pouvoir de s'en défendre que ceux de la religion. En quoi on cognoissoit une partialité très-manifeste, et pourtant qu'il ne faloit pas s'esmerveiller des désordres qu'on voyoit.

M. Jaques Bounous député du Villar, val Pérouse, print la parole après le capitaine Frasche, et confirmant son discours, y adjousta plusieurs particularitez des injures et injustices manifestes qu'on avoit fait', et qu'on faisoit contre ceux de la religion, és valées de Pérouse, Sainct Martin et és environs, et qui seroyent cause de grands désordres, si on n'y remédioit, et poursuivoit son discours, quand le comte Charles prenant la parole dit : que sans s'amuser aux répliques, il faloit penser à bon escient aux remèdes, qu'autrement les affaires iroyent mal pour les uns, et pour les autres, et demanda que c'est qu'on désiroit de lui. On lui dit, qu'on

désiroit sa favorable entremise pour obtenir de S. A. Sérénissime le contenu en la supplication qu'on avoit dressée, et qu'on lui présenta. Il promit de s'y employer : mais qu'ils envoyassent des députez pour la présenter, et qu'ils verroyent ce qu'il feroit pour eux, ce qu'estant fait après des belles et amiables paroles dudit sieur comte, l'assemblée fut congédiée. Or nous reconusmes ce jour-là, en quelle espouvante les habitans de Luserne estoyent à cause des bannis, combien que habitans en un gros bourg peuplé, avec plusieurs gentils hommes et gens de justice. Car y estans arrivés, nous trouvasme nostre chemin environné d'hommes, et femmes, nous prians à mains jointes de nous employer afin que l'accommodement se fît, et qu'ils peussent demeurer sans crainte en leurs maisons, et aller çà et là sans danger, en quoi nous remarquasmes le jugement de Dieu. On avoit fait sortir un peu auparavant de Luserne tous ceux qui persévéroyent en la religion et après tout les papistes qui y habitoyent trembloyent de frayeur dans leur maisons, n'osans s'en eslongner pour leurs affaires à cause des bannis.

On avoit en l'assemblée supplié le sieur comte d'obtenir de S. A. que le concert de la supplication se fît dans quelque lieu des Valées par le moyen des commissaires qu'il plairoit à Sadite Altesse d'y envoyer, afin que s'y peussent d'entr'eux trouver tous

ceux qu'on désiroit : et qu'il eust en spéciale recommandation ceux du marquisat de Saluces deschassés pour la religion, afin qu'ils peussent retourner habiter en leurs maisons avec liberté de conscience, et exercice de la religion. Et qu'il eût aussi souvenance de faire délivrer le povre Coupin prisonnier en la ville d'Ast. A quoi le comte respondit : que le concert et jugement de la supplication ne se pouvoit faire sinon où estoit le corps du conseil du Duc. Que la demande pour ceux du marquisat ne seroit pas ottroyée telle qu'ils la faisoyent, mais qu'on obtiendroit qu'ils pourroyent librement habiter parmi les Eglises des Valées, et jouïr avec elles des mesmes libertez, nonobstant que l'édict publié contre eux, portast qu'ils deussent sortir des estats de S. A. Pour le prisonnier Coupin il promettoit de le faire délivrer.

Le comte partit bien tost après pour retourner à la cour du Duc, où l'on envoya aussi des députez avec la supplication et avec charge de la présenter à S. A. telle qu'on la leur donnoit, sans aucun changement ; mais ils ne le peurent faire, car quelques seigneurs la voulurent faire réformer à leur plaisir. Puis y fut respondu favorablement en quelque chose, mais non en tout. C'est pourquoi on délibéra de n'approuver ce que les députez avoyent fait contre l'expresse commission donnée, et de supplier dere-

chef en la forme qu'on désiroit. Mais devant qu'on en peut avoir la commodité quelques mois se passèrent, et cependant il advint que les réformés de Pinasche, après avoir esté despossédés de leur principal temple, ainsi qu'a esté remarqué ci dessus au chap. 44, avoyent tousjours esté fort incommodés de lieu pour prescher, n'en trouvans aucun particulier capable d'un si grand peuple, à cause dequoi ils avoyent continué de prier les papistes (qui n'y sont pas la sixiesme partie) de leur faire avoir librement, ou le temple de Pinasche qui leur appartenoit de droict et par convention, ou celui du Dublon, qu'eux avoyent fait édifier; finalement voyans que les papistes ne faisoyent que tergiverser sans y pourvoir, ne pouvans plus supporter un tel mespris avec si grande incommodité durant la rigueur de l'hyver, après quelques disputes duquel des deux temples ils se saisiroyent; finalement s'estimans bien fondés en équité, se saisirent le 26 de janvier 1603 du temple du Dublon qu'ils avoyent faict bastir, puis laissé aux papistes pour avoir en eschange celui de Pinasche. Or de cette saisie les papistes firent grand bruit, et y eut des menaces, toutesfois ils s'y maintindrent jusqu'à ce qu'ils eurent accordé d'en bastir un autre à commun despens, ainsi que sera dit ci après.

Il advint aussi au commencement de mars dudit an 1603 que six des bannis allèrent à Luserne un vendredi jour de marché, ce qu'estant rapporté au sieur comte Emanuel, il fit incontinent armer secrettement environ une centaine des plus déterminés papistes qu'il peut avoir, autant de Luserne, que des lieux circonvoisins, venus au marché, puis en donna une partie à conduire au capitaine Crespin de Bubiane, et lui se mit à la teste des autres la picque à la main, et allèrent l'un d'un costé, et l'autre de l'autre enserrer ces bannis dans une ruelle, d'où ils ne pouvoyent sortir qu'en s'ouvrant le chemin par les armes, ce qu'il firent, et se ruans contre le capitaine Crespin, le jettèrent par terre mort d'un coup de pistolet, et un autre près de lui, puis s'ouvrans le chemin parmi les autres, à la pointe de l'espée, se sauvèrent tous, sauf un, lequel sautant bas d'une muraille, se rompit une cuisse, et fut prins, et condamné à estre mis en quatre quartiers; mais craignant quelque empeschement à l'exécution, ils firent venir une grosse compagnie d'infanterie sous la conduite du capitaine Galine, qui ayant assisté pour main forte à ladite exécution, demeura plusieurs mois en garnison à Luserne, pour empescher les vengeances que les bannis menaçoyent d'y faire, et laquelle compagnie avoit aussi charge de prendre ou tuer lesdits bannis, où que ce fust

qu'ils les peussent trouver, et firent comme nous dirons ci après.

Or au commencement d'avril, on eut advis de la cour, que le Duc s'aprestoit pour faire un voyage à Nice, et que si les Valées désiroyent lui présenter leur supplication avant son despart, il faloit qu'ils envoyassent promptement leurs députez, ce qu'ils firent, mais trouvans que le Duc estoit parti, ils le suivirent jusqu'à Cuni, où leur supplication fut examinée et décrétée le 9 d'avril, le Duc promettant, « que les supplians ne seroyent point molestés pour » leur religion, en l'exerçant seulement és lieux to- » lérés des valées de Luserne, Pérouse, et Sainct » Martin. Que ceux desdites valées, qui avoyent esté » chassés de leurs maisons y pouvoyent retourner » habiter. Qu'és trois valées susdites ceux de la re- » ligion pourroyent estre admis à toutes sortes d'of- » fices publics. Qu'ils pourront aussi aller moissonner, » tenir aires, etc. s'abstenans de dogmatiser. Que » S. A. escriroit à l'evesque d'Ast pour le prisonnier » Coupin. Qu'à la requeste du comte de Luserne, » chevalier de son ordre, il se contentoit de faire » grâce aux bannis, à la réserve de quelques uns » nommés, et à conditions qu'ils ayent à restaurer » les dommages faicts aux églises ».

C'est en substance le principal de ce qu'on accorda sur les demandes de la supplication. Et pource que

les députez rapportèrent de bouche, et par escrit, qu'il faloit faire response dans peu de jours, si on acquiesçoit ausdites responses, on s'assembla le 24 d'avril et le tout examiné fut conclu d'accepter les responses favorables sans préjudice de la continuation du recours, pour ce qu'on désiroit de demander encores instamment.

En ces entrefaites arrivèrent des advis de fort bon lieu et fort pressants, que les adversaires de la religion avoyent résolus pendant l'absence du Duc d'assaillir les Valées furieusement, et au despourveu, si elles n'y pourvoioyent incontinent, et sur ce les bannis revenans du Dauphiné, où ils avoyent fait une courvée, enchérissans sur ces nouvelles, firent leur possible pour allarmer chascun, et eussent volontiers commencé une sanglante tragédie contre leurs plus passionnez ennemis, si autres plus modérés qu'eux, n'y eussent mis ordre; mais à tout évènement on establit des gardes és lieux nécessaires, les réformés habitans és lieux plus dangereux retirèrent quelques hardes és lieux plus asseurez, chascun fut exhorté à veiller et prier, et bien tost après on entendit que quelque amas de troupes qu'on avoit fait, avoit pris autre chemin. Et environ ce mesme temps, presque tous ceux qui és tentations précédentes avoit consenti aux adversaires de changer de

religion, recognoissans leurs fautes retournèrent au bon chemin.

Or d'autant que les suppliants des Valées avoyent eu commandement de déclarer dans peu de jours, s'ils acquiesçoyent aux responses qu'on avoit fait à leur supplication, ainsi qu'a esté dit, ils renvoyèrent leurs députez à Thurin, vers le commencement de may, avec une autre supplication, en laquelle ils déclaroyent leur intention et ensemble demandoyent esclaircissement sur quelques circonstances particulières, et en l'absence du Duc, on s'adressa à la princesse Marguerite sa fille, laquelle avec le Conseil ducal, respondit seulement à trois poincts, le 14 may: « I. Que Rocheplate (en ce qui concerne le suject » comprint és supplications pour fait de religion) » s'entendoit comprinse és trois valées, et que ceux » qui pouvoyent estre déshabitez de S. Barthélemi » et Prérustin pouvoyent réhabiter en leurs maisons. » II. Que ceux de la plaine qui accepteroyent en » leurs maisons des moissonneurs, ou autres de la » religion, ne seroyent point en peine, défendant » toutesfois aux uns d'interroguer, et aux autres de » respondre touchant la religion. III. Que la grâce » s'entendoit faite aux bannis à condition, que les » communautez s'obligeassent de restaurer dans trois » mois le dommage qui avoit esté fait aux Eglises ».

Les réformés déclarèrent ne pouvoir, ni ne devoir promettre le contenu en ce dernier article, d'autant que les communautez n'avoyent fait, ni conseillé, ni approuvé ledit endommagement, et déclarèrent en vouloir derechef recourir à S. A. Mais cependant que pour ce faire on attendoit le retour du Duc, quelques fascheux accidens survenus és Valées, altérèrent fort les affaires. Et premièrement en ce mois de may, advint la perte du capitaine Frasche d'Angrogne, duquel a esté parlé ci devant en ce chapitre, et ailleurs. Il estoit homme magnanime, robuste et vaillant aux armes, autant qu'aucun autre de son temps, és Valées, et és environs, comme il avoit fait voir en plusieurs notables occasions. Les adversaires de la religion qui le redoutoyent, avoyent plusieurs fois procuré de l'attrapper par tromperies et par force, mais en vain, car il s'en développoit tousjours. Mais finalement en son aage meur, et tant expérimenté il se laissa attrapper et perdre fort imprudemment; et combien que peu de gens puissent dire asseurément comme cela est arrivé, néantmoins la plus commune opinion est, qu'un sien familier distillateur, ou alchimiste, sous prétexte de lui faire voir un soir certaine merveilleuse opération, en une maison escartée proche de Luserne, l'y attira traistreusement, et que là il fut surprins et massacré, tant y a qu'on le vit aller un jour

seul sur le tard vers Luserne, mais on ne l'en a jamais veu retourner.

Or ses amis ne le voyans point retourner se mirent en armes, pour l'aller cercher, et arracher des mains de ses ennemis, vif ou mort, et en faire (s'il estoit mort) une sanglante vengeance, nonobstant qu'alors à Luserne, outre les habitans, il y eust en garnison la susdite compagnie bien complette du capitaine Galine, comme a esté dit; mais quelques uns proposèrent qu'il seroit bon devant toutes choses d'envoyer à ceux de Luserne, qu'ils eussent à le rendre amiablement, ou qu'on l'iroit prendre par amour, ou par force, vif ou mort, où il seroit; on le fit, et ceux de Luserne les renvoyèrent avec tant de protestations de n'en sçavoir rien, et tant d'autres douces paroles que par le refroidissement de quelques uns, et au grand desplaisir des autres la première délibération s'en alla en fumée. Ce qui ne seroit pourtant advenu si ce capitaine eust communiqué à quelques amis où il alloit, et qu'on eust esté du tout asseuré qu'il estoit allé à Luserne et en tel lieu.

Peu de jours après on pensa meurtrir aussi, ou prendre prisonnier le capitaine Bergat de S. Germain, qui estant venu à S. Jean pour quelques affaires, le capitaine Galine en estant adverti, y courut avec sa compagnie pour le prendre ou tuer (mons-

trant que ce n'estoit pas seulement aux bannis qu'on en vouloit : mais lui le voyant venir, et n'estant assez accompagné pour se mettre en défense, se retira sans dommage.

Après le 25 de juin, ils prindrent sur le grand chemin Corneille fils de M. Jean Baptiste Gros (quelques années auparavant mort dans l'inquisition) et le tindrent long temps en prison, puis après longue sollicitation, et intercession des amis, on le délivra: mars il mourut bien tost après, et le peu qu'il vescut ne fut que langueur, comme estoit advenu quelques années auparavant au capitaine Antoine Colombat de S. Germain, homme de bien, et vaillant.

Plusieurs autres attentats, et brouilleries se firent environ ce temps, mais la plus notable fust celle du premier jour de juillet, auquel Galine ayant eu advis que les bannis estoyent à Bobi, à deux lieuës de Luserne, et qu'en si beau jour presque tous les habitans de Bobi seroyent en la campagne pour cultiver, ou faire travailler en leurs terres, tellement qu'on y trouveroit les bannis quasi seuls, Galine partit l'apresdinée de Luserne avec toute la compagnie, passa tout le long de la Tour et du Villar sans bruit jusques à Subiasc, où voyant le capitaine Pelenc du Villar, en une sienne possession, avec quelques serviteurs, pensèrent l'attrapper, mais lui se retira en sa maison fort proche; et Galine marcha

à grand pas à Bobi, non esloigné, où à l'arrivée trouvans un simple jeune homme sans armes, le blessèrent à mort, puis on suivit à faire d'autres insolences, avec grand bruit, la compagnie s'achemine vers la maison du pasteur, au haut du village. Mais le pasteur adverti se sauve vers les vignes, cependant ceux qui se trouvèrent des habitans dedans Bobi, voyans ce que les Galinois faisoyent, prennent les armes, et s'opposent à leur progrez. On donna l'alarme par tocsain, et autrement, dans peu de temps l'alarme arrive de main en main jusques au plus haut des montagnes, tous les hommes laissent le labourage, et courent aux armes, Pelenc fait aussi donner l'alarme à Subiasc, et marche à Bobi avec ses gens, Galine et sa troupe se trouvèrent incontinent environnés de tant de peuple armé, qu'il ne voit moyen de se défendre, ni de fuïr, il se jette donc entre les bras du capitaine Pelenc, qu'il voyoit le plus apparent, lui parle tant doucement et avec tant de sousmission, que lui et les autres principaux s'employent à leur sauver la vie, pource les font tous entrer dans une grande cour close, où leur fust remonstré ce qu'ils méritoyent par leurs excez commis sans occasions contre les innocens, démonstrans clairement que ce n'estoyent pas les bannis qu'ils venoyent cercher, mais les pasteurs et autres gens de bien. Parquoi si on eut regardé à ce qu'ils

méritoyent, ils les eussent tous taillés en pièces, comme leur estoit facile de faire; que toutesfois voulans rendre bien pour mal, leur estoit permis de s'en retourner, moyennant promesse de n'entreprendre plus rien de semblable à l'advenir.

Les coulpables avoüèrent leurs fautes, en demandèrent pardon, et promirent de se comporter mieux à l'advenir, reconoissans la grâce faite, mais prians de la continuer, en les accompagnant en leur retour, pour les garentir de la furie d'autres, du peuple irrité, qui les pourroyent rencontrer et mal traitter. On leur accorda aussi cette courtoisie, quelques principaux promirent de les accompagner et faire pour eux tout bon devoir, et partirent avec eux. Mais entre Bobi et le Villar, arrivèrent sur le chemin d'autres troupes de païsans, descendantes de la montagne, et criants en colère contre les insolences des soldats, un appellé Sergent la Morre, avec autres ses compagnons superbes, print à se mocquer d'eux, avec paroles et gestes de mespris, ce qui les irrita tellement, qu'il n'y eut moyen de sauver la vie audit sergent, et à quelques autres. Toutefois ceux qui avoyent prins la conduite, firent tel devoir, qu'on laissa aller en paix les survivans, jusqu'au Villar, où estoit grosse troupe de peuple armé, qui reprochant à Galine ses insolences, un de ses soldats fut tant imprudent, qu'il blessa de sa picque un du

Villar, dequoi les autres furent tellement irrités qu'il n'y eut moyen d'empescher qu'il n' y eust des soldats tués. Galine s'eschappa de la meslée, et s'enfuit par delà la rivière, et par les bois sans chapeau, arriva à grand peine à Luserne bien peu accompagné, ayant abandonné ses soldats à la tuerie: mais de ceux-ci, qui eurent loisir de le faire, mettans bas les armes demandèrent la vie, qui leur fust ottroyée, et furent remenez à Bobi, près de quarante, et gardez par quelques jours. Cependant le capitaine Pelenc escrivit au sieur comte Emanuel la vérité de tout ce qui s'estoit passé de part et d'autre. Et le comte lui rescrivit que nonobstant ce qu'avoyent mérité les soldats par leurs excez, toutefois en considération de son Altesse, au nom de laquelle ils portoyent les armes, il les conseilloit de rendre les prisonniers et les armes. Ce qu'on fit, combien que plusieurs n'eussent pas voulu qu'on rendît les armes qu'ils estimoyent avoir acquises justement, et en furent encores plus marris quelque jours après. Car Galine ayant remis sus sa compagnie, par un nombre de vagabonds qui s'y vindrent rendre, il sortit un matin de Luserne et s'achemina avec sa compagnie vers les montagnes de Rora. On estime que c'estoit pour aller ravager le bestail, et les fromages de quelques Alpes; mais on l'en garda d'en approcher, car l'alarme s'estant donnée par toute la valée, il

y vid courir tant de gens vers lui, qu'il rebroussa et retourna à grand pas à Luserne, et fit bien, car si on l'eust attrappé une autrefois en la campagne, on estime qu'il ne s'en fust pas passé à si bon marché, comme il s'en estoit passé à Bobi, et au Villar. Et depuis ce jour-là il ne s'escarta plus guères hors de Luserne, où il demeuroit aux despens de toute la valée.

CHAPITRE LI.

Le sieur Guidet prévost général de justice, et puis le sieur comte Charles de Luserne, viennent aux Valées pour y accorder les troubles, avec le principal de ce qui y fut fait de part et d'autre à ces fins. Accord fait. Concessions accordées. Grâce faite aux bannis et autres. Daniel Cabriol assassiné. Marquisants réfugiez, comment inclus et concessions. Mort du sieur Dominique Vignaux, et Augustin Gros. Moleste à la Tour appaisée. Prestre du Dublon recerche en vain des prétentions.

Le Duc après son retour de Nice, ayant entendu ce qui estoit advenu és Valées, y envoya le sieur Antoine Guidet, prevost général de justice, pour y prendre les informations des excès survenus de part et d'autre, et en faire justice esgalement. Sur quoi

Guidet arrivé à Luserne, fait publier sous grosses peines, que Galine ni sa compagnie n'eussent à passer deçà la rivière du Peles, ni à endommager ceux de la Valée. Et sous les mesmes peines, que ceux des valées n'eussent à endommager les Galinois, en se comportans sagement. Plus fit publier que quiconque se prétendoit offensé de part et d'autre, eust à lui aller présenter ses plaintes librement et sans crainte. On en fit plusieurs d'un costé et d'autre, mais au succez les réformés se plaignirent, que ceux qui les avoyent outragés avoyent trop d'advocats, et eux peu, ou point. Que les assaillans estoyent trop favorisés, et les justes défendans, condamnés. Sur quoi y eut des grandes reproches et mescontentemens. On voulût criminaliser ceux du Villar et Bobi pour s'estre défendus, on ne fit grand cas des excez qu'on avoit commis contr'eux.

On promettoit tout contentement aux autres églises, pourveu qu'elles ne se meslassent point de l'affaire du Villar et Bobi, mais tous les artifices des adversaires n'y firent rien, l'union continua, et les réformés declarèrent qu'ils ne contribueroyent rien à la compagnie de Galine; sur ce le sieur Guidet voyant ces mescontentemens, se retira.

Peu de jours après le comte Charles arriva à Luserne, et fit entendre qu'il avoit toute charge d'accomoder le tout. Le sieur Guidet retourna aussi, et

proposa que S. A. se contente de pardonner tout, mais qu'en considération des abolitions de tous excez commis, et des libertez qu'elle leur confermoit, il faloit contribuer quelque somme d'argent entre les trois valées, laquelle somme on accorda à deux mille et cinq cents ducatons compris les despens et tous les émolumens deus pour authentiquer les concessions. La valée de Luserne promit sa part de ladite somme, et le sieur Guidet alla en val Pérouse, pour induire les autres deux valées à en faire de mesme, mais une grosse assemblée des principaux d'icelle s'estant faite au Dublon pour ce faict le dernier jour d'aoust, le sieur Guidet fit un discours fort piquant, et avec menaces, pour les excez qu'il prétendoit avoir esté commis. Mais le sieur Daniel Rostain pasteur de l'église de S. Germain, y repartit vigoureusement par un autre discours rempli de plaintes des injustices qu'on souffroit, et de l'inesgalité qu'on voyoit en la justice, les deux autres pasteurs Gay et Gilles qui y assistoyent aussi, proposèrent le demeurant, tellement qu'entre tous, fut dit la pluspart de ce qui estoit à propos, et le sieur Guidet sans grande repartie proposa que le duc ne vouloit plus supporter deux religions en son pays, ou au moins il défendoit les publiques prédications. Ceci cuida gaster tout, on lui dit librement qu'on ne croyoit rien de ce qu'il disoit sur ce faict, le Duc

ayant plusieurs fois promis le contraire. Et en fin ayant faict voir par patentes authentiques, qu'il avoit tout pouvoir d'accorder le tout, S. A. lui en ayant donné toute authorité, tout fut appaisé, il désigna un lieux à ceux de Pinasche pour y bastir leur temple tel qu'ils le demandèrent, et ordonna que puis que les réformés avoyent contribué au bastiment du temple des papistes, que ceux-ci aussi contribueroyent pour le temple des réformés, lesquels auroyent ensemble une des meilleures cloches. et fit une sérieuse exhortation aux trois ministres susnommés d'avoir soin de retenir les peuples en leur devoir, exhorta les députez à se laisser conduire aux bonnes admonitions, et addresses de leurs pasteurs. accordant par leur conseil leurs controverses. sans aller porter leur argent inutilement à ceux qui en avoyent plus qu'eux, et nourrissant cependant les inimitiez entr'eux. Qu'ils devoyent d'autant plus priser ce conseil estant donné par un principal officier de justice, tel qu'il estoit, les conseillant contre ses particuliers intérests, et qui selon le monde leur eust donné un conseil tout contraire, mais qu'il estoit obligé de leur parler ainsi pour descharger sa conscience, et pour satisfaire au commandement de S. A. qui lui avoit ordonné de venir aux Valées, et y faire et dire tout ce qu'il jugeroit expédient pour son service, et pour le bien des peuples. Puis re-

commanda estroittement à tous la bonne concorde, tant de l'une que de l'autre religion, sans que pour ceste différence de sentiment se passionner et irriter les uns contre les autres, n'appartenant pas à eux de vuider tels différens, et que ceux là seroyent chastiés qui feroyent autrement, autant d'une que d'autre religion, (presque tous les principaux papistes de la Valée estoyent présens). Il proposa plusieurs autres belles exhortations, qui ne ressentoyent aucune partialité contre la religion.

Or la nuict estant arrivée durant ces discours, on prenoit congé de lui pour se retirer chacun au logis qu'on s'estoit asseuré, mais il ne voulut point permettre que les ministres, ni les principaux de l'une et l'autre religion sortissent de son logis avant souper, disant qu'il vouloit que pour tesmoignage de paix, et bonne union ils soupassent tous ensemble en sa compagnie, s'assit au bout de la table, fit asseoir les trois ministres près de lui à sa droite. Le renommé capucin Berno, et un autre capucin à sa gauche, puis toute sa suite de plusieurs hommes apparens, Catin gouverneur de Palais Louys, et tous les autres principaux d'une et d'autre religion pesle mesle, en une grande table tout le long de la sale. Ils escoutèrent tous attentivement nostre première prière avant le repas. Mais lui et tous les autres de sa religion la teste couverte, et en cela se cognois-

soit ceux qui estoyent de l'une, et qui estoit de l'autre religion. Mais à la fin du souper ledit seigneur s'estant levé droit, et descouvert la teste, pour saluër la compagnie, le ministre Rostain commença le remerciement, qu'il dilata non seulement pour le repas pris, mais aussi pour toute l'action faite toute la journée, et l'estendit assez amplement, et prudemment, et fut attentivement escouté de tous, estans debout, et la teste descouverte, grands et petis, de l'une et de l'autre religion. Vrai est, que les moines, après en avoir escouté une partie, monstroyent signe d'impatience, mais tous les autres demeurans attentifs, ils n'osèrent pas gronder. Le remerciement estant achevé, le sieur Guidet le loüa, et dit, qu'il cognoissoit bien que nous n'estions pas tant esloignés du bon chemin, qu'il nous estimast devoir estre exclus du Paradis pour nostre diversité de croyance, et qu'il croyoit que nous nous y rencontrerions tous pourveu qu'autrement on vescut en ce monde en gens de bien. Alors après quelque déclaration que nous fismes de nostre résolution de vivre selon la Parole de Dieu, moyennant sa grâce, nous nous plaignismes des calomnies qu'on publioit contre nous, nous qualifians comme si nous estions les plus noirs hérétiques du monde, sans Dieu, et sans religion, et sous tel prétexte nous persécutans tant asprement, et lui proposasmes que la Pro-

vidence de Dieu nous ayant conduits en tant honorable compagnie, nous eussions agréé, s'il y prénoit plaisir, que ses théologiens là présens nous eussent proposé en sa présence, et de tous ces autres seigneurs, en quoi c'est qu'ils estiment nostre religion estre contraire à la Parole de Dieu, afin que nous nous peussions descharger de ceste mauvaise réputation devant leurs seigneurs. Mais lui nous respondit, que le duc l'avoit envoyé expressément pour procurer une bonne paix és Valées; que les disputes de religion sont communément accompagnées d'altérations, et que pourtant il ne vouloit consentir à aucune dispute pour lors, ouy bien une autrefois (si le duc le trouvoit bon). Car il auroit désir d'y entrevenir, pourveu que le tout se fit modestement; les moines ne dirent mot durant tout ce que dessus, seulement durant le souper le sieur Guidet ayant demandé au capucin Berno quelque chose touchant ses pérégrinations, il en entretint quelque temps la compagnie, sans jamais parler des affaires de religion. A la fin nous priasmes ledit seigneur d'estre nostre favorable moyenneur envers S. A. afin que nous peussions obtenir le contenu en nos supplications. Ce qu'il promit de faire, et en prenant congé chacun se retira.

Or moyennant la promesse des deux mille et cinq cens ducatons, le seigneur comte Charles et Guidet

avoyent promis de faire decretter favorablement la supplication qu'on leur avoit présentée, et la faire suffisamment authentiquer, sans aucune autre despense des Valées. Et en effect au mois d'octobre suivant ledit comte rapporta le tout à Luserne, et en envoya advertir les réformés des Valées, leur signifiant qu'ils avoyent à accepter ou refuser les responses de S. A. à leur supplication, et pource qu'ils lui envoyassent des personnes capables pour ce faire, et mesmes quelques ministres s'ils l'agreoyent, ce qu'on fit: on considéra les responses favorables lesquelles on accepta, en remerciant Dieu, S. A. et les moyenneurs, avec réserve de ne préjudicier à la continuation du recours pour les articles sur lesquels on désiroit plus favorable, ou plus claire response. Ce que ledit sieur comte approuva, et promit, s'employer encores à ceste fin à l'advenir, comme il avoit faict par le passé, et commanda d'en faire dresser un acte public par le podesta de Luserne. Or après le discours ou narrative de la supplication les demandes et responses furent telles en substance comme s'ensuit:

« Qu'il pleust à S. A. de confirmer aux supplians » les articles jusques au jour présent ottroyez, no- » nobstant l'outrepas du terme assigné, attendu les » susdits empeschemens, remettans tous, tant natifs, » qu'habitans en liberté de demeurer, aller, venir, et

» négotier en tous les lieux desdites Valées, et és
» estats de S. A. sans estre molestez à cause de ladite
» religion, et où n'est pas permis de dogmatiser,
» leur soit au moins licite d'y respondre à qui les
» interrogera qu'ils sont de la religion. Qu'il pleust
» aussi à S. A. de descharger les suppliants de l'ar-
» ticle du reparement des églises, veu qu'eux n'en
» avoyent pas esté la cause. Et que quand il seroit
» question de la capture de quelque malfaicteur, ils
» ne fussent tenus à donner main forte pour icelle,
» sinon chacune communauté à son magistrat ordi-
» naire, et selon les priviléges de chasque lieu. Et
» que pour le repos de tous lui pleut à sadite Altesse
» faire grâce aux bannis, et annuller toutes autres
» molestes susdites à cause de la religion, et spécia-
» lement à l'esgard de ceux du Villar et Bobi, qu'on
» supplioit estre délivrez de toutes fascheries sans
» aucune recerche du passé, remettant tout en estat
» paisible, et quant à l'exercice de la religion qu'ils
» fussent paisiblement maintenus és mesmes libertez
» desquelles ils avoyent jouy par le passé, nonobs-
» tant decret quelconque, ou édict faict et publié
» au contraire ».

A quoi tout d'article en article fut respondu en substance « que S. A. n'entendoit point qu'ils fussent
» molestez pour leur religion, en l'exerçant seule-
» ment és lieux tolérez és valées de Luserne, Pérouse

» et S. Martin, esquelles ils pourroyent réhabiter,
» suspendant quant à ceux desdites valées l'ordre qui
» avoit esté publié contre ceux qui avoyent des biens
» hors des limites d'icelles, et que nonobstant le laps
» du temps estoyent confermées les responces faites
» le 9 d'avril et 14 de may. Deschargeoit aussi les
» communautez du reparement des églises, et de
» donner main forte, sauf conforme à leur supplica-
» tion qu'il leur accordoit, et faisoit grâce à tous
» conforme à la supplication, sauf à cinq expressé-
» ment nommez qui estoyent réservez pour la gra-
» vité de leurs crimes, défendant toute moleste à
» tous les autres pour le fait de leur religion, et
» autres, conforme à la responce desjà faite, nobobs-
» tant tout édict à ce contraire. Et ce moyennant
» deux mille ducatons outre les despens, à payer par
» les trois valées conforme à la cottisation du séna-
» teur Guidet, etc. *Donné à Thurin, le pénultiesme*
» *de septembre 1603.*

» Carlo Emanuel.

» *Visa* Provana. *Visa* Solaro etc. Boursier *séellées* ».

Il y avoit aussi quelques articles, et responces politiques, qui ne faisans à nostre intention, ne les insérons pas ici. Or quant à ce qui est dit de ceux qui avoyent des biens hors des limites, faut noter

qu'il y avoit alors de ceux des valées, qui avoyent des possessions hors des valées, quelques uns du val Luserne en avoyent en bas dans la plaine, un Antoine Charbonnier de Bobi avoit une métairie à Ville-franche, plusieurs du val Pérouse en avoyent sur les terres de l'Abbaye, et de Pinérol, lesquelles selon les édicts publiez, eussent esté en danger de confiscation, si ces concessions n'y eussent remédié.

Ces concessions ayans esté ainsi expédiées, ceux que les édicts avoyent fait sortir de leurs maisons, y retournèrent paisiblement, les bannis receus en grâce se retirèrent aussi chez eux, et les cinq réservez peu à peu obtindrent leur grâce en particulier; mais ceux qui avoyent esté les principaux conducteurs d'iceux, combien que comprins en la grâce générale, avoyent des advis de ne se fier point de quelque coup de traistre. Pour ce entre autres Daniel Cabriol, de la Tour, homme vaillant, et autrement doué de belles qualitez, mais qui s'estant trouvé embarqué dans le bannissement dès le commencement, estoit tenu pour un des principaux chefs des bannis, ayant délibéré après la grâce obtenue, d'aller visiter quelques siens parens hors du Piedmont, fut par les chemins, convié par un traistre qui se disoit son ami, sous feinte de le vouloir héberger amiablement, le fit retirer en sa maison, et l'assassina la nuict, comme on dit qu'il confessa au poinct de sa mort,

cette meschanceté n'ayant esté publiée que jusques alors.

Quant aux réfugiez du marquisat és Valées, les supérieurs n'agréans pas qu'ils fussent expressément nommez en la supplication, ainsi qu'on désiroit, dirent verbalement qu'il suffisoit qu'on les réputoit comprins entre les habitans, ce qui fust la cause qu'on supplia pour les natifs, et habitans és valées, tellement qu'ils y ont depuis habité paisiblement, jouyssans des mesmes libertez et priviléges, tant ecclésiastiques que politiques, comme les naturels des valées mesmes, et les églises de France, selon les ordonnances qu'ils en firent en leurs synodes, firent pour eux des notables collectes de province en province, et leur envoyèrent distribuer par tout où on en trouva des réfugiez, à leur grand soulagement, és premières années de leur exil.

L'année 1604 s'estant passée paisiblement, en la suivante un cours de dyssenteries en l'esté ravit un grand nombre de personnes aux églises des Valées, et entre autres le sieur Dominique Vignaux, pasteur de l'église du Villar, un de leurs plus anciens, et principaux ministres, natif de Panasac en Gascogne, mais qui s'estant retiré à Genève pour la religion, et pour y continuer ses estudes, fust de là envoyé aux églises des Valées, en la conduite desquelles il a continué jusques à sa mort, avec grande réputa-

tion, estant non moins doué de notables dons d'esprit, qu'il estoit noble de naissance, de présence corporelle, et en mœurs, né aux lettres, et vray théologien, employé ordinairement és principales affaires des églises. En sa grande vieillesse, l'an 1603, entendant que le synode national des églises de France estoit assigné à Gap, au prochain Dauphiné, il proposa d'y aller, et de là s'acheminer avec les députez de la Guienne, qui seroyent venus au synode, pour aller voir encores une fois sa patrie, y ayant plus de cinquante ans qu'il ne l'avoit veuë. Nostre compagnie lui en ottroya finalement la permission, combien qu'à regret, à cause de son grand âge, et d'autant que les synodes de France nous avoyent par leurs lettres requis d'envoyer au sieur Perrin ministre en Dauphiné, les mémoires et livres que nous pourrions recouvrer des Vaudois, ledit sieur Vignaux fust nommé pour en disposer les mémoires que nous lui fournirions, et lui donnasmes entre autres le recueil italien, qu'en avoit dressé vingt ans au paravant le sieur Hiérosme Miol, ministre de l'église d'Angrogne, en ayant fait la recerche avec grande diligence, lequel recueil ledit sieur Vignaux traduisit de l'italien en françois, y adjoustant quelque chose du sien. Nous lui fournismes aussi un grand nombre de livres des Vaudois, escrits à la main, que nous recueillismes principalement en

la valée de Luserne et Angrogne, qui sont nommez en l'histoire dudit sieur Perrin, pour laquelle histoire on recerchoit lesdits mémoires et livres, dequoi tout ledit sieur Vignaux se chargea, pour le faire porter avec soy, et le présenter lui mesme audit synode national. Mais continuellement dissuadé d'entreprendre le voyage de Gascogne, quasi impossible à sa vieillesse, il acquiesça finalement aux conseils de ses collègues, et envoya à Gap le sieur Jean Vignaux son fils aussi pasteur, et coadiuteur de son père, qui y porta lesdits mémoires et livres, et deux ans après, assavoir au commencement de septembre mille six cens et cinq, il fut surprins de la susdite maladie, qui le nous ravit le 19 dudit mois. Le vendredi 16 tous les ministres de la valée de Luserne, après leur proposition ordinaire, l'allèrent visiter de compagnie, où il nous fit un discours digne de lui, et convenable à nous et à nos charges, et aux dernières recommandations qu'il désiroit nous faire, cognoissant l'approche de son trespas qui fust le lundi suivant 19 auquel je me trouvai près de lui pour lui rendre les derniers devoirs des consolations, en telles heures convenables, à ce requis par le sieur Jean Vignaux son fils, mon très cher collègue, et me consolai és paroles tant pieuses qu'il proféra quasi jusques au dernier soupir, avec un jugement, et parole

libre autant que son extrême foiblesse lui permettoit d'en proférer sans aucun tourment apparent.

Après cette bresche, les églises des Valées en souffrirent quelque temps après une autre semblable par la cessation du ministère du sieur Augustin Gros, duquel a esté honorablement parlé cy devant, estant fort affcibli par vieillesse, on lui donna pour coadiucteur, successivement les sieurs Valère et Joseph ses fils ministres. Mais en l'année 1607 il fust honorablement deschargé du fardeau de conduire l'église, lui demeurant tousjours l'honneur du ministère jusques à sa mort, qui fust au commencement de febvrier 1608 ayant surmonté tous les assauts que les adversaires de la religion lui avoyent continuellement donnez pour le ramener en leur église, avec excessives promesses, et flatteries, mesme en ses derniers jours lors qu'il n'avoit plus charge d'église, l'estimant peut estre affoibli d'esprit comme de corps, et plus facile à surprendre, l'envoyèrent encores tenter importunément, mais ils perdirent tousjours leur temps. Or pource qu'au chap. 43 cy devant a esté parlé de lui amplement nous n'en ferons pas ici plus long discours. Il laissa après soy trois fils, et un beau fils, ministres és églises des Valées.

Les réformés de l'église de la Tour, qui avoyent d'ancienneté fait exercice public de la religion au lieu dit les Coupiers, y amplifièrent leur temple à

cause de l'accroissement du peuple, ce que quelques adversaires jaloux de cette commodité, procurèrent d'empescher par importunitez envers quelques grands. Mais les réformés ayans eu recours à leur Souverain Prince avec informations, et preuves du long usage, il déclara en présence du sieur comte Charles de Luserne, qu'il ne vouloit point qu'on les troublast pour ce regard, parquoi les troubleurs cessèrent incontinent; cette responce de S. A. fut faite le 8 de janvier 1608.

Les années 1609 et 1610 passèrent paisiblement pour les affaires de la religion, sauf que le prestre du Dublon recerchoit tousjours avec importunité quelques prétentions sur ceux de la religion de la communauté de Pinasche, qui y ayans défendu leur cause devant ceux qui avoyent eu charge de desmeller tels affaires, le prestre n'y gagna rien finalement.

CHAPITRE LII.

Jeusne public célébré és Valées. Troupes de gendarmerie viennent en la valée de Luserne. Négotiations trompeuses, deslogement. Cruauté notable. Hercules Malherbe, et son neveu prisonniers. Délivrés. Milices des Valées sortent pour la guerre. Succez. Ceux de S. Jean bastissent un lieu pour l'exercice. Mort du sieur Daniel Rostain ministre. Dispute du prestre entre le ministre Valère Gros, et Barthèlemi de Nisse capucin. Fuite et lettre calomnieuse du capucin. Response. Mort des comtes Charles, et Emanuel de Luserne. Mort du ministre Sidrac Bastie.

L'année 1611, commença avec des bruits de levées de gendarmerie en divers endroits, on entendit que le baron de la Roche dauphinois papiste, levoit un gros régiment d'infanterie françoise pour S. A. que ledit régiment estoit desjà logé en la valée de Barcelone, où ils commettoyent plusieurs excez, et que bien tost ils devoyent venir en la valée de Luserne. On eut nouvelles qu'en plusieurs provinces on avoit peu avant célébré és Eglises Réformées un jeusne public, ce qui ne se faisant qu'és bonnes occasions, on estima qu'elles prévoyoyent, et appréhendoyent quelque malheur prochain, toutes lesquelles choses

estans considérées par les pasteurs des églises des Valées assemblés à S. Germain pour quelques affaires ecclésiastiques, le 15 de janvier ordonnèrent de célébrer aussi en toutes les églises un jeusne public le jeudi suivant, 20 du mesme mois, selon la reigle de de la Parole de Dieu, et usage de la vraye église chrestienne. La mesme matinée de cette ordonnance se fit aussi un tremblement de terre des plus espouvantables qu'on n'eut jamais ouy, et après cela ne tarda guères qu'on eut du mal beaucoup, mais encores plus de menaces, et d'appréhensions. Car le 28 du mesme mois de janvier les troupes susdites du baron de la Roche arrivèrent en la valée de Luserne, consistantes en vingt et deux compagnies bien complettes d'infanterie, et quelque cavalerie, quasi tous hommes bien apparents, bien armez, et bien habiles, plus en général qu'aucunes autres troupes qu'on aye veu après, mais aussi superbes et insolens pour la plus part, ravageants, et rançonnans en leur logis et ailleurs, où ils pouvoyent, nonobstant tout ce qu'on pouvoit faire pour les contenter. Et d'autant qu'és communautez qui le pouvoyent faire, comme Angrogne, la Tour, Villar, Bobi, on avoit logé les soldats au plus bas, és villages, et bourgades de la plaine, se réservans en liberté les bourgades plus hautes, pour la retraite des familles, et de ce qu'on désiroit le plus de conserver, les soldats firent des

efforts pour y aller ravager', mais on les en empescha, ce qui cousta la vie à plusieurs, spécialement des assaillans, et si tous eussent adhéré au désir de quelques uns des plus bouillans, on les auroit deschassez hors de la valée, mais les plus modérés aimèrent mieux employer des remèdes plus légitimes et moins dangereux.

Cependant on avoit tous les jours des advis que ces troupes n'estoyent qu'un commencement de l'armée qu'on dressoit pour faire la guerre aux Valées, adjoustant qu'il y avoit en tel lieu, et tel, gros amas de troupes qui devoyent arriver de jour en jour, plusieurs des soldats, et mesmes des officiers du régiment promettoyent moyennant une estreine, de manifester de grandes machinations, mais l'expérience monstra après que ce n'estoit que des inventions pour espouvanter, et attrapper de l'argent. Il y avoit aussi dans ces troupes plusieurs officiers et soldats de la religion, qui d'autre costé encourageoyent ceux qui estoyent menacez. Tant y a que pour tout bon respect, on désiroit la descharge de ces troupes et des maux qu'on en craignoit.

Sur ce un gentil-homme de la valée présenta son employ pour ce deslogement, et promit qu'estant employé il l'obtiendroit de S. A. Parquoi on accepta son offre, et fut prié d'y faire son possible. Alors il alla et pria voirement S. A. pour le deslogement

des troupes, il lui proposa aussi, qu'il eust esté bon de se servir de cette occasion pour induire ceux de la religion à des promesses qu'on ne pourroit pas facilement obtenir d'eux hors de telle nécessité. Ceci nous fut rapporté par un capitaine de la religion arrivé de Thurin, qui afferma avoir esté présent quand ce gentil-homme avoit fait telle proposition à S. A. affermant aussi ce capitaine qu'il sçavoit que le régiment devoit loger un mois entier dans val Luserne, quoiqu'on sçeut faire au contraire, mais qu'au bout du mois il deslogeroit asseurément, son quartier lui estant assigné ailleurs.

La première partie du discours du capitaine fut vérifiée aussi tost par une lettre du gentil homme susdit, par laquelle il advertissoit les hommes de la valée, que leur logeade deslogeroit moyennant promesse, et obligation authentique « que ceux de la » religion n'habiteroyent point hors des limites qu'on » leur avoit désignées. Qu'ils recevroyent les reli- » gieux qui desjà estoyent dans la valée, et qu'on » y envoyeroit pour le soin des églises d'icelle, sous » sauvegarde, avec promesse qu'on ne les offenseroit » point; qu'on rendroit les biens d'Eglise, qu'on » payeroit les dîmes à celui que S. A. députeroit » selon la déclaration qu'en feroit le sénateur Guidet; » qu'aucun estranger ne pourroit habiter dans la » valée, sans l'expresse permission de S. A. signée

» de sa propre main ». Qu'il y falloit donc donner ordre promptement, afin que l'acte authentique de ces promesses estant passé, on fust deslivré de cette charge tant pesante et dangereuse, laquelle délivrance on ne pourroit obtenir autrement, et après cette lettre en arrivèrent plusieurs autres presque toutes dans la nuict pour leur donner plus de poids, et avec menaces de grands inconvénients si on retardoit de faire ces promesses, tous les principaux papistes de la valée, pressoyent aussi tant qu'ils pouvoyent; un des principaux seigneurs fit appeller par devant soy à mesme heure tous les syndiques de la valée d'une et d'autre religion, fit lire un instrument d'obligation des choses susdites que lui, et quelques autres principaux papistes avoyent fait dresser, les exhorta à le signer; tous les papistes furent prompts à le faire, mais ceux de la religion le refusèrent, sur quoi ils eurent des grandes menaces de maux prochains, mais ils n'avoyent ni le pouvoir ni le vouloir de le faire, encores que quelques uns de la religion se fussent laissez persuader qu'il n'y avoit pas si grand mal en cette promesse, veu qu'on leur laissoit leur religion entière, mais ceux qui pénétroyent plus avant que l'escorce, et qui en considéroyent les conséquences se roidirent à n'y consentir point, quoi qu'il en peut arriver, joint aux autres considérations, ce qu'on les vouloit

induire à présenter ces choses à S. A. sans qu'il les eut demandées, n'apparoissant par aucun escrit de sa volonté sur cela.

Or cependant que ces choses se deménoyent en cette sorte, le mois de la logeade se passa, et la prédiction de capitaine Farel se vid accomplie, que sans autre, passé le mois, les troupes deslogeroyent de la valée, comme elles firent à la fin de febvrier assez paisiblement. Car on ne sceut pas jusques après leur despart, un cruel excès que quelques membres d'icelles avoyent commis à la Tour, qui fut qu'un sergent cruel et superbe qui s'appelloit la Fortune, avec ses camarades ses semblables, logez en une maison papiste escartée hors le bourg de la Tour, ayans veu passer par le grand chemin deux hommes du Villar de la religion, s'en allans paisiblement, les tirèrent en leur logis, et après les avoir cruellement tourmentés, les estranglèrent, puis les cachèrent et couvrirent dans du fumier, où ils demeurèrent jusques après le deslogement; leurs parens et amis qui les avoyent cerchez de tous costez, n'en ayans peu avoir aucunes nouvelles, jusques à ce que les troupes estant hors de la valée, la maîtresse de la maison où l'on les avoit meurtris le révéla, n'ayant osé le faire cependant que les soldats estoyent dans la valée, craignant la cruauté de tels bourreaux; tesmoignant que ces deux povres innocens n'avoyent

donné aucune occasion à leurs meurtriers de les traitter si cruellement, déclara aussi comment ils les avoyent tourmentez avant que les estrangler, et monstra où on les avoit cachez.

Cet acte inhumain irrita tellement les hommes de la valée qu'ils ne pouvoyent prendre patience de n'avoir sceu ce fait cependant que les troupes estoyent encores avec eux : mais n'y pouvans faire autre chose, ils en firent les plaintes, et demandèrent justice à ceux qui la pouvoyent administrer à ces gens là. Mais n'y ayant personne qui fit la poursuite vigoureuse, et entière, on n'en a sceu autre exemplaire chastiment : sinon que ces compagnies ayans esté envoyées à quartier, où l'on n'eut tant de patience comme en la valée de Luserne, elles y furent une grande partie massacrées par les païsans.

Or nonobstant ce deslogement, ceux qui s'estoyent promis, et avoyent promis aux grands, de faire promettre aux réformés les choses susdites, pour ne demeurer dans la honte, faisoyent du bruit non moins qu'auparavant, disans, que le régiment de la Roche n'estoit parti que pour s'aller renforcer, et retourner d'une autre façon qu'il n'estoit venu l'autre fois, et qu'en outre il y avoit par ci par là d'autres régimens qui n'attendoyent que l'advis de marcher vers les Valées, si on ne prévenoit par la promesse demandée ; mais on respondit résoluement comme

auparavant, et ensemble on escrivit au sieur comte Charles qui estoit près de S. A. avec plainte qu'on ne cessoit d'importuner pour leur faire promettre choses qu'ils n'en pouvoyent faire en bonne conscience, et que pourtant on le prioit de faire en telle sorte qu'ils n'en fussent plus importunés. Ledit seigneur promit de s'y employer, et depuis ceste poursuite cessa du tout, et n'en advint autre nouveauté: et fut aisé à cognoistre que toute ceste poursuite s'estoit faite sans commandement de S. A. et fit penser et dire que plusieurs semblables choses se font, et proposent sous le nom de S. A. desquelles il n'en sçait rien du tout, ou au moins ne les commande point.

Après cela n'y eut és Valées autre nouveauté générale ni particulière de conséquence contre la religion jusqu'au douziesme d'avril mille six cens et douze, auquel un officier du préfect de Pinérol accompagné de quelques soldats de justice, vint à la Tour, et se saisit d'emblée des personnes de M. Hercules Malherbe, et de Constant Buffe son neveu, tous deux de la religion, et paisibles, et avant que ceux du lieu s'en fussent prins garde, les eurent sortis et esloignés de la Tour, mais passans par Sainct Jean les conduisans vers Pinerol, quelques hommes de sainct Jean demandèrent à cest officier, pourquoi il conduisoit en telle manière ces deux

hommes de bien : il respondit qu'il en avoit tel commandement du préfect son maistre, mais n'en savoit pas la cause. Alors ils lui dirent, que par cet acte estoyent violés leur privileges qui portent qu'on ne pourra tirer en justice, hors de la valée de Luserne, aucun des habitans d'icelle, pour aucune cause civile, ni criminelle, (sauf que ce fût crime de lèse Majesté bien vérifié) que premièrement le podesta de la communauté d'où est l'accusé, ou bien où l'on prétend qu'il aye failli, n'en ayans prins la cognoissance, et fait et parfait le procez jusqu'à sentence diffinitive inclusivement. Le préfect de Pinerol n'y ayant à voir, sinon en cas d'appel, et pourtant que si ces deux hommes estoyent coulpables de quelque chose, il faloit que la cause fust déférée à leur podesta de la Tour, ce que n'ayans esté faict pour ne laisser un tel préjudice à leurs priviléges, puis qu'ils estoyent lors sur les terres de Luserne, ils entendoyent qu'on conduisit les prisonniers à leur podesta à Luserne pour en faire selon qu'il verroit estre de sa charge et selon justice. Par ainsi cest officier conduisit les prisonniers à Luserne, et les remit entre les mains du podesta du lieu, lequel les ayant retenus un peu, et nul ne se présentant contr'eux, il les renvoya en leurs maisons, moyennant caution de se représenter en justice selon leurs priviléges, y estans demandés.

On estimoit qu'on les avoit pris prisonniers à cause que ledit Constant ayant esté en sa jeunesse induit par subornement à promettre d'aller à la messe, n'y continua pas, et s'estoit retiré de Bubiane, chez sondit oncle. En haine de quoi on pensoit de traiter mal et l'oncle et le neveu, qu'on eut peut-estre fourré dans l'inquisition, si on l'eust laissé emmener. Or pource qu'on craignoit que le préfect indigné de ceste délivrance, iroit peut-estre irriter les grands contre ceux qui s'y estoyent employés, le sieur comte Achates de Luserne fut prié d'aller à Thurin, et informer S. A. du droit qu'on avoit eu de faire mettre les prisonniers entre les mains du podestà de Luserne; et se plaindre ensemble de l'entreprise du préfect de Pinerol, d'avoir voulu oster aux seigneurs de la valée, le droict qu'ils ont de la première cognoissance en justice de toutes choses par le moyen des podestats qu'ils establissent de trois en trois ans en chacune communauté pour y administrer justice en leur nom, selon les priviléges de chacune communauté. Or ledit seigneur comte Achates ayant ainsi remonstré le droict des seigneurs et des communautez, cest affaire n'eust plus autre suite, et les prisonniers ne furent plus recerchés.

Suivit l'année 1613 en laquelle à l'occasion de la guerre du Montferrat fut publié un édict par tout le Piedmont, que tout homme capable aux armes

eust à se tenir prest avec ses armes, pour marcher au premier advis, où seroit de besoin. Ce qui outre les considérations générales à tout le pays mit ceux de la religion des Valées en grande perplexité, pour raisons fort considérables, ce qu'estant notifié aux supérieurs, ils asseurèrent qu'on n'auroit rien à craindre pour cause de la religion, ni pour ceux qui demeureroyent en leurs maisons spécialement le sieur comte Charles (le fils aîné duquel avoit la conduite des troupes qui sortiroyent des Valées, et des lieux circonvoisins) fit sur cela des grandes protestations et telles que les esprits en furent fort appaisés, et par ainsi en partit des Valées un bon nombre des mieux délibérés. Dom Philippe de Luserne colonel forma son enseigne, et compagnie colonnelle des milices de la Tour et d'Angrogne. Le sieur comte Achates de Luserne dressa sa compagnie des milices de Luserne, Rora, Bubiane, Campillon, Fenil, et Garzillane, et le capitaine Joseph Pelenc dressa la sienne de celles de Villar, et Bobi, et fit faire des mandrilles jaunes à tous ceux de sa compagnie. Ces trois compagnies estoyent du val Luserne. Les autres valées et lieux circonvoisins avoyent aussi leurs capitaines et officiers prins des hommes de leurs lieux. Et tous avoyent pour sergent major le sieur Ulysse Paravicin gentil-homme valtelinois, qui avoit suivi la guerre presque toute sa vie sous divers

princes, près et loin, et surtout bien affectionné à la religion, qui alors habitoit en la valée de Luserne. D'avantage tous ceux de la religion sortants des Valées eurent promesse de pouvoir s'assembler entr'eux à part, matin et soir, par tout où ils séjourneroyent, pour faire leurs prières accoustumées sans reproches, et contredit d'aucun pour cela, ni pour autre particularité concernant leur religion, ce qui leur fut observé: ils allèrent donc au Montferrat, au siège de S. Damian, et après environ cinq sepmaines, ils s'en retournèrent tous en bon ordre et sans avoir receu occasion de mescontement, et sans en avoir donné à ceux parmi lesquels ils avoyent conversé, comme la renommée portoit.

L'année suivante il falut faire une autre sortie à cause de la guerre allumée entre S. A. et le roy d'Espagne. Le mesme dom Philippe, fils du comte Charles, comme colonel sollicitoit la levée, mais c'estoit és grandes chaleurs de l'esté, et pressé des affaires de la campagne, et outre ce un grand cours de maladies ordinaires en telles saisons, rendans la levée plus petite et défectueuse que celle de l'année précédente. Le sieur comte Charles vint de Thurin, afin de la haster par son authorité pour sondit fils, et estimant que les ministres y pourroyent servir par leurs exhortations, et sachant qu'ils estoyent assemblés à la Tour pour leur proposition ordinaire

de tous les vendredis, il leur escrivit en ceste façon :

« Très magnifiques et honorables. J'entend que vous ministres estes aujourd'hui assemblés à la Tour. Parquoi j'ay voulu vous advertir que vous m'attendiez, estant nécessaire que je vous parle d'ordre de S. A. Je fay collation, puis m'en vay à vous, et prie le Seigneur qu'il vous conserve. De Luserne, l'onziesme de juillet mille six cens quatorze.

A vos services

CHARLES FRANÇOIS DE LUSERNE.

Estant arrivé accompagné de son frère le comte Emanuel, de sondit fils le colonel, d'autres gentilshommes et principaux, il se plaignit de la lenteur de la levée, remonstra le grand besoin que le duc avoit de l'assistance de ses sujets, estant assailli par un si puissant ennemi, représenta le grand devoir que les Valées avoyent faict l'année précédente, du contentement que le Duc en avoit eu, l'espérance qu'il avoit de leur continuation, la réputation qu'ils s'estoyent acquise audit voyage, l'asseurance qu'ils devoyent avoir qu'en continuant à faire leur devoir, le Duc s'en souviendroit tousjours pour leur procurer du bien et les protéger contre les mal vueillans, et pource qu'il savoit que les peuples défé-

royent beaucoup à leurs pasteurs il avoit voulu de la part de S. A. les exhorter à les réveiller, et les induire à leur devoir pour leur descharge, et pour le bien des peuples qu'ils n'avoyent rien à craindre; qu'il les asseuroit qu'ils auroyent la mesme liberté comme l'année précédente, et sans aucune injure de faict, ni de paroles pour leur religion; dequoi tout il leur donnoit la parole sur son honneur. Les ministres leur respondirent: « qu'ils le prioyent de » croire, et d'asseurer S. A. que les peuples des Valées de la religion estoyent très affectionnés au service de leur prince, et qu'ils ne manquoyent non » plus à présent de bonne volonté, que l'année précédente, ni que és autres occasions, esquelles ils » avoyent donné les meilleures preuves de leur obéyssance; mais que la grande multitude de malades, et » la nécessité de recueillir les fruicts de la campagne » qui se perdent par faute d'ouvriers, et surtout les » dites maladies empeschoyent de monstrer par effect » tant qu'ils désireroyent leur bonne volonté; que » toutesfois pour tesmoigner à S. A. et à sa seigneurie illustrissime, le soin et désir qu'ils ont » que les peuples qu'ils ont en charge spirituelle, » s'esvertuent de toutes leurs forces à leur devoir » envers leurs supérieurs, ils leur renforceront leurs » admonitions ».

On fit en effect ce qui fut possible ; les compagnies des Valées furent conduites et logées dans la cité de Verceil, en garnison, où elles jouïrent de la liberté promise, et sans injures, et en moururent quelques uns de maladies, mais non autrement. Et en la mesme sorte continuèrent les sorties és autres occasions n'estans pas besoin de les particulariser par le menu : mais remarquerons seulement qu'en ces voyages que nos milices firent au plus bas Piedmont, au Montferrat et frontières des provinces circonvoisines, ils y trouvèrent en plusieurs lieux des personnes qui leur monstroyent particulière, et très grande affection à cause de la religion, de laquelle ils monstroyent avoir cognoissance, et l'affectionner grandement, procuroyent prudemment d'avoir de nos soldats logés en leurs maisons, pour deviser de la religion, regrettant leur condition, et tesmoignans un grand désir de s'en desvelopper pour se retirer en la vraye église ; mais ils en trouvoyent d'autres au contraire sur tout és lieux escartés, eslongnés des bonnes villes, ausquels on avoit persuadé des choses estranges touchant ceux de nostre religion. Et touchant nos soldats leur avoyent fait accroire qu'il descendoit un régiment de certaines valées du Piedmont, auquel n'y avoit que quelques chrestiens, que tous les autres estoyent hommes monstrueux, qui parloyent mal de Dieu, de la Vierge Marie, des

saincts, et des sainctes, que quelques uns d'eux n'avoyent qu'un œil au front, quatre rengées de dents, longues, et noires, qu'ils faisoyent rostir les petits enfants sur la braise, puis les mangeoyent, et plusieurs autres telles impudentes calomnies; leur disoyent que la compagnie des mandrilles jaunes étoit toute de telles gens, etc. tellement qu'és lieux où ils ne craignoyent pas tant, chacun couroit pour voir ces monstres prétendus, mais és lieux plus solitaires chacun fuyoit et trembloit devant eux. Quelques uns des nostres nous ont raconté, qu'un soir fort tard le régiment arriva en un certain village de montagne où ils logèrent; les povres habitans voyans les mandrilles jaunes trembloyent; qu'eux furent logés chez un serrurier, qu'entrans dans la maison tous y trembloyent, voyans entrer plusieurs mandrilles jaunes. Nos gens les rasseuroyent doucement tant qu'ils pouvoyent. Quand le souper fut prest nos gens demandèrent d'eau à laver les mains. Et quoi (dit l'hoste), estes-vous chrestiens? L'on nous avoit dit qu'en vostre compagnie n'y en a pas un, et qu'és autres compagnies de vostre régiment y en a quelques uns, mais bien peu, et qu'on les discerne entre autres choses, en ce que les chrestiens lavent leur mains à l'entrée de table, les autres jamais. Alors nos gens leur ayans remonstré la fausseté de telles calomnies, se mettans à table, prièrent

Dieu, et le remercièrent après, se comportans modestement en paroles et en faicts. Alors ces gens commencèrent à les avoir en admiration, et ne se pouvoyent saouler de deviser avec eux, leur faisant toutes les caresses qu'ils pouvoyent, et au départir leur présentant tout ce qu'ils pouvoyent de courtoisie etc. Et ceci n'est qu'un exemple entre plusieurs semblables, que les uns et les autres nous ont racontés. Ce que nous proposons, pour monstrer la malice, et mauvaise conscience de ceux qui persuadent telles bourdes diaboliques, pour faire avoir en horreur et nous, et nostre religion; sçachans que si nous et nostre religion estions cognus, plusieurs qui haïssent l'un et l'autre, embrasseroyent la religion, et aimeroyent ceux qui en font profession. Et de ce que pour ces fins on n'a point de honte de semer tant de calomnies si manifestes si près de nous, où elles peuvent tant faussement estre desmenties, que peut-on penser de ce qu'ils en diront és lieux plus esloignés où leurs mensonges ne peuvent pas estre si facilement convaincus. Tant y a que de ces voyages de nos gens, plusieurs croupissans és profondes ténèbres, ont eu commodité d'apprendre que nous ne sommes pas tels, ni nostre religion aussi, comme on leur avoit persuadé auparavant.

Environ ce temps le peuple de sainct Jean estant tellement multiplié en nombre de personnes, qu'il

ne trouvoit plus aucun lieu couvert en tout son territoire capable pour y faire les exercices publics de religion que d'ancienneté ils avoyent accoustumé d'y faire, sans contradiction; en bastirent un, et s'en servirent paisiblement pour plusieurs années, et jusques à ce que par l'importunité de quelques uns leurs adversaires on les en voulut déposséder par la manière que nous dirons ci après.

Suivit l'an 1615 auquel Dieu retira le sieur David Rostain pasteur de l'église d'Angrogne en la fleur de son aage, et fort regretté és Eglises des Valées pour ses beaux dons; il fut surprins de maladie le 20 de février, décéda le 9 de mars. Je fus prié de lui àssister en ses dernières heures, lesquelles autant que sa foiblesse lui pouvoit permettre, il employa en fort notables exhortations aux principaux de l'église d'Angrogne, et autres là présens, après laquelle à sa requeste on chanta le pseaume sixiesme qu'il voulut commencer lui mesme, et après ayant dit le dernier adieu à tous, et m'ayant singulièrement recommandé le soin de l'église d'Angrogne, non moins que de sa famille, comme estant son allié voisin, et intime ami. Les prières faites et dernières consolations avec telle occasion convenable estant faites, il rendit l'âme à Dieu paisiblement en présence du sieur Henri Rostain son père, aussi pasteur, surpassant l'aage de nonante ans, selon qu'il disoit.

Au mois de may de la mesme année mille six cens et quinze, le sieur président Ruffin estant venu de Thurin en la valée de sainct Martin pour les affaires de S. A. les moines résidans au Périer, enorgueillis de sa présence, voyans passer par le Périer le sieur Valère Gros, pasteur de l'église de la Maneille, le provoquèrent à disputer: le ministre l'accepte, c'estoit le soir, on résoud de disputer le lendemain au Périer mesme. On le fit en présence dudit sieur président, des gentils-hommes et justiciers de ladite valée, et bon nombre d'autres d'une et d'autre religion. Ayant accordé des conditions proposées nécessaires en telles actions, Barthélemi de Nizze, capucin, voulut commencer la dispute, en disant qu'il vouloit prouver que le ministre n'estoit pas chrestien, mais juif, et qu'il preschoit fausse doctrine, et à la négative du ministre le moine dit, que quiconque dit qu'il n'y a autres jours de feste que le dimanche, et se scandalise de ceux qui disent qu'ils mangent la chair de Christ, et n'accepte point les livres apocryphes, qu'un tel est juif, que le ministre fait tout cela, et pour ce est juif et non chrestien. Puis pour prouver que le ministre presche une fausse doctrine, il entassa un grand nombre de poincts de controverse, disant, que qui afferme telle et telle chose, presche fausse doctrine, que le ministre le fait, que donc il presche fausse doctrine. Sur quoi le ministre se

plaignant que le capucin entassoit tant de matières sans rien prouver, et requérant que selon les conditions accordées, on eust à se tenir à un seul poinct, et disputer sur cela en forme régulière syllogistique, sans en sortir jusqu'à ce qu'il eust esté suffisamment criblé. Le moine de ceci print occasion de parler de diverses formes d'argumenter syllogystiquement, et ne peut estre ni retenu, ni ramené à l'observation des conditions accordées, ni par les plaintes du ministre, ni par l'authorité du président, ne pouvant laisser faire aucun argument convenable, ou discours sans interruption; et cependant le soir approchant, il fit ainsi escrire (mais en italien) : et ceci suffise pour ceste heure, me réservant de respondre plus amplement en tout temps et lieu, où le ministre Gros se laissera trouver.

Alors le ministre accepta l'offre du moine, du choix du temps et lieu, et nomma le lieu des Clots, qui est un peu au dessous du Périer, et pour le mecredi 3 may, lequel jour estant venu, le ministre se rendit audit lieu des Clots, où ayant en vain attendu le moine, il fit faire un acte public, par un notaire avec tesmoins, de sa venue, et du défaut du capucin, auquel il escrivit puis après une ample lettre en laquelle il lui reprochoit son défaut et ensemble lui respondoit amplement de poinct en poinct à tout ce que les continuelles interruptions du

moine ne lui avoyent permis de produire suffisamment contre toutes les propositions d'icelui, le conviant en ceste sorte à entrer au moins en conférence par escrit, puis qu'il ne s'estoit voulu trouver és Clots pour la faire verbale.

Le moine ne respondit à cette lettre, et ne parla plus de dispute, mais forgea une monachale effronterie des plus malicieuses et grossières. C'est qu'il escrivit une lettre prétendue addressée audit ministre, en laquelle il feignoit en avoir receu une autre de lui, où il confessoit estre vaincu, et promettoit se renger à l'Eglise Romaine, pourveu qu'il sceut quel entretenement il y auroit, et comment il pourroit sortir asseurément des valées, sur lesquelles mensongères propositions il adjoustoit, qu'ayant reçeu sadite lettre, et leuë, il l'avoit incontinent fait brusler, afin qu'elle ne lui portast préjudice, qu'au reste il loüoit sa sincérité de se confesser vaincu, et son zèle de se vouloir retirer en l'Eglise Romaine; que quant à l'entretien il lui seroit fourni abondamment et sans peine; mais qu'il falloit qu'il se hastat de sortir avant que le monde s'en advisast, et que pour sortir asseurément, lui falloit faire en telle et telle manière. Puis le moine ayant forgé cette impudente lettre il la lisoit impudemment, à qui la vouloit ouïr lire, et aux autres en disoit le contenu, mais il n'y gagna que honte de tous

costez, tous les assistans avoyent peu cognoistre qu'il n'avoit de quoi se glorifier de la dispute du Périer; on sçavoit qu'il avoit fui l'indignation des Clots, qu'il n'avoit respondu chose aucune à la lettre du ministre, on se mocquoit de sa bourde malicieuse, et grossière, disant s'il a reçeu une telle lettre du ministre, pourquoi ne l'a-t-il communiquée à quelque homme digne de foy, qui en peut tesmoigner, pourquoi dit-il qu'il l'a bruslée pout ne préjudicier au ministre, et cependant en babille de tous costez? Le ministre escrivit, et reprocha aux moines en grosses lettres leurs fictions malicieuses, mais ils beurent tous ces reproches sans y respondre un mot, et le peuple s'apperçeut tant mieux de la mauvaise conscience de telles gens.

En ces années les églises des Valées ne furent point travaillées pour la religion; les fréquentes sorties de leurs milices pour les guerres és basses frontières du Piedmont leur estoyent communes avec tout le reste du pays. Mais la mort commune à tous hommes priva la valée de Luserne, des deux frères comtes de Luserne, Charles et Emanuel; cestuy-ci mourut le..... et le premier le 23 de septembre 1618, tous deux regrettez en ladite valée, par ceux de l'une et l'autre religion, pour le soing qu'ils avoyent tousjours eu de les protéger par droict et raison, sans partialité pour la religion; car ils sçavoyent

fort bien que les réformez estoyent des plus fidèles, et prompts au service de leur prince, et de leurs subalternes seigneurs. Ceux de la religion avoyent esté spécialement recommandez audit comte Charles par le Duc Electeur de Saxe, qui reçeut splendidement à Dresde ledit comte allant à Prague en ambassade pour le Duc, vers l'empereur Rodolphe, lui disant ledit Duc, qu'il avoit entendu qu'il estoit seigneur de la valée d'Angrogne, les habitans de laquelle il sçavoit estre de sa religion (nonobstant quelque peu de diversité sur certain poinct) que pource il le prioit de les avoir pour l'amour de lui en recommandation, et les favoriser és occasions envers S. A. et qu'il reputeroit fait à soy mesme ce que pour son regard on feroit ausdits de la religion. Ce que le comte lui promit de faire, ce qui nous fust récité par le comte mesme après sa venuë, et par quelques uns des principaux de sa suite, qui nous en ont fait par plusieurs fois plus ample et particularisé discours.

Lesdites Eglises des Valées furent aussi privées du ministère du sieur Sidrac Bastie, pasteur de l'église de S. Germain, qui décéda au mois de décembre l'an 1617 en la fleur de son aage, au grand regrets des églises pour ses belles qualitez et dons desjà expérimentez, et desquels elles espéroyent beaucoup de consolation à l'advenir.

CHAPITRE LIII.

Ressource des Eglises réformées au marquisat de Saluces, persécutées. Persécution en la valée de Luserne, commencée à Campillon et poursuite, capitaine Capel prisonnier, condamné à mort, deslivré. Longue négociation des Valées à Thurin pour estre remises en paix. Députez des Valées emprisonnez à Thurin, autres à Pinérol. Responce à la supplication. Les prisonniers deslivrez. Massacre à la Valteline.

Nous avons proposé cy devant au chapitre 47 comment les églises du marquisat de Saluces avoyent esté persécutées, et comme pour telle occasion en estoit sorti grand nombre de familles, pour persévérer en la religion, en leur retraite és églises réformées; mais qu'aussi grand nombre d'autres personnes, et familles avoyent succombé par trop grande infirmité, et promis d'aller à la messe. Or d'entre ceux cy la plus grande partie regrettoît continuellement sa condition, désirant en attendant tousjours quelque opportunité pour se relever, ce qu'espérans furent logées parmi eux plusieurs compagnies de gendarmerie françoise, venues au secours de S. A. à l'occasion des guerres cy devant indiquées, et entre ces compagnies ordinairement se trouvoyent plusieurs

personnes de marque et d'esprit, affectionnées à la religion lesquelles ayans reconu le désir de ces bonnes âmes languissantes, les encouragèrent à se relever, à donner gloire à Dieu, et à ne plus se souiller és superstitions de l'église papale; en suite dequoi plusieurs personnes notables, médecins, docteurs és loix, et autres de diverses qualitez s'animans les uns les autres, commencèrent à se retirer des messes et autres tels papaux exercices, et à s'assembler és lieux retirez pour y prier Dieu, lire la S. Escriture, et y faire autres pieux exercices, selon que les temps, lieux, et leur condition leur permettoit, ce qui fut tellement bénit de Dieu, qu'en peu de temps, en divers lieux de ladite province, se faisoyent des belles assemblées, où estoyent par fois appellez des pasteurs des lieux plus voisins, pour y prescher, baptiser les enfans, et faire autres fonctions de leur ministère, selon que les occasions se présentoyent. Et cependant par la grâce de Dieu, et intercession de quelques grands de la religion, ceux qui s'estoyent déclarez de la religion eurent permission de demeurer librement en leurs maisons, et en la jouyssance de leurs biens pour trois ans, sans estre molestez pour la religion durant ledit temps, et cependant ils firent merveilleuse diligence par tous moyens légitimes, pour obtenir plus ample liberté de leur Prince, en laquelle diligence et sollicitation l'église de Dronier

plus considérable pour le nombre et qualité de personnes monstroit ordinairement le chemin aux autres, et en icelle en ce sainct œuvre, on voyoit au premier rang le sieur Vincent Gros, rare médecin, et son frère le sieur Jean Baptiste docteur és droicts, qui entre tous les autres, avec un grand zèle et piété, ont employé un merveilleux labeur et assiduelle diligence, avec employ de leurs biens, pour obtenir que le pur service de Dieu fust establi en leur patrie; mais la multitude et puissance de leurs adversaires fut si grande, que finalement on publia des édicts rigoureux contre eux, et de là on passa aux bannissemens, emprisonnemens, exécutions à mort, et autres procédures, telles que ceux auxquels Dieu fit la grâce de persévérer en la profession de la vraye religion, furent contrains de quitter le pays et se retirer ailleurs, dequoi nous pourrions faire un ample, et bien particularisé traicté. Mais pource que l'abrégé de tout cela a esté mis en lumière, le désireux de savoir lesdites particularitez y pourra avoir recours.

Or combien que ces édicts sus indiquez ne fussent faits qu'à l'occasion des déclarez de la religion au marquisat, néantmoins quelques passionnez adversaires de la religion cerchèrent de les faire valoir aussi contre ceux de la religion des Valées de Piedmont, pource les firent cauteleusement publier à

Campillon, l'une des plus basses communautés du val Luserne, et ce non sur la place publique, comme est la coustume de la publication des édicts, mais au sortir de leur messe, et sans bruit, tellement que les réformés habitans audit Campillon n'en furent advertis que lors qu'on les voulût surprendre en vertu de ladite publication, és articles de laquelle estoit contenu entre autres choses: *que ceux de la religion n'enseveliroyent point les morts és cimetières des catholiques romains, n'y n'acompagneroyent les corps à la sépulture, en plus grand nombre que de six personnes, et sans armes;* parquoi estant mort à Campillon un bon vieux homme de la religion, expert ménuisier, et en son vivant fort recerché pour son art par les gentils-hommes et autres papistes, ses parens le firent porter à l'accoustumée au cimetière des réformés, joignant celui des papistes, mais distingué par limites. Là un des gentils-hommes accompagné d'autres papistes, s'opposa à la sépulture, la présupposant entreprise contre l'ordre public, sous prétexte que ledit cimetière appartenoit aux catholiques romains, combien qu'il n'ignoroit pas l'ancienne possession des réformés, de leur portion limitée dudit cimetière, et sans contradictions jusques alors, comme on lui voulût remonstrer; mais il n'en voulût rien escouter, son intention estant d'esmouvoir des troubles contre

ceux de la religion. Parquoy ils furent contraints de rapporter le corps mort à la maison, puis aller deçà delà, recourants aux autres gentils-hommes près et loin, afin d'estre maintenus en leur droict, et de pouvoir enterrer leur mort; mais chascun s'excusant laissèrent ces bonnes gens (esloignez du corps des églises de la Valée sans assistance ni conseil) sauf qu'une dame en l'absence du seigneur son mari, les conseilla de demander tel nombre de leurs parens et amis qu'ils fussent suffisans à maintenir leur droict, ensevelir leur mort, et se garder de violence, ce qu'ils firent, et en trouvèrent assez pour les défendre: capitaine Capel entres autres s'y trouva avec une troupe de compagnons bien délibérez. Ce que voyant le gentil-homme opposant, fit armer autant de ses papistes qu'il peut, mais n'ayant avec tout cela et sa haute corpulance, courage d'entrer en dispute avec l'autre partie en campagne, il s'alla enfermer dans le clocher du temple papal, vis à vis du cimetière des reformez, menaçant d'arquebuser ceux qui entreprendroyent d'ensevelir ce corps dans le cimetière. Plusieurs esprits bouillans, et délibérez, eussent voulu passer avant, ensevelir le mort dans la fosse faite, et en cas que les autres eussent esté tant mal advisés que de leur tirer, leur faire cognoistre leur folie; mais les plus modérez jugèrent estre mieux de cercher quelque tempéramment, par-

quoi ils accordèrent avec le gentil homme opposant d'ensevelir le corps au bord du cimetière, et que chascun se retirast paisiblement sans s'offenser, ce qui fust fait, les réformés ne pensans pas à ce que fit le gentil homme après, seulement délibéroyent ils d'avoir recours à S. A. pour se plaindre du tort qu'on leur faisoit, et la supplier d'y pourvoir pour l'advenir, les maintenant en leur droit. Mais ils furent prévenus par le gentil-homme, lequel avoit mis en un rôle tous les hommes qui s'estoyent trouvez audit enterrement, donna ledit ròle (non au podesta du lieu, comme portent les priviléges du val Luserne), mais au capitaine général de justice, les accusans d'avoir violé l'ordre de S. A. tant pour le nombre des personnes, comme pour y estre allez armez, ce qui pourtant n'estoit pas contre la coustume, car jusques alors ils n'avoyent jamais eu défense ni moleste, ni pour l'un ni pour l'autre poinct. Sur quoi le prévost général sans avoir esgard aux raisons que les accusez lui proposoyent, passa avant en ses inquisitions, et procédures, et comme on verra cy après. L'enterrement, et autres choses susdites furent faites au mois de janvier, l'an mille six cens et dixneuf.

Le 23 de febvrier suivant, à Fenil communauté aussi fort basse, voisine de Campillon, et peuplée pour la pluspart de gens de la religion, mourût entre

iceux une femme vefve, laquelle estant portée à la sépulture au cimetière ordinaire des réformez, le sieur Pierre de la Rive gentil-homme du lieu, leur présenta une lettre du sieur Marron premier président du Sénat, par laquelle estoit commandé aux gentils hommes des Valées de ne laisser enterrer aucun corps de ceux de la religion aux cimetières des catholiques. Ceux de la religion lui respondirent que le cimetière où ils prétendoyent ensevelir leur mort, leur appartenoit de droict, et d'ancienneté, ayant esté ainsi convenu entre ceux des deux religions, avec continuation de l'usage sans interruption, devant la mémoire de tous hommes vivans maintenant, et qu'il apparoissoit qu'on avoit mendié et obtenu lesdites lettres sous un faux donné à entendre aux supérieurs, que ceux de la religion ensevelissoyent au cimetière des catholiques romains, parquoi ils vouloyent recourir aux supérieurs pour les informer de la vérité, et les supplier d'estre maintenus en leurs droicts, comme en effect ils authorisèrent incontinent leur syndique de la religion, en leur conseil public, pour aller à Thurin, et solliciter cest affaire autant qu'il seroit de besoin.

Les autres cependant qui avoyent délibéré de poursuivre rigoureusement ceux qui s'estoyent trouvez à l'enterrement de Campillon, procurèrent devant que passer plus outre d'attrapper capitaine Capel,

homme terrible, et de suitte, et qui se faisoit redouter. Ils l'attrapèrent en cette façon. Un seigneur voisin qui avoit un régiment ordinairement entretenu, lui fit entendre, qu'ayant ordre d'accroistre son régiment, il avoit fait dessein de lui offrir la conduite d'une compagnie, le cognoissant digne, et capable d'en estre capitaine en chef, et qu'il faisoit aussi dessein d'employer dans son régiment d'autres officiers prins en la valée de Luserne, qu'il lui nommoit, et que pour en traicter ensemble il l'advertissoit de l'aller trouver à Pinérol, en compagnie des autres susdits, et ce le plustost qu'il pourroit. Capel communiqua ces choses à quelques uns de ses amis, leur en demandant conseil. Ses amis lui conseillèrent de remercier ce seigneur, et s'excuser honnestement de la charge présentée; l'un lui proposa en latin ce que dit Virgile: *je crains les grecs, et leurs présents offerts.* Capel fait semblant d'approuver leur conseil: mais eschauffé par les autres qui le vouloyent accompagner jusques au filé, il s'équippa et monta en capitaine, puis en compagnie des autres susdits s'achemina à Pinérol. On lui dit qu'il faloit aller traitter avec le gouverneur du chasteau. Là après quelques discours le gouverneur congédia les autres, et retint Capel prisonnier, qui après quelque détention audit chasteau fust conduit à Thurin, où après longue détention fust condamné à la mort;

mais par l'intercession de monseigneur le duc de Lesdiguières, de ce supplié par les sieurs Bernardin Guérin ministre, et Samuel de Truchis docteur és droicts ses beaux frères, il fut finalement délivré ainsi que sera noté cy après.

Capel estant pris, le capitaine général de justice vint à Campillon, et fit adjourner à comparoistre devant lui au chasteau dudit lieu, tous ceux qui s'estoyent trouvez au susdit enterrement, et ce personnellement et non par procureur, et ne voulût escouter ceux qui vouloyent défendre leur cause en leur absence, les ayant fait adjourner par trois fois selon la coustume, et nul ne comparoissant, il les condamna comme contumax, et convaincus des crimes à eux imposez, et ne pouvans estre saisis pour estre exécutez par justice selon la sentence, les déclaroit bannis à perpétuité des estats de S. A. Ceux-ci rigoureusement poursuivis, prioyent les autres de la religion de la Valée d'embrasser leur défence, attendu qu'il n'estoyent point molestez pour aucun maléfice, mais pour avoir voulu maintenir le droict de leurs frères de Campillon, à quoy tous estoyent obligez, veuë la nouveauté barbare, et inouïe en ces lieux, d'avoir fait detenir en la maison un corps mort sans sépulture, deux ou trois jours contre tout droit, et au mespris de tous, avec danger de pernicieuse conséquence, si on n'eust fait quelque démons-

tration de ressentiment, outre qu'avec tout cela nul ne se pouvoit plaindre d'aucun dommage qu'on leur eust fait, parquoi prioyent de n'estre point abbandonnez en cette leur persécution.

Sur ce le gentil-homme de Campillon, chef des opposans à l'enterrement, feignant de vouloir s'employer à l'accommodement de ces molestes à l'avantage de tous les réformés des Valées, leur envoya cauteleusement un qui se disoit estre de la religion, pour induire les autres de la religion de la valée, non seulement à embrasser la cause des molestés, mais aussi à présenter une ample requeste à S. A. comprenant toutes les libertez qu'ils désiroyent obtenir d'elle pour le fait de la religion, promettant ledit gentil-homme de leur faire ottroyer tout, pourveu qu'il eust charge et pouvoir de promettre pour eux quelque somme d'argent au duc, qui est (disoit-il) tant espuisé d'argent à cause des guerres passées, qu'on obtient facilement de lui maintenant, moyennant argent, ce qu'on ne pourroit pas en autre temps. Et que les réformés n'avoyent jamais eu, et peut estre n'auroyent jamais à l'advenir meilleure opportunité d'establir solidement leurs affaires, qu'ils le devoyent procurer durant la vie de ce duc, qui les aimoit, et qui estoit desjà meur d'âge et d'expérience, que cela seroit après establi pour tousjours. Bref, il sceut tant dire, qu'encores qu'on

ne se fiast guères au conseiller, on trouvoit néantmoins quelque apparence au conseil, et pource on fit la requeste, on la présente, on a de belles paroles, on envoya mille escus à Thurin à l'advance, cependant qu'on apprestoit le reste. Le gentil-homme va, et les prend pour lui mesme, et laisse l'affaire là accroché. Autres gentils-hommes s'offrent de faire monts et merveilles pour les réformés, si on les veut employer, on esprouve les uns après les autres, mais il en advint comme au malade qui change tous les jours de médecin. Cependant le prévost de justice fit des exécutions réelles et personnelles contre les habitans de là la rivière, avec des excessives despenses pour eux. Ceux qui traittoyent l'affaire pour la supplication générale avoyent eu promesse d'obtenir abolition de toutes les molestes, et partie de ce qu'on supplioit moyennant trois mille ducatons entre les trois valées. Mais n'y ayant mis ordre si tost, le prévost ayant faict les susdites exécutions, on accorda à quatre mille et cinq cens ducatons sans ses despens de ses gens de justice; mais n'y avoit pourtant aucun bon succez: car la valée ayant envoyé ses deputez à Thurin pour obtenir de S. A. l'approbation de cest accord, ils furent renvoyés à quelques principaux ministres de l'Estat, qui leur dirent, qu'il faloit qu'ils payassent cinq mille ducatons pour les prétenduës contreventions, puis que

S. A. respondroit au demeurant de leur supplication à son retour de Savoye, où elle alloit s'aboucher avec le sieur de Lesdiguières, pour autres affaires, mais qu'ils savoyent qu'on y traitteroit aussi de leur supplication pour quelques considérations, qui faisoyent que le duc ne leur respondroit qu'après cet abouchement. Ce qu'entendu par les députés, et voyans tant de longueurs avec si peu d'asseurance, ils se retirèrent. Et le capitaine de justice retourna incontinent à ses exécutions delà la rivière du Peles, avec beaucoup de fascheries et despens. Parquoi aussi tost qu'on sceut és Valées le retour de S. A. à Thurin, on lui envoya présenter une requeste, le suppliant de faire cesser ces véxations, cependant qu'on attend le decret sur la supplication générale, et qu'il pleut à sadite Altesse ottroyer que le traitté de ladite supplication se fist en quelque lieu dans les Valées, par tel de ses ministres qu'il lui plairoit y envoyer, comme on avoit faict autrefois en semblables occasions. On obtint l'interim supplié, mais non l'autre poinct, et leur fut ordonné que chacune communauté des Valées envoyeroit ses députez à Thurin pour recevoir le décret qu'il plairoit à S. A. faire sur leur supplication, et payer sa part de la somme que sadite Altesse ordonneroit. Celles du val Luserne le firent, mais non celles des autres deux valées, dans lesquelles quelques adversaires travailloyent de tout

leur pouvoir pour les désunir de la valée de Luserne ainsi que nous dirons ci-après.

Or ces députez du val Luserne séjournans à Thurin, sans avoir que des remises d'un jour à autre, se retirèrent tous, sauf M. Antoine Bastie, notaire à Sainct Jean, et M. Jaques Fontaine port'enseigne des milices de Villar, qui y furent laissés pour faire au nom de tous, et advertir les communautez de ce qui seroit besoin. Ces deux ayans entendu que la response estoit faite à leur supplication, prièrent instamment le sieur comte Philippe de Luserne, (qui avoit derechef accepté le soin de traitter avec les sieurs ministres de S. A. pour la Valée) de leur faire voir la response qu'on leur faisoit, ce qu'il fit. Et ces députez virent que le décret portoit en substance: « que S. A. confirmoit aux supplians les » concessions qu'ils avoyent obtenues auparavant, » et abolissoit tous actes de justice faicts, contr'eux, » pour quelque cause que ce fût concernante la re- » ligion moyennant la somme de six mille ducatons, » que ceux de Sainct Jean fermeroyent leur temple » neuf, et observeroyent certaines autres conditions » annexées au décret, qui estoyent, qu'on n'enseve- » liroit point les morts aux cimetières des catholi- » ques; qu'és jours des précessions solennelles où » ceux de la religion habitent parmi les catholiques » romains, ils nettoyeroyent et pareroyent sur les

» grands chemins devant leurs maisons, qu'en ren-
» contrant la croix solennellement portée, ils lui
» feroyent la révérence, ou se retireroyent, et qu'és
» jours de feste ne travailleroyent qu'à portes fer-
» mées, és lieux où ils sont entremeslés ».

Quand les députez eurent veu ces conditions, ils en envoyèrent incontinent la copie aux Valées par M. Thomas Margher député de Bubiane, qui estoit encor à Thurin. Et cependant se présentèrent au Duc, lui proposans humblement, qu'en toute ceste négociation on les avoit tousjours entretenus avec de belles paroles et bonnes espérances, de méliorer leur condition moyennant quelque somme d'argent. Et maintenant tant s'en faut que leur condition soit meilleure, qu'au contraire on l'empiroit par des conditions auxquelles ils n'avoyent jamais jusqu'alors esté astraints, qu'ils supplioyent humblement S. A. de les vouloir laisser au moins en leurs libertez anciennes sans innovation, selon ses continuelles benignes promesses, afin que ses fidèles et humbles sujets des Valées peussent recevoir de ses gracieuses responses, les consolations espérées, et non occasion d'angoisses et regrets. Parquoi la supplioyent de faire réparer és responses, ce qui leur estoit tant préjudiciable et ennuyeux.

Le Duc leur respondit doucement: qu'il y pourvoiroit à leur contentement. Mais les financiers qui

avoyent desjà assigné les six mille ducatons, partie au gouverneur de Pinérol, et partie à d'autres grands, craignans quelque refus du payement d'iceux pour n'estre la response au gré des supplians, s'accordèrent de les y contraindre par l'emprisonnement des députez susnommés, lesquels estans retournés au chasteau pour supplier S. A. de leur faire délivrer un décret libre, et sans conditions ennuyeuses, on les fit entrer dans une tour dudit chasteau, où ils furent retenus cinq mois entiers dans une chambre, combien que non mal traittés, et le mesme jour qui estoit un samedi 29 de mars 1620, le gouverneur de Pinérol fit saisir douze hommes de la religion du val Luserne qui estoyent allés au marché à Pinérol, et les fit serrer dans le chasteau, où ils demeurèrent autant que ceux de Thurin, c'est assavoir, jusqu'à ce qu'on eust payé la somme demandée, aussi sans mauvais traittement.

Alors on escrivit promptement au sieur comte Philippe de Luserne, fils de feu sieur comte Charles, le priant de vouloir s'employer en cest affaire en faveur de la Valée, ce qu'il promit de faire par sa response du 10 d'avril. Puis le 18 lui et le sieur César Cernusco général des finances escrivirent à la Valée qu'elle envoyast des députez pour poursuivre la négociation: on pria que les deux détenus fussent mis en liberté au moins par la ville de Thurin, pour

pouvoir eux-mesmes exercer ceste charge, mais on ne le peut obtenir. Le gouverneur de Pinérol et son lieutenant promettoyent de délivrer les prisonniers moyennant qu'on leur portast promptement deux mille ducatons des six mille proposés, promettoyent aussi moyennant cela de s'employer pour leur faire avoir contentement à leur supplication: le mesme promettoyent plusieurs autres seigneurs, si on les en requéroit, ce qui occasionna du retardement, cependant qu'on penchoit tantost d'un costé tantost d'autre. Puis on craignoit qu'en ayant payé la somme on n'auroit pas pourtant ce qu'on désiroit. Les prisonniers detenus à Pinérol avoyent permission de venir par fois or les uns, or les autres visiter leurs familles, et solliciter qu'on portast l'argent demandé pour avoir leur délivrance; mais les détenus à Thurin ne pouvoyent sortir, et toutefois demeuroyent tousjours constans en la résolution de n'accepter rien de préjudiciable à leurs consciences, et anciennes libertez quoi qu'il leur peust advenir, comme ils tesmoignoyent tousjours à Thurin, et par la lettre suivante respondans à quelques pasteurs qui leur avoyent escrit pour les consoler:

« Très magnifiques et révérends seigneurs. Pour soustenir un grand coup faut estre armé d'une grande vertu qui soit fondée en la crainte de Dieu, en la connoissance de l'infirmité des choses humaines, en la

méditation de la toute puissance de Dieu, et du mespris de ce monde. Ce que nous vous disons pour vous asseurer que nostre emprisonnement ne nous fait point perdre courage, n'estans ici pour aucun crime que nous ayons commis qui mérite ceste affliction, mais pour une bonne cause. Ce qui nous fait confier qu'encores que nostre Seigneur permette que nous soyons affligés, il ne permettra pas pourtant que nous soyons opprimez, et qu'il nous fera la grâce de supporter alaigrement tout ce qui nous pourra arriver pour l'amour de Christ. Vos lettres très-agréables et très-désirées nous ont grandement consolez; nous recognoissons estre ce qu'elles contiennent, que nostre emprisonnement ne nous est pas advenu sans la providence de Dieu, parquoi, combien qu'elle nous soit un grand fléau corporel et consomption de vie, nous la supportons toutefois pour son nom très-volontiers, et en sommes plus contens, que si nous eussions préjudicié à nos consciences, et aux concessions bénignement ottroyées aux Valées; que si nous eussions voulu accepter les responses telles qu'on les nous a présentées, et que nous vous avons envoyées, nous ne serions pas maintenant en ceste adversité. Et vous déclarons que nous n'agréons point que pour obtenir nostre délivrance, on préjudicie en aucune sorte à nos consciences, et concessions susdites. Car nous aimons

mieux soustenir ceste prison par années, voire mesme pour toute nostre vie s'il est expédient, comme nous avons aussi déclaré au très-illustre général des finances, et à plusieurs autres des ministres de S. A., mais nous espérons que cela ne sera pas. Car nous avons un Prince clément et bénin, désireux de nostre bien et tranquillité, qui ne voudra pas préjudicier à nosdites consciences et concessions. Quant à ce qui ne touche la conscience, faut obéïr, comme nous avons faict jusqu'à présent, et employer vie et biens pour le service de S. A. comme est le devoir de bons sujets envers leur Prince. Nous nous confions que vos prudences pourvoiront à tout, comme sera expédient, et sur ce vous baisans très-humblement les mains, vous présentons de cœur nos humbles recommandations, et à tous nos parens et amis, leur priant du Seigneur tout contentement et prospérité. *Du chasteau de Thurin, ce 7 de may 1620.*

» De V. S.

» *Très-affectionnés serviteurs*

» Antoine Bastie.

» Jaques Fontaine ».

Ceux qui manioyent ces affaires tant d'un costé que d'autre, considérans l'impossibilité de faire accepter le décret avec les susdites conditions, et d'a-

voir les six mille ducatons prétendus, après avoir concerté avec ceux qu'il faloit, s'assemblèrent le 13 dudit mois de may les seigneurs président Ruffin, comte Scaglis, César Cernusco général des finances, et autres seigneurs, puis firent appeller les deux prisonniers, et leur dirent: « qu'ils avoyent fait en» vers S. A. ce qu'ils avoyent peu, afin que les Va» lées eussent tout le contentement désiré, mais que » S. A. s'estoit résolue à ceste finale conclusion de » leur donner le décret libre, et sans condition sauf » du temple neuf de S. Jean, qu'elle vouloit qu'on » fermast, avec délibérations que si les Valées n'en» voyoyent promptement recevoir ce décret, et payer » les six mille ducatons, elle vouloit que tous leurs » prisonniers détenus à Thurin et à Pinérol, fussent » envoyez aux galères, et après faire procéder contre » les autres des Valées rigoureusement, leur ordon» nant de le faire entendre promptement à leurs gens » és Valées ». Ce qu'ils firent le lendemain 14, et le président Ruffin escrivit aussi, et envoya au mesme temps les mesmes choses aux Valées.

Au mesme temps un seigneur françois de la religion, qui estoit auprès de S. A. à son service, escrivit aussi aux Valées que le nonce du pape ne cessoit de solliciter le Duc à prendre ceste occasion pour rompre du tout avec les Valées, et que pourtant ils avoyent besoin de peser bien les affaires, et user de

grande prudence en cestui-ci, pour ne s'enlacer par trop grande crainte, en quelque promesse de conséquence pernicieuse, et d'autre costé à ne se roidir par trop en ce qu'ils verroyent de pouvoir faire sans danger.

Sur ces advis les conducteurs des églises des Valées s'assemblèrent le 25 de may, et le tout considéré, on eut incontinent envoyé à Thurin pour parachever l'affaire, n'eût esté la condition de clorre le temple de Sainct Jean, laquelle on trouvoit fort dure, non seulement pour le grand besoin qu'on en avoit, mais aussi pource que c'estoit un édifice dédié au service de Dieu, et pource chose scrupuleuse à la conscience de le fermer. Car combien que les seigneurs susnommés, et autres eussent donné espérance de bouche et par lettres, que ce ne seroit que pour quelque temps, puis que S. A. n'avoit pas consenti à ceux qui eussent voulu qu'il fust démoli, mais seulement ordonné qu'il fust clos pour certaines raisons qui ainsi le requéroyent pour lors, toutefois on n'eust voulu consentir à ceste condition pour quelque temps, mais à la fin on trouva bon d'envoyer encore à Thurin quelque personnage capable, et agréable aux grands, pour faire ce qu'on pourroit, afin que ceste condition fust ostée du décret, et à ces fins on y envoya M. Barthélemi Miol, fils de feu sieur Hierosme Miol ministre d'Angrogne,

lequel ayant fait son possible envers les grands, pour faire oster ceste condition, escrivit aux supplians, qu'il n'en faloit plus parler pour lors, mais se contenter de l'espérance qu'on donnoit pour l'advenir. Parquoi on envoya incontinent les députez nécessaires, avec charge touchant les six mille ducatons, et d'accepter le décret, avec déclaration bien expresse que c'estoit sans préjudidicier à l'intention qu'on avoit de continuer avec le temps le recours vers S. A. pour obtenir ce qu'on n'avoit peu en ce temps. Les députez exécutèrent leurs charges, les prisonniers furent délivrés, et le décret retiré, lequel respondoit ainsi à la supplication présentée.

« Son Altesse conferme et commande que soyent » observées aux supplians les concessions faites le 9 » d'avril, 14 de may, et pénultiesme de septembre » mille six cens et trois, quant aux valées de Lu» serne, S. Martin, et Pérouse, et ensemble Roche» platte, S. Barthélemi, Prérustin, et autres lieux, » comme est supplié dans les limites gratieusement » tolérées seulement, nonobstant tout ordre au con» traire, et ensemble leur fait grâce, et remission » de toutes les peines encourues pour contraventions » à ses ordres, et pour autres délicts, et excez com» mis durant l'indult général, nonobstant les sen» tences du capitaine de justice, et du Sénat, déro» geant en ceci à ce qui est disposé par ledit indult.

» Et tout ceci S. A. le fait tant par grâce spéciale, » comme aussi moyennant finance de six mille duca- » tons payables à proportion selon l'usage des trois » valées susdites, et avec estoit adjoustée la condi- » tion susdite du temple qu'ils ne seroyent tenus à » autres despens et émolumens.

» *Signé :* CARLO EMANUEL.

» CARRON.

» *Visa :* ARGENTERO, CERNUSCO ».

Ce décret donné le 20 de juin 1620, fut intériné et approuvé par la Chambre ducale le 17 d'aoust suivant, et par le Sénat le cinquiesme de septembre, avec les seaux, signatures et autres choses requises à la deuë vérification et approbation. Mais le Sénat en l'approuvant reserva le capitaine Capel, qu'il avoit en ses prisons, et ne voulût qu'il fût compris en la grâce que le Duc avoit faite à tous délinquans des Valées, tellement qu'il demeuroit dans le danger. Mais dans le mesme mois de septembre monsieur le duc de Lesdiguières estant venu à Thurin, et en sa compagnie le sieur Bernardin Guérin, ministre, beau-frère dudit Capel, ils obtindrent finalement sa délivrance; ils envoyèrent aussi intercéder envers S. A. pour les exilés du marquisat, et pour le temple de

Sainct Jean, mais S. A. respondit que pour lors ne s'y pouvoit faire autre chose. Mais il conste par les lettres dudit sieur Guérin qu'on donna espérance de l'ottroyer en autre temps. Car escrivant à ceux de Sainct Jean le 26 d'octobre dudit an, il leur dit entre autres choses: sachez qu'il n'a tenu à nous, ni aux instantes prières de monseigneur le duc de Lesdiguières, que vous n'ayez eu vostre temple, et que nous y avons jetté des fondemens pour l'avoir avec le temps, cependant faut patienter, et se conduire sagement. Nous vous avons au moins ramené nostre Capel avec prou peine, etc.

Un peu auparavant estoyent arrivées és Valées les nouvelles facheuses du cruel et lamentable massacre des fidèles de la Valteline exécuté le 19 de juillet an susdit 1620 par un nombre de conjurés papistes, ainsi qu'on lit en l'histoire qui en a esté publiée.

CHAPITRE LIV.

Nouvelles faschèries contre les Valées. M. Paul Roero emprisonné, en danger, délivré. Papistes des Valées cerchent de mettre désunion entre les réformez d'icelles. Comment, et le succez. Troupes de monsieur de Cavouret és Valées. Mariage d'un gentil-homme papiste avec une damoiselle de la religion, et ce qui en advint. Nouvelles fascheries au val Luserne. Les réformez de Pravillelm troublez, puis pacifiez. Capitaine Garneri emprisonné pour la religion, deslivré. Sebastian Bazan emprisonné et martyrisé pour la religion.

Pour tout ce que dessus les Eglises des Valées ne peurent jouïr de long repos, leurs adversaires ne cessans de leur susciter des nouvelles fascheries générales ou particulières, sous des prétextes qu'ils alloyent journellement recerchant. Et premièrement sous prétexte de certains articles nouvellement publiez, ils firent tant qu'en quelques lieux, où les réformés avoyent leur cimetière joignant, ceux des papistes, il fallut qu'ils le quittassent pour prendre autres lieux plus esloignez. A la Tour où cela estoit les réformés ne regrettoyent sinon de ne pouvoir plus estre ensevelis avec leurs gens décédez. Car autrement ils eussent volontiers quitté ce lieu joi-

gnant le temple des papistes, et à la veuë des superstitions, pour prendre le lieu qu'on leur ottroya à eux plus en commodité.

Le prestre de la Tour fit aussi des essais pour voir s'il pourroit arracher quelques dismes de ceux qui ne les devoyent pas, et avoit pour solliciteur en ce fait un jeune gentil-homme de la Tour, estudiant à Thurin, zélateur papistique, mais qui voyant qu'il ne pouvoit obtenir à Thurin, ce qu'il désiroit pour le prestre, le conseilloit par ses lettres du 8 et 18 décembre 1620 de cercher d'en tirer quelque chose par accord amiable, sans attendre autre chose de Thurin; mais le prestre n'en eust rien, ni par l'une ni par l'autre voye, car rien ne lui en estoit deu, lesdites lettres indiquoyent aussi d'autres particularitez des practiques contre les réformez. Et on sceut aussi au mesme temps, d'où principalement estoit procédée la moleste à cause du temple de S. Jean.

En ce temps habitoit en la valée de Luserne, monsieur Paul Roero Lafranco, expert distillateur et intelligent en médecine, refugié du bas Piedmont pour la religion; cestui ci s'estant fait cognoistre en icelle valée par quelques années de séjour, un des principaux gentils-hommes papistes l'employa chez soy long temps à distiller, et à tirer des quint essences de plusieurs sortes, ce que continuant, quel

ques uns semèrent un bruit qu'on y faisoit autre que distillations ; puis au mois d'octobre du susdit an 1620 ledit Roeri estant venu au presche à S. Jean, il y fut attendu au sortir du temple par un des principaux seigneurs de la valée, accompagné des officiers de justice, et de plusieurs autres, qui le constituèrent prisonnier en vertu d'un ordre qu'ils en avoyent, pour des informations qu'on avoit eu (disoyent-ils) qu'il estoit faux monnoyeur. Le prisonnier protestoit du contraire et le peuple soupçonnoit que ce fust pour haine de la religion. Plusieurs grinçoyent les dents de despit qu'on le fust venu prendre comme par bravade et mespris à telle heure, et en tel lieu, et peu s'en fallut qu'ils ne passassent plus avant ; mais ledit seigneur entré dans le temple, protesta qu'on ne le prenoit point pour la religion, et qu'on ne l'en recercheroit point, et promit en foy de chevalier, que si on ne le convainquoit deuëment du crime de faux moyenneur, qu'il le ramèneroit lui mesme sans autre dommage au lieu où il le prenoit, et fit tant par ses protestations et promesses qu'on le laissa emmener sans bruit, mais non du consentement de tous, et fust enserré és prisons du palais du seigneur, qui l'avoit fait emprisonner, et tenu fort à l'estroit. Toutesfois il eust moyen d'escrire, et envoya une ample lettre pleine de protestations de son innocence et de prières d'estre aidé d'intercessions, ainsi addressée :

Aux vénérables pères,
Pasteurs des églises du val Luserne,
et pour addresse à M. Barthélemi Appie,
pasteur de l'église de S. Jean.

« Très-honorables pères au Seigneur. Je vous prie avec plusieurs larmes, qu'il vous plaise avoir mémoire de moy povret en vos sainctes oraisons, et m'estre en aide pour la vérité, et pour vous en asseurer, le Seigneur par un moyen admirable m'a ottroyé de vous pouvoir escrire, nonobstant que je soye tenu tant à l'estroit, que je ne puis parler qu'à celui qui me porte la viande corporelle. Je recognoi bien que ceci est une verge du Seigneur pour correction de mes fautes, et à bon droict, et loué soit son S. Nom, de ses douces visitations, mais quant au crime duquel on m'accuse, c'est la fausseté mesme, et vous jure en vérité, que je n'ay jamais fait telle chose, et veux que cette cy vaille un solennel jurement, qui soit contre mon âme, et mon corps sentence de condamnation, si je ne dis la vérité en telle manière. Moy Paul Roeri, ou de Lafranchi jure devant la très saincte présence du grand Dieu, devant lequel toutes choses sont descouvertes, et nuës, et devant ses S. Anges, et comme si j'estoy en présence de la S. Eglise, je jure dis-je qu'en toute

ma vie je n'ay fait, ou engravé monnoye aucune, de quelque sorte que ce soit, ni jamais esté compagnon d'aucun en tel affaire. Et si ce que je dis n'est la vérité, je prie le grand Dieu très haut, qu'il me face abysmer au profond des enfers, dans vingt et quatre heures après la lecture de la présente. Mes accusateurs et faux tesmoins sçavent bien que ce qu'ils m'imputent n'est pas vray, et ne sçay quel malin dessein ils ont contre moy pour me procurer ce grand mal, etc. ». Le reste de la lettre contenoit des plus amples protestations, et déclarations qu'il ne s'estoit employé qu'à distillations, et exactions de quint'essence, pour composer des médicamens salutaires, et qu'il ne pouvoit attribuer cette persécution qu'à la haine contre la religion, que pour tant il supplioit les églises de représenter ces choses au seigneur comte avec prières pour l'observation de ses promesses.

Cette lettre ayant esté leuë, les églises du val Luserne envoyèrent leurs deputez audit seigneur, pour solliciter la délivrance du prisonnier; mais ils n'en obtindrent que des réitérées protestations, et promesses, telles comme celles qu'il avoit fait dans le temple de S. Jean, en présence du sieur Appie pasteur, du consistoire, et principaux de S. Jean, lorsqu'il le fit constituer prisonnier, et peu après il fut conduit aux prisons du sénat à Thurin, d'où

il escrivit un grand nombre de lettres et en reçeut aussi plusieurs, avec les autres consolations que les pasteurs et églises lui peurent envoyer. Et cependant on faisoit de l'autre costé tout ce qu'on pouvoit pour le convaincre du crime imposé, et par ce moyen (comme on estimoit) en convaincre d'autres plus grands que lui. Mais ne l'ayant peu faire, on lui dit finalement qu'il lui falloit aller à la messe, ou à l'inquisition, tellement que refusant la messe il se trouvoit en grand danger. Mais Dieu lui suscita un des seigneurs de la cour du Duc, qui remonstra à S. A. les qualitez du personnage, et le danger auquel il estoit, tellement que le Duc le voulut voir et mettre à l'espreuve en distillations, extractions de diverses sortes de quint'essence, et compositions de rares médicamens, et l'ayant retenu quelque temps à son service pour telles opérations, il le mit du tout en liberté de se retirer chez soy, d'où il le rappelloit de fois à autre, jusques à ce que finalement ledit Roeri fut emporté par la peste l'an 1630 après qu'il eust fait une grande assistance aux autres pestiférez à S. Germain du val Pérouse, où il s'estoit retiré, et à ceux des environs.

Or les églises du val Luserne sous les promesses que lui avoyent faites les autres deux valées, ayant seules porté un si gros fardeau comme estoit la très-grande peine prise, et plus de douze mille du-

catons desboursez entre les despenses, et les six milles de finance, en demandoyent le remboursement ausdites deux valées de ce qui leur en pouvoit appartenir, mais on cognut que cependant que ceux du val Luserne pensoyent travailler pour tous, quelques adversaires de la religion avoyent travaillé és autres deux valées pour les faire résoudre à ne rien rembourser au val Luserne, et y engendrer par ce moyen une désunion perpétuelle. Ils s'estoyent efforcez d'en faire de mesme entre les communautez du val Luserne, ayant tasché de persuader aux plus hautes et retirées vers les montagnes qu'on ne leur demandoit rien, qu'elles n'avoyent point failli, qu'elles n'estoyent pas sages si elles se vouloyent entremesler és fascheries des autres, mais ils n'y gagnèrent rien, et l'union y continua du commencement à la fin. Mais ils ne gagnèrent que trop de gens aux autres deux valées, tellement qu'encores qu'il y eut des gens de bien, et prudens, qui eussent désiré qu'on eust remboursé le val Luserne raisonnablement, néantmoins certains gros politiques l'emportèrent à ne lui présenter que bien peu en comparaison de ce qu'ils devoyent, sous prétexte (ainsi persuadé par quelques papistes) que n'ayans ceux de leurs deux valées commis aucune faute qui mèritast finance, ils n'estoyent pas aussi obligez à la payer, et les autres despens, et que ce qu'ils avoyent offert, estoit seulement pour tesmoi-

gner leur charité et amour d'union, et pour la despense de l'intérination des concessions.

Après voyant que le val Luserne ne se contentoit pas de ce qu'ils avoyent voulu donner, et craignans d'estre pressez de plus grosse somme, ils se laissèrent persuader aux mesmes emmielemens des adversaires, à suivre un autre conseil pire que le premier, et ce fust de désavoüer toute la négociation du val Luserne, et par conséquent de ne se vouloir point servir du décret obtenu, ce qui fust presque cause de leur ruine, comme on verra ci après. Mais faut noter que ce maniement se faisoit seulement par quelques uns des deux valées, sans le sceu et consentement du général, et des plus gens de bien, qui après tesmoignèrent de telles procédures un grand mescontentement, quand ils en furent bien informez, et ceux qui s'estoyent aussi imprudement laissez conduire à mauvais conseillers en furent les premiers à en porter la peine. Car aussi tost qu'ils eurent renoncé au décret qui abolissoit toutes fautes commises jusques alors, moyennant la finance susdite, ils trouvèrent que Anthoine Martinat de Pinasche avoit failli en certaines choses, parquoi on le print prisonnier, mais fust recoux par quelques siens amis. Ce qu'il appaisa par une somme d'argent plus grosse que n'estoit tout ce qui appartenoit à la commu-

nauté de Pinasche, d'où il estoit pour contenter ceux du val Luserne.

Plus mal encores alla pour Jean Gilles aussi de Pinasche, et des plus opiniastres à ne rembourser le val Luserne; car incontinent que la négociation du val Luserne fust désavoüée, sous prétexte aussi de quelques excez, il fust prins prisonnier, sa maison bien fournie toute saccagée, tous ses biens saisis par justice, lui conduit à Thurin, et de là aux galères d'où encores il eschappa par grande dextérité; mais ayant toutesfois perdu plus de ses biens qu'il n'en eust falu à toute la valée de Pérouse pour contenter le val Luserne. Et le mesme advint à un des principaux du val S. Martin, sous prétexte qu'il avoit fait enterrer son beau père au cimetière prétendu des catholiques romains, combien que ceux de la religion y eussent tousjours enterré leurs morts, car on lui fit couster plus à lui seul, que n'eust payé tout le val S. Martin, en recevant le décret obtenu par la valée de Luserne, et payant leur part de la finance, et des frais, et alors ceux qui les avoyent si mal conseillez, n'aidèrent pas à les délivrer de peine, ains on tient qu'ils avoyent part au butin, et encor n'est ce pas le plus gros mal qu'ils souffrirent pour un tant mauvais conseil, comme on verra cy après. Mais ceci se propose non

tant pour remémorer les défauts passez, que pour instruction à l'advenir.

Suivit l'an 1621 au commencement duquel les Valées furent adverties que le sieur de Cavoret piedmontois, levoit des troupes en Dauphiné, Lionnois, et és environs, et qu'il n'y vouloit admettre aucun de la religion, sauf quelque simple soldat quasi incognu, et pour les conduire és dites valées, ce que leur estant fort suspect, elles employèrent ce qu'elles peurent pour estre deschargées d'un tant pesant et scrupuleux fardeau ; mais en vain, car elles y arrivèrent au commencement de febvrier, avec ordre d'y loger pour trente jours, puis après leur logeade y fust prolongée jusques au 7 de may qu'elles allèrent loger ailleurs, sans autre désordre dans les Valées, sauf qu'on eut advis de quelque dessein pour le temps de la Saincte Cène de Pasques, et que ces troupes, n'estans assez armées, on avoit secrettement fait venir de nuict quantité d'armes lesquelles on avoit mises és maisons de quelques gentils hommes qu'on nommoit, et combien qu'on n'adjoutast pas du tout foy à tels bruits sans asseuré fondement, on ne cessa pas d'y mettre l'ordre nécessaire pour prévenir les inconvéniens, et n'y eut par la grâce de Dieu autre mal, mais un des gentils hommes qu'on avoit nommez, et qui habitoit au milieu des églises du val Luserne, ayant entendu le soupçon

qu'on avoit semé de lui, en escrivit incontinent des grandes protestations au contraire à toutes les églises avec des termes fort picquants contre ceux qui avoyent inventé telles calomnies, et mesme contre ceux qui y avoyent adjousté foy.

Ce gentil-homme avoit du sçavoir, et approuvoit avec nous, que l'homme est justifié devant Dieu par la seule foy, comme il tesmoigna en septembre 1617 en une assemblée de personnes principales d'une et d'autre religion, approuvoit aussi nos prières et y assistoit és occasions, mais au reste pour la religion en général, il lui estoit contraire, ainsi qu'expérimenta principalement dame Ottavie Solara sa femme. Elle estoit fille d'un seigneur d'ancienne et fort illustre noblesse, et d'ancienneté aussi de la religion réformée, qui après avoir souffert au bas Piedmont des longues persécutions, et finalement la confiscation de toutes ses seigneuries et autres biens à cause d'icelle religion, se retira avec sa noble famille en la valée de Luserne, avec persévérance en icelle religion jusques à sa mort, avec autres tesmoignages de grande piété, laissans entre autres enfans cette fille bien instruite, et ornée d'autres belles qualitez, qui la firent désirer à ce gentil-homme riche, apparent, et en la fleur de son aage, et qui promettoit de faire avoir par son crédit à cette famille abbaissée de biens mondains tous ses biens confisquez

et de la remettre (moyennant ce mariage) en son lustre ancien, dequoi cette damoiselle et sa mère (dame aussi fort affectionnée à la religion) vindrent parler au ministre de l'église de la Tour, leur pasteur, lui proposant les grands biens qui pouvoyent provenir de ce mariage s'il se faisoit, mesmes à la religion, ainsi qu'on leur avoit donné à croire. Le ministre leur en dit ce qu'il devoit, selon la parole de Dieu, sa conscience et le deu de sa charge, nonobstant les protestations qu'elles faisoyent que ce seroit sans révolte de la religion qu'elles professoyent, toutesfois les continuelles tentations les firent finalement condescendre au mariage, dequoi elles retournèrent parler audit pasteur, non plus pour lui demander ce qu'elles devoyent faire, mais pour excuser ce qu'elles avoyent fait, la fille protestant tousjours qu'elle n'avoit promis, ni ne promettoit jamais de changer de religion, et qu'elle continueroit en celle en laquelle elle avoit esté nourrie, et en feroit profession tousjours, mesme au péril de sa vie. Mais elle se trouva déceuë, n'ayant jamais eu liberté d'en faire aucune profession publique, depuis que le mariage fust accompli, expérimentant à son grand regret ce qui lui avoit esté prédit, car elle n'avoit pas mesme le pouvoir de se conserver des livres de pseaumes et quelques autres de la religion pour les lire et s'y consoler à part, sinon fort secrettement en l'absence

de son mari, qui s'efforçoit par tous moyens de la destourner entièrement de sa religion ancienne, la qualifiant autrement femme de grand esprit et louable en tout, sinon qu'il n'y avoit moyen (disoit-il) de lui faire quitter ses opinions, elle ne pouvoit souffrir qu'on parlast mal de sa religion, ni s'abstenir d'en dire bien, et le mari tout le contraire, ce qui ne les laissoit jouïr de la consolation espérée, si qu'en peu d'années elle tomba en une maladie lente et mélancholique, qui l'emporta de cette vie en la fleur de son aage, tous les remèdes qu'on lui continua, ne lui ayans de rien servi, estant destituée de celui qu'elle désiroit. Et vers la fin de ses jours quelques honnestes femmes de la religion qui l'allèrent visiter, pensans la consoler, lui disoyent qu'elles avoyent bonne espérance que Dieu la relèveroit; « non (dit-elle) ne demandez pas cela à Dieu pour moy, priez plustost avec moy qu'il me retire de cette vie, cependant que j'ay encores l'amour à sa vérité, et que ce peu de lumière qui me reste reluit encores en moy », et mourut bien tost après. Ce que nous proposons selon la vérité pour miroir à ceux qui en ont besoin, en semblables occasions.

En ladite année 1621 on trouva une autre occasion pour troubler derechef ceux de la religion des Valées. Un ordre fut publié, qui ordonnoit à tout homme de quatorze jusqu'à cent ans de se consigner

avec spécification de tous ceux qui estoyent de la religion, dans un bref et précis terme, sous grosses peines, et peu après asçavoir le 17 d'avril, quelques principaux officiers de justice du sénat de Thurin firent adjourner par devant eux à Thurin, tous les chefs des familles de ceux de la religion des valées, sous prétexte de quelque désobéissance, et spécialement pour ne s'estre consignez à temps, ou n'avoir envoyé à Thurin dans le terme ordonné le roole des consignez: les adjournez comparurent par procureur qui défendit leur cause, tellement qu'on ne passa pour lors plus avant; mais le 22 d'octobre suivant le gouverneur de Pinerol envoya demander tous les syndiques des trois valées, d'une ou d'autre religion; ceux du val Luserne ayans comparus, et non ceux des autres deux valées, le gouverneur leur dit qu'il ne pouvoit leur signifier ce qu'il avoit à leur dire de la part de S. A. que tous les autres ne fussent arrivez, et cependant retint ceux de la religion, et congédia les papistes; puis en emprisonna d'autres du val Luserne, qui estoyent allés au marché à Pinerol; et au mesme temps le collatéral Sillan vint en la valée de Luserne, pour procéder contre les prétendus désobéyssans, lesquels délibéroyent de défendre leur droict par justice; mais à la persuasion de quelques uns qui leur alléguèrent les longueurs de telles actions, et la grande despense qu'il

leur conviendroit faire, ils accordèrent de payer encore mille ducatons pour estre laissés en paix, et cédèrent à la Chambre Ducale les droicts qu'eux du val Luserne avoyent contre les autres deux valées, pour le remboursement de leur part de la finance des six mille ducatons, et despens faicts. Laquelle cession ceux dudit val Luserne, n'eussent voulu faire en aucune façon: mais l'autre partie ne voulut faire l'accord, que moyennant ladite cession, et on recognut que c'estoit pour l'avoir qu'on leur avoit esmeu ce débat, et moyennant cela leurs prisonniers furent délivrés.

On inventa aussi au mesme temps un autre moyen pour troubler ceux de la religion de Bubiane, Campillon et Fenil, lesquels avoyent faict une cotisation de famille en famille pour payer leur part de ladite finance, et despens, la somme entière estant fort grande, telles aussi estoyent à proportion les particulières cotizations, parquoi plusieurs en murmurans, les moines prindrent cette occasion pour les faire révolter, et firent venir une ordonnance, qui exemptoit de tel payement tous ceux qui voudroyent aller à la messe, et leur promettoit-on d'avantage des grands dons; mais ils vouloyent que les persévérans payassent la somme entière, c'est assavoir avec leur part, celle de ceux qui se révoltoyent; mais il s'en révolta peu et des gens de peu d'estime, et les persé-

vérans combien que doublement surchargés, portoyent en patience la croix qu'on leur imposoit pour la vérité.

Environ le commencement de l'an 1622 on commença de voir és Valées le bref papal de Grégoire XV, sous la date du 27 may de l'année précédente, qui ottroyoit au Duc de Savoye le disme des revenus ecclésiastiques qui se trouveroyent en ses estats pour six ans, afin de lui aider à réprimer les hérétiques; et alors les clairs voyans préjugèrent que durant lesdits six ans on entreprendroit quelque chose contre la religion, afin que le pape sceut qu'il n'avoit pas employé en vain telle libéralité, et ne se trompèrent point. Car dès le commencement dudit an 1622 le préfect de Saluces envoya adjourner tous ceux de la religion de Pravillelm, et lieux circonvoisins, à comparoistre devant lui personnellement pour respondre aux interrogats qui leur seroyent faicts, à peine de la vie, et de la confiscation de tous leurs biens.

Les adjournés n'osèrent pas comparoistre craignans d'estre retenus, à cause de ce qu'ils n'estoyent pas sortis, quand les autres sortirent du marquisat, dix ans auparavant, et ne s'estoyent pas cependant révoltés ; n'ayans donc comparu dans le terme donné, ledit préfect par sa sentence donnée le 15 de mars les condamna tous au bannissement perpétuel hors

des estats de S. A., tous leurs biens confisqués, et venans à tomber entre les mains de la justice, à estre réellement pendus, et fut ceste sentence confirmée par le Sénat de Thurin le 7 de juin, et publiée à Païsane, le 29 dudit mois l'an 1622.

Alors les condamnés bien esbahis recerchèrent tous les moyens plus proches, et plus propres pour y remédier, mais ne leur succédant, ils furent conseillés d'implorer l'intercession de monsieur de Lesdiguières, combien qu'il eust desjà changé de profession extérieure de religion ; et ledit seigneur en estant requis par des personnes qui lui estoyent agréables, en escrivit ainsi à S. A.

« Monseigneur. Les habitans de Pravillelm en la la valée de Po, au marquisat de Saluces, sujets de V. A. s'estans apperceus qu'il lui plaist déférer quelque chose aux supplications qui lui sont faites de ma part, ont désiré de vous faire entendre par mon entremise quelques humbles remonstrances, dont je comprendrai le sommaire discours en ceste lettre. Je commencerai donc à vous dire, monseigneur, comme ils ont esté de la religion, depuis plusieurs siècles, qu'ils sont hors du passage, au coin d'une valée, povres laboureurs et bergers, qui ont tousjours esté laissez en l'exercice de leur religion, quelque ordonnance que V. A. aye fait pour les au-

tres, qu'ils ont vescu sans donner sujet de reproche à personne, entretenus leurs pasteurs sans empeschement, et que maintenant les ecclésiastiques et officiers de V. A. les troublent et travaillent de telle sorte que leurs biens en sont mis au ban, leur personnes aux prisons et aux géhennes. Ce sont les justes raisons qu'ils ont de recourir à la bonté de V. A. afin qu'ils puissent en repos gouster le fruict de ses gràces. Je la supplie en suite d'y faire considération puis qu'elle augmente en la personne de ces povres gens les obligations qui me font estre

Monseigneur,

Vostre très-humble et obéïssant serviteur

Lesdiguières.

A Grenoble, ce 29 juillet 1622.

Il en escrivit aussi à monsieur Marini agent pour le Roy en Piedmont en ceste sorte :

« Monsieur. Ces povres gens sont sujets de S. A. habitans en un petit lieu en la valée de Po au marquisat de Saluces, et font profession de la religion; ils sont pour ce sujet grandement travaillez, et recourent à S. A. par mon moyen, pour lui présenter leurs justes plaintes. Je vous supplie monsieur,

ne leur refusez point vostre favorable emploi, en considération que vous obligerez estroitement une personne qui est desjà par toute sorte de moyens,

» Monsieur,

» *Vostre bien humble, et affectionné serviteur,*

» Lesdiguières ».

Il en escrivit aussi à monsieur Einardon homme d'aage, de la religion, son agent en Piedmont, lui donnant charge de solliciter cest affaire le plus qu'il pourroit. Et en effect, combien qu'ils n'obtindrent pas par escrit authentique la révocation de ladite sentence, il leur fut néantmoins dit qu'ils pouvoyent demeurer, et qu'on n'exécuteroit pas la sentence contre eux, tellement qu'ils n'en souffrirent pour lors autre dommage que les despenses qu'ils firent à voyager, et la perte de quelque bestail qu'ils pensoyent retirer en la valée de Luserne, lorsqu'on les adjournoit à comparoistre, qui leur fust osté par les chemins.

Au mois d'avril de ladite année 1622 furent emprisonnés deux des principaux réfugiés pour la religion en la valée de Luserne, assavoir le capitaine François Garnier de Dronier, et Sébastian Bazan de Pancalier en Piedmont, le premier estant allé en Aceil pour quelque sien affaire, s'en revenant passa

près de Dronier le 20 d'avril, et s'amusa un peu à deviser avec quelque sien parent qu'il rencontra : de quoi le gouverneur de Dronier estant adverti, l'envoya incontinent arrester par ses soldats. Puis lui mesme y marcha, et nonobstant toutes les raisons qu'il produisit pour prouver qu'on n'avoit nulle juste raison de l'arrester, le gouverneur le voulut retenir prisonnier, disant en avoir commission expresse de ses supérieurs. Et le prisonnier protesta du tort qu'il lui estoit faict, et aux concessions de S. A. lesquelles permettoyent à tous ceux de la religion habitans en la valée de Luserne (du nombre desquels il estoit) de pouvoir aller librement par tous les estats de sadite Altesse, sans estre molestés pour cause de la religion. Mais le gouverneur s'excusant comme dessus, mena et serra le prisonnier au chasteau de Dronier, où il fut incontinent assailli par des moines, et autres qui n'oublièrent aucun de leurs artifices accoustumés pour l'esbranler, mais le trouvans invincible en la religion, lui furent ordonnés trois soldats qui ne l'abandonnoyent jour ne nuict. Ses parens papistes firent aussi tout ce qu'ils peurent pour le faire consentir d'aller à la messe, disans qu'il n'y avoit nul autre remède pour le délivrer d'une mort cruelle et ignominieuse, outre la confiscation de tous ses biens ; mais ils y perdirent leur temps, car il leur déclara comme il avoit faict

aux moines, que pour chose aucune qui lui peust arriver, il ne changeroit point de religion.

Ces continuelles tentations lui durèrent du lundi matin 20 d'avril jusqu'au mercredi 30 dudit mois, auquel jour arriva de Thurin un officier de justice avec grosse troupe de ses archers à cheval, lesquels ayans enchaisné le prisonnier avec des chaisnes de fer tout à l'entour du corps, et les pieds ensemble dessous le ventre du cheval, et les mains emmanotées, comme si c'eust esté le plus exécrable brigand du monde, le menèrent à Thurin, ne cessans tout le long du chemin de le travailler par injures et reproches d'estre un opiniastre en ses opinions, et d'y en avoir voulu induire d'autres, et ensemble l'exposant en spectacle par les villes et bourgs, où ils passoyent, car de jour lors que ses barbares conducteurs alloyent repaistre en quelque hostelerie, ils le laissoyent ainsi enchaisné et gardé devant le logis, en lieu public, la chaîne attachée au treillis de fer de quelque fenestre, ou anneau fermé en quelque muraille, et de nuict ainsi enchaisné le serroyent en quelque lieu bien seur et gardé, et croit-on qu'ils choisirent expressément le premier jour de may, grosse feste parmi les papistes, pour lui faire plus de honte par les villes en présence des peuples festoyans, combien que le prisonnier

s'en réputoit d'autant plus honoré, puisqu'il ne souffroit ces opprobres que pour l'amour de Christ.

Ils arrivèrent à Thurin le 2 jour de may, et fourrèrent le prisonnier dans la prison du chasteau appelée Purgatoire, où il souffroit de continuelles injures des autres prisonniers, qui en haine de la religion, outre les opprobres de paroles, jettoyent contre lui toutes les ordures que le lieu leur pouvoit fournir, ne lui laissoyent prier Dieu que de cœur; sauf de nuict qu'ils n'y voyoyent goutte; ou qu'ils dormoyent, tellement qu'il fut contraint de prier le geôlier de le changer de prison, ce qu'il fit, et le mit en celle qu'ils appellent enfer; en laquelle (outre les misères qui y sont communes aux autres prisonniers) il lui fallut souffrir la continuation des susdites injures et autres tentations continuelles pour le destourner de la vraye religion, ce qui dura l'espace de trois mois.

Cependant ses parens et amis qu'il avoit en bon nombre, et d'honorable qualité, selon le monde, ne cessoyent de solliciter pour la délivrance, et firent tant que S. A. ordonna que bonne et briefve justice lui fust faite. Parquoi ceux qui en eurent la charge y travaillèrent par seize jours continuels, ne l'examinant que sur les calomnies que les moines lui avoyent reprochées dans le chasteau de Dronier, desquelles s'estant suffisamment justifié, et ne res-

tant que le principal, assavoir la profession de sa religion, laquelle il avoüa et protesta d'y vouloir vivre et mourir, il fut finalemeut délivré sous condition : qu'il ne retourneroit plus sur le terroir de Dronier, qu'il ne disputeroit plus de matière de foy, et donneroit pleige pour deux cens escus d'or de la promesse qu'ils lui faisoyent faire de se présenter en justice toutesfois et quantes qu'il y seroit demandé. Il estoit l'un des cinq notables et principaux de Dronier que S. A. avoit confinés en la valée de Luserne pour la religion ; parquoi ayans ceux de ladite valée et habitans en icelle, publiques concessions de S. A. de pouvoir vivre en la religion réformée sans estre molestés pour icelle, ils n'avoyent nulle raison de se tourmenter pour icelle, comme ses adversaires eussent voulu.

Estant délivré il retourna en la valée de Luserne où il s'estoit marié ; puis fit quelques voyages de l'un desquels s'en retournant par la Provence, et par Nice, quelques papistes ses cognoissans l'ayans trouvé delà le col de Tende[3], s'accompagnèrent avec lui à passer ledit col, pour venir en Piedmont, et par chemin en lieux solitaires le tuèrent en haine de la religion, comme on estime, en son aage d'environ cinquante cinq ans, homme apparent, et vaillant en guerre spirituelle et corporelle. Le sieur Jean Baptiste Garneri frère du meurtri fit quelque

temps poursuite en justice contre les meurtriers, assez cognus et convaincus. Mais d'autant qu'ils avoyent tué un homme de considération, et affectionné à la religion, ils trouvèrent tant d'advocats, qu'ils en eschappèrent assez légèrement.

Sébastian Bazan fut emprisonné le 26 d'avril, 6 jours après le susdit Garneri. Il estoit natif de Pancalier, situé comme au centre de la plaine du Piedmont, où les habitans souloyent estre la pluspart de la religion, et y avoyent eu parfois l'exercice public d'icelle, mais les persécutions en ayant banni la pluspart, quelques bonnes familles s'y conservèrent encores par quelque temps sans changement, entre lesquelles fut celle de Louys Bazan, lequel ayant plusieurs fils, et entre iceux le susdit Sébastian, il l'envoya avec un des autres, aux escholes en la valée de Luserne, tant pour apprendre les sciences que pour les eslongner des débauches, et superstitions coustumières en tels lieux riches et peuplés ; mais finalement les espines couvrirent en ceste honneste famille la semence de vérité, sans l'estouffer, car après que les réïtérées persécutions l'eurent faict ployer pour quelque temps vers le papisme, et gémir en ceste condition, le père Louys estant décédé, le susdit Sébastian, Joseph, et Matthieu frères, avec leur famille et leur mère honneste vefve se retirèrent en la valée de Luserne avec Bernardin Rives leur

cousin, et s'adjoignans aux églises réformées d'icelle valée, ils y continuèrent avec zèle et piété en la profession de la religion, et en l'exercice de marchandise pour s'entretenir.

Or ledit Sébastian estoit fort affectionné défenseur de la religion et ennemi des vices, parquoi les ennemis des vrayes vertus et de la vérité, le voyoyent mal volontiers pour ce regard (combien qu'autrement il fût en réputation entre tous d'homme de bien, moralement franc, et vertueux). Parquoi à l'instigation des adversaires de la religion il fut assailli, et faict prisonnier dans la ville de Carmagnole, où il estoit allé pour son trafic, et pource qu'il estoit homme apparent, et vaillant, ils le surprindrent en telle manière qu'il n'eut aucun moyen d'eschapper des mains de ceux qui l'avoyent enveloppé de tous costez, au milieu d'une ville telle que celle là, nonobstant qu'il y eust plusieurs bons amis qui regrettoyent extrêmement de ne lui pouvoir donner l'assistance qu'ils désiroyent.

De Carmagnole il fut conduit et serré és prisons du Sénat à Thurin, où il fut détenu jusqu'au 22 d'aoust suivant, durant lequel temps on ne cessa de solliciter pour sa délivrance, par supplications à S. A. et par intercessions de ceux qu'on pensoit y pouvoir servir. On continuoit aussi à le consoler par visitations, lettres, et toutes autres assistances pos-

sibles. Il estoit mon intime, et ancien ami, et compagnon d'estude en nostre jeunesse, et entre plusieurs lettres que je lui fis tenir, il eut moyen une fois de me rescrire comme s'ensuit :

« M. et A. en Christ. J'ay receu le 7 du courant celle qu'il vous a pleu de m'escrire, et en icelle pris très grand plaisir et resjouissance, l'ayant trouvée remplie de tant de sainctes sentences, admonitions, et exhortations, d'autant plus que je considère en icelle, combien Dieu me favorise, induisant tels personnages, à escrire à moi qui suis tant foible instrument, et à m'exhiber assistance en choses licites, et honnestes, dequoi je les remercie de tout, et ne le refuse pas, si l'occasion s'en présente, estant celle-ci celle qui requiert l'employ des amis, et d'autant plus que je n'ay secours d'aucun que de Dieu seul, qui nous fait triompher en Jésus-Christ au milieu de nos ennemis, nous ornant de force, d'espérance, et de persévérance, telle que nos adversaires ne la peuvent croire, parquoi tout leur dessein est de nous faire ployer à leurs intentions par longue prison; mais je m'asseure que le Seigneur ne m'abandonnera point, ains continuera envers moi ses faveurs. Cependant je vous donne advis que ma cause est remise és mains de S. A. ce qui me fait estimer que si quelque personnage qui lui fût agréable y estoit employé, on pourroit facilement obtenir ma

délivrance ; parquoi je vous supplie que si vous y pouvez trouver quelque moyen légitime il vous plaise l'employer. Cependant je vous prie de m'assister par vos sainctes prières accoustumées, qui ne seront point (comme j'espère) infructueuses, et Dieu soit celui qui vueille mettre la main à l'œuvre pour l'amener à sa perfection, afin qu'estans fondés et consolés en ses sainctes promesses, nous puissions une fois triompher avec nostre capitaine Jésus-Christ en son royaume céleste. A Dieu seul immortel, invisible et éternel, soit toute louange, honneur, et gloire par J. Christ. Amen. Je vous prie de visiter ma famille, et exhorter ma femme à demeurer constante en la crainte de Dieu, et à persévérer en la voye du Seigneur, elle a besoin de chaudes admonitions, et de douces asseurances des faveurs du Seigneur, pourveu qu'elle soit persévérante en sa sainte vocation, et comme vous saurez mieux faire, que moi escrire, et sur ce finissant, je vous prie de présenter mes humbles recommandations à tous les révérends pasteurs, et à tous les frères en J. Christ en général et à toute votre famille en particulier, vous priant du Seigneur toute félicité et contentement. Des prisons le 14 juillet 1622.

» D. V. S. R.

» *Affectionné serviteur, frère et fils*

» SEBASTIANO BASANO ».

L'inquisition cependant travailla tant pour avoir ce prisonnier, qu'enfin, contre l'attente, et au grand regret des fidèles, il lui fust délivré, tellement que le 22 aoust on le vid sortir des prisons du sénat, et estre conduit en celles de l'inquisition, où il fust premièrement assailli par toutes sortes de flatteries, et promesses pour le faire fleschir, mais le trouvans tousjours constant ils passèrent aux menaces et injures, et de là aux cruautés inquisitoriales, le despouillant quelquesfois tout nud, et le flagellant jusques au sang, de la teste jusques aux pieds, pour lui faire renoncer la religion; dequoi estant advertis les fidèles continuèrent leurs requestes à S. A. pour le faire délivrer des mains tant cruelles, attendu l'innocence du prisonnier tesmoignée par authentiques tesmoignages des gentils-hommes et autres principaux papistes ses cognoissans, tant de la valée de Luserne que d'ailleurs, le qualifians homme de bien, et louable en tout horsmis le fait de la religion, mais ne pouvans rien obtenir, ses amis furent conseillés d'avoir recours à monsieur le connestable de Lesdiguières, à l'exemple d'autres ausquels son intercession envers S. A. avoit eu bonne issue : mais d'autant qu'il avoit changé de profession de religion, on eust recours à sadite intercession vers S. A. par le moyen d'un personnage

vénérable et agréable audit seigneur, lequel escrivit à S. A. la lettre suivante :

« Monseigneur. Je suis coustumier d'addresser mes très-humbles et ordinaires prières et supplications à V. A. pour ses propres subjects et en possession certaine de n'estre jamais esconduit, ni refusé de tout ce que je lui demande pour eux, c'est pourquoy ils s'addressent tousjours à moy en leurs nécessitez, et V. A. y pourvoit gracieusement quand je luy addresse mes humbles supplications en leur faveur. Je demande maintenant à V. A. la vie, et la liberté d'un nommé Sébastian Bazan piedmontois, détenu és prisons de l'inquisition de vostre ville de Thurin. Il est homme qui vit moralement bien, et si ceux qui font profession de la religion qu'il professe, estoyent punis de mort, les grands princes chrestiens, et V. A. particulièrement perdroyent beaucoup de subjects, et seroyent en peine de repeupler leurs estats. Le roy a donné la paix par tout son royaume à ceux de cette religion. Je conseille hardiment et sans crainte V. A. comme son très-humble serviteur, d'en user ainsi, parceque c'est le moyen d'establir fermement le repos en vos estats, et de vous faire recognoistre de tous vos subjects pour prince débonnaire, et qui espargne le sang des siens, comme elle a tousjours faict, s'il lui plaît m'accorder ce

que je lui demande pour ce Bazan. Et quand V. A. ne vueille qu'il demeure en ses estats, il se retirera hors d'iceux, et bénira V. A. et pour cette sienne grâce. Je demeure,

» Monseigneur,

» *Vostre très humble serviteur*,

» Lesdiguières.

» A Paris, ce 15 febvrier 1623 ».

Il en escrivit aussi une à monsieur Marini agent du roy de France auprès de S. A. afin qu'il présentast sa lettre à S. A. et y joignît ses intercessions verbales, et une autre aux mesmes fins à monsieur Eynardon, qui s'y employèrent; mais S. A. leur respondit qu'il en escriroit la responsé à monsieur le connestable Lesdiguières, et cependant la sentence estant arrivée de Rome, on le brusla vif à Thurin sur la place Palais, après avoir souffert les barbares cruautez de l'inquisition par l'espace de quinze mois, et vaillamment surmonté toutes les tentations qui lui furent présentées pour le faire révolter de la religion. Car des prisons du Sénat où on l'avoit détenu par quatre mois, on l'avoit conduit en celles de l'inquisition, le 22 d'aoust 1622; et fut bruslé le 23 de novembre 1623 et furent présens à son martyre plusieurs des principaux de la religion de

la valée de Luserne ses cognoissans, qui eurent le moyen de le consoler par amiables signes de piété. Or on lui avoit mis un baaillon ou mords à la bouche, afin qu'il ne peut rendre conte de sa foy, ni des causes de sa mort. Mais outre qu'il le faisoit assez cognoistre par signes cependant qu'il fust baaillonné, estant sur le tas de bois, il fit tant qu'il fust délivré de tel empeschement, ayans fait sortir le mords de sa bouche, et alors il employa tout ce peu de temps qu'il eut de parler, en paroles de grande édification, jusques à ce que le feu estant mis au bois il commença de chanter à haute voix un pseaume qu'il continua jusques à ce que la violence du feu lui osta la parole, les assistans de la religion n'ont peu du tout asseurer quel fust le pseaume qu'il chanta à cause du grand bruit du peuple, toutesfois ils disoyent qu'il leur sembloit à la voix estre le cantique de Siméon. Ils virent (disent-ils) un grand nombre de personnes qui pleuroyent à chaudes larmes et mesme des personnes de haute qualité.

On afferme que lors que sa sentence lui fut prononcée, il dit qu'il prenoit en gré cette mort, comme ordonnée de Dieu, et pour sa gloire; mais que quant aux hommes telle sentence estoit cruelle et injuste, et que ceux qui l'avoyent donnée en rendroyent bien tost conte à Dieu. Or d'autant que celui qui l'avoit

prononcée (à ce qu'on afferme) ayant soupé en sa maison tout pensif et mélancholique, mourut tost après sans précédente maladie, cela donna occasion à plusieurs d'en faire des jugemens, lesquels les plus prudens laissent au secret du Seigneur.

CHAPITRE LV.

Nouvelles persécutions en Piedmont, et au comté de Barcellone pour la religion. Occasions et prétextes de troubles au val Pérouse. Armée à S. Germain, ses efforts, repoussés. Sa retraicte, avec autres particularités pour telle occasion.

L'année 1623 commença avec des nouvelles fascheries contre les réformés en Piedmont, par un édict publié contre ceux qui tenoyent domicile ou boutique ordinaire hors des lieux tollérez és Valées, et lieux circonvoisins, auquel édict estoit expressément déclaré que c'estoit pour se conformer au bref du pape Grégoire XV. Mais y estoit réservé le libre commerce, et traffic, auquel S. A. déclaroit ne vouloir estre par ledit édict préjudicié, et toutefois les magistrats en quelques lieux s'efforcèrent de troubler ceux de la religion qui selon leurs concessions, et anciennes coustumes trafiquoyent par le Piedmont. Le podesta de S. Second pensoit avoir dequoi mo-

lester les réformez qui habitent au bas de Prérustin, mais eux ayans eu recours à S. A. silence fust imposé audit podesta, pour ledit affaire, et le mesme fust fait au sieur Charles Gorene podesta de Vigon qui avoit arresté quelque bestail et marchandise de quelques particuliers du val Luserne; ayant esté ordonné audit podesta de relascher incontinent lesdites choses arrestées. Et pour obvier à la continuation de telles molestes, les Valées de la religion ayans présenté une requeste au duc, ils en obtindrent un édict déclaratoire donné à Thurin le 4 de mars 1623 par lequel S. A. *défendoit à toutes sortes de personnes de molester ceux de la religion des Valées, en leur libre commerce, ni ceux qui iroyent moissonner, tenir aires, ou pour quelque autre affaire politique que ce fût, et par ainsi pour ceux des Valées ces molestes ne continuèrent pas.*

En ce mesme temps la persécution estoit fort embrasée contre ceux de la religion de la valée de Barcellone, qui nonobstant les persécutions précédentes s'y trouvoyent encores en grand nombre. Car on y publia un édict qui enjoignoit à tous les réformez habitans en ladite Valée de se renger à la messe dans un tel jour préfix, ou bien s'aller présenter personnellement à Thurin devant l'auditeur du Prince Cardinal de Savoye, auquel le Duc son père avoit donné la jouyssance d'icelle Valée. Sur quoi les ré-

formez présentèrent plusieurs requestes, mais ne peurent esteindre la persécution furieusement sollicitée par sieur Jean François Dreux préfect en la dite valée, P. Bouveti, moine dominicain, et un advocat fiscal, et patrimonial, commis pour ce faire, lesquels le 18 avril 1623 firent publier des mandemens par toute ladite valée, enjoignans à tous les réformez d'icelle d'aller escouter les prédications dudit moine Bouveti sous grosses peines, et à tous juges subalternes, consuls, et autres ayans authorité de faire observer lesdites ordonnances par tout exactement, tellement que les persévérans en la religion, après avoir beaucoup travaillé en vain pour y remédier, furent contrains de céder à la violence, et sortirent grand nombre de familles, qui se retirèrent les uns és prochaines villes du Dauphiné, autres à Orange, autres à Lion, autres és Valées de Piedmont, et autres ailleurs és églises réformées, où on les reçeut avec toute sorte de bonne affection.

Quant aux valées de Piedmont, celle de Luserne jouyssant en cette année de quelque repos, celle de Pérouse fust particulièrement troublée tout le long d'icelle par continuelles fascheries, la plus part survenues par les cauteleux conseils de quelques rusés papistes d'icelle, à ce poussez par la moinerie, et trop facilement escoutez et suivis par quelques autres, ainsi qu'a esté marqué cy devant. Les officiers

de la Chambre ducale y sollicitoyent le payement de ce que ladite Valée devoit pour la finance des six mille ducatons, la valée de Luserne ayant esté contrainte d'en céder ses droicts à ladite Chambre, (comme a esté dit). Ici lesdites papistes conseillèrent derechef les réformez d'icelle valée de désavouër de nouveau la supplique et décret présenté, et obtenu par le val Luserne, leur disants qu'ainsi faisant la Chambre ducale ne leur pouvoit rien demander, et que cependant entre tous ceux des deux religions du val Pérouse, présenteroyent une requeste à S. A. laquelle comprendroit tout ce que leur valée avoit besoing, tant pour les affaires de la religion, que pour les politiques, et que si pour obtenir les demandes de ladite supplique, il falloit payer quelque somme, qu'on la payeroit en commun par ceux des deux religions, mais qu'il le falloit faire tost et secrettement, pour obvier incontinent aux gros despens que les commissaires susdits de la Chambre faisoyent.

Les réformez auxquels ce captieux conseil fust communiqué, qui estoyent peu en nombre, eussent voulu (selon le devoir et la coustume), le communiquer à leurs pasteurs et peuples pour en avoir leur advis et adveu. Mais les autres (c'estoit en un conseil politique, commun de la valée) leur sceurent proposer tant d'apparentes raisons pour leur per-

suader qu'il faloit le faire promptement dans ledit conseil, qu'ils y consentirent finalement, et laissèrent former la supplication au chastelain de la valée, papiste, rusé, qui la réduisit à sept articles, desquels les six estoyent purement politiques, et le 4 seul demandoit pour ceux de la religion ce qu'ils avoyent desjà sans contredit, par concessions et par long usage, comme, de pouvoir librement jouïr de leurs temples, de pouvoir tenir des escholes, de pouvoir librement contracter des biens immeubles avec leurs voisins papistes, et autres choses semblables. Les articles politiques estoyent pour la plus part autant pour les uns que pour les autres, mais il y en avoit quelques uns qui ne servoyent que de bien peu aux réformez, et fut ordonné que le chastelain auroit la charge de cette supplication, comme celui qui estoit le plus versé en tels affaires, et qui outre cela avoit accez envers les grands, et grande privauté avec quelques uns de ceux auxquels il se faloit addresser. Mais l'expédition de ce recours fut retardée par quelques actions qui y survindrent alors de suite, par lesquelles les esprits de plusieurs furent fort altérez, et premièrement advint l'entreprise des moines du Périer contre le sieur André Chamforan jadis ministre, lequel ils avoyent fait prendre prisonnier, sous prétexte de quelque dispute qu'il avoit euë avec eux, afin de le forcer par la prison,

à ce qu'ils n'avoyent peu faire par leurs autres monacaux artifices, et le faisoyent conduire vers Pinérol; mais quelques siens amis remonstrèrent à ceux qui le conduisoyent qu'en ce fait ils violoyent les priviléges de leur valée, qui défendent d'en distraire aucun par prison, que sa cause n'ait esté premièrement cognuë et jugée par le chastelain, qui est leur juge ordinaire, comme est le podesta au val Luserne, parquoy protestoyent contre les violateurs, lesquels sur ce quittans là le prisonnier se retirèrent sans que pourtant on leur eust fait aucune force ni outrage, et toutesfois les moines allèrent exaggérer ce faict devant les grands, comme si ce faict eust esté un grand crime, pour rendre odieux ceux la religion.

Peu après arriva que les réformez de Pinache bastissans leur clocher, au lieu que le sieur Guidet délégué de S. A. leur avoit désigné, comme a esté dit au chapitre 51, les moines et prestres de la Pérouse importunèrent quelques officiers de justice venus de dehors pour autres affaires, de leur aller défendre ce travail, sous prétexte que c'estoit jour de feste. Ces justiciers qui ne sçavoyent pas qu'en ces lieux là on n'estoit pas astraint à l'observation des festes, y allèrent, et pour espouvanter les autres mirent les mains sur deux de ces ouvriers pour les emmener prisonniers; mais le peuple se plaignant hautement

de la violation de leurs libertez, ces justiciers craignans d'irriter d'avantage le peuple, laschèrent les prisonniers sans aucun outrage ni d'un costé ni d'autre, et toutesfois les adversaires de la religion firent tout ce qu'ils peurent pour criminaliser tous ceux qui estoyent là présens, et les rendre odieux aux supérieurs.

Au mois d'aoust suivant de ladite année 1623, l'archevesque de Thurin venant du Dauphiné et passant par le val Pérouse, se logea en une hostellerie avec sa suite, où il fit des despens pour 32 ducatons, puis s'en alla sans payer, estimant que la valée le desfrayeroit, mais les papistes ne le voulans faire seuls, et les réformez n'y ayants voulu contribuer pour la conséquence, il fallut que l'évesque payast ses despens, mais ce fust en indiquant qu'il s'en souviendroit.

A tout cela s'adjoignit que un auditeur de la Chambre ducale, ayant esté commis pour examiner toutes les escritures du maniement des affaires communs des communautez du val Pérouse de plusieurs années, arrivé en ladite valée, fit commandement à tous ceux qui avoyent eu le maniement des affaires desdites communautez, de lui porter toutes les escritures concernantes lesdits maniemens en tant d'années, ce qu'estant fait, et lui n'ayant pour lors le loisir de les examiner, les serra dans des coffres les-

quels il cachetta en bonne forme, et les donna en garde à quelques principaux de la Pérouse, espérant d'y trouver dans peu de temps dequoi moissonner pour soy mesme et pour ceux qui estoyent à ce commis. Mais à son retour il trouva les coffres rompus, et les escritures emportées, dequoy estant extrèmement fasché, il fulmina des terribles menaces contre ceux qui avoyent eu les coffres en garde et aussi contre ceux qui avoyent manié lesdits affaires communs, lesquels il jugeoit estre tous complices d'un tel fait, pour l'intérest qu'ils y pouvoyent avoir.

Or pource qu'en ceci les papistes estoyent en plus grand danger que les réformez, pource que non seulement ils avoyent manié lesdits affaires communs en compagnie des réformez, mais aussi ils avoyent eu spécialement la charge et garde desdits coffres, lesdits papistes craignans quelque rude coup de baston, pressèrent la sollicitation de la supplication susdite, en laquelle ils supplioyent que moyennant trois mille ducatons effectifs il pleut à S. A. octroyer aux supplians tout le contenu en leur supplication, et spécialement de leur ottroyer un pardon général de toutes les fautes qu'ils pouvoyent avoir commises jusques alors, tant politiques que pour fait de la religion, à quoi s'entremirent les moines pour délivrer leurs papistes des grandes terreurs qu'ils avoyent d'un dur chastiment à cause des seaux rompus, et

escritures emportées d'entre leurs mains, et tant diligentèrent que la supplication susdite fust décrettée le 6 d'octobre an susdit 1623 ottroyant tout ce qu'elle contenoit de favorable aux papistes ou de commun entre eux et les réformez, moyennant trois mille ducatons, de la paye desquels les papistes estoyent exempts, et encores estoyent les réformez condamnez à démolir six de leurs temples (présupposez estre hors des limites) sous grosses peines, avec autres particulières restrictions fort préjudiciables, ni ayant presque de favorable pour eux que la générale confirmation des concessions intérinées, qu'estoit ce que ceux de la valée de Luserne avoient desjà obtenu pour eux.

Ceux qui manioyent cest affaire tindrent pour quelque temps ces responses cachées, prévoyans que elles engendreroyent des grands murmures et mescontentemens, mais finalement le chastelain en fit voir une copie aux réformés, lesquels s'appercevans assez tard, combien pernicieux leur estoit le conseil de ceux qui s'estoyent ingérés à désadvouër la négociation du val Luserne, et à présenter des nouvelles requestes concernantes tels affaires, sans la communication des principaux directeurs des églises, et du général des peuples, conclurent de composer et présenter une requeste à part, pour représenter bien humblement ces choses à S. A. la supplians de

faire modérer les responses susdites, fondées sur des erronées et calomnieuses informations de leurs passionnés adversaires, qui taschoyent de les forclorre de leurs temples et d'autres libertez, desquelles ils avoyent jouï desjà par si long temps paisiblement, requérans de n'estre ainsi injustement condamnés sans estre ouys en leurs raisons, et de n'estre obligés à payer de la finance proposée, sinon ce qui leur appartenoit à proportion de leurs biens, comme on faisoit és autres payemens communs, puis que les catholiques romains avoyent leur part du bénéfice que ce décret leur ottroyoit.

Ceste requeste qui peut estre eut remedié au mal prochain, n'estant portée ni présentée à temps, par la lenteur de ceux qui en avoyent la charge, et la Valée n'effectuant ce que le décret portoit, le gouverneur de Pinérol alla à Pinasche, et y proposa les inconvéniens qui arriveroyent, s'ils ne les prévenoyent par quelque obéyssance, exhortant à démolir au moins une partie du clocher nouvellement faict, afin qu'il peust escrire à S. A. qu'ils avoyent en partie obéi; mais ceux de Pinasche respondirent qu'ayans donné ordre d'envoyer leurs supplications à leur Prince, ils désiroyent en attendre ses bénignes responses, avant que prendre autre résolution, dequoi le gouverneur se contenta, mais la négligence de quelques uns qui n'estimoyent pas fort préjudi-

ciable le delay de quelques sepmaines au commencement de l'hyver, fut cause d'un grand mal, car n'y ayant ni obéyssance, ni nouvelle supplication, et les adversaires de la religion importunans incessamment S. A. et lui exaggérans la prétendue obstination de ceux du val Pérouse, elle ordonna ce qui estoit nécessaire pour un sévère ressentiment.

Et premièrement ayant desjà fait lever un régiment d'infanterie françoise sous la charge du sieur de Savine gentil-homme dauphinois papiste, ledit régiment eut ordre de se venir loger és trois valées, où il arriva au commencement de janvier 1624. Et au mesme temps se faisoyent des levées de gendarmerie en divers endroits du Piedmont. Le 15 dudit janvier le Duc estant à Rivoles donna ordre au collatéral Syllan d'aller au val Pérouse, et faire commandement aux réformés de démolir les six temples nommés au décret, et en cas de refus, qu'il eust à advertir le comte Camille Taffin qui avoit ordre d'assembler la gendarmerie és environs pour y entrer, et faire exécuter ladite démolition par la force des armes. Le 25 de janvier les troupes françoises du sieur de Savine logées en la valée de Luserne, s'assemblèrent toutes à Bubiane, et de là allèrent à S. Second, où elles furent armées, et munitionnées, et alors fut manifesté le dessein qu'on soupçonnoit. Parquoi les réformés du val Luserne envoyèrent in-

continent de leurs principaux pour advertir leurs frères du val Pérouse des apprests qu'on faisoit contr'eux, et leur exhiber toute juste et fraternelle assistance. Ceux du val Pérouse les remercièrent, et prièrent d'aller intercéder pour eux vers le comte Taffin qui estoit à Pinérol avec autres grands, et le prier de ne point procéder contr'eux par la force des armes, mais que si on présupposoit qu'ils eussent failli, qu'ils prioyent que la cause fust cognuë et jugée par la voye ordinaire de justice, où ils peussent produire leurs raisons. Et qu'estans humbles et fidèles subjets, et serviteurs de S. A. ils ne devoyent point estre traittés comme ennemis.

Les députez du val Luserne ayans proposés ces choses au comte Taffin, et l'ayans prié d'intercéder envers S. A. pour ceux du val Pérouse, qui n'estoyent point rebelles, comme on les qualifioit, mais calomniés par leurs adversaires pour la haine contre la religion, le comte susdit disant qu'il ne pouvoit désister de sa commission, les autres lui dirent qu'ils ne pourroyent point aussi abbandonner leurs frères persécutés pour la religion.

Le 27 de janvier le collatéral Syllan avec plusieurs autres seigneurs alla au val Pérouse, fit assembler le conseil de la valée, et leur proposa l'ordre qu'il avoit de S. A. et les exhorta à l'obéyssance. A quoi ils respondirent, qu'ils avoyent dressé une requeste

pour présenter à S. A. et désiroyent en attendre sa clémente response. Le collatéral l'ayant veuë la trouva bien faite, les tança de leur lenteur à recourir, et les exhorta de l'envoyer promptement, leur promettant asseurance pour ceux qui la porteroyent, à quoi ils se disposoyent, mais au mesme instant ils eurent nouvelle que le régiment de Savine estoit arrivé, et s'estoit logé à Sainct Germain une lieuë loin de là où ils estoyent en conseil, et que les autres troupes entroyent en grande diligence dans la valée, parquoi le dessein de supplier fut rompu.

Or aussi tost que le régiment de Savine fut logé à S. Germain, le sieur d'Arenes et autres capitaines, et soldats françois de la religion, membres dudit régiment, ayans cogneu qu'on les vouloit employer contre ceux de la religion demandèrent instamment leur congé, et l'ayans finalement obtenu se retirèrent en Dauphiné. Toutesfois quelques uns desdits soldats demeurèrent, et aussi tost qu'on eut commencé à se battre, se jettèrent avec les défendans, et se portèrent vaillamment en la défense pour eux, jusqu'à ce que l'armée se fust retirée, et qu'on n'eust plus besoin d'eux.

Or le régiment susdit arrivant aux bourgades plus basses de Sainct Germain, et situées en la plaine, les habitans ne pouvans résister quittèrent leurs maisons, et se retirèrent un peu plus haut és bour-

gades des costaux prochains, où ils se barricadèrent, puis envoyèrent messages sur messages à leurs frères des valées circonvoisines pour en avoir secours. Mais de l'autre costé on procura par tous moyens de l'empescher, et spécialement celui qu'on craignoit du val Luserne. Car on envoya deux compagnies de l'armée se barriquer en lieu avantageux entre le val Luserne et sainct Germain pour s'opposer au secours, et en mesme temps le sieur comte Philippe de Luserne fit appeller tous les syndiques du val Luserne, et leur monstrant quelques lettres de S. A. leur défendit sous grosses peines d'envoyer, ni de laisser aller de leurs gens au secours du val Pérouse; le mesme fit il és jours suivans, avec reproches que nonobstant les défenses faites, il savoit que plusieurs de leurs lieux estoyent allés avec les armes au secours de ceux qu'il appelloit rebelles, et commandoit de les rappeler.

Le 28 de janvier Dom André de Cève gouverneur de Pinérol et des Valées fit aussi publier en la valée susdite de Luserne un ordre rigoureux défendant à tous d'aller au secours de Sainct Germain, à peine de la vie, et confiscation de tous les biens, mais nonobstant cela bon nombre de particuliers volontaires y alla. sachans que la persécution n'estoit que pour haine de la religion. Parquoi le comte Philippe de Luserne, seigneur d'Angrogne, fit mettre

des grosses gardes sur les chemins entre Angrogne et Sainct Germain pour empescher tout secours; car il estoit tombé en ces jours telle abondance de neige sur les montagnes, qu'on n'en avoit pas veu en ces lieux dès long temps telle quantité, tellement qu'il estoit fort difficile d'y aller par les montagnes, et par la plaine on ne pouvoit à cause de la gendarmerie qui occupoit le bas.

Le 4 de février le comte Philippe vint à la Tour, où il avoit fait appeller tous les pasteurs, syndiques, et autres principaux des églises du val Luserne, auxquels il procura de persuader par un grand discours que l'armée n'estoit point entrée en val Pérouse contre la religion à laquelle S. A. ne vouloit toucher (disoit-il), mais pour chastier quelques rebelles qui y estoyent; que pourtant ils ne s'en devoyent point intéresser, mais laisser faire au duc, qui auroit envoyé au val de Luserne trois mille hommes de guerre, pour les garder d'aller au val Pérouse, si lui n'eust supplié S. A. de ne les point envoyer, lui ayant promis qu'il n'iroit aucun secours du val Luserne à Sainct Germain. Que maintenant il leur demandoit asseurance de ce qu'il avoit promis au duc. A quoi on lui respondit (après en avoir advisé à part) « qu'on le remercioit humblement du
» soin qu'il avoit eu de la valée, et qu'il pouvoit
» s'asseurer, et librement asseurer S. A. qu'ils ne

» lui seroyent jamais rebelles, ni fauteurs des re-
» belles, soit en val Pérouse, ou ailleurs. Mais qu'ils
» savoyent asseurément que ceux du val Pérouse
» qu'on accuse de rebellion, ne le sont point à la
» vérité et qu'on ne les persécute que pour la reli-
» gion, que sa Seigneurie très-illustre mesme l'a ta-
» citement avoué en son discours disant: qu'on ne
» leur commandoit que la démolition d'un temple,
» présupposé situé hors des limites. Ce qui n'est pas,
» n'ayant aucun de leurs temples situé sinon où ils
» ont eu d'ancienneté la liberté de l'exercice public
» de la religion, qu'on ne leur a jamais jusqu'à
» maintenant reproché que lesdits temples fussent
» hors des limites, qu'és dernières concessions en
» l'an 1620 S. A. excluant le temple nouveau de
» S. Jean, et n'en ayant exclus aucun autre des va-
» lées, il estoit manifeste qu'ils estoyent tous com-
» pris esdites concessions et déclarés estre dans les
» limites; qu'en outre on ne peut imputer aucune
» rebellion pour cela à ceux du val Pérouse, puis
» qu'on ne leur a fait aucun commandement de dé-
» molir lesdits temples sinon au mesme jour que
» l'armée y est entrée, et qu'on n'a point voulu es-
» couter les assaillis, qui s'offroyent de se représen-
» ter, et demener leur cause paisiblement devant des
» juges équitables; qu'on void manifestement que
» ceste persécution a esté extorquée par calomnies,

» importunitez et fausses informations, que leurs » frères et voisins estans assaillis par une grosse » armée, ils ne les pouvoyent voir en bonne con- » science deschirer devant leurs yeux, sans leur » tendre la main; nostre Seigneur Jésus Christ dé- » clarant qu'il tiendroit pour fait à soi-mesme ce » qu'on feroit aux siens. Et que pourtant afin que » cest embrasement ne s'estendit d'avantage, sup- » plioyent sa Seigneurie très illustre, à l'imitation » de ses prédécesseurs d'employer son crédit pour » esteindre ce feu, dequoi ils lui auroyent perpé- » tuelle obligation ».

Sur ce ledit comte après quelques répliques promit de s'employer à l'accommodement pour l'amour de ceux du val Luserne qui l'en requéroyent, désirant pour ce estre informé de l'estat présent des affaires du val Pérouse; parquoi on délibéra d'y envoyer promptement. Mais alors mesmes en arrivèrent quelques uns qui dirent qu'on y avoit ce jour-là résolu la démolition commandée des temples, avec promesse qu'incontinent cela faict l'armée se retireroit, et qu'on auroit liberté de les rebastir. On envoya incontinent pour en entendre la vérité, et on la trouva telle qu'a esté dit. Car combien que plusieurs fussent d'advis de souffrir plustost des grandes extrémitez que de mettre eux mesmes la main à démolir la maison de Dieu. Néantmoins la valée de Cluson,

voisine de Pérouse voyant un si grand danger à ses portes, fit incontinent députer les sieurs Bernardin Guérin, et Samuel Clément pasteur, et de quelques autres leurs principaux, pour descendre en val Pérouse, et voir s'ils y pourroyent servir de conseil, ou d'entremetteurs envers les délégués de S. A. Et s'estans assemblés au Dublon situé au milieu du val Pérouse (où estoyent lesdits commissaires de S. A.) avec tous les susdits, tous les pasteurs et députez des églises du val Pérouse, et ayans débattu l'affaire par deux jours continuellement, finalement on condescendit à la démolition sous la promesse susdite, que cela faict l'armée se retireroit incontinent, et qu'aussi tost S. A. leur permettoit de réédifier lesdits temples, ou au lieu mesme où ils estoyent, ou bien là proche, à la commodité du peuple. Mais ceux qui opinèrent à la démolition, avoyent aussi esgard à descouvrir si en effect l'armée éstoit là seulement pour faire démolir ces temples, comme disoyent les commissaires, et les chefs de l'armée, ou si c'estoit pour quelqu'autre plus grand dessein, comme soupçonnoyent plusieurs qui ne pouvoyent estre persuadés qu'on eust amené là six ou sept mille guerriers, autres disoyent de huict à dix mille, seulement pour ces temples.

Or ayans esté premièrement conseillés d'abattre une partie du clocher de Pinasche, et incontinent

en envoyer l'asseurance à S. A. avec requeste d'estre laissés en paix pour le reste, à quoi les sieurs commissaires promettoyent de s'employer, on commença l'œuvre. Mais aussi tost arriva un messager de Sainct Germain à grand haste, pour donner advis que l'armée grandement renforcée avoit dès le matin donné un furieux assaut de tous costez aux barricades des défendans, et qu'on continuoit à se battre furieusement. Parquoi incontinent les députez avec messieurs les pasteurs de Sainct Germain, et de Pramol se retirèrent laissans le traitté imparfaict, et trouvèrent leurs gens se défendans vaillamment, et dura le combat jusqu'environ un heure de nuict, sans que du costé des défendans il y eust eu aucun mort, ni blessé pour ce jour-là, on n'a peu sçavoir le nombre des morts et blessés du costé des assaillans, qui ne pouvoyent faillir à en perdre plusieurs, d'autant qu'ils assailloyent par grosses troupes, et à descouvert. Les défendans, la nuict estant venue, et s'attendans à estre derechef assaillis le lendemain, envoyèrent demander prompt secours à leurs voisins; mais cependant une troupe des défendans extrêmement irrités de ce qu'on les avoit assaillis au despourveu, lors que leurs pasteurs et principaux traittoyent d'accord avec le sieur Syllan, qui les avoit envoyé demander, et pensans que cela eust esté fait expressément par tromperie, délibérèrent d'en aller

faire la vengeance sur la personne de ceux qu'ils réputoyent coulpables au Dublon, ayans en leur compagnie le furieux banni Jaques Laurens de Pramol, homme presque désespéré, qui ne craignoit personne, et ne respectoit aussi que bien peu de personnes. Ceux-ci marchans furieusement vers le Dublon, furent apperçeus d'un peu loin par lesdits sieurs Guérin et Clément, lesquels avec le sieur Daniel Javel pasteur de l'église de Pinasche, et le sieur Jaques Gilles pasteur de celle de Pérouse, rencontrèrent ceste troupe fulminante, et firent tant qu'ils l'empeschèrent d'exécuter leur dessein; mais craignans un pire retour sur la nuict, ils conduisirent ledit sieur Syllan ce soir là à la chapelle, chez ledit sieur Gilles, et le lendemain en val Cluson, tousjours bien accompagné, si qu'il n'y eut autre mal que la terreur au Dublon.

Or le traitté commencé avec le sieur Syllan estant rompu, le comte Taffin excusant ce qui estoit advenu le premier de février, on s'assembla derechef le quatriesme, où contre l'advis de plusieurs fut concluë la démolition des six temples, sous les promesses susdites. Mais la démolition estant faite, Taffin prié de retirer hors l'armée, déclara qu'il ne le feroit point que premièrement les défendans n'eussent posé les armes, et abattu toutes leurs barricades. Et les défendans ayans jugé ceste demande estre injuste, et

son exécution trop dangereuse, et descouvrans alors que ce n'estoit pas pour les temples qu'on leur faisoit la guerre, mais pour occuper ce vallon tant important, qui comprend Sainct Germain et Pramol, ils délibérèrent de tenir bon en leurs trenchées, et se défendre jusques au bout; et ceste considération estoit toute évidente, puis que l'armée n'avoit rien entrepris contre les autres communautez de la valée, auxquelles on commandoit de démolir plus de temples qu'à Sainct Germain et Pramol. Toutesfois on continua avec toute modestie de prier le comte Taffin d'avoir esgard aux justes raisons qu'ils avoyent de se conserver en la possession de leurs barricades, et de leurs armes, desquelles il n'avoit rien à craindre, veu leur petit nombre en comparaison de son armée, et les promesses qu'ils lui faisoyent, seroyent observées de ne rien entreprendre contre ses gens à leur retraite, s'ils ne les y contraignoyent contre leur vouloir par quelque grand excez. Mais le comte et les siens mesprisans tout cela, le capitaine Bonnet sergent major s'approchant avec quelques autres des barricades, se print à outrager les défendans, par grosses injures, et menaces, dequoi irrité le banni Jaques Laurens le jetta à terre blessé à mort d'une harquebusade, ce qui ne fut point fait par conseil d'aucun autre, ni au gré des autres défendans. Et toutefois sans autre formalité, l'armée fut inconti-

nent commandée pour donner l'assaut de tous costez, ce qu'elle fit avec tel effort, et en tant de lieux que les défendans après avoir bien disputé leurs premières barricades, furent contraints de se retirer en celles que par prudente prévoyance ils avoyent dressées un peu plus haut, et en lieu plus avantageux pour eux, d'où les assaillans ne les peurent faire sortir par aucun effort. Mais ils envoyèrent quelques troupes de leur armée faire des longs circuits pour entrer en haut par des lieux non gardés, mais on y courut des barricades, et par tout la défense (par l'assistance de Dieu) fut tant vigoureuse, que les assaillans après grosse perte de leurs gens, la nuict s'approchant, furent contraints de se retirer, mettans le feu par grand despit en grand nombre de maisons, et grangeages au bas de sainct Germain à leur propre grand dommage, pour la grande disette qu'ils eurent les jours suivans de ce qu'ils bruslèrent ce soir là. Ils tuèrent aussi un bon homme chargé de foin, et quelques personnes indiscrettes qui n'avoyent sceu, ni peu se retirer; furent aussi ce jour-là blessés au combat quelques uns des défendans, et entre les autres un vaillant jeune homme de Pramol, fils de Barthélemi Ribet, lequel après avoir tué (selon qu'on afferme) six des assaillans fut percé en la cuisse d'une mousquetade de laquelle il mourut deux jours après. La nuict estant venuë

tout le bas de S. Germain (à voir de loin) sembloit estre tout en flammes, tant y avoit des espais embrasemens.

Les défendans alors estimans que les assaillans estrangement irritez leur livreroyent le lendemain des rudes assauts, envoyèrent toute la nuict à leurs voisins pour avoir prompt secours; ce que craignant le comte Taffin, il escrivit aussi promptement au comte Philippe, excusant le combat de ce jour-là par le meurtre du sergent major. Et ce comte escrivit incontinent à toutes les communautez du val Luserne, les exhortans à ne s'esmouvoir pour ce qui estoit nouvellement arrivé à S. Germain; qu'il partoit pour y aller à course de cheval, donner ordre de tout son pouvoir, que plus grand mal n'advînt. Puis retourné le jour mesme à Luserne, escrivit derechef, qu'il avoit laissé les affaires bien acheminez pour l'accommodement, qu'il se disposoit à y retourner pour continuer les bons offices, et désiroit qu'on l'accompagnast de quelques principaux de la religion, qui leur peussent tesmoigner ce qu'il y feroit. On le fit, envoyans en sa compagnie le syndic Chamforan d'Angrogne, M. François Gouante conseiller de la Tour, et M. Moyse Einaud, marchand demeurant à Luserne, lesquels à leur retour tesmoignèrent du grand soing que ledit sieur comte avoit eu pour pacifier le tout, et que les affaires y estoyent bien acheminez.

Or durant tout le séjour de l'armée à S. Germain, les réformez du val Luserne avoyent avec une extrême diligence retiré leurs familles, et provisions de la plaine és lieux plus asseurez, et ensemble apresté ce qui estoit nécessaire, soit pour leur défence propre en cas qu'on les voulùt assaillir (nonobstant les grandes protestations qu'il n'y avoit rien contre eux), soit pour au besoing donner un vigoureux secours à leurs frères assaillis; parquoi estans journellement priez par les assaillis de les secourir vigoureusement, sans s'arrester aux espérances sans effect d'accommodement, et voyans aussi que pour tous les pourparlers susdits, l'armée ne deslogeoit point, combien qu'elle y souffroit des extrêmes incommoditez (à cause des grandes neiges et froidures), sur tout depuis qu'ils eurent bruslé les édifices et fourrages; un grand nombre de volontaires de toutes les valées délibérèrent d'aller desnicher cette armée de S. Germain, ce qu'avec l'aide de Dieu ils espéroyent d'effectuer avec tant moins de difficulté, qu'une grande partie de l'armée n'en pouvoit plus pour les grandes incommoditez qu'elle souffroit. Mais ce résolu secours ne peut estre tant secrettement concerté que quelques grands n'en fussent advertis, et le sieur comte Philippe retourna à S. Germain le 17 de febvrier accompagné de plusieurs principaux du val Luserne, où ayant conféré avec le comte

Taffin, et les principaux du val Pérouse, l'armée deslogea ce jour-là mesme, ayant accordé avec les communautez du val Pérouse, que chascune d'elles envoyeroit en sa compagnie quelque député bien authorisé, pour demander pardon à S. A. de ce en quoi elle auroit peu estre offencée en cette affaire, et pour la supplier de leur ottroyer ce qu'ils avoyent besoin de lui demander comprins és mémoires qu'ils portoyent, en quoi ledit comte Taffin promettoit de les favoriser de son pouvoir.

Or si ceux de S. Germain furent joyeux de ce deslogement, le fut encore plus l'armée deslogeante, car les défendans demeuroyent quasi tous (au moins la plus part du temps) à couvert, avoyent à leur besoin, pain, vin, chair, bois pour se chauffer, et où reposer aussi de temps en temps, combattoyent la plus part du temps avantageusement du haut contre ceux qui montoyent contr'eux par les neiges avec difficulté; l'armée n'avoit que peu de bourgades basses pour se loger, et celles là, la plus part bruslées par leur impatience, et imprudence, estoyent contraints de demeurer la plus part dans les neiges nuict et jour sans lieu où reposer, et bien souvent sans bois pour se chauffer; car après qu'ils eurent coupé les vignes et autres arbres fruictiers plus voisins, ils n'osoyent s'escarter pour aller à la picorée en aucun lieu, non pas mesmes pour du bois: car

il s'en perdoit presque autant comme il s'en escartoit, par la vigilance de ceux du lieu, et de leurs auxiliaires, tellement que ce fust un grand bonheur pour cette armée, qu'elle deslogea paisiblement et par accord, et avant l'arrivée d'une plus grande tempeste. Et quant à la grande et extraordinaire abondance de neiges tombées quasi aussi tost que l'armée se fust logée à S. Germain, chascun disoit que c'estoit un manifeste secours de Dieu pour les assaillis. Car combien qu'elle leur apportast aussi quelque incommodité, spécialement pour le regard du secours de leurs voisins, néantmoins elle leur aidoit beaucoup plus d'autre costé, et n'aidoit en rien, et incommodoit estrangement l'armée assaillante.

Or le comte Taffin sçachant que les réformez du val Pérouse et val S. Martin attribuoyent la cause de ce malheur aux pernicieux conseils qu'avoyent suggérés les moines, et donnés aux réformez par le moyen des principaux papistes de Pérouse, Dublon et Périer, et craignant quelque vengeance contre eux, avoit fait assembler le conseil de Pérouse, Pinasche et Villar, et leur avoit recommandé la protection des catholiques romains qui estoyent meslez parmi eux, leur promettant que s'ils le faisoyent, il les préserveroit de toute incussion de ses troupes en leurs lieux, et les auroit aussi autrement en recommandation. Ils promirent de ne les point endom-

mager, ains d'avoir soin de leur conservation, mais ils ne peurent les garentir des contributions de pain, vin, chair etc., que les auxiliaires venus des autres valées au secours de S. Germain, se faisoyent donner à ceux-là, sous peine de les aller prendre à leurs despens; il est vrai qu'ils ne firent aussi nul autre mal auxdits papistes, quelque occasion qu'ils en eussent donné spécialement à ceux du val Luserne pour les susdits pernicieux conseils, qui avoyent tant préjudicié aux uns et aux autres. Parquoi lesdits papistes, et spécialement les moines, qui mesurans les réformez à leur aulne, craignoyent beaucoup plus de mal qu'ils n'en eurent, passèrent en grande terreur, non seulement tout le temps que l'armée fust à S. Germain, mais aussi assez de temps après. Car quelques adversaires passionnez, et imprudens, marris, et honteux que l'armée n'avoit peu faire ce qu'ils avoyent entrepris de faire, ne s'abstenoyent point de dire, qu'elle n'avoit reculé que pour mieux sauter, après s'estre refraischie et renforcée, et lors que les neiges ne l'empescheroit plus, et de fait on avoit des advis correspondans à cela, et des indices aussi, c'est pourquoi les assaillis continuèrent aussi à veiller et se tenir prests avec leurs auxiliaires pour tout évènement et se faisoyent bien nourrir souvent par ceux qui estoyent en partie cause de la peine, et qui avoyent aussi leur part de la peur;

dequoi rendent tesmoignage les deux lettres suivantes des moines du Périer en val S. Martin, tombées entre les mains des réformez, ainsi traduites de leur italien.

Au très-vénérable Père au Seigneur P. P. Capucin de Pinérol.

« Très-vénérable Père au Seigneur. — Je salue vostre paternité par mille fois, et voudroy bien avoir des aisles pour faire un vol jusques à vous, et fuir ces labyrintes esquels nous nous trouvons, car, *et à dextris, et à sinistris undique angustiæ.* Les uns nous menacent du feu, les autres de mort, et qui pis est nous ne pouvons eschapper par aucun lieu, tellement que nous pouvons avec raison dire les paroles de l'Apostre: *gravati sumus supra modum, ita ut ex foris pugnæ, intus timor.* Mais de tout soit bénit le Seigneur, et face lui ce qu'il cognoist estre mieux à sa gloire. Quant à moy je seroy descendu en bas, mais il y a plus de danger par les chemins qu'ici, tellement que nous sommes contraints de demeurer ça haut, et combien qu'à vous là bas semblera que les choses soyent un peu appaisées, toutesfois ici haut nous sommes en plus grand esmoi, attendans qu'ils arrivent d'heure à autre saccager ces povres catholiques, et si Dieu ne nous aide, comme nous espérons qu'il n'y manquera pas, nous

aurons sans autre la nostre au despourveu, *fiat voluntas Domini.* Je vay attendant que le chemin de la Pérouse soit un peu plus asseuré pour m'en aller en bas, tant pource que peut estre les affaires iront du tout mal, comme j'entends gronder à ces nos amis, comme pource que nous sommes despourveus de tout, à quoi on ne peut pourvoir sans se mettre en danger de perdre tout. Je finis sans oublier le sieur Jérosme, et cent mille salutations.

» *Du Périer, le 23 febvrier 1624.*

Très-affectionné de V. R.
I. G. B. de Ven.

En l'autre on lisoit:

« Très-honorable Père au Seigneur. Nous demeurons ici desconsolez, troublez, affligez, n'ayans pas mesme dequoi faire caresme, mais ceci est peu de faict, le pis est que nous n'avons où pouvoir dormir, et nous faut par fois aller parmi les rochers, dans les cavernes, dans les bois, dessous les couvertures de neige, parquoi nous trouvans en tant estroit passage, et grand danger, nous nous recommandons à vos prières, et des moines.

» *Du Périer, le 24 febvrier 1624.*

» D. V. M. V. S.

» *Très-affectionné*
F. Jean de Savillan, Capucin.

Ces moines ni leurs partisans n'eurent pourtant que la frayeur, car les ministres et autres principaux des réformez retenoyent de tout leur pouvoir les plus eschauffez, mais ne peurent les empescher d'aller faire quelque ressentiment sur les papistes des Portes, et autres circonvoisins de S. Germain, qui nonobstant le proche voisinage, estoyent allez sous la couverture de l'armée saccager leurs maisons, et achepter leurs meubles ravis par les soldats, pour laquelle injure ils en emmenèrent quelques uns prisonniers à Pramol, désirans par leur moyen se faire rendre les meubles ravis. Toutesfois on rendit ces prisonniers sous espérance de r'avoir leurs biens par l'authorité des supérieurs.

Cependant les députez du val Pérouse allez à Thurin en compagnie du comte Taffin y languirent un mois entier avant qu'audience leur fust donnée, et finalement ils l'eurent, et S. A. se contenta bénignement de pardonner tout port d'armes, et excez commis par ceux du val Pérouse, et leurs auxiliaires durant ce trouble, ordonnant que la choche prinse à ceux de S. Germain leur seroit rendue, et les autres meubles prins par leurs voisins, à condition qu'aussi ceux de S. Germain et de Pramol rendroyent réciproquement les meubles prins sur les voisins, et ensemble on demandoit que le banni Laurens fust donné entre les mains de la justice. Sur ce on s'as-

sembla de toutes les églises des Valées aux Balmas, lieu de S. Germain, où fust dressé une requeste pour la présenter à S. A. afin d'obtenir par escrit authentique, ce qui avoit esté promis de bouche; on y ordonna aussi que toutes les autres églises assisteroyent de charitables aumosnes ceux de S. Germain, et quelques uns de Pramol, selon le tesmoignage des Consistoires de ces deux églises, pour ceux qui y auroyent plus souffert en leurs biens, ou en leurs personnes.

Les supplians retournez à Thurin, y furent long temps entretenus avant que pouvoir avoir leur expédition, et cependant le bruit continuoit qu'il y avoit encores des desseins d'occuper Pramol, et le Pré du Tour lieux voisins, et de grande considération pour les valées, si que le 20 de juin audit an, le bruit estant couru par toutes les valées qu'il y avoit des embuscades d'ennemis, au Périer et ailleurs, pour surprendre lesdits lieux, chascun y couroit, mais n'y trouvans point de mal, on n'y fit aussi autre mal; ces bruits toutesfois estoyent cause de faire demeurer les menacez sous les armes, et de faire contribuer leurs voisins à leur nourriture, et de ne donner point celui qu'on demandoit, assavoir le banni Jaques Laurens.

Cet homme estoit de Pramol, en sa jeunesse de bonne espérance de devoir estre homme de bien et

vertueux, depuis estant marié, lui advint de couper quelques plantes d'arbres en lieu commun, mais défendu par la communauté de Pramol, dequoi le vichastelain, et greffier du val Pérouse le poursuivit avec toute rigueur pour lui faire payer l'amende imposée pour ledit fait, lui qui n'estoit guères riche, estant adjourné craignant qu'on le retînt prisonnier jusques à ce qu'il eust payé, ne comparût point, parquoi on le prononça banni. Lui se voyant en danger employa plusieurs moyenneurs pour reduire le greffier à prendre quelque chose amiablement et procura de le remettre en paix, ce que n'ayant pu obtenir, il lui fit dire qu'il se print garde de lui, que s'il le trouvait il le tuerait. Le greffier aussi sur la fleur de son âge et dispos, le mesprisa avec ses advis; l'autre le rencontrant le tua d'une harquebusade, et depuis se voyant hors de toute espérance de pardon, devint comme un homme désespéré, ou comme un lion furieux, formidable à tous ses ennemis. Et en ce trouble on disoit que si les défendans eussent eu une douzaine de tels hommes, l'armée n'eust pas eu bon temps. Il fut finalement tué d'un coup de pistolet par un sien compagnon.

CHAPITRE LVI.

Plusieurs persécutez pour la religion en la valée de Luserne. Disputes théologiques. Louys Malherbe emprisonné et mort en l'inquisition. Mort du sieur Guérin ministre. Bonaventure moine. Rapt de garçons réformez. Autres emprisonnemens et recours. D. Anne Sobrère molestée pour la religion. Autres troubles au val Luserne contre les réformés.

La valée de Luserne ne fut pas aussi sans fascheries à cause de la religion en cette année 1624. Car outre les sollicitudes qu'elle eut à cause des troubles susdits de val Pérouse, les adversaires y persécutèrent tellement plusieurs fidèles particuliers, sous prétexte, que le général des églises eust beaucoup de peine pour y remédier. A Bubiane certains passionnez papistes cerchans occasion contre ceux de la religion, qui y estoyent habitans, s'adressèrent à deux d'iceux, asçavoir Barthélemi Boule et Pierre Queirus, sur la place publique, et leur reprochants leur opiniastreté à ne vouloir faire comme eux, l'un d'iceux adjousta : si j'estoy' vostre prince je vous ferois changer de façon de faire, ou par amour, ou par force. Les deux leur respondirent qu'ils remercioyent Dieu qui leur avoit donné un prince non

de leur humeur, mais équitable et benin, et qui vouloit qu'ils fussent laissés en leur religion. Alors ces papistes se mirent à crier que cela estoit parler au deshonneur du prince et lui faire injure, et incontinent interprétans les paroles au sens qu'ils voulurent s'imaginer, les allèrent accuser au magistrat comme ayants parlé mal du prince. Les deux susdits qui ne pensoyent pas à la malice des autres, et ne se sentoyent coulpables de rien, ne prenoyent garde à eux-mesmes, sinon à l'accoustumée, quand Queirus fust envoyé demander par un des seigneurs de la valée, duquel il se fioit grandement estant ordinairement employé à son service; Ce seigneur l'ayant fait souper chez soy, et entretenu de quelque devis familiers, le retint prisonnier lorsqu'il pensoit se retirer, lui reprochant qu'il avoit parlé mal de S. A. L'autre le nia tousjours constamment, et nonobstant cela après plusieurs jours de prison à Luserne, il fust conduit à Thurin, et mis és prisons du chasteau, et détenu long temps, combien qu'on n'eust cessé depuis son emprisonnement de procurer sa délivrance par tous moyens possibles; mais rien n'y servit jusques à ce que sa femme y alla avec un sien petit enfant au bras se présenter au Duc, lui demandant la délivrance de son mari innocent, et du père de ce petit enfant accusé à tort. Le Duc commandoit qu'on lui fit prompte et bonne

justice; mais on continuoit à le détenir sans le convaincre d'aucune faute; dequoi la femme continuant d'aller présenter ses plaintes à S. A. finalement le Duc envoya le faire mettre hors, et le renvoya avec sa femme, sans les presser en rien contre leur conscience. Quant à Boule compagnon de Queirus, ayant sçeu la détention de son compagnon, il se retira de bonne heure en lieu d'asseurance et fit la paix de loin.

On fit aussi des poursuites contre Joseph et Matthieu frères du martyr Bazan, et contre Bernardin Rives leur cousin, pource qu'ils estoyent venus de Pancalier en la valée de Luserne, pour y faire profession de la religion; toutesfois après quelques fascheries on les laissa pour lors en paix. Mais la poursuite fut plus longue contre Matthieu Celenc, aussi de Bubiane, auquel on imputoit qu'il avoit jadis espousé une femme papiste, laquelle avoit depuis embrassé la religion de son mari, auquel estoit commandé sous grosses peines de la faire retourner à la messe. A quoi il respondoit que sa femme estoit venue de son bon gré à la religion réformée, sans qu'il l'en eut jamais contrainte; que si de son bon gré elle vouloit retourner à la messe, il lui laisseroit faire, mais qu'il ne la contraindroit jamais, ne le pouvant faire en bonne conscience. On continuoit donc à le molester, mais plusieurs disoyent nette-

ment que ce qu'on lui disoit touchant sa femme, n'estoit qu'un prétexte, car sachant qu'il ne la contraindroit pas d'aller à la messe, ils espéroyent d'attrapper son bien fort envié, car il avoit des plus belles et meilleures possessions de Bubiane, et fort proches de celles de quelques grands. Outre que lui estant homme de guerre apparent, on eust voulu le tirer au papat, ou l'eslogner, ou le faire esvanouïr, toutesfois les prétextes qu'on proposoit n'estans assez forts pour en faire à leur plaisir, il se défendit tous jours jusques à ce que la peste termina le différent.

Suivit l'an 1625 au commencement duquel à cause de la guerre esmeuë entre S. A. de Savoye, et la République de Gênes, monsieur le connestable Lesdiguières vint en Piedmont en faveur du Duc, et amena des belles troupes françoises, et en logea un régiment és portes de la valée de Luserne, composé de chefs, et de braves soldats de la religion, et durant leur séjour n'y eust aucune nouveauté ; mais aussi tost qu'il fust deslogé pour aller vers Gênes, arriva un sénateur avec commission de visiter les escritures publiques des communautez, et manda au val Luserne qu'on lui portast à Briquéras les concessions que ceux de la religion avoyent obtenues ; mais on ne trouva pas bon de les porter hors de la valée, et fut respondu en sorte qu'il ne les demanda plus.

Ledit sénateur vint de Briquéras à Bubiane, où ayant prins des secrettes informations, il fit plusieurs exécutions réelles et personnelles contre ceux de la religion, pour cause d'icelle, et au préjudice des concessions obtenues, parquoi on envoya incontinent une requeste à S. A. supplians d'estre laissés en paix, à laquelle S. A. respondit le 14 de may 1625, en ceste forme, *Son Altesse ordonne au délégué Barberi d'y pourvoir.* Les supplians furent fort estonnés de telle response, n'espérans pas grande consolation de celui qui avoit fait la playe ; mais lui qui entendoit mieux par telles paroles l'intention de S. A. modéra fort ses procédures envers les réformés de delà la rivière du Peles, qui furent depuis encores laissés en paix pour quelque temps.

Il y eut en ces années plusieurs disputes théologiques entre les ministres des églises des Valées, et les moines, jésuites, et capucins leurs voisins, et spécialement du sieur Barthélemi Appie pasteur de l'église de Sainct Jean, et le jésuite Siméome, de la matière du purgatoire, et entre le sieur Valère Gros et divers capucins résidens au Périer, lesquelles seroyent trop prolixes à les transcrire ici par le menu ; combien que ce seroit à l'honneur desdits pasteurs, ausquels le champ de bataille demeura ordinairement, et la vérité triompha par leur moyen à la grande édification des gens de bien.

L'année 1626 fut passablement paisible pour les Valées, sauf pour l'emprisonnement de M. Louys Malherbe, bon vieux homme habitant à La Tour, il estoit natif de Busque ville de Piedmont, laquelle a produit plusieurs notables personnages de la religion, ministres, et autres, mais ne les a voulu supporter long temps dans ses murailles, entre lesquels a esté celui-ci et le capitaine Malherbe son frère, massacré à la Tour, l'an 1575 comme a esté dit en son lieu. Ce Louys avoit esté dès sa jeunesse contraint de quitter Busque sa patrie, et se retirer tantost çà, tantost là, souffrans des emprisonnemens, et plusieurs pertes de ses biens, sans refroidissement de son zèle à la vraye religion; vers sa vieillesse, il délibéra de continuer sa résidence en la valée de Luserne, ce qu'il fit jusqu'à ceste année 1626, au commencement de laquelle ses moyens se trouvans fort exténués, il délibéra d'aller faire un voyage au prochain marquisat de Saluces, pour y recouvrer quelque argent qui lui estoit deu. Il communiqua sa délibération à son pasteur, ministre de l'église de la Tour, qui lui dissuadoit de son pouvoir ce dessein; autant en firent quelques autres siens amis, sachant qu'à cause de son zèle, les adversaires de la vérité le hayssoyent particulièrement. Mais lui se confiant sur la liberté que le Duc avoit confirmée aux réformés des Valées de pouvoir aller li-

brement par tous ses estats, sans molestes pour cause de religion, estant desjà accompagné de tesmoignages et lettres de recommandation de quelques principaux seigneurs papistes du val Luserne, et convié d'autre part par lettres qu'il receut du marquisat, à faire le voyage, il se mit en chemin, et arriva à Verzol, gros, et bon village, proche de la cité de Saluces, où il s'estoit marié, et y fut incontinent reconu par un moine qui y preschoit, et qui entra en devis avec lui le 13 du mois de mars, et print occasion, aidé de quelques autres, de pousser et serrer ce bon vieillard dans le temple des Battus, où l'on lui mit des gardes, envoyans incontinent demander l'inquisiteur de Saluces qui l'envoya incontinent prendre, conduire, et serrer dans ses prisons où il démonstra une merveilleuse constance et résolution contre toutes les tentations qui lui furent continuellement présentées.

La nouvelle de cest emprisonnement estant arrivée en la valée de Luserne, on despescha incontinent à Saluces, et à Thurin pour procurer la délivrance du prisonnier, et l'assister en sa nécessité ; mais cependant qu'on entretenoit les supplians et entremetteurs par des belles paroles, on vid porter hors de la prison le prisonnier mort, et l'enterrer près des murailles de la ville, sans qu'on aye peu sçavoir au vrai en quelle manière il est mort.

Mourut aussi en la mesme année, et le 28 de septembre le sieur Bernardin Guérin pasteur de l'église de Mentoles, et fils de feu sieur François Guérin, aussi en son vivant pasteur de la mesme église, qui estoit décédé le 24 de décembre de l'an 1596, tous deux de telle réputation és églises des Valées, et ailleurs, comme appert par les eschantillons de leurs emplois remarqués ci devant en leurs lieux, tous deux fort affectionnés à la conservation des églises de Piedmont comme estant piedmontois de naissance, et d'ancienne origine. Le sieur Bernardin susdit a laissé à l'église, un sien fils, aussi ministre, portant le nom de son ayeul susdit et des preuves d'estre son imitateur, et de feu sondit père, en leur zèle, piété, et autres vertus.

Or environ ce temps on commença de voir tournoyer par le Piedmont, et spécialement par la valée de Luserne un certain moine de grande réputation entre le siens, qui l'appelloyent père Bonaventure; l'exaltant spécialement en ce que (comme ils disoyent) quelques fois en priant Dieu, on le voyoit souslevé en l'air, sans s'appuyer des pieds; mais autres en faisoyent un jugement tout contraire, vérifians par des histoires approuvées, qu'en divers lieux de la papauté, s'estoyent trouvés des moines, nonnains, et autres qui avoyent faict de mesme, tellement qu'on les avoit réputés saincts, comme ce Bonaven-

ture, lesquels avant leur mort avoyent esté convaincus d'estre sorciers, ou enchanteurs, et magiciens.

Ce moine Bonaventure fort expert en flatteries, et autres finesses monachales, les ayant desployées en vain, envers plusieurs de meur jugement, se tourna à la subornation des jeunes garçons qu'il trouvoit és lieux plus bas de la valée de Luserne, où les habitans se trouvent entremeslés, les réformés et papistes d'ancienneté. Et avant qu'on s'en print garde, se trouvèrent enlevés plusieurs garçons de bonne espérance, de l'aage d'environ dix ou douze années : dequoi les plus proches parents firent incontinent de grandes recerches et plaintes, mais en vain, car on ne peut trouver ni les ravisseurs, ni les garçons; un seul habitant à Luserne eut nouvelle que son fils estoit en un couvent à Pinérol, et à grande peine, par l'entremise de quelques grands ses amis, le père eut permission de l'aller voir moyennant pleige qu'il lui fallut donner, qu'il ne lui diroit chose aucune pour l'esmouvoir à s'en retourner. On en fit des plaintes aux supérieurs, on présenta des requestes, mais sans remède, la plus solide response portant que c'estoyent actions des religieux, où l'on n'avoit que voir, et qu'outre cela les garçons ne se trouvoyent plus dans le pays, tant y a qu'on ne continua plus en tels enlèvemens, et

et que les pères et mères devindrent plus soigneux de prendre garde à leurs enfans, et à ne les laisser en commodité des moines.

Ce bruit estant un peu appaisé, s'en esleva un autre non moindre : car le 9 de juin de l'an 1627 en un mesme matin, et à mesme heure, furent constitués prisonniers plusieurs hommes de la religion, à Luserne, Bubiane, Campillon, et Fenil, et furent incontinent menés à Cavour où le sénateur Barberi les attendoit avec grosse troupe de soldats de justice, et de Cavour les prisonniers furent menés au chasteau de Villefranche, et détenus pour plusieurs jours.

Incontinent que cest emprisonnement fut faict, toutes les églises du val Luserne députèrent de leurs principaux pour aller présenter leurs plaintes aux gentils-hommes de la valée, et spécialement au sieur comte Philippe, de ce que par tels emprisonnemens de la gens de bien de la religion, on leur violoit leurs concessions obtenues pour le faict de la religion, et aussi les priviléges politiques, contre la teneur desquels on avoit incontinent conduit les prisonniers hors de la valée, sans aucune juridique cognoissance de cause, au préjudice mesme des droicts d'iceux seigneurs, ausquels par le moyen de leurs podestats la première cognoissance et jugement de toutes causes civiles et criminelles appartient ; les supplioyent doncques d'y pourvoir, et ne laisser ainsi

fouler aux pieds en leur présence, les droicts de leurs bons sujets. On eut pour response des excuses de ce qui estoit advenu et des promesses de s'employer pour y remédier; mais on n'en vid nul bon effect. Parquoi on députa à Thurin pour présenter des requestes à S. A. pour se plaindre du tort qu'on faisoit à ses très fidèles sujets de la religion, et supplians qu'il lui pleust y mettre ordre, et commander que les prisonniers fussent relaschés. Mais un gentilhomme de la valée de Luserne, ayant entendu ceste délibération, s'offrit de conduire les députez, de les présenter à S. A. d'intercéder pour les supplians, et y employer aussi la faveur de quelque sien proche parent, qui estoit fort avant en la faveur de S. A. On accepta ses offres, mais avec charge aux députez de ne dessaisir point de la requeste, et de la donner eux mesmes aux mains du Duc. Ce que toutesfois ils ne peurent faire, car estant arrivés à Thurin, ledit gentil-homme leur demanda la requeste, disant qu'il la vouloit faire voir audit sien parent, qui ne vouloit pas employer son crédit pour une cause incogneuë. Et l'ayant ainsi tirée de leurs mains, sans la leur rendre, après un assez long séjour, il dit aux députez qu'il avoit présenté leur requeste au Duc, qu'il l'avoit trouvé fort en colère pour un rapport que lui avoit esté fait que la valée de Luserne s'estoit souslevée en armes pour aller

délivrer les prisonniers de faict, et que lui avoit bien tant fait (protestant avec son serment à S. A. que ce rapport-là estoit du tout faux) que sadite Altesse s'estoit aucunement appaisée, mais qu'y demeurant encores quelques restes de mescontentement, le décret à leur requeste ne seroit pas peut estre tant favorable comme il eust esté sans ce rapport. Il escrivit cela mesme à ceux qu'il faloit en la valée de Luserne, adjoustant, qu'au reste le Duc lui avoit déclaré que quant au général de ceux de la religion des Valées, ils ne devoyent rien craindre, qu'il les vouloit conserver en leurs libertez sans innovation. Qu'au reste on se souvinst de le desfrayer de la grande despense qu'il faisoit pour eux.

Les principaux réformés du val Luserne ayans considéré ces choses, furent très marris non seulement de ce que les deputez ne s'estoyent pas roidis à retenir leur requeste ; mais aussi qu'eux mesmes n'avoyent envoyé leurs deputez comme autrefois sous la seule conduite du Seigneur; mais puisque l'affaire estoit ainsi acheminé, on en attendit l'issuë, qui fust que le gentil-homme apporta finalement la response à la requeste, portant *que S. A. remettoit cest affaire au jugement de l'archevesque de Thurin et du grand chancelier.* C'est pourquoi on escrivit incontinent au grand chancelier, lui remonstrant *le tort qui estoit fait non seulement en particulier*

aux prisonniers, mais aussi en général à tous les réformés des Valées, desquels en haine de la religion, par calomnieux rapports, et contre l'intention de S. A. on violoit les concessions, on fouloit aux pieds les priviléges, on tourmentoit les personnes innocentes, et pourtant qu'estant remise leur cause au jugement de Son Excellence, on en attendoit un bon succez, comme de celui qui estoit doüé de tant de sagesse, et d'expérience, et qui savoit qu'il y a un Dieu au ciel qui préside sur tous les jugemens des hommes, auquel un chacun aura un jour à rendre conte.

Sur ceci le sieur chancelier (après quelques gratieuses paroles, voyans qu'on le sollicitoit à cause des prisonniers qui languissoyent dans le chasteau de Villefranche) respondit: *que le duc en vouloit avoir lui-mesme la cognoissance en compagnie du prince major son fils.*

Cependant on formoit le procez aux prisonniers susdits, qui furent examinés principalement, s'ils avoyent jamais esté à la messe, ou promis d'y aller ou fait quelque chose au mespris de l'Eglise Romaine. Joseph Bazan l'un d'iceux, leur respondit: *Qu'estant né d'une famille d'ancienneté de la religion réformée, il avoit esté en sa jeunesse nourri en icelle: mais que depuis, les persécutions contre icelle l'avoyent fait ployer à aller pour quelque*

temps à la messe, laquelle il avoit du tout quittée avec résolution de n'y retourner jamais plus (moyennant la grâce de Dieu) aimant mieux si tel estoit son bon plaisir, endurer le supplice du feu, comme avoit fait son frère Sébastian peu d'années auparavant à Thurin, que de jamais plus abandonner la vérité cogneue. Il en avoit dit autant en la place publique de Bubiane, lorsqu'on le print, et emmena prisonnier. Or ces prisonniers furent laissés au chasteau de Villefranche, jusqu'à l'onziesme de juillet jour de dimanche, auquel on les sortit, et furent conduits en spectacle de ville en ville jusqu'à Thurin, où ils furent mis és prisons du sénat.

En ce mesme temps on persécutoit aussi les reliques de ceux de la religion au marquisat de Saluces, et valée de Sture, spécialement à Demont, un sénateur y estant allé avec grosse suite de soldats de justice, allans de maison en maison, emprisonnant les personnes, et ravageant les biens mesme de plusieurs qui avoyent promis d'aller à la messe, et y estoyent allés en effect. Car ils leur imputoyent aux uns d'y aller rarement; ou d'avoir dit ou fait quelque chose contre leurs promesses, d'estre allés secrettement quelquesfois aux presches, és Valées, ou d'avoir hébergé quelqu'un de la religion. On y fit en somme un grand ravage, et outre cela les prisonniers (mesme

les moins chargés d'accusations et d'informations) n'en peurent sortir que par la porte dorée.

Arriva aussi en mesme temps en la valée de Luserne un commissaire envoyé pour confisquer les biens de madame Anne Sobrère, matrone honorable, et fort aagée; elle estoit née à Luserne de père et mère d'ancienneté de la religion, tousjours habitans audit lieu, en bonne réputation, et paisiblement; ceste fille fut mariée au sieur Scipion Brun de Villefalet en la plaine de Piedmont; ledit Scipion au temps des grandes persécutions, pour conserver ses biens, ploya à la messe, mais sa femme demeura constante en la religion; et pour y pouvoir persévérer se retiroit de fois à autre à Luserne, où elle avoit de bons biens, comme seule héritière de ses père et mère, mais par fois aussi demeuroit à Villefalet avec son mari, où l'évesque de Fossan la fit prendre, et conduire en prison à Fossan où l'on fit de grandes espreuves pour l'induire à aller à la messe, ce qu'elle refusa, parquoi on la disoit estre en danger. Mais son mari qui l'aimoit, et avoit du crédit, sous prétexte qu'elle estoit indisposée, promettant de la représenter au besoin, la retira en sa maison, d'où elle se retira en ses biens en la valée de Luserne, avec ses trois filles, qu'elle y maria honorablement avec des principaux de la religion du consentement de son mari; qui accomoda sa promesse avec rançon;

et sa femme avec son consentement continua en la valée de Luserne paisiblement en sa religion, jusqu'à ceste année, que les adversaires de la religion firent tant qu'ils induisirent un des fils d'une des filles de ceste femme d'aller à la messe, sous diverses et grandes promesses qu'ils lui firent, et entre les autres de lui faire avoir tous les biens de sa mère grand; et pour avoir prétexte d'effectuer leur promesse, ils dirent d'avoir trouvé entre les papiers de l'évesque de Fossan que ceste femme estant prisonnière avoit promis d'aller à la messe. Ce que n'ayant pas effectué elle estoit encouruë és peines de la confiscation de tous ses biens, lesquels estant saisis on en faisoit donation à son arrière fils catholisé. Ceste femme et ses beaux fils pour elle eurent recours à son Altesse, avec plainte de la calomnie, d'autant que ceste femme affermoit constamment qu'elle n'avoit jamais promis d'aller à la messe, supplians Son Altesse de la délivrer de ceste injuste vexation. Le Duc respondit tousjours bénignement aux requestes, déclarant qu'il ne vouloit point qu'elle fust molestée; mais les ecclésiastiques romains trouvoyent tousjours des moyens pour continuer la moleste, laquelle dura jusqu'à l'année 1630 auquel la peste ayant ravi ceste honorable matrone, la contention cessa.

Le huitiesme de juillet en ladite année mille six cens vingt sept tomba en la valée de Luserne une

gresle d'extraordinaire grosseur, et largeur, et au mesme temps y arrivèrent plusieurs compagnies d'infanterie corse, et une de cavalerie vallonne, avec un grand bruit que d'autres compagnies en fort grand nombre les devoyent suivre. Or le sieur chancelier et l'archevesque n'avoyent pas encore manifesté leur jugement sur la requeste présentée. Sur ce, l'archevesque estant mort, le Duc estant supplié, ordonna au chancelier de produire ce jugement qu'il disoit estre donné, mais qu'on ne voulut trouver en aucun lieu: et cependant le susdit sénateur retourna à Luserne le jeudi vingtuniesme du mois de juillet avec grande suite d'autres gens de justice, qui le lendemain se faisoyent voir armés par le marché, avec des contenances d'indignation et de fierté, puis ayant laissé escouler le peuple de la valée se jettèrent és maisons de ceux de la religion, et n'y trouvans les hommes, transportèrent ailleurs ce qu'ils peurent et firent inventaire du reste; on en fit de mesme à Bubiane et ailleurs de là la rivière du Peles, le lendemain ils pensèrent en aller faire autant au quartier qui s'appelle les Vignes, entre Luserne et Rora, mais y voyans plus de gens qu'ils n'eussent voulu, s'en retournèrent à vuide, puis le susdit Barberi fit publier des mandemens, enjoignans à tous syndics, notaires et autres de manifester tous les biens de ceux de la religion, disant qu'ils avoyent tous failli,

l'un en une manière, l'autre en une autre, et qu'ils méritoyent la perte de la vie, et confiscation des biens, qu'ils auroyent toutesfois grâce de la vie, et seroyent laissés en leurs biens moyennant une convenable somme de deniers. Alors fut du tout descouverte la cause de la persécution, mais le peuple ne voulut financer tant souvent sans légitime occasion; c'est pourquoi pour espouvanter d'avantage les réformez, et les faire venir à composition malgré qu'ils en eussent, on fit que quelques principaux papistes de la Valée, de diverses communautez, s'advertissoyent par lettres, et messagers volans, de se retirer incontinent avec leurs hardes plus chères, en lieu d'asseurance, d'autant que l'armée estoit en chemin, pour venir à la ruine de ceux de la religion, et ceux qui avoyent receu tels advis, se monstrant tous espouvantez, ou à bon escient, ou par simulation, faisoyent part à leurs voisins réformez de l'advertissement, mais comme par grande charité, et secrettement désirans de n'estre décelez. Plusieurs des plus expérimentez réformez interprétèrent ces nouvelles comme il falloit, toutesfois à tout hazard le peuple bien disposé, s'achemina jusques auprès de Luserne pour recevoir les troupes qu'on disoit s'approcher et cependant escorter les familles et meubles de leurs frères de Bubiane, Campillon, et Fenil, qui se retiroyent deçà la rivière en grande

diligence, à cause du susdit bruit ; mais une grande troupe des réformez estant demeurée à la veuë, et bien proche de Luserne, la rivière entre deux, au delà de laquelle estoyent ledit sénateur Barberi, et ses gens, le sénateur Sillan venu pour autres affaires, avec la noblesse, et principaux de Luserne, la troupe des réformez craignans qu'à cause de ces bruits la nuict s'approchant n'arrivast quelque désordre, envoyèrent ausdits seigneurs les sieurs Barthélemi Miol, et Anthoine Bastie, deux de leurs principaux pour estre esclaircis de ces bruits. Or ainsi qu'ils traittoyent ensemble, les archers de justice voyans un de la religion qui passoit près d'eux sans soupçon, ils pensèrent l'attrapper, mais lui leur eschappa prenant la fuite vers la Tour, criant au secours, car les autres le poursuivoyent; alors les hommes de la valée voyants cela prindrent la course vers Luserne pour assister au poursuivi, dequoi lesdits seigneurs furent fort estonnez, craignans quelque sanglant dessein, et prièrent lesdits Miol, et Bastie, d'aller au rencontre de cette troupe, et l'asseurer qu'il n'y avoit aucun dessein contre eux, ni aucune armée en chemin : partant qu'ils ne devoyent point s'en esmouvoir ; les deux susdits n'eurent pas beaucoup de peine pour appaiser cette troupe, laquelle n'avoit autre dessein que celui qui a esté dit, et l'homme

poursuivi estoit hors de danger, les archers ayans prins la fuite quand ils virent la troupe courir vers eux.

Or le peuple estoit fort irrité voyant qu'on ne cessoit de tourmenter leurs frères delà le Peles sans occasion légitime, et sous des controuvés prétextes, et tant de fois rebouillis, et y avoit à craindre que la patience tant de fois irritée ne se changeast en quelque autre passion, c'est pourquoi ceux qui craignoyent quelque grand désordre, ayants consulté avec ceux qu'il falloit, firent dire aux réformez que moyennant la paye des despenses de Barberi, et de ses gens, il se retiroit et seroyent rendus les meubles aux propriétaires, et chascun retourneroit chez soy, ceux de la religion refusoyent tel payement, n'ayans donné aucune occasion à telle venue, toutesfois à la fin les papistes de la valée s'estans contentez d'en payer leur part, les autres aussi y consentirent.

Cela estant ainsi accomodé à Luserne, le commissaire avec ses gens alla à Briquéras, et pensa aller faire des exécutions contre ceux de la religion qui habitoyent en leurs terroirs és lieux reculez vers la montagne, mais n'y trouvant pas leur conte, ils se retirèrent sans rien exécuter, et le mesme leur arriva aussi à Prérustin, car il n'y avoit aucune nouvelle occasion de les recercher en telle façon.

Or les troupes corses et vallonnes, continuans leur logement en la valée de Luserne, et les bruits continuans tousjours qu'autres grandes troupes devoyent arriver, et que la cavalerie de S. A. devoit bientost venir faire la reveuë és campagnes de S. Second, tout contre les Valées, on s'assembla pour y adviser le 13 d'aoust à Pramol, où entre autres choses fust conclu de faire en sorte qu'on peut remonstrer suffisamment et asseurément S. A. des affaires des Valées, et procurer d'en sçavoir au vray sa volonté, à quoi faire on ne sçeut voir moyen plus asseuré que l'employ des faveurs du seigneur de Vignoles seigneur béarnois, qui estant au service du duc, et en bon crédit auprès de lui, et ensemble qui se monstroit fort affectionné à la religion, et qui estant par plusieurs fois venu avec autres seigneurs françois pour la S. Cène en l'église de la Tour au val Luserne, avoit volontairement offert son employ vers S. A. pour les Valées, si elles en avoyent besoin, estant bien informé de leurs affaires; on trouva donc bon de l'en requérir et l'informer convenablement. Ce qu'estant fait, ledit sieur de Vignoles vint à S. Germain le 22 d'aoust, où ayant demandé de parler à quelques pasteurs et principaux des Valées, il leur dit qu'il avoit parlé amplement au Duc et au prince de Piedmont son fils de leurs affaires. *Que le Duc lui avoit respondu, qu'il n'avoit rien sceu de toutes*

les nouveautez qu'on lui proposoit, qu'il n'avoit donné aucune commission contre les Valées, et qu'il entendoit qu'ils fussent conservez en paix conformément aux concessions et priviléges qu'il leur avoit ottroyez et confirmez sans innovation. Et que le Prince luy avoit respondu que lui ayant esté rapporté que ceux de la religion des Valées s'esmancipoyent hors de leurs limites, il avoit donné charge au sénateur Jules César Barberi d'en aller prendre des informations, mais que si sous ce prétexte il avoit passé mesure, en estant informé il le feroit chastier. Qu'on voyoit donc que leurs Altesses n'avoyent aucune mauvaise intention contre eux, mais qu'il conseilloit qu'on leur envoyast des mémoires bien amples et asseurées de leurs affaires, et qu'il en espéroit un favorable succès.

Or la nuict entre les 13 et 14 d'aoust la valée de Luserne eust une terrible allarme, mais en quelque sorte vaine. Elle avoit encores les susdites compagnies corses et celles de cavalerie vallonne. La cavalerie de S. A. fit le 13 la reveuë générale auprès de S. Second et y séjournèrent jusques au soir; il la fallut loger és lieux proches, tellement qu'on en envoya quelques troupes au val Luserne, lesquelles arrivans sur la nuict et au despourveu l'on cuida que toute la cavalerie se fust jettée dans la valée, ce

qui allarma les premiers qui virent l'arrivée de cette cavalerie, et des uns aux autres, avant que la vérité fust recognue il y eust un grand remue mesnage : mais il n'y eut pourtant autre mal, car les nouvelles troupes en deslogèrent bien tost sans aucun désordre. Mais le 17 dudit mois un soldat corse ayant trouvé une fille de la religion seule dans un champ la viola, ce que son père ayant sçeu il en alla faire sa plainte par toute la valée, qui incontinent demanda justice d'un tel faict, sinon qu'on y pourvoiroit. Pour appaiser les clameurs du peuple, les gentils-hommes et justiciers de la valée, et les officiers du régiment corse, promirent de faire chastier exemplairement le violateur, lequel en effect fut mis en prison, mais l'injure estant faite à gens de la religion, eut tant d'advocats, que lorsqu'on attendoit l'exécution de la justice promise, le soldat fut trouvé estre eschappé, ce qui fit murmurer hautement le peuple, disant que les gens de bien de la religion ne trouvent jamais le moyen de pouvoir eschapper secrettement, mais bien leurs ennemis pour meschans qu'ils soyent.

Or pour effectuer le conseil donné par monsieur des Vignoles on dressa des amples mémoires, lesquelles on accompagna de lettres addressées au Duc et au prince de Piedmont son fils, démonstrantes, combien à tort on les accusoit de s'estre eslargis

hors des vrayes limites, puisque les lieux desquels on les voudroit déposséder maintenant, leur ont esté permis pour habitation de toute ancienneté, et devant la mémoire de tout homme vivant en ce monde, qui y ont continué de père en fils, et de génération en génération jusques à présent avec une perpétuelle fidélité envers leurs supérieurs, qui pource les ont tousjours protégez en leurs droits, desquels leurs haineux les voudroyent priver maintenant par odieuses informations, et manifestes calomnies, cerchans de mettre en doute leur fidélité envers leurs Altesses, afin de les priver de leurs anciennes possessions et limites sous faux donner à entendre qu'ils les outrepassent et les faire reléguer et mourir de faim és déserts, et précipiter en désespoir, s'efforçans de faire récompenser leur continuée fidélité, par effects de cruauté, contre l'intention de leurs Altesses, puis que contre leurs bénignes concessions, à quoi on les supplioit de remédier par leur prudence et bénignité comme avoit esté fait par le passé, et comme leur seroit plus amplement, et bien humblement représenté de leur part.

En ces entrefaites le sieur des Vignoles advertit les réformez des Valées qu'un ambassadeur extraordinaire du roy de la grand Bretagne estoit arrivé à Thurin et qu'ayant entendu qu'on les molestoit pour la religion s'estoit offert de s'employer pour eux s'ils en

avoyent besoin, et s'ils l'en requéroyent, et qu'il trouvoit bon qu'ils l'en requissent, ce qu'ils firent, et il dit aux députez qu'on lui avoit envoyez, qu'il avoit parlé pour eux à S. A. qui lui avoit promis de leur donner tout gratuit contentement. Puis ledit sieur ambassadeur à son despart qui fut le 29 octobre, pria quelques seigneurs principaux de la cour du Duc, d'avoir en recommandation auprès de son Altesse les suppliants des Valées, ce qu'ils lui promirent de faire.

Le 2 de novembre, second de la foire de Luserne, quelques merciers du val Cluson exposèrent avec leurs autres marchandises quelques livres de la religion à vendre, c'estoit mesmes deçà le Peles vers S. Jean, ce que voyans le prieur de Luserne, fils d'un des gentils-hommes de la Tour, demanda incontinent le magistrat, se faisant outre plus accompagner de quelques gendarmes logez en la valée, et d'autres passionnez adversaires, vindrent pour se saisir desdits livres et de ceux qui les vendoyent, comme s'ils eussent commis quelque grande faute; ces merciers alléguoyent leur long usage d'ainsi faire sans contradiction, mesme dedans la valée de Luserne és jours de foire; mais ce prieur jeune et nouvellement pourveu de ce prieuré, ne voulant rien escouter, plusieurs hommes de la religion de la valée, ce voyans, prindrent la protection et des

merciers et de leurs libertez anciennes en tels affaires, et empeschèrent l'effectuation de cette innovation, dequoi despitez le prieur et ses assistans, escrivirent incontinent à Thurin ce qui leur pleut de cet affaire, et avec telles exagérations que ceux qui s'estoyent opposez à eux en furent longtemps molestez, cerchans lesdits adversaires d'incommoder un chascun, tellement qu'aucun n'osast à l'advenir ouvrir la bouche pour défendre le droict contre le tort qu'on voudroit faire.

Cependant les compagnies corses grossissoyent, et se remplissoyent des bannis, ce qui faisoit soupçonner quelque mal ; mais elles deslogèrent és festes de Noël, esquelles le sieur de Vignoles, et autres seigneurs françois demeurans à Thurin, estans venus à la Tour pour la S. Cène, asseura derechef que le Duc lui avoit nouvellement déclaré qu'il ne vouloit point que ceux de la religion des Valées fussent molestez.

CHAPITRE LVII.

Propositions pour induire les Valées à desbourser argent. Faux tesmoins subornez contre les réformez et autres, punis. Le sieur Anthoine Léger ministre appellé à Constantinople. Famine en Piedmont. Armée estrangère devers la France, tasche d'entrer en Piedmont par les Valées, et ce qui fut proposé pour ce fait. Grands artifices des adversaires de la religion, au préjudice d'icelle et des réformez ès Valées, et ce qui s'y fit à ceste occasion d'un et d'autre costé.

Au commencement de l'année 1628 quelques seigneurs sollicitoyent derechef les réformez du val Luserne d'envoyer des députez à Thurin pour accommoder leurs affaires, pour éviter des nouvelles fascheries, et les réformez ne prétendoyent autre à accommoder, sinon en présentant humblement à S. A. les mémoires de leurs droicts (comme ils avoyent desjà fait) la supplier de ne permettre que tort leur fût fait, ainsi qu'elle leur avoit bénignement promis et à d'autres grands personnages qui lui avoyent parlé pour eux, et pour ce fait ils renvoyèrent les députez avec mémoires, lesquels les ayants présentées à S. A. furent renvoyez au grand chancelier, qui leur promit la plus favorable response qui se

pourroit selon justice, laquelle ils eurent telle après long séjour. Que moyennant quelque somme d'argent à S. A. tout s'accomoderoit à leur contentement. Les députez lui respondirent, que S. A. leur avoit déclaré ne vouloir point qu'on les troublast, sans autre : le chancelier leur dit, que voirement S. A. ne leur demandoit rien, mais qu'il appartenoit à ses ministres de ce faire ; sur quoi n'ayans charge de rien promettre s'en retournèrent pour rapporter à leurs gens ce qu'on leur avoit dit, et les peuples très affectionnez au contentement et assistance de leur prince, nonobstant les grandes povretez esquelles ils se trouvoyent par les continuels logemens de gendarmerie et autres grandes charges, à ce joincte la cherté des vivres et autres misères, consentoyent néantmoins de contribuer à S. A. quelque extraordinaire somme de deniers, pourveu que ceux de l'Eglise Romaine en payassent leur part à proportion de leurs biens, démonstrans par plusieurs raisons qu'ils y estoyent autant ou plus tenus qu'eux : ce qu'on disputa tellement en une assemblée qui se tint au temple de S. Jean, où le sieur comte Philippe assista avec nombre des principaux de l'Eglise Romaine du val Luserne, que finalement ceux ci promirent de faire leur part de la somme qu'on accorderoit pour maintenir entre tous une bonne tranquillité, mais les affaires qui survindrent empes-

chérent l'effect de ce traité, et premièrement un mescontentement qui nasquit entre quelques grands (l'un desquels estoit le principal instrument pour troubler ceux de la religion) fit qu'enquestes furent faites de la source de tant de molestes et emprisonnemens, et fust trouvé et vérifié que certains faux tesmoins, et secrets espions avoyent esté subornez et salariez pour tesmoigner or contre l'un, or contre l'autre ce qu'ils s'imaginoyent pour les mettre en peine, ces faux tesmoins accordans ensemble avoyent entre autres accusé plusieurs du tout papistes, de la plaine du Piedmont d'estre venus aux presches és Valées, ce qu'estant trouvé du tout faux, au regard de quelques uns, les faux tesmoins furent emprisonnez et contraints de confesser par quelles personnes ils avoyent esté subornez pour tesmoigner comme ils avoyent fait, contre tant de personnes qui pour ce regard avoyent esté si mal traittées injustement. Les faux tesmoins furent une partie condamnez aux galères, ceux qui les avoyent mis en œuvre en eschappèrent difficilement par la faveur et intercession de ceux qui maintiennent que les *piæ fraudes*, c'est-à-dire les tromperies faites pour bonne intention, sont bonnes œuvres, comme seroit à dire tesmoigner faussement contre ceux de la religion pour les ruiner, tant y a qu'encores qu'on ne les eust pas chastiez selon leurs demérites, toutesfois ils n'eurent plus

pour un temps tant de crédit en leurs violentes poursuites contre ceux de la religion comme auparavant.

En ce temps le sieur Haga ambassadeur à Constantinople pour messieurs les Estats Généraux des provinces unies des Pays Bas, demandoit instamment un pasteur, qui avec les autres dons et capacitez, eust la cognoissance des langues nécessaires tant pour l'instruction de sa propre famille, que des autres professans de la religion réformée, flamens, françois, italiens et autres conversans à Constantinople, et és environs, et aussi pour communiquer avec les conducteurs des églises chrestiennes orientales, désireux de communication avec les vrais chrestiens réformez occidentaux, et en somme pour s'employer là à ce qui pourroit servir à l'advancement du règne de Dieu. Messieurs de l'église de Genève ayans esté priez d'en fournir un propre à tout cela, jettèrent les yeux sur le sieur Anthoine Léger, qui après avoir estudié long temps à Genève et ailleurs, estoit peu auparavant retourné aux Valées sa patrie, où il exerçoit le S. Ministère: et prièrent instamment les pasteurs des Valées de le congédier pour quelque temps, afin qu'il peut estre employé en cette vocation jusques à ce qu'on en peut trouver quelque autre capable pour tel effect, qui eut aussi l'usage de la langue italienne nécessaire en ces lieux là.

Parquoi après quelques difficultez proposées, spécialement pour le besoin qu'on avoit és Valées du ministère dudit sieur Léger, on le congédia par manière de prest pour deux ans : mais la nécessité de l'œuvre du Seigneur en ces lieux là l'y retint plusieurs années comme on verra cy après.

Pareille recerche avoit esté faite és Valées de la part des fidèles habitans à Constantinople, et ailleurs vers l'Orient, environ quarante cinq ans auparavant. Estans les pasteurs d'icelles, priés de leur envoyer au moins un pasteur propre pour tel voyage, et vocation, et usité en la langue italienne, à quoi on se disposa pour la gloire de Dieu, et fut proposé le sieur François Guérin, lequel selon son zèle ordinaire acquiesçoit à telle vocation, mais à cause de son aage desjà déclinant, on y désigna le sieur Félix Ughet duquel la vigueur de l'aage accompagnoit les autres dons ; mais ceste vocation fut retardée pour des grands empeschemens qui survindrent.

Or és Valées au printemps de la susdite année 1628 les fascheries contre la religion estans un peu calmées, par la descouverte des faussetez susdites, qui fit cognoistre aux plus grands, qu'ils ne devoyent pas adjouster facilement foy aux odieux rapports qu'on faisoit contre les réformés. On y avoit assez à faire à cause de la grande cherté de vivres, et famine qui y régnoit, et en général par tout le

Piedmont, ne se trouvans des vivres sinon à prix excessif, et rien sans argent contant; tellement que les povres qui n'en avoyent point, furent contraints de porter leurs lingeries et autres meubles delà les Alpes és prochaines Valées du Dauphiné, pour les eschanger à du bled et du pain, jusques à ce que l'armée du marquis d'Uxel y arrivant, ce commerce fut grandement empesché.

Outre ce à l'arrivée de l'approche de ceste armée qu'on disoit vouloir entrer dans le Piedmont pour aller au secours du Montferrat, tout le Piedmont estant en armes pour empescher ceste entrée, le colonel Purpurat qui avoit la charge des milices des Valées, demanda une assemblée des pasteurs, et autres directeurs des églises d'icelles, pour s'y trouver, et leur proposer ce qu'il avoit en charge de la part de S. A. Pource on s'assembla le 26 de juin à Rocheplatte pour la commodité dudit seigneur, qui y proposa, « que l'armée du marquis d'Uxel s'appro-
» chant, et le duc estant délibéré de s'opposer à son
» dessein d'entrer dans le Piedmont, et voulant pource
» faict employer l'assistance de tous ses sujets, il lui
» avoit donné charge de les faire assembler pour
» leur proposer ladite délibération, et leur demander
» leur délibération sur ce faict, et de quelles forces
» ils pourroyent assister S. A. en ceste occasion,
» ensemble les exhorta d'effectuer en ce rencontre

» ce qu'ils avoyent tant de fois promis à S. A. ver-
» balement, et par leurs escrits, qu'en les laissant
» vivre paisiblement en leur religion, ils seroyent
» tousjours prompts és légitimes occasions d'em-
» ployer leurs vies et leurs biens pour son service,
» qu'il estoit maintenant temps de faire voir la fidé-
» lité de leurs promesses, et en s'acquittant de leur
» devoir avec honneur, donner occasion à S. A. de
» leur continuer et accroistre ses faveurs contre les
» desseins de leurs adversaires, à quoi aussi ils de-
» voyent d'autant plus se disposer avec zèle pour
» une vigoureuse résistance pour leur part, que les
» indices et advis portans, que le dessein de l'armée
» estant d'entrer dans le Piedmont par leurs Valées,
» en faisant le service de S. A. ils procureroyent
» la conservation de leurs familles, et de leurs biens,
» à quoi S. A. leur tendroit la main, leur envoyant
» tout le nécessaire secours ».

A ceci on lui respondit (après avoir conféré à part), « qu'on n'avoit pas eu besoin de consulter à
» part pour délibérer si on devoit obéïr à S. A. et
» lui tesmoigner par les effects ce qu'on lui avoit
» tousjours promis ; chascun d'eux estant résolu à
» cela, sans autre consultation, mais que c'estoit
» pour suivre leur ordre tousjours ainsi observé en
» telles occasions ; et pour considérer ce qu'ils pour-
» royent respondre et luy proposer touchant quel-

» ques circonstances particulières qu'il leur avoit
» proposées et qu'il leur sembloit nécessaire de lui
» remonstrer. Qu'ils le prioyent donques de s'asseurer
» et asseurer S. A. de la continuation de leur fidé-
» lité, et de la prompte obéyssance et service, qu'ils
» estoyent résolus de lui rendre, en ceste occasion
» ici, et en toute autre selon leur pouvoir, moyen-
» nant la grâce de Dieu, et selon sa Parole: mais
» qu'ils ne pouvoyent pas précisément l'asseurer du
» nombre d'hommes qu'ils pourroyent avoir. Parquoi
» le prioyent se contenter de la promesse qu'ils lui
» faisoyent en général, de faire leur devoir selon
» Dieu en bonne conscience, comme ils espéroyent
» le faire voir par leurs effects, principalement s'il
» plaisoit à S. A. comme ils l'en supplioyent bien
» humblement, de les employer à garder les passages
» de leurs montagnes, où leurs hommes seroyent
» beaucoup plus propres et courageux, ayans la par-
» faite cognoissance de tous les passages, et autres
» choses nécessaires à telle défense; qu'ils estoyent
» bien contents que S. A. leur ordonnast quelque
» surintendant du pays, et expérimenté pour les
» adresser, et estre tesmoin de leur devoir, mais
» qu'ils désiroyent que leurs autres chefs fussent de
» leurs gens mesmes, suppliants aussi de n'estre en-
» tremeslés parmi gendarmerie estrangère, et que
» leurs maisons ne fussent point chargées de loge-

» mens, pendant qu'ils seroyent au haut des mon-
» tagnes pour la défense ; et en outre pour la grande
» disette de pain, prioyent qu'au moins ceux qui se-
» royent occupés à la défense, en fussent pourveus,
» et qu'au reste il pleust à S. A. de les protéger et
» les délivrer de tant de troubles qu'on leur susci-
» toit journellemement ».

Ledit seigneur respondit, « Que S. A. ni lui n'a-
» voyent jamais douté de leur fidelité et obéissance ;
» qu'il avoit toutesfois trouvé bon de leur ramente-
» voir leur devoir, que selon leur désir, on leur
» donneroit en garde et défense quelques passages de
» leurs montagnes mesmes, sans meslange d'autres
» troupes, si l'extrème nécessité ne le requéroit,
» que leurs chefs subalternes seroyent de leurs pro-
» pres hommes, que S. A. feroit fournir du pain au
» moins aux défendeurs. Que les troubles qu'ils souf-
» froyent de temps en temps ne procédoyent de l'in-
» tention de S. A. mais des passions de quelques
» uns qui abusoyent de leurs commissions, qu'il sa-
» voit que l'intention de S. A. estoit qu'on les lais-
» sast vivre en paix selon leurs concessions, que
» s'ils désiroyent qu'il s'employast pour eux il le
» feroit volontiers, mesme prieroit le marquis son
» père, qu'il savoit leur estre affectionné, de s'ad-
» joindre à telles intercessions ».

Or d'autant que le marquis d'Uxel faisoit semblant de vouloir passer tantost par un passage des montagnes, tantost par un autre, on avoit aussi mis par tout des grosses gardes, et les principaux chefs de l'armée ducale ne cessoyent de visiter les gardes d'un costé et d'autre. Le Prince mesme vint au val Pérouse le 9 de juillet visiter la grande barricade qu'on y avoit faite et les grosses troupes qu'on y avoit posées en garde faisant dessein de visiter le lendemain celles du val Luserne, où l'on fit de grands apprests pour sa réception, mais quelques chaudes nouvelles l'ayant appellé vers le marquisat, vindrent ce jour là 10 de juillet les seigneurs comte de Verruë, le colonel Purpurat, et autres seigneurs, où estoit aussi le sieur de Vignoles, qui allèrent visiter les gardes que ceux du val Luserne avoyent posées aux passages de leurs montagnes, lesquels passages leur ayans recommandés avec louanges de l'ordre qu'ils y avoyent trouvé, ils leur ordonnèrent pour directeur un gentil-homme de la valée mesme, avec promesse d'assistance au besoin.

Cependant l'armée d'Uxel s'approchant fort des montagnes des Valées d'en haut, la ducale s'en approchoit aussi d'embas; tellement qu'on se voyoit comme entre deux meules non sans de grandes appréhensions, qui firent retirer les familles et provisions és montagnes plus esloignées des passages; car

l'armée ducale estant remplie de troupes espagnoles, italiennes, et autres estrangères, on ne s'en osoit fier. Mais le 29 de juillet le comte de Verruë vint à Sainct Germain, et proposa au sieur Joseph Chanforan pasteur dudit lieu presque les mesmes choses que le colonel Purpurat avoit proposées à Rocheplatte, et ensemble asseura ceux des Valées du bon vouloir du prince envers eux, tellement qu'ils n'avoyent rien à craindre.

Ce qui rasseura plusieurs, veu que ledit comte de Verruë qui estoit un des premiers chefs de l'armée ducale, et qui avoit tousjours monstré bonne affection à ceux des Valées, les asseuroit tant bénignement qu'on auroit soin de leur conservation.

Le 14 d'aoust le prince retourna à la barricade de la Pérouse, accompagné des plus grand seigneurs du pays, et entre autres du comte de Verruë, et du sieur de Vignoles, lesquels lui recommandèrent les Valées, et le prince promit de les contenter. Or l'armée d'Uxel ayant tasché de s'ouvrir le passage, tantost ci, tantost là, et estant par tout vigoureusement repoussée; après avoir presque ruiné les lieux où elle avoit séjourné et passé, et s'estant presque ruinée elle mesme se retira.

Le seigneur de Vignoles fort désireux du repos des Eglises des Valées prioit instamment S. A. d'y establir un tel ordre qu'elles ne fussent plus tant fré-

quemment troublées à l'appétit de quelques leurs passionnés adversaires, ce que le prince lui promit; et cependant arriva à Thurin le comte de Carlile ambassadeur du roy de la grand Bretagne, lequel ayant entendu, devant son arrivée en Piedmont quelque chose de l'estat des églises des Valées, et s'en estant mieux informé à Thurin, il en parla au Duc, lequel (selon que ledit comte et le chevalier Wake ambassadeur ordinaire d'Angleterre rapportèrent) tesmoigna estre fort satisfait de la fidélité et obéyssance de ses subjets de la religion des Valées, déclarant qu'il estoit résolu de leur donner consolation, et contentement. Ce qu'aussi le sieur Bossuel, secrétaire de l'ambassade escrivit aux pasteurs de Valées, disant que lesdits sieurs ambassadeurs et lui avoyent esté fort joyeux d'un si loüable tesmoignage que le Duc avoit rendu de sa bouche propre à ses sujets de la religion, et rendoit continuellement à ceux qui continuoyent de lui en parler, assavoir messieurs de Vignoles, et le chevalier Wake, selon qu'eux mesmes tesmoignoyent, disant tousjours qu'il ne reconoissoyent que bonnes intentions du duc, et du Prince son fils envers les Valées; mais qu'ils s'appercevoyent que quelques uns de ceux qui avoyent le maniement de ces affaires, pour ne desplaire au pape, et à ses prélats, trouvoyent tousjours quelque accrochement pour n'y apporter la deuë expédition.

Cependant la famine se renforçoit, et les Valées Dauphinoises, voisines du Piedmont, et spécialement celle de Queiras, craignans aussi la famine pour le continuel transport de bled et de pain au val Luserne, mirent des gardes sur les passages, ostèrent à quelques uns ce qu'ils portoyent, et en mirent mesmes quelques uns en prison, ce qui engendra telle irritation en la valée de Luserne, que si les principaux desdites deux valées, n'y eussent promptement remédié, il y eut eu du désordre, et du préjudice fort grand pour la valée de Queiras, qui a sans comparaison beaucoup plus de besoin du passage par le val Luserne, que n'a ceste ci par le val Quejras ; mais comme dit est, par la prudence des principaux d'un et d'autre costé on trouva moyen d'assopir ce mescontentement.

Or les adversaires des églises réformées des Valées, qui estoyent tousjours espians quelque occasion pour y faire des bresches embrassèrent ceste-ci de la famine, espérans qu'elle leur serviroit de filé pour pescher et tirer à eux les povres affamés, à quoi s'employoyent sur tous avec grande passion le susnommé moine Bonaventure, et sieur Marc Aurèle Rorenc prieur de Luserne, fils d'un des gentilshommes de la valée, lequel ayant estudié és loix se fit prestre, et voyageant à Rome, fut fait prieur de de Luserne, et possesseur des revenus dudit prieuré;

mais ce fut (à ce que ses partisans mesmes publièrent) pour avoir promis à Rome et ailleurs d'employer tout ce qu'il auroit de pouvoir et de savoir pour avancer la religion romaine és Valées, et y abolir, ou au moins restreindre la réformée, et mesme il n'estoit pas encores arrivé d'un sien et voyage de Rome, que quelques réformés des Valées furent advertis de bon lieu que le prieur pour l'effect susdit avoit proposé et conclu de faire bastir des couvents nouveaux en la valée de Luserne, en quelques autres lieux, et és autres colloquer des mansions de quelques moines, et faire autres choses à icelles correspondantes, qu'il tascha peu après d'effectuer de tout son pouvoir. Et premièrement il procura que le sieur comte Jean Baptiste Rorenc son père résident à la Tour, vendit sa maison, et édifices annexés pour en faire un convent, pour y loger une couvée de moines, appellés franciscains, minimes réformés. Et le 23 de juin de l'an 1628 susdit, il les y conduisit accompagné du moine Bonaventure, de plusieurs autres moines, et prestres, puis incontinent y mirent provision de tout ce que les moines avoyent besoin pour eux mesmes, et pour acheter les consciences des povres affamés, et commencèrent à distribuer largement à ce peu de papistes qui leur restoyent à la Tour, mesme à quelques uns qui n'en avoyent guères besoin, pour

faire prendre envie aux voisins réformés de s'aller présenter à eux, et leur dire : que me voulez vous donner, et je me livrerai à vous : mais voyans que nul ne se présentoit, ils faisoyent semondre leur marchandise par le moyen de leurs papistes : en quoi se monstroit plus qu'aucun autre diligente, dame Catherine, mère du susdit prieur, laquelle alloit de maison en maison, exhortant les plus povres et foibles à aller prendre la charité notable que les pères voisins leur avoyent apprestée, elle y usa à la vérité d'une grande diligence, mais par la gràce de Dieu, ils ne peurent entre tous gagner qu'une fille, laquelle encore n'eut pas consumé la quatriesme partie de ce qu'on lui avoit desjà donné, qu'elle se repentit, n'en voulut plus rien despendre, et alla incontinent demander conseil, et consolation à son pasteur, et fit tant qu'elle remit ensemble, et restitua tout l'argent qu'on lui avoit donné, et se remit au bon chemin.

Les réformés faisoyent aussi des collectes, et distributions extraordinaires au bourg de la Tour, les meilleures maisons s'accordoyent à faire par tour chacun jour une générale distribution aux plus nécessiteux, qui furent ainsi entretenus durant leur plus grande nécessité.

De la Tour le moine Bonaventure alla au Villar. et à Boby, pour y jetter finement les fondemens de

son dessein missionnaire, promis à Rome, il parle aux conducteurs politiques desdites communautez, où n'y a aucun papiste, et avec sa mine monachale flatteuse, en quoi il estoit grand maistre, leur propose avoir entendu, avec grande douceur, qu'ils estoyent extrèmement surchargés de fardeaux extraordinaires, que meu de compassion de leurs misères, voyant la grande famine regnante, et la difficulté qu'ils avoyent de trouver argent, pour fournir à tant de charges et nécessitez, il avoit voulu par charité leur aller présenter son entremise envers les grands, pour leur obtenir quelque notable soulagement, se faisant fort d'obtenir pour eux tout ce qu'ils voudroyent demander, et que pour tel bon office il ne demandoit sinon qu'avec leur bonne grâce, il peust faire bastir un peu d'oratoire sur le lieu où on avoit autrefois dit la messe, que cela ne leur cousteroit rien, ains donneroit à gagner à leurs gens, s'ils y vouloyent travailler, et que quant à leur religion ils n'avoyent rien à craindre, d'autant qu'on n'entendoit d'y préjudicier en aucune sorte, en général ni en particulier.

Ce pourparler ne fut publié que quelque temps après, ces négociateurs qui eussent voulu quelque soulagement, n'ayans osé contredire du tout ouvertement au moine, ni mesme en parler à leur peuple, qui peut estre en eust exaspéré les affaires; c'est

pourquoi le moine prenant ce demi silence pour un tacite consentement, alla à Thurin, et donna des espérances, plus qu'il n'en avoit receu, et sur ce fut délégué le comte Righino Roero chevalier, pour venir en la valée de Luserne, et y pousser avant le dessein d'establir les moines par tout, et par tous les moyens qu'il verroit plus à propos.

Cependant le prieur de Luserne engagé et passionné à l'introduction des moines, attendant leur arrivée, consulta avec le gouverneur de Mirebouc du moyen de leur préparer finement un logis à Boby, n'y ayant apparence d'y en pouvoir trouver autrement. Ils vont donc ensemble à Boby, parlent à un des principaux du lieu, qui avoit assez d'édifices pour son usage, et pour autrui; le gouverneur lui dit: qu'ayant à voyager souvent de Luserne à Mirebouc, il avoit ordinairement besoin de repaistre, et bien souvent de loger à Boby, qui est à mi-chemin de l'un à l'autre, que ne lui estant honorable d'aller tousjours aux hostéleries communes, il désiroit de prendre à loage quelque logis commode et le fournir de choses nécessaires pour y loger, et séjourner tant qu'il en auroit besoin, et pource sachant qu'il avoit le moyen de l'en accommoder, il le prioit de le faire, en le payant à son désir, et ce au moins pour six mois. L'autre s'estant contenté, et lui ayant accordé une sale, et ses appartenances, le gouverneur lui voulut

deslors payer le loage convenu, et le prieur lui dit: soyez tesmoins, et vous souvenez que le sieur Guillaume Salvaï a prins à loage ceste sale, et ses appartenances pour six mois, et qu'il lui paye le loage dès maintenant, à condition d'en estre le maistre pour ces six mois, et y faire ce qu'il lui plaira sans contradiction.

Ce procédé donna soupçon aux prudents de quelque mauvais dessein, et peu de jours après ayants apprins qu'on avoit conclu d'establir en chasque communauté une mansion de moines, ils ne doutèrent plus de la tromperie, et y en eut un tel bruit, que le maistre de la maison espouvanté, renvoya au gouverneur l'argent receu de lui, qui ne le voulut prendre, mais alla un jour de presche à Boby pour disposer le peuple à se contenter de son loage; mais il y cognut une résolution telle qu'il s'apperceut que l'artifice dont il avoit usé, n'auroit pas l'issuë espérée. C'estoit le dixseptiesme de décembre.

Le samedi suivant 21 décembre, le sieur des Vignoles, avec autres seigneurs françois résidens à Thurin au service de S. A. arrivèrent à la Tour pour la S. Cène, et asseurèrent que le comte Righin estoit en chemin pour venir establir des moines par tout, mais que le Prince leur avoit dit à leur despart, qu'il n'entendoit point par cette introduction de moines troubler ceux de la religion des Valées,

ni préjudicier en aucune façon à leurs consciences, et concessions, et qu'ils les en pouvoyent asseurer. Et ce jour-là mesme estans arrivés de Thurin à Luserne les seigneurs comtes Philippe et Righin, avec quelque noblesse et des moines, le comte Philippe envoya incontinent advertir par lettres tous les syndiques de la valée, d'aller promptement chez lui, pour entendre du comte Righin son parent, ce qu'il avoit à leur dire de la part de S. A. et y estants arrivez, ces seigneurs les haranguèrent longuement aux fins de les disposer à leur dessein, puis le comte Righin présenta aux syndiques de la religion, à chascun pour sa communauté une lettre du Prince, ainsi traduite de mot à mot.

A nos biens-aimez et fidèles les Syndiques,
hommes et Communautez de N.
en la valée de Luserne.

LE PRINCE DE PIEDMONT.

« Bien-aimez et fidèles. Le révérend père fra Bonaventure des moines observantins de S. François, nous a fait sçavoir vostre extrême nécessité, et de toutes les autres communautez de celle valée, et comme sans nostre assistance plusieurs povres sont en danger de mourir de faim, à quoi voulans en

toutes sortes remédier, estans conviés à semblables pieuses occasions par l'accoustumée bénigne libéralité de nos sérénissimes prédécesseurs, et aussi par les supplications dudit révérend père, avons destiné une bonne quantité de sacs de bled, et une autre de ris, pour estre par lui distribuez aux povres nécessiteux de ce lieu là, de semaine en semaine, et pource qu'il faut avoir une bonne maison pour y loger les povres malades, laquelle soit aussi ample pour y mettre lesdits grains et ris, afin qu'à temps et lieu ledit révérend père en puisse faire la susdite distribution, il nous sera agréable que vous la pourvoyez. Ayant néantmoins donné ordre au comte Righino Roero, auquel nous avons fait donner argent, qu'il paye tout ce que montera le loage de ladite maison, et toute autre despense qu'il faudra faire. Ledit révérend père nous a aussi informez du gros dommage que, contre la bonne intention de S. A. et la nostre, leur a causé la multitude des commissaires et déléguez qui vous ont esté envoyez, et de ce qu'en pourriez souffrir à l'advenir si on n'y remédie, à quoi nous enclinons volontiers, désirans que soyez soulagez en ceci comme en toute autre occasion, et à cet effect vous ne manquerez de remettre au comte de Luserne, ou au comte Righin Roero, qui s'en vont là par nostre ordonnance, un roolle de tous les commissaires et déléguez, que vous

avez eu jusques à cette heure, avec note distincte de tous despens, vacations, et toute autre chose que vous aurez payée, afin que nous vous puissions faire rembourser par eux mesmes, ce qui se vérifiera qu'ils vous auront fait payer contre justice, et en outre vous asseurans que vous rendans prompts, et obéissans à ce que le service de S. A. et le nostre requerra, et en ce que le susdit comte Righin vous fera sçavoir à part selon nos ordres, que nous ferons en sorte que vous ne serez pas seulement allégez de toute sorte de logements, et despense de gendarmerie, mais qu'aussi nous vous ferons journellement sentir et jouyr des fruicts de nostre accoustumée clémence et libéralité. Cependant nous prions Dieu qu'il vous conserve.

» *De Thurin, ce 15 décembre 1628.*

» V. Amedeo ».

Cette lettre estant considérée, on trouva bon avant qu'y respondre de sçavoir si les autres valées en avoyent receu de semblables pour y respondre conjoinctement, ce qui fit dilayer la responce pour quelques jours. Et cependant le comte Philippe marquis d'Angrogne, ayant fait demander des principaux d'Angrogne, leur proposa la résolution d'aller faire

dire la messe à Angrogne, les exhorta à se rendre faciles à accepter les moines et à laisser dire paisiblement la messe, et à le recevoir honorablement avec toute la noblesse qui l'accompagneroit. A quoi ils lui respondirent que s'il lui plaisoit y aller comme autresfois pour autres affaires, et sans prestres, moines, ni messe, ils lui feroyent aussi comme autresfois honorable réception, et à ceux qui l'accompagneroyent, mais qu'y allant pour y conduire prestres, moines, et messe, qu'ils le prioyent ne s'offenser si aucun d'eux ne se présentoit pour l'accueillir, ne le pouvant faire en bonne conscience.

Le mardi 26 de décembre, le comte de Luserne, Piozasc et Righin, avec grosse suite des principaux papistes du val Luserne allèrent droit de bon matin à Boby, où ils trouvèrent encores le peuple assemblé au temple après le presche, où tous ces seigneurs l'un après l'autre firent des discours les plus amiables, et persuasifs qu'il leur fust possible, pour induire le peuple à permettre la collocation des moines, et célébration des messes entr'eux, protestans tousjours que ce seroit sans aucun préjudice des libertez de leur religion. Mais tout le peuple respondit ne pouvoir en bonne conscience recevoir moines, ni messe, ni fournir logis ni aucune autre chose pour tel effect, tellement que ces gens sans faire autre chose à Bobi, retournèrent au Villar, et logèrent

quelques moines dans certains membres encor couvers, d'un grand palais, qui avoit esté la plus part gasté par les guerres, appartenant alors à des gentils-hommes papistes habitans à Saluces, et le lendemain 27 dudit, ayans ramassé tant de peuple papiste qu'ils avoyent peu au bas de la valée et és environs ils y allèrent dire messe, car ceux du lieu n'avoyent garde d'y aller, puis ils allèrent à Bobi, et firent tant qu'ils entrèrent dans le logis que le gouverneur de Mirebouc avoit prins à loage, et y logèrent deux moines puis s'en retournèrent.

Le jeudi au soir 8, les papistes de Luserne à l'instigation de leur prieur firent des grands feux, avec cris de joye, et force mousquetades, pource qu'ils avoyent exécuté à Villar et à Bobi, combien que telles vanitez ne fussent pas approuvées des plus sages d'entre eux. Puis le lendemain 29, toute leur troupe monta à Rora, petite communauté toute de la religion, où trouvans toutes les portes fermées, le gentil-homme du lieu avec autres se saisirent d'une maison inhabitée, et y logèrent deux moines, avec quelques autres pour leur assister, comme ils avoyent fait ailleurs, puis se retirèrent.

En ce mesme jour 29 les introducteurs des moines descouvrirent les dents de lion, et les queües de scorpion, qu'ils avoyent jusques alors cerché de cou-

vrir par flatteries, et paroles emmiélées. Car le comte Righin fit publier ceci:

« Righino Roero, des comtes de Siousse, Monta,
» et S. Estienne, en cette partie délégué par S. A. S.
» ensuivant l'ordre que nous en tenons, est commandé
» et enjoinct par la présente à la communauté et par-
» ticuliers de N. et autres de ne troubler ne fascher
» en aucune sorte les très révérends pères observan-
» tins réformez en la célébration des divins offices.
» moins en leur possession, en laquelle ils se trou-
» vent en ce lieu de N. ni aussi en quelconque autre
» action qu'il leur conviendra faire, tant pour le
« service divin, que pour le leur, sous peine de dix
» mille escus d'or en commun, et en particulier de
» la vie à qui contreviendra à ceci, applicables les-
» dits dix mille escus, asçavoir deux cents à l'ac-
» cusateur qui sera tenu secret, et le tiers au fisc.
» Déclarans l'exécution faite par cri public, et affic-
» tion de copie és lieux accoustumez valoir. *Donné*
» *le 29 décembre 1628* ».

Quand les plus clairs voyans d'entre les réformez furent advertis de telle publication, ils admirèrent et loüèrent la providence de Dieu pour la conservation des siens, ayant ainsi aveuglé les adversaires de la vraye religion, leur faisant tant à bonne heure descouvrir leurs pernicieuses intentions, du tout contraires à celles de S. A. sérénissime, qu'il leur

avoit tant constamment tesmoignée par paroles, et par effects, et leur tesmoignoit à toutes occasions qu'elle n'entendoit qu'ils fussent en rien troublez en leur religion, estant ainsi qu'on ne leur pouvoit proposer rien de plus injuste et barbare de ce qu'on leur proposoit par cet ordre forgé contre tout droict divin et humain, par lequel on vouloit (contre les expresses paroles de S. A. et de ses principaux officiers) qu'il fust permis au moines de tout faire et dire à leur plaisir contre les réformez, sans qu'aucun osast ouvrir la bouche ou se remuer pour se garentir, ouvrant la porte, et promettant salaire et impunité à tous faux tesmoins qui voudroyent tesmoigner contre les réformez en faveur des moines, puis que outre la somme d'argent on promettoit de ne les déceler point, qui estoit vouloir introduire dans les Valées une inquisition plus barbare que l'espagnole mesme, et une persécution plus dangereuse qu'une guerre ouverte, c'est pourquoi tel joug leur estant plus intollérable que la mort, on y fit au contraire les deuës protestations.

Or ayants les partiaux des moines par tel prétendu ordre donné la leçon aux réformez et indiqué les grands malheurs qu'on leur machinoit par cette introduction de moines, après avoir adverti tous les papistes de la valée de Luserne, et des villes et communautez circonvoisines, d'aller honorer l'entrée des

moines et de la messe à Angrogne, ils s'y rendirent de tous costez, la noblesse susdite, et autres en grande multitude de toutes qualitez, le samedi 30 de décembre en temps extraordinairement froid et sec, ils y firent porter abondance de provisions pour banqueter et se resjouïr sur le lieu, après avoir exécuté leur principal dessein. Et ceux d'Angrogne advertis d'un tel amas de gens du tout suspects et dangereux, s'apprestèrent aussi pour se garder de violence, sans toutesfois se descouvrir trop; leurs voisins aussi bien disposez s'approchèrent pour les assister promptement s'ils en eussent eu besoin, ce qui ne fust pas, car la compagnie des moines arrivée à Angrogne, y trouva par tout les portes fermées, et peu ou point d'hommes auxquels on peust parler, tellement qu'il ne fust possible d'y trouver ou mettre un homme, ou un cheval à couvert, et combien que le prieur de Luserne se fust vanté (à ce qu'on dit) qu'il y auroit une maison pour les moines, ou par amour, ou par force, ni lui ni autre n'entreprist pourtant d'en ouvrir aucune par force, car ç'eût esté hors de saison. Parquoi ils dirent leur messe comme ils peurent, dans le chemin au dessous du temple, puis rebroussèrent incontinent chemin en bas, la plus grande partie tremblant ou de froid ou de panique terreur, car aucun ne les avoit outragez ni menacez, et chacun cercha en bas vers

Luserne lieu plus propre pour manger leur disner remporté à leur aise. Et de leur voyage n'en firent point de resjouyssance le soir, comme ils avoyent fait auparavant.

Le sieur marquis d'Angrogne se réputa fort offencé d'un si maigre accueil, et le lendemain dimanche en envoya faire les plaintes au peuple par le podesta d'Angrogne, qui exhorta de remédier à tel prétendu défaut par une bonne disposition, à recevoir à l'advenir les moines paisiblement; mais le peuple lui respondit unanimément en telle sorte, qu'il ne trouva pas bon de les en importuner d'avantage. Puis ledit marquis y alla lui mesme bien accompagné, mais sans moines, et exhorta fort les principaux du lieu à la réception des moines, mais ils lui respondirent qu'ils souffriroyent plustost toute extrémité, puis qu'à cause des moines on prétendoit les brider de la force qu'on voyoit par le prétendu ordre du Righin. De laquelle responce ce seigneur fort despité se retira après les avoir fort rudoyez et menacez, et incontinent escrivit à ceux du Villar et Bobi, les loüant de ce qu'ils avoyent laissé loger les moines parmi eux, leur en promettant des grandes récompenses, et au contraire fulminant contre ceux d'Angrogne, qui n'avoyent pas voulu suivre leur exemple.

CHAPITRE LVIII.

Responce des réformez à la lettre du sérénissime Prince. Autres practiques pour faire recevoir les moines. Venue du gouverneur de Pinérol en val Luserne. Ce qu'il dit, et entendit en l'assemblée des pasteurs et députez des Eglises du val Luserne. La conduite des moines à Bobi, et succès. Ce qu'escrivit le Gouverneur de Mirebouc à ceux de Bobi. Ce que le Prince de Piedmont dit aux députez du val Luserne à Thurin. Le sieur des Serres, et le Gouverneur de Pinerol au val Luserne pour l'affaire des moines. Artifices trompeux pour entretenir les moines au Villar, S. Jean et Rora. Notables paroles du Duc aux députez du Villar. Insolentes procédures des moines au Villar et à Rora. Villar et Rora craignans les désordres font desloger les moines sans les outrager. Menaces contre Rora, appaisées par une notable lettre du sérénissime Prince. Artifices du prestre Laudelio Vignatis pour introduire la messe à S. Germain et à Pramol. Succès. Autres menaces et menées à cause des moines. Innondation effroyable. Chastagnes et vins gastez en Piedmont par les froidures, nuages et pluyes. Dernier Synode és Valées avant la peste. Fascheries contre les réformés à Campillon et Pravillelm. Fourmillière des moines à la Tour, et leur soing à y dresser leur convent.

Au premier jour de l'année 1629 les réformez du val Luserne ayans sceu que les communautez des

autres deux valées n'avoyent reçeu aucune lettre du sérénissime Prince, firent, et envoyèrent leur responce à celle qu'ils avoyent peu auparavant receüe, et ci devant proposée, laquelle responce estoit de telle substance :

« *Sérénissime Prince*,

» Nous avons ces jours passez receu avec la deuë révérence, les lettres très-amiables que V. A. sérénissime s'est daigné nous envoyer par le comte Righin, nous offrant en icelles avec paternelle affection une convenable distribution de bled, et de ris, pour la multitude de ses très-fidèles subjects, qui sont réduits par la faim presque à l'extrémité, de laquelle exhibition nous nous recognoissons tous très-obligez à V. A. et en sommes continuellement plus eschauffés avec sincère zèle à son humble service ; mais cependant nous la supplions très-humblement de nous permettre de lui notifier (avec le convenable respect), comme entendans que ceux qui ont procuré ces libéralités sont de ceux qui ordinairement se monstrent mal affectionnez contre nous, pour la diversité de la religion, et qui prétendent avoir (selon que nous entendons) la surintendance principale en telles distributions, pour les faire seulement à ceux qui pressés de la nécessité consentiroyent de renoncer

à leur religion, et considérans aussi les odieuses procédures qu'usent plusieurs de leurs fauteurs en ces occasions, nous ne pouvons estimer sauf que telles personnes ont artificieusement procuré d'obtenir de la bénignité de V. A. le moyen pour effectuer leurs propres desseins, de réduire par caresses ou autrement les consciences des povres affligez en une servitude et misère incomparablement plus dure que n'est quelconque disette corporelle, et pource, nous ne pourrions nous rendre instruments pour tels offices, ni pourvoir aux choses demandées à telles intentions sans trop grande blessure de nos consciences et préjudice de nostre religion, laquelle estant toute conforme à la S. Escriture, et pure parole de Dieu, nous n'y pouvons contrefaire sans préjudice de l'honneur de Dieu, et du salut de nos âmes, qui nous sont choses plus importantes que n'est tout ce que nous pourrions attendre de bien ou de mal en ce monde; mais nous sommes du tout persuadez que l'intention de V. A. S. n'est pas que nos consciences soyent en ceci, ou en aucune autre sorte violentées, ains qu'elle nous continuera tousjours ses très-bénignes faveurs, et nous protègera en toutes les occasions, comme ses très-fidèles subjects, et que de sa gràce miséricordieuse, elle ordonnera que sans grever la conscience d'aucun, nous serons deschargez et soulagez, non seulement des

nécessitez présentes, et charges extraordinaires desjà endurées. mais aussi, et principalement de celles qui se pourroyent présenter trop griesves à l'advenir, par gendarmerie, commissaires ou autrement, et sur tout qu'elle se daignera nous favoriser és responses que nous attendons de la bénignité de S. A. sérénissime aux requestes que nous lui avons présentées les mois passez. Et nous cependant avec l'aide de Dieu continuerons de bien en mieux à rendre de tout nostre pouvoir à l'Altesse sérénissime du Duc nostre seigneur, et à V. A. aussi, le sincère et zélé service que nous sçavons en nos consciences leur devoir, selon les exprès commandemens de nostre Dieu, lequel nous continuerons de prier très ardemment, afin qu'il lui plaise combler leurs Altesses et toute leur maison sérénissime, de toute sorte de félicité. *De la valée de Luserne, le 1r janvier 1629.*

» D. V. A. sérénissime,

» *Les très-humbles, et obéissans et très-fidèles subjects et serviteurs, ceux de la religion réformée de la valée de Luserne, et pour tous:*

» Antoine Danne, pour S. Jean. Jean Antoine Bastie, pour Angrogne. Daniel Fontaine, pour la Tour. Jean Bert, pour le Villar; et Jacques Michelin, pour Bobi ».

On envoya cette lettre à monsieur des Vignoles, le priant de la présenter de sa main propre au sérénissime Prince, l'informant aussi à bouche des estranges procédures des moines venus aux Valées et de leurs introducteurs, et du danger des désordres qui en pouvoyent arriver, s'il n'y estoit pourveu, et ce selon sa prudence, et les mémoires qu'on lui en envoyoit. Ce que ledit seigneur de Vignoles effectua de poinct en poinct.

Cependant les guidons des moines faisoyent tout ce qu'ils savoyent et pouvoyent pour les faire recevoir, ou tolérer à Angrogne; parce le 2 et 3 de janvier ils firent arriver des nouvelles de divers endroits, qu'il y avoit plusieurs régimens en chemin, pour venir contre Angrogne, ce qui ne fit que resveiller et mettre en disposition les habitans pour leur propre conservation. Puis ils furent demandés pour aller au palais du sieur comte Philippe leur marquis à Luserne, pour entendre ce que leur vouloit dire le comte Righin. Ils y envoyèrent le vendredi cinquiesme un de leurs syndiques, auquel le sieur comte Righin dit, qu'il avoit quelque chose à leur communiquer, mais qu'il ne le vouloit faire, qu'ils ne fussent un nombre de principaux de leur lieu. Le syndique cognoissant le mystère, lui dit, qu'il en iroit cercher par le marché, il y alla, mais ce fut pour les advertir de se retirer, ce qu'il fit

aussi lui mesme; dequoi Righin despité, envoya le podesta d'Angrogne, et autres officiers de justice, publier que tout commerce estoit défendu à ceux d'Angrogne, avec les autres sujets de S. A. et aussi tost le bruit courut qu'on avoit envoyé faire commandement à toutes les milices des environs de marcher. Puis le comte Righin voyant que tout cela ne servoit qu'à enaigrir les affaires, envoya un sauf-conduit à ceux d'Angrogne pour lui aller parler à Luserne, ou à Sainct Jean, leur promettant toute asseurance. il désiroit aussi que le sieur Appie leur pasteur allast en leur compagnie. Ils acceptèrent d'aller à Sainct Jean, où se trouva avec ledit sieur Righin, le sieur comte Philippe, et peu d'autres. ils parlèrent un peu des poincts de religion, mais leur but estoit de persuader ledit pasteur, personnage fort débonnaire, de persuader au peuple de recevoir les moines, ou au moins les tolérer parmi eux, proposant plusieurs raisons à droite et à gauche, pour arriver à ce dessein, mais ce fust en vain. Car outre toutes les raisons ci-devant proposées, les fascheries qu'enduroyent desjà à cause des moines, ceux entre lesquels on les avoit fourrés, rendoyent ceux qui n'en avoyent point du tout résolus à faire tout leur possible pour ne les laisser entrer. Car entre les autres artifices desquels ces moines usoyent pour parvenir peu à peu à leur dessein, ils s'em-

ployoyent principalement à suborner les jeunes enfans par flatteries et présents, et avec ce, on craignoit extrêmement les enchantemens, ayant esté vérifié, qu'ils en ont bien souvent usé en divers lieux, et le ravissement des enfans peu auparavant arrivé à Luserne, comme a esté dit ci-devant au chapitre 56, détenoit les pères et mères en continuelle frayeur, et leur faloit avoir l'œil sur leurs enfans, comme s'ils eussent esté en un bois entre les loups. Parler aux moines pour y remédier estoit peine perduë, ils ne se soucioyent des prières, moins des menaces, faisans et disans tout ce qu'ils vouloyent, ils adjoustoyent, *frappez-nous, tuez-nous, c'est ce que nous désirons*, tellement que les principaux des communautez entre tant d'autres fascheries avoyent ceste-ci de surcroist, voyans qu'on ne pourroit éviter quelque désordre, si les moines ne sortoyent d'entr'eux; parquoi ceux de Boby après avoir supporté quelque temps ceste fascherie, envoyèrent dire aux moines qui estoyent entr'eux qu'ils se retirassent en paix, pour n'estre cause de quelque désordre, ce qu'ils firent paisiblement, avec ceux que leurs introducteurs leur avoyent laissés pour compagnie, et tout ce qu'ils y avoyent; et en outre les firent accompagner jusques bien bas, afin que mal ne leur fust faict.

Ceste sortie, et le continuel refus d'Angrogne, donnèrent occasion au sieur comte Capris, gouverneur de Pinerol, et des Valées de venir à Luserne le 9 de janvier, d'où ayant envoyé demander les principaux d'Angrogne et de Boby, après les avoir rudoyés, leur commanda de rapporter à leurs gens, qu'il vouloit d'eux une response générale et absoluë, s'ils vouloyent recevoir les moines. Pour lui faire ceste response s'assemblèrent au temple de ceux de Sainct Jean avec ceux d'Angrogne et Boby, aussi les pasteurs et députez des autres églises du val Luserne, auxquels ledit gouverneur proposa: « que » le Pape ne cessoit de presser le duc à introduire » des moines, et faire dire la messe par toutes leurs » communautez, que S. A. y avoit consenti pour se » délivrer de fascherie, que pour ce S. A. combien » que comme Prince Souverain, et auquel apparte- » noyent leurs personnes, et leurs biens, eust peu » user de son authorité absolue, prenant des édifices, » et y logeant des moines à son plaisir, que néant- » moins voulant procéder envers eux bénignement, » l'avoit envoyé pour les disposer à lui faire ce plaisir » de lui donner, ou vendre en chascune communauté » quelque édifice tel, ou quel pour ce faict. Que pour » cela S. A. ne prétendoit point qu'aucun préjudice » fust faict à leurs consciences, ni à leurs conces- » sions, ni les obliger d'escouter les moines, ni de

» leur fournir chose aucune petite ni grande contre
» leur gré, et que leur condition de sujets les obli-
» geoit à ottroyer ceste demande à leur Prince, qui
» en outre les en récompenseroit.

Ils lui respondirent: « qu'ils savoyent ce que leur
» condition leur commandoit, et pource aussi qu'ils
» avoyent tousjours esté, et vouloyent estre subjets
» fidèles et obéyssans à son Altesse autant qu'autre
» peuple qu'elle eust en ses estats en tout ce qu'ils
» pourroyent faire selon Dieu, en bonne conscience:
» mais qu'ils ne pouvoyent consentir à ceste intro-
» duction des moines parmi eux; qu'ils ne doutoyent
» pas de la bonne intention de S. A. mais aussi ils
» estoyent asseurés que le Pape ne se roidissoit pas
» tant à faire fourrer des moines és lieux où tous
» sont de la religion, sinon pour les desbaucher du
» vrai service de Dieu, qu'ils prioyent sa Seigneurie
» très-illustre de juger quelle peine ils méritoyent,
» si cognoissant des officiers des ennemis de leur
» Prince venus expressément pour les desbaucher de
» leur fidélité, ils les receussent et logeassent en
» leurs maisons volontairement; qu'ils s'offrent de
» prouver que la doctrine qu'enseignent les moines
» est du tout contraire en plusieurs poincts au pur
» service de Dieu; que pource ils ne les peuvent re-
» cevoir sans offenser Dieu. Et que ce que les moines
» ont desjà faict, et font és lieux où l'on les a fourrez,

» fait assez cognoistre pourquoi c'est qu'on se pas-
» sionne tant pour les fourrer ailleurs, et que la
» playe des enfans ravis peu auparavant estoit en-
» core trop sanglante et cuisante, pour se pouvoir
» fier des ravisseurs d'iceux, ou de leurs semblables,
» et pour les voir de bon œil, qu'ils supplioyent
» donc S. A. et lui leur gouverneur, d'estre contents
» de leur fidélité en toute autre chose qu'ils puissent
» selon Dieu, et ne les point presser en ceste-ci
» qu'ils ne peuvent faire en bonne conscience ».

Le gouverneur répliqua: « que ni S. A. ni lui ne
» doutoyent point de leur fidélité, ni n'avoyent point
» intention qu'ils fussent troublés, et que si quelque
» moine, ou autre entreprenoit quelque chose indeuë
» à leur préjudice, lui en estant adverti, le vien-
» droit jetter dehors, et y pourvoiroit. Mais puis
» qu'ils se roidissoyent ainsi, à ne vouloir consentir
» à ses propositions, qu'il useroit de son authorité,
» et introduiroit les moines de faict, et prendroit
» quelque lieu pour les loger ». On lui respondit: « que
» quand ainsi seroit, ils remettroyent la cause à
» Dieu, et feroyent une publique protestation qu'ils
» n'y consentoyent en aucune façon, et que c'estoit
» du tout contre leur volonté, et qu'en ceste sorte
» leur conscience seroit deschargée, et qu'on ne
» pourroit pas dire d'eux, comme on avoit fausse-
» ment crié, et escrit par tous les endroits du Pied-

» mont, que tel et tel lieu du val Luserne avoyent
» accepté moines et messe, encores qu'on les y eust
» introduits du tout contre leur volonté ».

Grands discours se firent sur ces choses, le comte Righin, et autres estoyent présents. Finalement le gouverneur dit, que le lendemain il vouloit conduire les moines à Angrogne, puis dit: que ce seroit à Boby, et en effect le lendemain de grand matin il s'y achemina avec grosse compagnie, et les moines. Mais arrivé à Boby il n'y trouva porte, maison, fenestre, ni boutique ouverte. Le gouverneur exhortoit les syndiques à lui faire ouvrir quelque lieu, petit ou grand; ils lui respondirent, qu'ils ne pouvoyent; quelqu'un de la troupe parloit de prendre quelque lieu de faict, mais le gouverneur qui avoit esté asseuré de la disposition des affaires par un sien affidé, dit au sieur Chamforan ministre, qui alors y preschoit, et lui estoit venu parler: *Monsieur Chamforan*, (dit-il) *dites au peuple qu'il ne s'esmeuve point, nous ne ferons qu'ouyr messe sur la place, et puis nous nous retirerons.* Ce qui fut faict, et n'y eut autre bruit sauf qu'un de la compagnie des moines, estant allé au clocher pour sonner leur messe sans besoin, il vid là auprès quelques centaines de femmes en tel estat, qu'il réputa un grand gain d'estre retourné aux siens, sans envie d'y retourner plus. Les syndiques de Boby prièrent

le gouverneur de ne s'offenser si en telle occasion ils ne l'avoyent peu recevoir selon sa qualité et leur désir.

Le sieur Guillaume Salvaï gouverneur lors à Mirebouc lequel (comme a esté dit) avoit le premier procuré à Boby un logis aux moines, après ceste retraite du gouverneur de Pinerol, y voulut aussi donner son coup, et comme docteur ès loix qu'il estoit, escrivit une lettre pleine d'artifice aux principaux de Boby, toute remplie de sophismes, qu'il cuidoit estre raisons légales pour les induire à croire qu'ils estoyent de droict obligés de recevoir les moines, les accompagnant de grandes promesses, les recevant, et de plus grandes menaces les refusant. Il en escrivit aussi une autre à Elisée Mondon, l'un desdits principaux, l'exhortant comme son particulier ami, à faire son possible pour faire recevoir les moines à Boby, et en cas de total refus, qu'il lui envoyast incontinent à Mirebouc tout ce qu'il lui avoit remis en garde, d'autant que Boby seroit bien tost assailli en bas par la plaine par l'armée ducale, et sur les montagnes par trois mille françois que le duc de Crequi avoit promis (disoit-il) d'y employer au nom du duc, tellement que Boby ne pouvoit eschapper la ruine totale. Mais à Boby on fit de ces lettres l'estime qu'elles méritoyent, et on s'esmerveilla sur tout de l'invention fausse et grossière des

prétendus trois mille hommes du seigneur de Crequi, car on sçavoit à Boby tout le contraire. Et peu de jours après ce gouverneur fut débouté de sa charge à cause de ses indeus déportemens, et fut mis en sa place un autre non ennemi de la religion.

Le dimanche 14 de janvier, le gouverneur de Pinerol envoya son secrétaire accompagné d'autres persones de qualité pour estre à Angrogne à la fin du presche, et y exhorter tout le peuple à condescendre à ce qu'on lui demandoit pour les moines, à quoi le secrétaire employa toute son éloquence, et n'y oublia ni doux ni amer; mais ayant ouï en quelle sorte tout le peuple parloit, il reconut que c'estoit peine perdue d'en plus parler.

En ces jours le prince de Piedmont estant adverti qu'à Thurin estoyent quelques principaux de la religion de la valée de Luserne, les envoya demander et leur dit: « que l'armée de France s'approchoit » devers les Valées pour assaillir le Piedmont, qu'il » ne doutoit point de leur fidélité, que toutesfois il » la leur vouloit encore recommander estroittement, » et les exhorter à la défense vigoureuse des passages de leurs montagnes, qu'il confioit à eux » seuls, pour ne les charger de gendarmerie estrangère, de laquelle ils seroyent exempts, bien qu'on » en envoyast partout ailleurs. Et que quant aux » moines qu'on leur avoit envoyez, qu'ils n'en fus-

» sent point en peine ; car il n'entendoit qu'ils les
» troublassent en rien, et qu'ils rapportassent cela
» à leurs peuples de sa part ». Ceux ci (c'estoyent
Jean Cot de la Tour et Jacques Arduin du Villar)
lui respondirent, « que quant à la fidélité de
» leurs gens, S. A. ne seroit jamais déceue de la
» bonne opinion qu'elle tesmoignoit en avoir, et qu'és
» bonnes occasions, ils feroyent cognoistre par les
» effects, ce qu'ils sont ; mais que quant aux moines
» introduits és lieux non accoustumez ils ne pou-
» voyent céler à S. A. que les peuples en estoyent
» en des grands ombrages et mescontentements,
» voyans qu'ils y faisoyent continuellement tout
» leur possible pour suborner grands et petits, les
» surprenans par leurs largesses en cette extrême di-
» sette, les tirans à des promesses contre leur con-
» science, présentans du pain aux povres affamez,
» mais ne le leur voulant donner sinon à telles con-
» ditions ». Le prince leur respondit « que son in-
» tention n'estoit pas telle, et qu'il y pourvoiroit ».

Le 23 de janvier arriva à la Tour le sieur de Serres gentil-homme françois demeurant à Thurin au service de S. A. qui comme affectionné à la religion, s'estoit desjà employé à diverses fois pour les églises des Valées, lequel on envoya expressément, espérant qu'il auroit plus d'efficace que ceux qui estoyent notoirement de parti contraire. En effect,

ayant esté ainsi embouché, il proposa beaucoup de choses pour faire trouver tolérable la demeure des moines parmi les églises des Valées, et outre les grandes promesses qu'il disoit avoir charge de proposer, il proposa l'exemple de la France où quasi par tout ils demeuroyent pesle mesle: mais on eut assez dequoi pour lui faire connoistre que l'exemple clochoit de tous costez, et surtout d'autant qu'en France l'inquisition n'a pas la vogue comme en Piedmont, et qu'en Piedmont ceux de la religion n'ont pas la permission d'habiter par tout paisiblement et avec l'exercice public en toutes les provinces, comme ont en France ceux de leur religion; et de ces choses on en proposa amplement les conséquences, pour faire voir que l'exemple de France ne les devoit point esmouvoir à changer d'advis. Ce qu'ils démonstrèrent aussi le lendemain au gouverneur de Pinerol, qui estoit retourné pour fortifier l'essai de monsieur de Serres, à toutes les raisons et propositions desquels on respondit amplement. Et avec ce on remonstra audit sieur gouverneur les artifices et insolences des moines introduits contre ceux de la religion, le priant de se souvenir de sa promesse, qu'il les jetteroit lui mesme hors s'ils les troubloyent en quelque sorte. Alors il respondit sans flatter, qu'il avoit bien charge de les introduire, mais non de les faire desloger.

Alors les fauteurs des moines voyans toute espérance perduë de les plus introduire à Boby, ni à Angrogne, cerchèrent le moyen de les entretenir au moins au Villar, à Rora, et à Sainct Jean, où ils en avoyent aussi fourré quelques uns dans les reliques de leur vieux prioré. Ils firent donc demander quelques principaux politiques de chacun desdits lieux, les loüèrent fort de ce qu'ils n'avoyent faict touchant les moines, comme Angrogne et Boby, leur promirent monts et merveilles pourveu qu'ils continuassent en tel support, principalement à ceux du Villar de leur faire rembourser la plus grande partie d'environ quarante mille escus que leur avoit fait de despense une extraordinaire et particulière logeade de cavalerie qu'ils avoyent soufferte, et à tous de les faire descharger de tant de charges que les autres porteroyent, les induisirent à envoyer des députez à Thurin, pour avoir les expéditions asseurées de toutes ces promesses. Ce qui se fit non seulement sans la communication avec les autres communautez de la religion, mais mesmes sans le sceu de ceux de leurs églises qui y eussent peu mettre empeschement. Le syndic de Luserne papiste fut esleu pour chef et directeur de ceste mystérieuse ambassade, laquelle arrivée à Thurin fut receuë du comte Righin avec beaucoup de caresses et de promesses, que desjà pour prémices des faveurs qu'ils

recevroyent, il prenoit sur sa charge tous les despens qu'ils feroyent en ce voyage, quelque long séjour qu'ils y fissent. Après ils commencèrent à traitter des descharges qu'ils pensoyent obtenir incontinent et facilement pour leurs trois communautez à part. Mais leurs prometteurs qui vouloyent tromper, et eux, et tous les autres réformés des Valées, leur dirent, qu'il faloit premièrement faire passer une supplication générale pour tous, laquelle embrassoit les affaires généraux politiques, et quelques particuliers des réformés. Ce qu'ils faisoyent pour amuser lesdits députez, et ensemble supplanter par ceste supplication, celle que les églises des Valées avoyent desjà long temps sollicitée avec grands despens, et qu'on disoit devoir estre bien tost décrétée ; et en effect ces gens ayans consenti à la supplication faite par les papistes, elle fut présentée comme générale, et contenoit huit articles, desquels le second seulement parloit des réformés, mais en termes préjudiciables, le tout plus nuisible que profitable: mais la response de S. A. fut meilleure que la demande, car elle les renvoyoit à leurs concessions intérinées : et cependant les papistes persuadoyent aux autres, qu'ils avoyent obtenu pour le général de la religion tout ce qu'ils avoyent besoin, et firent imprimer leur supplication et responses, lesquelles ottroyoyent à la valée de Luserne en général quelques

faveurs et descharges politiques, mais rien de particulier pour lesdites trois communautez, desquelles on entretint par quelques sepmaines les députés sous des réitérées promesses sans aucun effect. Parquoi les députez de S. Jean et de Rora se voyans si long temps renvoyés d'un jour à l'autre, s'en retournèrent avec moins d'espérance qu'ils n'en avoyent au partir de leurs maisons.

Samuel Dalmas Mousse, et Jaques Arduin, députez du Villar demeurèrent encore à Thurin plusieurs jours après les autres, sous l'espérance qu'on leur donnoit du remboursement susdit: mais c'estoit pour les tenir là engagés, et comme pour ostages, afin que cependant les moines peussent plus asseurément prendre pied au Villar, et y continuer leurs artifices pour suborner grands et petits. Ce qu'on connoissoit mieux au Villar qu'à Thurin. Or durant tel séjour on inventa un moyen pour faire que le Duc propre recommandast à ces députez les moines qui estoyent en leur lieu. On proposa à ces députez, qu'on avoit rapporté au Duc que certains du val Luserne avoyent promis aux françois de leur faire avoir un passage par leur valée, que le Duc en estoit en colère, et qu'ils devoyent l'aller asseurer du contraire, et d'autre costé prient S. A. de recommander les moines aux députez qui lui iroyent parler. Ceux là mesmes introduisent les députez devant son Altesse, la sup-

plient de n'adjouster point de foy à certains rapports qu'on dit lui avoir esté faits au grand deshonneur de leur fidélité. A quoi le Duc respondit, qu'il ne doutoit point de leur fidélité, ni n'adjousteroit foy à ceux qui lui voudroyent dire du contraire ; qu'aussi il n'entendoit point qu'on les troublast en aucune sorte pour leur religion, selon leurs libertez accoustumées, qu'ils dissent à leurs ministres qu'ils continuassent librement en toutes leurs fonctions accoustumées, sans entrer en aucun ombrage à l'occasion des moines qu'on y avoyent conduits, adjoustant : je ne vouloy pas moy, qu'ils y allassent ces pères, mais ils sont tant importuns, toutesfois puis qu'ils y sont, on me fera plaisir à ne les desgouster point, ce qu'ayant dit, il les congédia bénignement ; mais les autres ne se monstrèrent point contents que S. A. eust dit en telle compagnie qu'on avoit introduit les moines contre sa volonté, et les députez furent d'autant plus contents de le sçavoir. Mais au reste ayant desjà trop séjourné à Thurin, ils s'en revindrent sans avoir rien obtenu, sauf la responce susdite à la requeste générale, qui ne servoit de rien à leur particulier, ni au général de la religion, et furent fort censurez à leur retour de s'estre laissez conduire sans bon conseil, à l'appétit des adversaires de la religion à faire et présenter des supplications sans en avoir aucune charge.

Or pendant leur séjour à Thurin, l'audace des moines s'accreut; ils faisoyent et disoyent plusieurs choses en opprobre de la religion, leurs autres artifices multiplioyent. A Rora ils affichèrent et semèrent par la rue des placars et dictons injurieux et exécrables contre la religion, et se monstroyent tous les jours plus insolens, tellement que leur demeure y devint intolérable, si qu'on cognut estre nécessaire de prévenir le désordre qu'on craignoit, pource on leur fit dire tant au Villar, qu'à Rora, qu'ils se retirassent avant qu'il y eust autre mal, il est vray qu'eux faisans difficulté de partir, quelques femmes les portèrent quelque temps sur leurs bras, sans les outrager autrement en aucune manière, on ne leur print aussi chose aucune de ce qui leur appartenoit. Et ceux qui ont voulu dire, ou escrire autrement, monstrent qu'ils ont esté mal informez de la vérité, ou qu'ils prennent plaisir à calomnier contre leur conscience.

Or ceux qui avoyent prins tant de peine à fourrer les moines en ces lieux là, en furent extrèmement despitez, spécialement contre Rora petite communauté voisine de Luserne, tellement que selon les bruits et menaces qu'on entendoit, il sembloit que devant trois jours à venir Rora devoit estre exterminée entièremement, et leur fut escrit par quelques grands que s'ils vouloyent éviter l'éminent danger

ils retournassent promptement recevoir les moines, et les reconduire en leur lieu ; mais eux résolus à ne plus avoir de moines, mais bien avoir soing de leur propre conservation, s'y disposoyent à bon escient, comme faisoyent aussi leurs frères, et voisins, quand une lettre du sérénissime Prince arriva qui calma le tout ; elle disoit :

A l'illustre chevalier, grand-croix, gentil-homme de nostre Chambre très-cher,
le Comte Philippe de Luserne.

« Illustre et très-cher chevalier grand-croix. Le service de S. A. et le nostre requiert que pour le présent on ne lève point les milices de celle valée, et que contre icelle ne se face aucune nouveauté, ains veut que les hommes ne soyent en aucune sorte molestez, vous y tiendrez la main afin qu'autrement n'advienne, et s'il y a des commissaires (comme nous entendons) ou des déléguez, soit pour cet affaire ou pour autre, ordonnez leur de nostre part qu'ils en partent incontinent, car S. A. Sérénissime le commande et nous aussi ; advertissez nous du succez.

» *De Thurin ce 22 febvrier 1629.*

» V. AMEDEO ».

Ces lettres avec les amiables paroles ouïes de la propre bouche des sérénissimes Duc et Prince, tesmoignoyent que leurs Altesses n'estoyent pas tant passionnées pour ce fait des moines, mais bien plus prudentes que ceux qui eussent plustost mis tout en confusion qu'ils n'eussent contenté leurs ruineuses passions.

Ès valées de Pérouse et S. Martin ne se firent pas grandes poursuites en ce temps pour tels affaires, aussi n'avoit-on pas sceu qu'aucun d'icelles fust allé, ou eust envoyé s'engager à Rome pour cela : seulement y vint un prestre courtisant, qui se faisoit appeller Dom Laudelio Vignatis, et se disoit chapelain et musicien du sérénissime Prince, et confesseur d'autres des plus grands personnages : cestuy-ci arrivé sans grand bruit en val Pérouse, s'alla peu à peu insinuant en la familiarité de quelques principaux de la religion de S. Germain et Pramol qui n'avoyent prestres ni messes, leur tesmoignant d'estre touché d'une grande compassion de leurs afflictions générales et particulières (desquelles il s'estoit enquis) ausquelles toutes il procureroit et obtiendroit les convenables remèdes pour le crédit qu'il avoit auprès de leurs Altesses ne demandant pour toute recognoissance, sinon (disoit-il à l'oreille) qu'avec leur bonne grâce on peut célébrer la messe en leurs lieux, et y maintenir quelqu'un pour tel office, à quoi faire il s'offroit

lui mesme s'ils l'en requéroyent, leur promettant en tel cas, une conversation avec eux tant douce, paisible, et officieuse, qu'ils se loüeroyent à tousjours d'avoir eu sa cognoissance, et amitié, et qu'ainsi la porte seroit close aux moines tant malagréables, qu'autrement on procureroit de leur faire recevoir comme on a fait au val Luserne. Puis ayant à son advis un peu facilité le chemin à son dessein, il escrivit le 5 de janvier à deux des principaux, asçavoir Augustin Ruffin de S. Germain, et Jean Jahier de Pramol, les advertissant qu'ils se trouvassent le lendemain à S. Germain accompagné d'un moine honorable, qui désiroit voir S. Germain avant son voyage d'Italie, qu'il les prioit de le caresser pour l'amour de lui, et de lui dire qu'ils désiroyent que lui Vignatis vînt demeurer avec eux pour dire messe, et que peut estre obtiendroyent-ils cette faveur.

Ceux qui receurent cette lettre, et ceux qui en eurent la communication s'esmerveillèrent de son imprudence : et pour couper chemin à ses flatteries, on lui déclara qu'on ne vouloit ni lui ni ses messes, et qu'ils s'asseuroyent de l'assistance de Dieu pour la délivrance de leurs affligez, sans tels moyens.

Le mesme Vignatis vint puis après au commencement de may suivant au val Luserne, pria de conférer avec les ministres, qui l'ouïrent en une de

leur assemblée, le 2 de may, où il fit de grandes exhibitions, mais c'estoyent tousjours avec des conditions qu'on ne pouvoit recevoir, parquoi on donna congé à ses entremises.

Or vers la fin du mois de febvrier audit an, l'armée de France estant arrivée à Briançon, s'acheminant vers le Piedmont, le gouverneur de Pinerol fit publier que tout homme capable au maniement des armes, se tînt prest, et le sieur comte Philippe eut charge de conduire les milices du val Luserne, au passage de la Pérouse, où elles séjournèrent assez long temps, et jusques à ce qu'au commencement d'avril on eut les nouvelles que l'accord estoit fait entre le Duc et le roy; mais alors aussi on eut plusieurs advertissemens que le moine Bonaventure estoit allé solliciter S. A. et puis le roy, à faire la vengeance contre ceux qui n'avoyent pas voulu recevoir les moines, et que l'armée du Duc partant d'Avillane, il estoit à craindre qu'elle ne vînt fondre sur les Valées pour faire cette vengeance, et en mesme temps quelques uns des plus grands, et des plus eschauffez solliciteurs de l'introduction des moines sollicitoyent et par lettres, et de bouche, que ceux qui avoyent auparavant ou refusé ou renvoyé les moines, les receussent promptement pour prévenir la ruine prochaine, mais on envoya à des grands personnages, qui pouvoyent sçavoir ce qui en estoit,

lesquels envoyèrent qu'on ne se devoit point esmouvoir pour tels bruits, d'autant que leurs Altesses n'avoyent nulle intention de faire ce qu'on crioit, et que tous ces bruits là se forgeoyent dans la valée mesme, et en effect ils s'esvanouïrent bien tost après. Et le sieur comte Philippe un jour de vendredi, fit appeller du marché en son palais plusieurs principaux de la religion, les festoya et déclara qu'il ne les presseroit plus pour le fait des moines, tellement que les églises plus encloses dans les Valées, et non meslées ne furent plus en peine de ce costé là; mais és plus basses comme la Tour, et celles de delà la rivière, où estoyent gentil-hommes, moines, prestres, et autres semblables, les subornations ne cessoyent point, et si quelqu'un par nécessité, ou par avarice, leur consentoit, ils lui distribuoyent largement dans la valée, puis les envoyoient avec tesmoignages de leur révolte par les villes de Piedmont, d'où ils retournoyent chargés des biens de ce monde et desvalisez des biens du ciel.

Puis la moisson estant arrivée au bas Piedmont, les povres des Valées pensèrent d'y aller moissonner, mais les ecclésiastiques romains firent publier une rigoureuse défense à leurs gens de ne les point recevoir; on eust recours à S. A. qui leur expédia incontinent des lettres favorables, défendant toute moleste à ceux de la religion, lesquelles lettres les

députez des Valées firent publier où estoit besoin par le bas Piedmont, tellement qu'en plusieurs lieux les oppositions cessèrent, mais en quelques autres on trouva de ces ecclésiastiques quasi enragez, qui se vantoyent de tuer de leurs mains propres ceux de la religion, s'ils ne les pouvoyent autrement empescher, mais les principaux séculiers protestèrent par tout qu'ils feroyent comme S. A. commandoit, tellement que les povres furent receus quasi partout.

Au mois d'aoust les papistes à Luserne et ailleurs monstroyent aux réformez pour les espouvanter un long escrit qu'ils disoyent estre venu de France, lequel contenoit que le roy ne vouloit plus qu'une religion en son royaume, qu'il falloit que tous les ministres en sortissent dans un mois, et les autres dans six. Mais les réformez des Valées ne firent pas de cet escrit telle estime que les autres pensoyent, bien furent-ils à bon escient estonnez les uns et les autres, par l'estrange inondation du matin 23 d'aoust auquel en 2 ou 3 heures de pluye extraordinairement grande et impétueuse, les torrens et rivières s'enflèrent tellement qu'en plusieurs lieux on se trouva comme à l'extrémité. A Bobi le Péles recevant le torrent appellé Cruel, descendant avec une furie espouvantable et emmenant arbres, rochers et autres matériaux, s'enfla tellement que surpassant les hauts

et fort rempars qu'on avoit fait au dessus de la ville pour la contregarder, cette rivière se jetta vers icelle tant impétueusement qu'on estima la plus part perdue, on sauva les familles, et ce qu'on peut des meubles és lieux moins dangereux; mais Dieu par sa miséricorde y pourveut, car cette furie ayant emporté bien peu de maisons, et quelques moulins et autres engins à eau, et arrivée en la place publique qu'elle couvrit de rochers, et emporta de belles treilles de vignes qui l'embellissoyent, se ploya incontinent, et retourna vers son ordinaire canal, sans faire plus grand mal à la ville, qui eut grande occasion d'admirer, et louër le prompt secours du Seigneur, qui sauva aussi la vie comme par miracle à plusieurs qui s'estoyent jettez és extrèmes dangers pour sauver ce qu'ils avoyent de plus cher. Il en arriva presque autant en la communauté des Prals en val S. Martin où plusieurs bourgades se trouvèrent assiégées et assaillies de l'impourveuë innondation, tellement que les habitans ne pouvoyent sortir, ni y demeurer sans extrême danger, et n'attendoyent que d'estre emportez de moment en moment par ces ondes impétueuses, toutesfois estant comme à l'extrémité, Dieu y pourveut, la pluye cessa incontinent, les torrens diminuèrent, et les eschappez louërent Dieu qui ne laissa perdre la vie és Valées, qu'à peu de personnes en cette occasion:

mais au bas Piedmont, et plus bas encores par la Lombardie, grand nombre de personnes fut emporté par cette soudaine innondation, et le dommage et perte des biens fut inestimable, mais les plus clairs voyans jugèrent que cette tant impourveuë furieuse et extraordinaire innondation estoit le message que Dieu envoyoit pour advertir le monde de quelque plus grand mal à venir et aussi en vid-on les effects l'année suivante.

Cette verge d'innondation fut pas à pas suivie d'une autre, non tant furieuse et espouvantable, mais non moins générale et dommageable és Valées et presque en toutes les montagnes du Piedmont, avenue par un vent subtil et extraordinairement froid, avec certains nuages secs, qui firent esvanouïr l'espérance qu'on avoit euë jusques alors, que l'abondance des chastagnes remplaceroit la maigre récolte des grains, estans toutes les montagnes et Valées qui environnent cette grande plaine de Piedmont tellement couvertes de chastagnes en la pluspart des lieux, qu'és années esquelles ce fruict abonde, il fournit au vivre humain non guères moins que le bled; or jusques vers la fin d'aoust, et commencement de septembre, il y avoit une belle apparence d'abondante récolte de ce fruict, mais alors ce nuage et vent estant passé, on vid toute cette belle apparence comme esvanouïe. Or cette verge, s'estant es-

tendue par tant de pays, accreust merveilleusement l'espouvante de la famine à venir, et à cette cy encores s'adjoignit une autre verge. mais non du tout tant cuisante, ce furent les longues et froides pluyes qui firent pourrir les raisins, et en empescher la meureté ordinaire, mais tous ces fléaux furent légers en comparaison de ceux que Dieu envoya l'année suivante.

Or au mois de septembre (selon le stile accoustumé d'ancienneté és Valées) les pasteurs et députez des Eglises Réformées d'icelles s'assemblèrent pour leur congrégation synodale au Villar du val Luserne. où tous lesdits ministres se trouvèrent pour la dernière fois ensemble. Car dans un an après Dieu les retira presque tous à soy par le moyen de la peste, et pource nous les nommerons ici pour mémoire à la postérité. C'estoyent les sieurs Antoine Bonjour ministre en l'église de Boby, alors reposant honorablement pour l'extrême vieillesse, Daniel Rozel actuellement servant en ladite église de Boby, Jean Vignaux pasteur au Villar, Pierre Gilles à la Tour, Jean Brunerol à Rora, Joseph Gros à S. Jean, Barthèlemi Appie à Angrogne, Jaques Gay à Racheplate, Barnabas Gay son fils à Pravillelm, Joseph Chanforan à S. Germain, Jean Barthélemi à Pramol, David Javel à Pinache, Jean Berton à la Pérouse et Méan, Valère Gros à S. Martin, Laurens Ioli, à

Macel et Maneille, Bernardin Jaquet és Prals et Rodoret. Ils firent en ce Synode des actions extraordinaires en tesmoignage de leur fraternelle union, sans sçavoir qu'ils ne se trouveroyent jamais plus tous ensemble en ce monde, leurs actions néantmoins en cette assemblée sembloyent le préjuger.

En ce temps à Campillon un gentil-homme capital ennemi des réformez (qui de toute ancienneté y avoyent paisiblement habité en grand nombre) ayant l'un d'iceux un voisin lequel avoit quatre fils tous vaillans hommes, ne pouvant les voir si près de bon œil, et n'ayant raison de les faire esloigner, procura (comme on disoit) qu'une compagnie de gendarmes là logée sous prétexte d'une querelle particulière, assiégeast la maison, et la voulans forcer, le père et ses quatre fils se défendirent vaillamment pour quelque temps et blessèrent quelques gendarmes; mais finalement Daniel Peron l'un des fils y fut tué, un des autres griefvement blessé, sans que ce gentilhomme eust jamais voulu sortir de sa maison pour appaiser cette injuste violence comme il eust peu, ni rien dire en faveur des assaillis, ce qui conferma l'opinion, qu'à son instigation ce mal estoit arrivé, et après les adversaires n'ont cessé jusques à ce qu'ils en ont déchassé entièrement ceux de la religion.

Au mois de décembre suivant ceux de Pravillelm, et quartiers conjoints furent fort molestez. Le sieur

de la Mente lieutenant pour S. A. au marquisat de Saluces, irrité de ce qu'ils ne lui avoyent promptement payé et sans condition quatre cens ducatons qu'il leur demandoit, y envoya le 13 dudit mois de grand matin, environ quatre cens soldats tirés des garnisons voisines qui y ravagèrent la plus part du bestail, et des meubles, entrèrent dans le logis du pasteur (qui par la providence de Dieu estoit allé le soir précédent en un autre quartier) prindrent ses livres, les portèrent à Païsane aux moines, et y conduisirent aussi tout le pillage, qui fut néantmoins rendu moyennant mille ducatons qu'il leur fallut promettre, et sur ce l'accord estant fait le ministre y célébra la S. Cène paisiblement és jours de Noël; mais un autre seigneur voisin y prétendant aussi quelque droit, y alla quelques jours après de nuict accompagné de 25 hommes pour y prendre ledit ministre que Dieu avoit fait sortir de son logis environ une demi heure auparavant, tellement que ne le trouvans en son logis, prindrent quelqu'autre prisonnier qui leur fut osté des mains par les habitans. Dequoi cettui ci irrité ayant obtenu certaine commission, conduisit des moines à Pravillelm, et fit faire des cris publics que tous les habitans deussent aller escouter lesdits moines, sous peine d'un escu d'or pour chacun, et pour chaque fois qu'on ne le feroit; et pource qu'ils n'y pouvoyent obéir, il

ne cessoit de ravager leur bestail, et meubles pour se payer; mais eux ayant eu recours audit seigneur de la Mente, il fit cesser ceste persécution.

Les nouvelles de ces troubles arrivées au val Luserne, avec amplifications qui publioyent le mal beaucoup plus grand qu'il n'estoit (car on disoit que le ministre estoit prisonnier, qu'on y avoit exercé, et qu'on y continuoit de grandes cruautez) fit résoudre les réformez de ladite valée d'aller sous la conduite du Seigneur (nonobstant les grandes difficultez et dangers), donner secours à leurs frères par le meilleur moyen qu'ils pourroyent. Mais ayant au préalable envoyé reconoistre et ne se trouvant pas la nécessité de s'en mettre en peine, on se rappaisa, louant le Seigneur.

En ce temps aussi le moine Bonaventure port'enseigne de toute leur fourmillière, ayant perdu espérance de loger ses confrères és autres lieux du val Luserne, les recueillit tous à la Tour, qui est au centre de la valée, au grand nid qu'il y avoit préparé (comme ci devant a esté dit) et alors ils y accomodèrent leur convent à leur mode, bastirent temple, chapelles et autres choses, y employans force argent qui ne leur coustoit que le prendre; et pource que les habitans qui y sont presque tous de la religion, ne leur pouvoyent en bonne conscience vendre pour tels effects ce qu'ils auroyent voulu,

moins y travailler, nonobstant qu'en si grande disette on leur offrist pour le travail et pour les matériaux tout ce qu'on eust voulu demander, ils le faisoyent acheter par les gentils hommes, et autres principaux papistes, qui protestoyent que c'estoit pour leur usage propre, afin d'en pouvoir obtenir plus facilement.

CHAPITRE LIX.

Lettres du sieur Léger aux Valées. Armée de France en Piedmont, assiège, et prend Pinerol. Les Valées rendues au Roi, et comment. Supplications des réformés des Valées. Capel prisonnier. Peste és Valées. Progrez d'icelle. Remèdes. Noblesse françoise à la Tour. Mort du Duc de Savoye, item *de plusieurs pasteurs des Valées. Excessive cherté de tout. Colloques au haut des montagnes d'Angrogne. Autre au bas. Valées destituées de pasteurs en recerchent ailleurs, en obtiennent. Peste rembrasée en quelques lieux des Valées. Mort du sieur Barthélemi ministre. La peste cesse, ce qui suivit és Valées. Zèle et diligence des pasteurs restés és Valées durant la peste. Nombre en gros des réformez morts de peste és Valées. Mareschal de la Force favorise les Valées. Paix faite. Valées restituées à S. A. de Savoye.*

Au commencement de l'année 1630 arrivèrent aux pasteurs des églises réformées des Valées lettres du

sieur Antoine Léger un de leurs collègues (mais alors exerçant son ministère chez monsieur l'ambassadeur des provinces unies du Pays Bas à Costantinople) par lesquelles il les advertissoit de l'heureux succez de son voyage, et de la conformité en croyance qu'il avoit recogneue estre entre les églises grecques, et les réformées de l'Europe, mesmes és poincts controversés entre lesdites églises réformées, et la moderne romaine, en tesmoignage de quoi il envoya la confession de foi desdites églises grecques, et orientales, dressée et soubsignée de la propre main du vénérable Cyrille, jadis patriarche d'Alexandrie d'Egypte, et alors de Costantinople, où ladite conformité est par lui clairement tesmoignée, desquelles nouvelles les fidèles des Valées furent fort consolés.

Arrivèrent aussi presque au mesme temps les nouvelles de l'approche de l'armée françoise, et peu après de son arrivée à Suse, et descente vers le Montferrat, puis contre l'attente commune, ayant rebroussé chemin elle estoit arrivée le 20 de mars à l'entour de Pinerol, qu'elle assiégea, et des compagnies de milice des trois valées qui s'y trouvoyent alors en garnison, duquel siége le sieur de Blacons et l'archevesque de Bourdeaux partirent le lendemain 21 avec quelque gendarmerie, et entrèrent sans contradiction dans le val Pérouse, qui n'estoit point gardée par le bas, puis par le moyen de deux moines qu'ils y

employèrent, ils obtindrent incontinent la reddition de la citadelle de Pérouse, d'où ils envoyèrent sommer ceux du val de Sainct Martin à se rendre au Roy, à quoi ils ne consentirent si tost, mais envoyèrent incontinent vers ceux du val Luserne pour entendre leur résolution, laquelle ils trouvèrent estre d'envoyer promptement vers S. A. pour entendre sa volonté, après lui avoir proposé en quel estat ils se trouvoyent, à quoi faire furent députés de leurs principaux qui allèrent et proposèrent au Duc, et au Prince son fils, le grand danger auquel la valée se trouvoit, ayant une armée tant puissante à leur porte, elle estant destituée presque de tout ce qui estoit nécessaire à la défense, et principalement du pain, qui manquoit desjà presque aux deux tiers de leurs familles, parquoi ils supplioyent bien humblement leurs Altesses de leur donner prompt conseil et secours. Ce qu'elles leur promirent (ayant tesmoigné un grand contentement de telle députation) et les exhortèrent à faire voir par les effects en telle occasion les preuves de leur valeur et fidélité, ce qu'elles attendoyent principalement des habitans és lieux plus défensibles des valées et qu'ils se tinssent asseurés qu'on ne les molesteroit jamais plus pour leur religion.

Cependant l'armée assiégeante affamée couroit et ravageoit de tous costez és environs non sans la mort

de plusieurs d'un et d'autre costé, les uns s'efforçans de ravir les biens, les autres de les conserver. Sur quoi on envoya de quelques lieux des députez aux chefs de l'armée pour les supplier de ne permettre tels ravages. Mais ils eurent pour response: rendez vous au Roi, et nous vous protègerons, autrement nous vous ferons ravager, tuer, brusler, et exterminer. Le mesme fut respondu à ceux du bourg de Luserne, qui demandoyent une sauvegarde moyennant quelque contribution. On demeuroit toutesfois en la défensive sous l'attente du secours de S. A. si qu'un jour les gardes du val Luserne posées vers Rocheplatte, ayans veu des troupes d'infanterie venir vers elles, pensans qu'elles fussent françoises, par leur allarme y firent courir en armes presque tous les hommes de la valée. Mais à l'approche on reconut que c'estoyent les régimens des colonels Purpurat et Vivaldo, qui n'avoyent peu entrer de nuict pour renfort dans Pinerol, comme ils avoyent entreprins, et s'estans délivrés à la faveur de la nuict de leurs poursuivans, se retiroyent vers le val Luserne, où ils furent logés un jour et une nuict.

Le samedi 23 de mars, la ville de Pinerol se rendit à composition, et les milices des Valées furent conduites au chasteau, lequel après une rude batterie se rendit le 31 du mesme mois, et les milices des Valées se retirèrent, sauf quatre qui y furent tués

des canonades; et la valée de Luserne tousjours sommée à se rendre sous des promesses et des menaces fort terribles, envoya des députez vers les chefs de l'armée pour en obtenir un terme convenable pour y penser, mais ne fut possible d'en obtenir que quatre jours, durant lesquels on envoya derechef à S. A. lui demander secours. Et leur fut promis que le lendemain on achemineroit quantité de farine, et autres choses, et incontinent après de la gendarmerie pour les secourir.

En ces entrefaites ceux de lá religion furent advertis de divers endroits, que le moine Bonaventure avec quelques autres ennemis de leur religion n'avoyent cessé de voyager vers le duc et vers l'armée françoise, pour les rendre odieux aux uns et aux autres, disans à S. A. que les lieux plus bas de la valée où estoyent les catholiques romains ne pourroyent susbsister contre une si puissante armée, mais que ceux de la religion le pourroyent faire habitans és lieux plus forts des montagnes s'ils le vouloyent faire. Et disans aux chefs de l'armée françoise, que si la valée ne se rendoit si tost, ne le faloit pas imputer aux catholiques qui le feroyent facilement, mais bien à ceux de la religion habitans és montagnes, qui s'opiniastroyent à la défense. Mais leurs odieux artifices n'opérèrent pas selon leur désir.

Or le dernier jour du terme ottroyé par les françois à ceux de la valée de Luserne estant venu, les généraux de l'armée envoyèrent un trompette en ladite valée pour les sommer de déclarer s'ils se vouloyent rendre, ou non, les menaçans en cas de refus de les assaillir le lendemain avec toute l'armée. Parquoi s'assemblèrent incontinent les députez de tous les ordres de la valée, pour y faire résolution. Mais ne se pouvant faire sans scrupule d'un costé, et péril de l'autre, la noblesse faisoit instance que les députez des communautez fussent les premiers à opiner. Et ceux-ci le refusoyent, attendu que c'estoit contre l'ordre accoustumé; mais ainsi qu'ils contestoyent, deux nouvelles qui arrivèrent en mesme temps les firent résoudre à la reddition. L'une fut que S. A. faisoit passer delà le Po toute sa gendarmerie, et ses provisions, si qu'il n'en faloit attendre pour lors aucun secours. Et l'autre que l'armée françoise descampée d'alentour de Pinerol, estoit venue à Briquéras à une petite lieuë loin du lieu où la conférence se faisoit, tellement que les habitans au bas de la valée se mirent à prier ceux des lieux plus hauts de consentir incontinent à la reddition, d'autant qu'autrement ils s'en alloyent estre entièrement ruinés. Et alors tous consentirent à la reddition, moyennant les deuës conditions, et entre icelles, *qu'ils ne fussent point obligés de porter les armes*

contre S. A. de Savoye outre la défense des Valées en cas qu'elles fussent assaillies, et autres conditions qu'on délibéra de demander, et qu'on mit alors en escrit. Ce qu'estant faict on envoya deux gentilshommes et un des députez des communes pour aller à Briquéras, où ils trouvèrent le sieur mareschal de Schönberg avec environ mille chevaux et quinze mille piétons, qui estoyent comme l'avantgarde de l'armée, et ces députez ayans proposé audit sieur mareschal ce qu'ils avoyent conclu, le prièrent de ne permettre à ses troupes de s'estendre aux frontières de la valée, ce qu'il leur promit, et toutesfois les soldats affamés n'ayans trouvé à Briquéras des vivres pour tous, s'estendirent à grandes troupes vers Sainct Jean, où ils furent repoussés par les gardes, et le lendemain matin aussi, mais le mareschal y mit incontinent ordre, afin que nul n'entrast dans la valée, sinon amiablement. Ce qu'ayant envoyé signifier de lieu en lieu par deux trompettes, et advertir qu'aucune violence ne seroit faite en aucun lieu, et que ceux qui auroyent des vivres et fourrages, les pourroyent porter vendre asseurément en l'armée, et seroyent bien payés; incontinent les françois commencèrent à s'aller pourvoir de leurs nécessitez dans la valée, et ce en telle sorte que ce jour-là qui estoit le cinquiesme d'avril, ce qui se donnoit le matin pour un denier, se vendoit le soir

quatre, et jusques à cinq; tellement que plusieurs estimans faire un grand gain vendirent ce peu de provision qu'il leur restoit, dequoi ils furent peu après en grande disette, n'en trouvans pas pour argent, encores qu'ils le voulussent payer beaucoup plus chèrement qu'ils ne l'avoyent vendu.

Ce jour-là mesme cinquiesme d'avril, les députez de ladite valée de Luserne allèrent à Pinerol prester serment de fidélité au Roy, et recevoir la promesse et asseurance de l'observation des articles accordés, lesquels furent quinze en nombre, entre lesquels le 13 contenoit: *que ceux de la religion réformée jouyroyent pleinement du bénéfice des édits observés en France touchant la liberté de l'exercice de ladite religion, sans pouvoir y estre troublés ou inquiétés en façon quelconque.* Il est vrai que le prieur de Luserne, qui estoit le député du clergé de ladite valéee, avoit fait instance afin que ceux de la religion n'obtinssent pas des libertez plus qu'ils n'en avoyent auparavant, et que ce qui les toucheroit en particulier ne fut point couché entre les articles généraux, et politiques, mais il ne peut empescher que l'article ne fust faict et mis comme dit est. Ceux des valées de Pérouse et Sainct Martin firent aussi leur capitulation presque de la mesme teneur. Puis ayant considéré le besoin qu'on avoit de demander explication et amplification en quelques

poincts, on en alla parler à monsieur le mareschal de la Force (qui commandoit alors à l'armée résidante à Briquéras) le 19 d'avril, lui présentant les mémoires de ce qu'on désiroit, sur quoi il promit de faire considération, et procurer qu'on en eut contentement et en effect le 29 dudit mois les réformez de la valée de Luserne, furent advertis par lettres, que le sieur de Servien surintendant général de la justice en l'armée avoit ordre de venir en ladite valée, pour entendre les propositions qu'on auroit à lui faire, et sur icelles faire un establissement ferme au contentement des supplians, mais sa venuë fut retardée par le despart du cardinal de Richelieu, s'en allant en Savoye, où le Roy venoit, où ceux de la religion envoyèrent aussi leurs députez (après avoir sçeu que les papistes circonvoisins y envoyoyent les leurs députez) qui furent les sieurs Joseph Chanforan, Joseph Gros, Jean Berton, et Jaques Arduin, qui de leur main propre présentèrent leur requeste au roi, estant à Moustier en Savoye, lequel promit d'y faire favorable response, ayant veu leurs privilèges, et anciennes concessions mentionnées en leurs requestes; mais la peste survenant bien tost après, retarda la continuation de ce recours.

Cependant les valées de Luserne et de Pérouse estoyent continuellement foulées par les passages de grosses troupes de gendarmerie allantes et venantes

de France en Piedmont. Les chemins estoyent aussi ordinairement remplis d'une fourmillière de personnes qui transportoyent les grands magasins de bled que le Roy avoit fait amasser és frontières de la France pour l'armée de Piedmont; ce qui donna du pain à grand nombre de povres employés au transport desdits magasins.

Le 28 de may quelques officiers françois trouvans le capitaine Capel à Luserne, le constituèrent prisonnier, sous prétexte qu'il avoit communiqué avec les ennemis, et fut mené et retenu és prisons à Pinerol, jusqu'à ce que la peste enflammée, le ravit de ceste vie. Le 10 de juin les troupes françoises parties de Briquéras allèrent assaillir les barricades de Cavour, et mirent le feu au bourg. Et le 27 dudit mois une partie de l'armée de S. A. assaillit la citadelle de Briquéras, où commandoit le sieur de Santorse, vaillant gentil-homme de la religion, qui se défendit valeureusement, plusieurs des assaillans y moururent, et quelques uns des défendans. Plusieurs autres actions notables se firent en ce temps és Valées, et és environs, les particularitez desquelles nous taisons pour traitter du plus grand fléau que Dieu y envoya en ce temps qui fut la peste, laquelle s'y alluma et embrasa en ceste façon.

Ceste espouvantable et contagieuse maladie estant fort esparse et embrasée en plusieurs provinces de

la France, plusieurs troupes s'y recueilloyent parmi les pestiférés de ceux qui volontiers s'enrolloyent pour se sauver du danger, et autres troupes traversoyent par ces lieux pestiférés, et venoyent à la guerre en Piedmont, où le séjour des armées avoit desjà disposé en plusieurs lieux les veines, et les humeurs à recevoir plus facilement le mal contagieux, lequel commença à se descouvrir au village des Portes en val Pérouse proche de Pinerol, au commencement du mois de may dudit an 1630. Puis bien tost après elle fut reconnuë és Combines, et en quelques autres bourgades de ladite communauté des Portes, d'où elle fut portée à Sainct Germain par un enterreur (selon qu'on disoit) et de S. Germain aux Prals du val Sainct Martin, par le moyen de quelque marchandise qui en passant en jetta quelque estincelle és Clots du val Sainct Martin; elle se descouvrit aussi peu après en quelques lieux du val Cluson, on la croyoit aussi à Pinerol, mais on n'en fit grand bruit, jusqu'à ce qu'elle y fut du tout ouvertement embrasée. Elle se descouvrit plus tard en la valée de Luserne, où cependant, surtout à Bubiane, régnoit un cours de fièvres malignes qui en ravit plusieurs de ceste vie sans aucun signe évident de peste.

Alors les pasteurs des Valées avec les députez de leurs églises s'assemblèrent en colloque à Pramol

pour adviser aux remèdes convenables contre un mal si dangereux avant qu'il fût plus embrasé. On parla d'un jeusne public pour prier Dieu extraordinairement; mais ne voyant comment le pouvoir célébrer convenablement parmi un grand tracas et fracas de gendarmerie, et provisionnaires; parquoi fut dit que chasque pasteur en son église feroit tout ce qu'il pourroit pour disposer ses disciples à une sérieuse repentance et conversion au Seigneur. On advisa aux moyens humains pour se conserver du mal, et pour assister ceux qui en seroyent affligés, et sur tout les povres qui auroyent besoin d'estre secourus par aumosnes publiques. Chacun aussi fut exhorté à se pourvoir des antidotes nécessaires en telle occasion, cependant qu'on en avoit encores quelque moyen. A quoi on devoit d'autant plus penser soigneusement qu'on voyoit que les magistrats et autres officiers politiques tousjours occupés aux autres grands affaires ne pourvoyoyent assez à cestui-ci.

Quelques jours après ce colloque la peste se descouvrit aussi à Pramol au quartier des Bouchers et Pelencs, et à Sainct Germain petite communauté, voisine de Pramol, on quitta le temple pour prescher en campagne avant la fin dudit mois de may, et en moins d'un mois y moururent de peste plus de cent personnes. On commença à la descouvrir à Angrogne en quelques bourgades au commencement

de juillet. Et au dixiesme dudit mois mourut le sieur Joseph Gros pasteur de l'église de Sainct Jean, nouvellement arrivé de son voyage de Savoye; mais on ne lui descouvrit autre mal qu'un continuel flux de ventre qui l'affligea environ quinze jours, et fust visité, et enseveli honorablement sans aucun soupçon de contagion, combien qu'on commençoit aussi à la soupçonner en quelque lieu de S. Jean. Le mesme jour 10 de juillet, et à la mesme heure d'environ soleil couchant, mourut aussi à la chapelle le sieur Berton pasteur de l'église de Pérouse et Méan, où la peste estoit desjà fort enflammée, elle emporta ledit pasteur dans trois jours, ces deux pasteurs estoyent en l'âge d'environ 50 ans.

En ces jours la peste estant fort enflammée dans Pinerol, ceux qui estoyent encores sains en sortirent en très grand nombre avec leurs familles et hardes, et se retirèrent en la valée de Luserne, où plusieurs lieux estoyent encores sans manifeste contagion. Plusieurs seigneurs principaux de l'armée françoise s'y retirèrent aussi, et spécialement au village de la Tour tant pour la commodité du lieu, comme pour se pouvoir servir des conseils du sieur Jean Vincent Gos, rare médecin, qui y avoit sa résidence; il y avoit aussi des apoticaires et chirurgiens assez pour leur besoin, tellement que ces seigneurs de l'armée en payant voulurent estre accom-

modez des plus belles maisons, salles, et chambres qu'ils peurent trouver audit lieu de la Tour. Entre les autres y vindrent le sieur de Tonains fils du sieur mareschal de la Force, avec autres seigneurs, il y vint aussi le sieur de Servien surintendant général de justice, le frère du sieur de Bonne gouverneur d'Ambrun, et grand nombre d'autres. Mais la peste s'y descouvrit tout à coup, le 14 juillet, par la mort de dix personnes, et s'y trouvèrent infectées dans une semaine les maisons de trois apoticaires, monsieur Thomas Danez, M. Daniel Cupin et M. Jean Cot, y mourut aussi le 18 dudit juillet David Gilles expert chirurgien fils du pasteur du lieu.

En la valée de S. Martin Dieu retira de peste és Prals, le 12 de juillet, le sieur Bernardin Jaquet pasteur du lieu, en son âge d'environ 40 ans; estoit né à Pramol, en honneste maison, et le vendredi 19 dudit mois les pasteurs du val Luserne, nonobstant ce que dessus, s'assemblèrent encor au temple des réformez de la Tour, où le sieur B. Appie pasteur d'Angrogne, fut chargé du soin de l'église de S. Jean, vacante par la mort du sieur Gros. Mais le lendemain 20 la fiebvre pestilentielle assaillit ledit sieur Appie et le ravit de cette vie quatre jours après, en son âge d'environ 45 ans; estoit né à S. Jean d'honorable maison; et alors la peste se trouva tant générale et violente que le dimanche 21

de juillet, les réformez du val Luserne commencèrent à quitter les temples pour faire leur exercices de religion en campagne.

En ces jours l'armée françoise partit des environs de Pinérol et Briquéras, et s'achemina vers le marquisat de Saluces, la cavalerie par la plaine, et l'infanterie par les costaux et pendans des montagnes, où les habitans qui ne pensoyent pas à tel passage, souffrirent de grandes pertes, l'armée print la ville et le chasteau de Saluces, et y séjourna jusques au commencement d'aoust.

En ce temps arriva la nouvelle de la mort du sérénissime Charles Emanuel Duc de Savoye, qui avoit vescu environ 69 ans, et dominé 50 sur ses estats, prince guerrier, fort prudent et valeureux, et aimé de ses bons subjects.

En ce temps la chaleur estoit excessive, et le cours de la peste tant violent, et général, que la plus grande partie des malades ne pouvoit estre secouruë selon le besoin; les fruicts de la terre se perdoyent és possessions, n'y ayant qui les recueillit; les moulins estoyent la plus part infectez, tellement que ceux qui eussent peu n'y osoyent entrer; ceux que les communautez avoyent establis pour pourvoir à ces affaires estoyent presque tous morts successivement, ou estoyent enfermez eux-mesmes; les médecins, chirurgiens et apoticaires estoyent presque

tous morts des premiers, ceux qui estoyent demeurez en vie, à cause du danger, et pour l'avarice vouloyent un prix excessif de ce qu'ils faisoyent (sauf quelques uns qui par charité ou par considération du parentage se monstroyent équitables), une saignée ou applications de ventouses coustoit ordinairement pour chascune fois deux escus d'or. Mais à la Tour le 18 de juillet un chirurgien françois demanda 50 pistoles d'or pour aller saigner un chirurgien du lieu pestiféré, voulut un escu d'or, pour lui dire à la fenestre de sa chambre, comment il se devoit appliquer des ventouses sans s'approcher de lui. Les enterrements des morts coustoyent excessivement, plusieurs donnoyent des possessions de bon prix, ou de bonnes sommes d'argent pour obtenir promesse d'estre ensevelis convenablement; on brusla des maisons à cause des morts qui estoyent dedans, n'y ayant qui eust courage de les en sortir; le peu de vivres qui se trouvoyent estoyent aussi extrêmement chers, car cependant que l'armée françoise fust voisine, les vivandiers d'icelle qui pour le grand gain qu'ils faisoyent, ne laissoyent pas pour la peste d'en aller cerchant par tout, les payant fort chèrement. Une charge de vin se vendoit jusques à 14 ou 15 escus d'or, la livre du sel un quart d'escu de France, tout le reste à l'équipolent, ce qui continua principalement és mois de juillet, aoust et septembre.

Or ce mois d'aoust fust sur tous fort funeste aux églises des Valées, car elles y perdirent sept de leurs pasteurs, et une grande partie de leurs principaux hommes. Le sieur Jaques Gay pasteur à Rocheplatte, le sieur Barnabas son fils aussi ministre, en moururent au commencement du mois, le père âgé de 60 ans, et le fils de 28; le sieur Jean Brunerol ministre à Rora, mourut le 5 en son âge de 43 ans, le sieur Laurens Joli ministre à la Maneille, mourut le 19 jour, âgé d'environ 45 ans; le sieur Joseph Chanforan mourut le 22, estant ministre à Sainct Germain en son âge d'environ 56 ans; le sieur Jean Vignaux ministre au Villar mourut le 28 jour en son âge d'environ 58 ans, et à la fin du mois mourut le sieur David Javel ministre à Pinache, en son âge d'environ 50 ans, ayant donné par testament escrit de sa main tous ses biens (horsmis quelques particuliers légats) aux églises des Valées, pour en employer la rente annuellement à entretenir quelque estudiant de bonne espérance pour le S. Ministère.

Or les survivans pasteurs des églises des Valées voyans plusieurs de leurs églises estre desjà desporveües de pasteurs, et autres en danger de l'estre bien tost, s'assemblèrent le 2 d'aoust au lieu dit la Sommette au haut de la montagne d'Angrogne vers Pramol, (où ils s'estoyent aussi assemblez le 5 de juillet), et choisirent ce lieu comme fort esloigné

de toute habitation et infection, et où l'on pouvoit s'assembler des trois Valées plus commodement et avec moins de danger; où entre autres choses furent nommez les pasteurs qui auroyent soin des églises despourvuës, et le sieur Daniel Rozel pasteur à Bobi, pour aller bien tost à Genève y conduire Samuel Gilles fils du pasteur de la Tour, qui avoit desjà auparavant esté désigné estudiant public des églises des Valées, afin d'y parachever le cours de ses estudes, et pour ensemble procurer d'amener aux Valées quelques pasteurs afin d'en pourvoir les églises despourveues. Mais Dieu ne permit point l'effectuation de ce voyage, car cependant que ledit sieur Rozel attendoit la commodité de se mettre en chemin, il fut frappé de peste le 20 de septembre, et en mourut le 28 et ledit estudiant Samuel Gilles en fut atteint le 19 et mourut le 23 en son âge de 19 ans et demi, fort regretté pour la bonne espérance qu'un chascun en avoit, et le sieur Rozel en son âge d'environ 30 ans, ne l'ayans peu garentir les diverses et précieuses drogues, et antidotes desquelles il estoit pourveu, Bobi son église qui fut assailli des derniers ayant eu loisir d'en envoyer prendre quantité à Grenoble selon le conseil des médecins, ce que toutesfois en apparence fut de peu de profit, car finalement la mortalité n'y fut pas moindre qu'ailleurs.

Au commencement d'octobre les chaleurs et la peste estoyent un peu diminués; mais (outre le sieur Bonjour ministre reposant et malade à Bobi) les églises des Valées n'avoyent plus que trois pasteurs, asçavoir le sieur Valère Gros en la valée de Sainct Martin, le sieur Jean Barthélemi en celle de Pérouse, et le ministre Gilles pasteur de l'église de la Tour en celle de Luserne, cetuy cy en ayant la charge, convoqua le colloque au 7 d'octobre à Angrogne, où avec lesdits trois pasteurs se trouvèrent vingt et cinq députez des églises des Valées, où entre plusieurs considérations faites pour le redressement, et conservation des églises, le susdit pasteur Gilles eut charge d'escrire en Dauphiné, à Genève, pour en obtenir des pasteurs, et aussi à Constantinople pour en rappeller le sieur Léger; et cependant toutes les églises des Valées demeurèrent en la charge des trois susnommez, qui en despartirent entr'eux la conduite selon qu'ils virent pouvoir faire et estre plus expédient, attendant le secours d'autres pasteurs qu'il plairoit à Dieu d'envoyer par la charité et zèle de ceux qui en seroyent suppliez. Or chascun admiroit la providence de Dieu qui en frappant tant asprement les églises des Valées et les menaçant de les priver du tout de sa parole avoit néantmoins par sa miséricorde préservé encore en chascune valée un

pasteur pour tesmoignage qu'il ne les vouloit pas du tout abandonner.

Or combien que la peste sembloit un peu calmée en ce mois d'octobre, en comparaison des précédens, néantmoins elle en ravit encores plusieurs des principaux en diverses églises après la tenue dudit colloque, et mesme quelques uns des députez qui y avoyent assisté. Puis au commencement de décembre arriva le messager qu'on avoit envoyé à Genève, amenant avec soy le sieur Brunet pasteur, qui porta l'asseurance que quelques autres avoyent esté nommez pour suivre, et se préparoyent à venir vers le printemps, comme aussi ils firent, mais peu après la peste se ralluma en plusieurs lieux és environs des Valées, et en la valée de Luserne, elle se print spécialement és bourgades plus hautes d'Angrogne qu'elle avoit espargnées l'année précédente, et y ravagea estrangement; elle se ralluma aussi en la communauté de la Tour, et y ravit quelque nombre de personnes, et entre les autres le sieur Jean Barthélemi, l'un des trois ministres reschappez l'année précédente, lequel estoit alors pasteur de l'église de S. Jean, et ayant à la Tour sa maison paternelle, il s'y retira le soir du 22 d'avril, et y ayant assez longuement conféré d'affaires avec le pasteur du lieu, fut surprins de peste ceste nuict là mesme, et le

26 au soir il rendit l'àme à Dieu, âgé de trente deux ans, fort regretté de chascun.

Ce rallumement de peste fit que pour quelques mois on ne tint point le marché dans Luserne, mais en campagne proche de là, jusques à la fin de juillet, car alors la peste ayant cessé du tout, les fidèles s'employèrent à louër Dieu, et à faire nettoyer leurs maisons, et à redresser leurs affaires. On recognut alors les déplorables playes que la peste avoit faites quasi par tout, et outre les indiqués cy dessus du ravissement des pasteurs, et autres conducteurs et personnes principales en très-grand nombre, on vid qu'en chasque communauté plusieurs familles et des plus notables estoient du tout esteintes, en plusieurs autres n'estoit reschappé qu'une personne ou deux et des plus foibles en plusieurs lieux; en la plus grande partie des mariez, la peste avoit ravi le mari ou la femme, et laissé la partie survivante en nécessité de se remarier; en la plus part des lieux où la peste n'avoit ravi les enfans, elle avoit ravi leurs pères et mères, et ailleurs laissé père ou mère sans enfans, tellement que tout estant rempli de désolations, chascun print part de s'accompagner et redresser les maisons, et se firent en peu de temps des mariages en si grand nombre és Valées que ce fut chose esmerveillable et non encores ouïe, ne veuë és valées, nonobstant que presque par tout la peste eust

ravi plus de la moitié des personnes, tellement qu'on estime qu'en la valée de S. Martin moururent environ mille et cinq cens des réformez, et environ cent papistes, selon leur nombre quasi à proportion des réformez; en la valée de Pérouse, des réformez plus des deux mille, en l'église de Rocheplatte et quartiers conjoints cinq cens cinquante, et en la valée de Luserne environ six mille de la religion, et n'y eut pas moindre mortalité en l'autre partie, selon leur nombre, car en la communauté seule de la Tour moururent plus de huict cens personnes de la religion, comprises celles de cinquante familles du tout esteintes; des papistes en moururent plus de cent, et entre icelles trois ou quatre gentils-hommes, et autant de leurs dames ou damoiselles, et quelques moines de leur convent, nonobstant certain huile miraculeux qui leur fut apporté de loin au plus fort de la peste, et qui fut par eux receu avec grandes cérémonies et acclamations, s'estimans alors hors de danger; mais on nous rapporta tost après que tous ceux qui s'en estojent oints estoyent morts avec grandes langueurs. Entre les réformez outre plusieurs autres personnes honorables y mourut le sieur Jean Bersour gentil-homme, et dernier de la lignée masculine de feu Pantaléon Bersour qui fust chef de la persécution contre la religion és Valées en l'an 1535 comme a esté dit en son lieu, où nous avons re-

marqué, comme sieur Louys fils dudit Pantaléon persécuteur, après la mort de son père embrassa la pure religion, et laissa en l'église au val Luserne deux fils, Joseph et Paul qui fut gentil-homme, et docte médecin, et de grande piété, qui mourut à la Tour l'an 1627 laissant cet unique fils Jean, qui y mourut de peste avec sa mère.

Or le nombre susdit des morts és Valées comprend les seuls habitans en icelles, et non un très-grand nombre d'estrangers qui y moururent és maisons, en la campagne, et par les chemins, soldats, vivandiers, et autres faisans chemin qui s'y trouvèrent surprins, y mourut grand nombre aussi de ceux qui s'y estoyent retirez de Pinérol, et autres lieux circonvoisins, desquels plusieurs demeurèrent long temps sans sépulture, n'y ayant qui les peut enterrer. En quelques lieux vers les montagnes dans les grands chemins se trouvoyent tant de corps morts d'hommes, et de bestes sans sépulture, qu'on n'y pouvoit passer sans grand danger, en la chaleur de l'esté on vid tomber des chevaliers en bas de leurs chevaux et demeurer à l'instant morts sur la place. Vers la fin de l'automne on voyoit encores en plusieurs lieux les bleds dans les champs, les raisains dans les vignes, et toutes autres sortes de fruicts par les possessions, se perdre, n'y ayant qui les peut recueillir,

les survivans n'y pouvans suffire, et mesme la peste estant passée, plusieurs bonnes possessions demeuroyent sans culture, où auparavant y avoit telle multitude de peuple que rien ne demeuroit sans culture jusques au haut des montagnes, et parmi les rochers. Les bourgs et villages abondoyent d'hommes de lettres, de marchans, d'artisans et de toutes sortes de manouvriers, qui après la peste pour la paucité accreurent leur salaire incontinent au quadruple plus qu'auparavant, les nourrices des petits enfans se trouvoyent tant difficilement, que devant la peste, leur gage ordinaire n'estoit que de 12 ou de 14 florins de Piedmont par mois, mais après la peste il en faloit payer 60 et jusques à 80 et avec difficulté d'en trouver.

Quant à la pasture spirituelle, Dieu ayant retiré la plus part des pasteurs des églises des Valées, comme a esté dit, il fortifia tellement les survivans que redoublans leur zèle, et diligence, ils ne cessoyent (nonobstant l'extrême danger) de visiter toutes les églises; celui que Dieu avoit conservé en vie et en santé en la valée de Luserne, et qui le tesmoigne ici avec vérité (nonobstant l'affliction de sa maison, où moururent de peste ses quatre fils aînés, David, Gilles, Samuel, et Josué, tous de telle espérance que leurs cognoissans savoyent, et qu'une

partie des autres fut enfermée pour la mesme maladie) ne laissa jamais de continuer les prédications, és dimanches et jours ouvriers, or çà, or là, en toutes les églises circonvoisines despourveuës, deux fois le dimanche pour le moins, mais le plus souvent trois fois, visitant aussi et consolant les pestiférez par tout où il pouvoit aller, combien qu'il luy fust nécessaire de passer par les gros villages pleins de peste et d'espouvantement: car

On ne voyoit par tout que morts, fosses, mourans,
Malades sequestrez, frayeurs, cris, chaudes larmes:
La mort couroit par tout avec horribles armes,
Frappant, espouventant les povres survivans.
Ubique luctus, ubique pavor, et plurima mortis imago.

Le zèle du peuple à se trouver és prédications en la campagne, or ci, or là, estoit fort grand, et chacun s'esmerveilloit, et loüoit Dieu de l'assistance qu'il nous faisoit parmi les afflictions tant cuisantes et espouvantables. Dieu nous conserva aussi tousjours le susnommez médecin Goz, qui continua incessamment son assistance par conseils, médicamens, préservatifs, et autres continuelles pourvoyances és extrêmes nécessitez.

Le dernier jour du mois d'octobre Dieu retira de ceste vie le sieur Antoine Bonjour honorable vieillard ministre reposant à Boby après avoir heureu-

sement continué son ministère par l'espace d'environ cinquante ans.

Or durant la grande fureur de la peste, on eut advis que l'armée françoise encores voisine, ne pouvant plus subsister où elle estoit, devoit se retirer dans les valées, espérant, nonobstant ce grand malheur, et déplorable désolation, y trouver plus de rafraischissement que là où elle estoit. Mais on envoya le sieur Barthélemi ministre, avec autres desputez supplier monsieur le mareschal de la Force qui en estoit général d'avoir compassion des povres valées tant désolées. Ce qu'il promit de faire, et l'observa, et mesme quelques mois après on eut advis que quelque seigneur par despit, et vengeance, menaçoit de faire entrer des grandes troupes dans les valées pour les ronger. Sur quoi on renvoya le mesme pasteur avec députez audit sieur mareschal qui estoit à Rivoles, auquel ayant proposé les menaces susdites, respondit aux supplians : *ne prenez point de fascherie pour ces menaces, je les empescherai bien de les exécuter,* comme il fit aussi, et durant tout le temps qu'il commanda l'armée en Piedmont, les valées ne furent point surchargées, mais aussi tost qu'il se fut retiré en France, elles furent remplies de gendarmerie ; toutefois elles en furent deschargées en partie par la faveur des sieurs de Vignoles, et de Marion, gentils-hommes françois de la religion.

qui avoyent grand crédit en l'armée, et cognoissances és Valées.

Sur ce, vers la fin du printemps dudit an 1631 on eut advis asseuré que la paix estoit concluë entre les rois de France, d'Espagne, et le duc de Savoye: à quoi quelques passionnés adversaires des réformés adjoustoyent qu'on y avoit entremeslé des conclusions pour mal-traitter ceux de la religion des Valées; mais eux au contraire furent advertis par quelques grands qui avoyent cognoissance des secrets, qu'on n'en devoit point estre en peine, et qu'ils savoyent qu'ils seroyent bien traittés, soit qu'il demeurassent sous la domination du roy, ou retournassent sous celle de S. A. (car on parloit en doute pour quelque temps de ceste restitution); mais après on eut asseurance de la restitution à S. A. laquelle s'effectua entièrement au commencement du mois de septembre, quand on démolit les fortifications de Briquéras, et la garnison françoise sortit de Pinérol. Combien que peu après y entrèrent quelques compagnies de suisses au nom du roy, qui vérifièrent ce que quelques uns disoyent, que nonobstant l'apparence de reddition, Pinérol, et partie du val Pérouse demeureroyent au roy.

Après ceste restitution on n'eut fascherie nouvelle plus grande és Valées, que celle des quarantaines pour la peste, que les officiers de S. A. tant és Va-

lées, comme ailleurs, alloyent reïtérant, dequoi on souffroit beaucoup d'incommodité: toutefois après quelques mois leurs enquestes et formalitez estans parfaites, la totale délivrance leur fut annoncée.

CHAPITRE LX.

Réformés des Valées recourent à leur prince. Leur est respondu bénignement. Nouveauté à l'endroit d'un prisonnier exécuté à Luserne, et ce qui en advint. Continuation de recours. Traverses des adversaires. Ce que le Duc dit aux députez des réformés. Le sieur Collatéral Sillan délégué aux Valées, et ce qu'il y fit. M. Laurens Chalve emprisonné pour la religion. Les sieurs Jean Vincent, et Jean Baptiste Goz frères hais pour la religion, et ce qui en advint. Le sieur Fauzon delégué aux Valées et ce qu'il y fit. Persécution contre les réformez de Pravillelm. Daniel Peillon pris pour la religion envoyé aux galères, y meurt.

La paix ayant esté concluë à Queirasc, ville de Piemont, où le Duc Vittorio Amedeo, qui avoit succédé au Duc Charles Emanuel son père, avoit fait sa résidence durant la fureur de la peste. S. A. vint de Queirasc à Moncalier, proche de Thurin, la peste estant presque esvanouïe, et alors les réformés des Valées furent advertis que certains passionnés ecclésiastiques romains leurs voisins, et adversaires

estoyent tacitement allés à Moncalier où S. A. estoit, et qu'on avoit à craindre qu'ils tascheroyent en ce commencement d'imprimer en l'esprit de son Altesse quelque sinistre opinion contr'eux, et que leur devoir estoit d'y envoyer aussi, et recommander leur cause à quelque personne éminente auprès de S. A. Et leur fut nommé le sieur comte de Verruë, auquel on s'adressoit communément durant ce temps que l'on n'avoit pas encore libre accez au Duc, tant à cause des reliques de soupçons de peste, que pour autres considérations. Parquoi lesdits de la religion y députèrent M. François Laurens pour la valée de S. Martin, M. Jean Meinier de S. Germain pour le val Pérouse, M. Jean Geimet de la Tour pour la valée de Luserne, avec lettres audit sieur comte de Verruë, le priant humblement de les avoir en recommandation, et les favoriser en ce qu'ils demanderoyent humblement à S. A. contenu és mémoires qu'ils lui présentèrent, et sur tout le supplioyent de faire qu'on n'adjoustast pas foy aux sinistres rapports que peut estre quelques uns de leur mal vueillans proposeroyent contr'eux, au moins jusqu'à ce qu'estans advertis convenablement, ils fussent ouïs en leurs justifications.

Ledit comte les ayant bénignement escoutés leur respondit « que le Duc n'admettant pas encore beau» coup de gens à lui parler, ils ne pouvoyent pour

» lors le faire, mais qu'il lui représenteroit leur sup-
» plications, et les favoriseroit en toute chose raison-
» nable. Et qu'au reste ils ne doutassent nullement
» du bon vouloir de S. A. envers eux et se tinssent
» asseurés qu'elle ne les altérereoit en chose aucune
» touchant les affaires de leur religion, et autres
» leurs libertez, ainsi lui ayant déclaré sadite Al-
» tesse, qui avoit eu fort à gré leur députation ».
Et outre ces paroles ledit comte accompagna lesdits députez de la lettre suivante, ainsi addressée

Aux magnifiques et honorables,
ceux de la religion des Valées de Luserne,
Pérouse, et S. Martin.

« Magnifiques honorables. J'ay receu de vos hommes la lettre et avec icelle la déclaration du bon désir que vous avez envers S. A. à quoi correspondans par les effects et opérations comme vous promettez, ce sera vostre bien, et très grand service, et ne devez point craindre d'aucun sinistre rapport, car en continuant en ceste bonne volonté, je vous asseure que vous aurez toujours un eschange de prince benin, avec toute sorte d'esgard, la selon fidélité qui sera en vous, et cependant je vous favoriserai volontiers en ce que je pourrai, et pour vous délivrer des logemens qui occupent les valées de S. Martin

et Pérouse, j'en passerai office envers S. A. et demain ou après demain l'ordre sera envoyé. Et pour la fin je prie le Seigneur qu'il vous conserve. De Montcallier, le 5 de juillet 1631.

» Pour vous faire service,

» Le Comte de Verrue ».

Avec ceste lettre ledit comte congédia les députez les conseillant de retourner aussi tost que les quarantaines seroyent finies, et qu'alors il les présenteroit à S. A. Ce qui fut fait. Car le Duc estant venu de Montcallier à Carignan, les députez y estans allés il les présenta à S. A. à laquelle ils dirent, « qu'ils estoyent députés de ses très-humbles, » très-obéyssans, et très fidèles sujets de la religion, » habitans és valées de Luserne, Pérouse, et Sainct » Martin, envoyés pour lui faire humble révérence » au nom de tous, et l'asseurer de leur obéyssance » et fidélité, et la supplier bien humblement de leur » vouloir confirmer leurs concessions, priviléges, » usages, et libertez desquelles ils avoyent jouïs » jusques alors, sommairement compris en leur re- » queste qu'ils lui présentoyent ». Et le Duc leur respondit, « que le comte de Verruë lui avoit desjà » parlé de leurs affaires, lesquels il remettoit à son » grand chancelier, auquel ils devoyent s'adresser, »

et finit par ces paroles : « Nous ferons tout ce qui » sera raisonnable. Soyez-moi fidèles sujets, et je » vous serai bon prince », et les deputez lui ayans fait humble révérence, s'adressèrent au grand chancelier qui se monstra affectionné à leur donner contentement, leur disant qu'à cest effect il examineroit leur requeste pour la décreter le plus tost, et le plus favorablement que faire se pourroit ; mais peu après il leur fit dire, que où en leur requeste ils nommoyent leur religion *réformée*, il y faloit adjouster *prestendue :* mais les députez respondirent, « ne le pouvoir faire, tant pourcequ'ils » n'en avoyent la liberté, qu'aussi et principalement » ils ne le pouvoyent faire en bonne conscience, » sachans que leur religion estoit en effect, et sans « aucune doute réformée, que toutesfois si ce tiltre » leur desplaisoit, ils l'osteroyent, et se nommeroyent » simplement estre *de la religion*, comme les plus » grands de la cour de S. A. les nommoyent ordi- » nairement ». Après cela suivant l'ordre du grand chancelier ils allèrent parler à quelques autres principaux du conseil de S. A. qui leur tesmoignèrent tous beaucoup de bonne volonté envers eux ; mais bien tost après ils y virent arriver du val Luserne quelques passionnés adversaires de la religion, qu'ils jugèrent (et avec raison) n'y estre allés alors que pour y traverser leurs affaires, ce qui fut bien tost

vérifié par les effects; et cependant fut dit aux députez, qu'ils ne pouvoyent avoir response que le Duc n'eust faict son entrée dans Thurin.

Or durant ce séjour des députez à Thurin, se fit une nouveauté, laquelle cuida causer beaucoup de mal. Il y avoit un prisonnier à Luserne nommé Pierre Artus, lequel avoit faict profession de la religion, mais à cause de quelques désordres qu'il avoit commis, ceux de la religion mesmes procurèrent de le faire tomber és mains du magistrat pour le chastier, lequel ayant esté détenu par quelques mois en estroite prison, il fut condamné à estre pendu, avec ceste addition nouvelle, que on le conduiroit au supplice avec un mords ou baaillon en la bouche, dequoi la nouvelle estant entenduë par les réformés au val Luserne seulement le jour avant l'exécution, incontinent quelques pasteurs et principaux des réformés allèrent à Luserne demandans que telle inouye nouveauté és Valées (du mords en bouche) fust réparée (car on cognut incontinent que quelques passionnés adversaires y avoyent fait adjouster cela pour quelque pernicieux dessein). Les seigneurs et le podesta respondirent: *que le Sénat avoit donné la sentence, et qu'on n'y pouvoit rien altérer sans l'advis du Sénat.* On demanda surseance de l'exécution jusqu'à ce qu'on en eust eu recours où seroit de besoin. Ce qu'ils ne voulurent accorder, sinon

avec des conditions qu'on ne trouva pas bon de promettre, reservant d'en avoir recours après, avec les plaintes convenables pour la conséquence. Après on demanda permission pour les ministres d'aller à l'accoustumée exhorter et consoler le prisonnier en la prison, comme estant de la religion : à quoi on respondit *que quelque formalité de justice ne le permettoit point pour lors, mais qu'ils y pourroyent aller le lendemain matin.* Cependant les moines ne cessèrent le soir et la nuict de tenter le prisonnier, et avec tant de promesses et de feintes caresses que (à ce qu'ils dirent) il leur consentit de changer de religion. Le matin venu, ils dirent à ceux qui allèrent continuer l'instance de l'introduction des ministres, *que si le prisonnier les requéroit ils y pourroyent aller, mais non autrement,* car ils savoyent la promesse qu'ils lui avoyent fait faire, qu'ils ne les requerroit point, et par conséquent n'y alla aucun ministre.

C'estoit le vendredi jour de marché 4 de mars. On prépara grand nombre d'hommes armés pour assister à la justice, on fit venir les battus des environs pour accompagner ceux de Luserne, avec des moines plus que de besoin; et vers le tard on conduisit le prisonnier au lieu destiné sur la place vers la porte occidentale, ayant tousjours deux moines à ses costez, qui lui portoyent tousjours un grand

tableau peint devant les yeux, tellement qu'estant empesché par les moines de regarder ça ni là, et par le tableau de voir aucune autre chose, il ne lui fut possible de reconoistre aucun, ni de rien dire, ni de faire aucun signe qu'on peust voir; et les moines montèrent avec lui sur l'échelle, portants tousjours le tablean devant ses yeux, et ne fust si tost arrivé sur le sommet de l'échelle, que le bourreau ayant précipitamment attaché la corde à la potence, le jetta bas, et l'estrangla; combien que quelques principaux de la religion là présens demandassent qu'on le laissast parler selon la coustume, et se plaignant du refus qu'on en avoit fait, incontinent un factieux papiste les assaillit avec paroles insolentes et grosses injures; dequoi estant reprins par un de la religion, l'autre mit la main à l'espée, et cestui-ci de mesme pour se défendre, et incontinent se virent tant d'espées desgaînées d'un costé et d'autre, et tant d'autres armes prestes à jouër que le danger fut grand d'une sanglante tragédie. Mais l'espouvante se jetta si tost dans le parti des moines (combien que la force semblast estre alors de leur costé) qu'ils prindrent tous la fuite avec telle précipitation qu'ils se fouloyent les uns les autres par les charrières; autres s'alloyent cacher dans les prochaines maisons, et autres se jettoyent en bas de certains rivages là proches en

danger de leur vie, et cependant nul ne les poursuivoit, ni n'attentoit rien contr'eux. Quelques uns des Battus qui n'estoyent pas en mauvaise estime entre les réformés, se desveloppèrent incontinent de leurs camus (qu'ils appellent) pour estre reconus, et espargnés. En après recognoissans leur panique terreur, ils en eurent honte, mais les fidèles recognurent que c'estoit la main du Seigneur qui les avoit espouvantez, tesmoignage de son indignation contre leurs malicieux artifices. Toutesfois quelques uns d'entr'eux grinçans les dents, et d'un cœur endurci, pensèrent avoir trouvé l'occasion, pour se venger de leur honte sur les réformés, les accusans, comme s'ils eussent esté cause de leur fuite honteuse ; mais les grands plus prudens qu'eux, bien informés de tout recognurent qu'on n'en pouvoit imputer aucune coulpe aux réformés, lesquels après firent des grandes plaintes des procédures qu'on avoit tenues à l'endroit dudit prisonnier qui fut exécuté le 4 jour de mars 1632. On en présenta aussi des requestes afin que rien de semblable n'advint à l'advenir ; et sur tout cela on avoit tousjours des supérieurs des bénignes responses et promesses ; mais le prieur de Luserne, et fra Paul surintendant au convent de la Tour estans allés a Thurin faisoyent tout leur possible pour en empescher l'effect; et pource forgèrent certaines accusations contre les réformés sans fonde-

ment ni raison, et qui ne valoyent qu'à faire perdre le temps pour en vérifier la nullité, car leurs accusations consistoyent en proposant que les réformés se servoyent des maistres d'eschole de la religion, qu'ils faisoyent des exercices de religion hors des temples dans des maisons privées, qu'ils avovent contracté des biens immeubles avec les papistes, et quelques autres choses semblables, esquelles n'y avoit aucune contravention. Toutes ces choses là estans implicitement comprises en leurs concessions, et leur ayans tousjours esté en libre usage, nonobstant que leurs adversaires eussent quelquesfois tasché par quelques ordres extorqués de les y troubler. Car recourans à leur prince, il les avoit tousjours remis en leurs usages, comme il estoit assez évident, et toutesfois ceux qui manioyent leurs affaires pour ne desplaire aux ecclésiastiques romains retardoyent les expéditions nécessaires et promises sous prétexte d'attendre les preuves qu'en ces choses là n'y eut contravention; comme en effect on le prouva entre les mains du sieur préfect Resan en une assemblée qui se fit à la Tour pour cest effect contre le prieur de Luserne qui taschoit d'y faire valoir ses accusations, où il se monstra fort novice en tels affaires, en présence de ceux qui avoyent plus d'aage, et d'expérience. C'estoit au mois d'aoust 1632, et ledit sieur préfect promit d'envoyer asseurément les jus-

tifications à Thurin és mains de ceux qui les recerchoyent; mais cependant lui et le prieur susdit firent entendre à part à quelqu'un des principaux de l'assemblée qu'on ne parleroit plus de ces accusations, pourveu que ceux de la religion laissassent habiter les moines par tout parmi eux paisiblement: mais les déportemens passez des moines fournirent assez de matière pour y faire des résolues responses.

Le susdit prieur qui ne laissoit rien à remuer de ce qu'il pouvoit pour accomplir les promesses qu'on affermoit qu'il avoit faites à Rome, ne pouvant rien gagner és assemblées, procura de le faire à part avec belles paroles, il alla donc trouver le ministre Gilles pasteur de l'église de la Tour, et lui proposa qu'il avoit pensé à un expédient, qui pouvoit pour un bon coup mettre fin à toutes ces disputes, et longueurs de recours, et mettre le tout en paix, et c'estoit qu'ils considérassent entre eux deux le tout, et s'accordassent ensemble à certain tempérament, chacune partie cédant un peu de ses prétentions, qu'il se faisoit fort de son costé pour l'Eglise Romaine, qu'il n'y auroit nulle contradiction, à ce qu'on auroit conclu, pourveu que lui ministre promit le mesme de son costé pour ceux de sa religion, et se mit sur un devoir. A quoi le ministre respondit, que sans contester de l'authorité que lui prieur disoit avoir, il déclaroit que de son costé il ne pou-

voit, ni ne vouloit entreprendre choses générales, et de telle conséquence, sans l'assistance et deuë communication avec ceux qu'il faloit. Mais que s'il lui plaisoit de lui dire, que c'est qu'il prétendoit des réformés, il y penseroit; mais que quant aux réformés ils ne demandoyent que l'Eglise Romaine leur quittast rien du sien ; mais seulement qu'ils les laissassent jouyr en paix des libertez de leur religion, concédées et accoustumées, et ne les point traverser en ceste confirmation des concessions que S. A. leur avoit promis, et aussi tous ses principaux officiers et ministres, ce qu'apparemment seroit desjà expédié sans ses accrochemens. Il respondit à cela, qu'il n'y auroit plus d'opposition, pourveu qu'on permît partout l'habitation paisible aux moines, avec la célébration de leurs offices, et que c'estoit cela principalement qu'il demandoit qu'on leur ottroyast et qu'eux à l'eschange les laisseroyent en paix. Il fut facile au ministre de lui respondre sur cela : mais il lui adjousta qu'il s'esmerveilloit de lui qui estoit natif de la Tour, qui avoit un frère gentilhomme du lieu, et duquel les sujets estoyent presque tous de la religion, lesquels estans maintenus en paix, leurs maisons en valoit mieux ; et toutesfois il print tant de soin pour les troubler ; que quatre prieurs de Luserne passés, lesquels lui ministre avoit tous cognus, n'avoyent pas procuré entre tous, en

toute leur vie, tant de fascheries à ceux de la religion, comme lui seul, en ce peu d'années qu'il avoit eu ce tiltre. A quoi il respondit, qu'il ne lui faisoit ni desplaisir, ni deshonneur de lui reprocher cela, qu'on n'attendit point de lui autrement, quant au faict de la religion, combien que quant aux affaires simplement politiques, il aideroit à ceux de la religion en ce qu'il pourroit.

Or le sieur Resan préfect ayant envoyé les susdites justifications au sieur grand chancelier, les députez des Valées retournèrent à Thurin pour solliciter l'expédition de leur requeste, et alors ledit chancelier leur dit que le Duc leur vouloit parler. Parquoi s'estans allés présenter à lui le huictiesme de septembre, il leur dit « qu'il les avoit fait de-» mander pour leur dire, qu'ainsi comme il s'asseu-» roit de leur fidélité, qu'aussi il les asseuroit de sa » protection, et de les vouloir maintenir sans inno-» vation en tout ce que ses sérénissimes prédéces-» seurs leur avoyent ottroyé de liberté pour leur » religion; et pource qu'on lui avoit rapporté qu'ils » avoyent outrepassé en certaines particularitez, » pour s'en esclaircir tant mieux il vouloit envoyer » quelqu'un de ses ministres sur les lieux pour re-» cognoistre le tout deuëment ». Puis leur ayans proposé quelques uns des articles qu'on lui avoit rapportés, qui estoyent ceux-là mesmes qu'on avoit

disputé devant le sieur préfect Resan, il leur adjousta « que quant à ceux qui avoyent tousjours » persisté en leur religion, il vouloit qu'on les laissast vivre selon icelle sans les troubler, mais qu'il » y en avoit quelques uns qui avoyent promis d'aller » à la messe, et ne le faisoyent pas, que tels ne seroyent pas supportés, et qu'ils rapportassent tout » cela à leurs gens ». M. Jaques Gilles, l'un des députez pour les justifier dit à S. A. « qu'on leur » avoit fait faire telles promesses par force, c'est » pourquoi ils ne les pouvoyent observer en bonne con» science » et le Duc respondit « que son intention » n'estoit point qu'aucun fût violenté à changer de » religion, et qu'il ferait chastier ceux qu'il sauroit » avoir usé de contrainte, mais qu'aussi il ne vouloit » point qu'on se mocquast des promesses volontaires » sans les observer, et qu'il feroit prendre des informa» tions de ceux qu'on disoit avoir usé de violence pour » faire changer de religion, et que ces choses estans » esclaircies, ils retournassent à lui pour avoir l'ex» pédition de leurs requestes », et donna charge expresse audit M. Gilles d'en faire ledit rapport.

Peu après le sieur collatéral Sillan fut envoyé aux Valées pour la visite indiquée par S. A. et fit le voyage par les trois Valées, s'informant par le menu des lieux, et des affaires, ayant tousjours à son costé le prieur de Luserne, qui partout où il en

trouvoit la moindre apparence, taschoit de persuader à ce seigneur délégué qu'on avoit outrepassé ou usurpé, encores qu'en effect n'y eust eu aucune innovation ou transgression, comme pour exemple passants par le prieuré de S. Jean le 19 d'octobre, et près du cimetière des réformés de S. Jean le prieur dit au sieur Sillan: monsieur, voici un cimetière des catholiques que ceux de la religion ont occupé, à quoi le ministre Gilles qui estoit en la compagnie, lui dit: il y a plus de quatre cent années que le peuple de S. Jean est de la religion : je vous prie de nous dire où estoit leur cimetière avant cette prétendue occupation, et si vous ne pouvez trouver qu'ils ayent jamais enseveli leurs morts ailleurs qu'ici, sachez qu'il n'y a nulle usurpation, mais un usage continué de génération en génération sans contradiction aucune jusques à maintenant, et qu'on en est en légitime possession. A cela n'y eut aucune réplique; il en advint de mesme en plusieurs autres particularitez, où les accusations faites en présence de ceux qui avoyent cognoissance des affaires estoyent aussi facilement réfutées, comme elles estoyent avancées sans raison ni fondement; mais de ce qu'on n'avoit pas honte d'avancer en présence des accusations tant injustes et sans raison, on considéroit ce que telles gens vraysemblablement pro-

posoyent és lieux où nul ne pouvoit respondre pour les accuser.

Or le sieur Sillan ayant fait son tour par les Valées, et s'en estant desparti amiablement, sans avoir donné aucun signe, ni ombrage de mescontentement: peu après le préfect Resan, ayant fait demander en son logis, à Luserne, un jour de foire M. Laurens Chialve, honneste jeune homme de Dronier, le print prisonnier, sous prétexte qu'il s'estoit déclaré de la religion, ayant pour cela quitté Dronier. Mais les sieurs Jean Vincent, et Jean Baptiste Goz habitans à la Tour, oncles maternels du prisonnier, entendans cette détention, eurent moyen de l'en retirer incontinent moyennant les pleiges qu'ils présentèrent, ce que puis après ils accordèrent à une assez grosse somme d'argent qu'ils payèrent; combien que plusieurs grinçans les dents pour telles procédures, eussent voulu procurer la deslivrance du prisonnier par autre moyen; considérant par cet acte, et quelques autres semblables qu'il y avoit en plusieurs de ceux qui manioyent les affaires une très grande animosité contre ceux de la religion, combien que S. A. déclaroit tousjours que telle n'estoit pas son intention.

Or après que lesdits frères Goz eurent chèrement rançonné leur nepveu on s'attacha contre eux-mesmes pour les faire sortir de la Tour, où estoyent leurs

maisons et habitations ordinaires depuis quatorze ans. Ils avoyent tous deux estudié en des célèbres universitez, et parvenus l'aisné au doctorat de médecine, et devenu des plus renommez du pays, et le second au doctorat des loix. Des estudes estant revenus à Dronier leur patrie, ils y estoyent sans contredit des premiers de la ville, et de l'église qui s'y resveilla l'an 1615 et tellement les principaux appuis d'icelle entre les hommes, que les adversaires qui la vouloyent dissiper jugèrent pour ce faire estre expédient de la priver de ces deux colonnes, et de trois autres hommes honorables lesquels S. A. (importunée de les faire sortir de là) comme les traittant honnorablement, envoya habiter en la valée de Luserne, et se logèrent à la Tour, où ils continuèrent depuis l'année 1619 jusques à cette-ci, avec un déportement tant modeste, honorable et utile, qu'on ne pouvoit comprendre qu'aucun ni d'une ni d'autre religion eust occasion de faire plainte d'eux ni de leurs familles, et un chacun sçavoit quelle assistance ledit médecin avoit faite à toute la valée de Luserne, et aux environs durant la peste. Toutesfois les moines, et quelques autres de leur farine, qui ne voyoient volontiers devant leurs yeux des personnes tant affectionnées au pur service de Dieu, firent tant que le Duc envoya demander le susdit médecin, et lui présenta pour tous deux les frères

des honorables conditions (selon le monde) s'ils vouloyent aller habiter à Thurin, ou en quelqu'autre bonne ville de ses estats. Mais le médecin respondit que lui et son frère estoyent délibérés moyennant la gràce de Dieu de vivre et mourir en la profession de la religion qu'ils tenoyent, et pource ne pouvoyent aller habiter en lieu où telle profession n'estoit permise; et le Duc lui dit qu'il ne le vouloit pas contraindre à changer de religion contre leur gré, mais d'autant que leur demeure à la Tour n'estoit pas agréable à quelques uns ils lui feroyent plaisir de changer de demeure pour quelques temps afin qu'il fust délivré de l'importunité de telles gens, leur offrant au reste toute faveur nécessaire; c'est pourquoy ces deux frères, ayant obtenu des tesmoignages authentiques, et autant honorables qu'ils les eussent seu désirer des gentils-hommes, justiciers, et de toutes conditions de personnes du val Luserne, d'une et d'autre religion, ils se retirèrent en la valée de Pérouse, au grand regret de la plus part de ceux du val Luserne et se logèrent en la communauté de Pinache, à deux lieuës et demi de la Tour, où ils ont continué jusques à présent en la mesme profession et déportement honorable, combien que les plus grands leur ayent depuis fait dire qu'ils pouvoyeut librement retourner habiter à la Tour.

Les églises des Valées continuoyent cependant en leurs supplications pour obtenir la confirmation de leurs concessions et usages, ainsi que leur avoit esté promis, et non seulement tout le reste de l'an 1632 mais aussi par quelques mois de l'an 1633 et par intervalles estans tousjours renvoyez de temps à autre avec belles paroles et jusques à ce que le Duc leur fit entendre, qu'il vouloit avant que respondre à leur requeste, envoyer encore un de ses principaux ministres aux Valées pour s'esclaircir de quelques particularitez qu'on lui avoit proposées nouvellement et ce délégué fut le sieur Christofle Fauzon référendaire, ou soit maistre des requestes, qui arriva en la valée de Luserne le 5 du mois de may 1633 et envoya advertir toutes les communautez des trois valées de lui envoyer des députez pour entendre ce qu'il avoit à leur dire de la part de S. A. Et fut l'assemblée à la Tour le 9 de may, où ledit sieur Fauzon fit un discours qui vérifia ce que les réformés avoyent desjà entendu, asçavoir que durant les quatres jours que ledit seigneur avoit séjourné à Luserne, attendant la tenuë de l'assemblée, le prieur de Luserne, les moines, et quelques autres leurs passionnez partisans n'avoyent cessé de lui battre les oreilles de nouvelles et frivoles accusations; entre les autres, on lui avoit dit que l'habitation de ceux de la religion dans Luserne estoit chose nouvelle

et qu'il y avoyent des hommes vivans qui se souvenoyent du temps qu'ils avoyent commencé à y habiter, sur quoi on le pria d'obliger ceux-là à présenter tels prétendus tesmoins, estant facile à vérifier par les plus vieux papistes qui se pourroyent trouver estre natifs à Luserne, que jamais ils n'avoyent veu le commencement de l'habitation, ni de la profession de la religion, des familles principales qu'on nommeroit. Après dit, que les réformez s'estoyent émancipez à contracter et acquérir des possessions des catholiques romains, et que c'estoit chose nouvelle: et on prouva incontinent par un grand nombre d'instrumens receus d'ancienneté et de temps en temps par notaires et par juges professans la religion romaine, que ceux de la religion ont tousjours eu liberté de contracter de toutes sortes de biens avec ceux de l'Eglise Romaine, autant pour achepter que pour vendre. On en fit de mesme de quelques autres points qu'on lui avoit proposez sous titre de nouveauté. Et pource qu'il pressoit le plus sur cette persuasion que lesdits contrariants lui avoyent imprimée, que l'habitation de ceux de la religion à Luserne, Bubiane, Campillon, Fenil, et quelques autres lieux, estoit hors des limites et concessions; on prouva qu'ils sont comprins dans les limites ottroyées à ceux de la religion pour habitation, en termes généraux és concessions de l'an 1561 en ces

paroles : *Sera permis à tous ceux des villes et villages desdites Valées, qui de présent sont fugitifs, et persistant en ladite religion, nonobstant quelconque promesse ou abjuration faite avant cette guerre contre leurdite religion de se repatrier avec leurs familles et vivre selon icelle, allans et venans és presches et assemblées qui par leurs ministres se feront és lieux sus spécifiez*, et peu après *et pource que plusieurs desdites villes et villages habitent hors les limites de la prédication, ayant besoin d'estre visitez, ou d'autre chose selon leur dite religion, sera permis à leurs ministres qui habiteront dans les limites, sans préjudice d'iceux, les visiter et aider deuëment des ministères qui leur seront nécessaires, moyennant qu'ils ne facent prédications ni assemblées suspectes.* Et fut remonstré qu'en la valée de Luserne spécialement, tout cela ne regardoit qu'à ceux de Luserne, Bubiane, Campillon, et Fenil; car ceux des autres lieux de ladite valée n'avoyent pas quitté leurs maisons pour la guerre, ni autres persécutions, et n'avoyent besoin de permission de repatrier. Car s'ils en sortoyent un jour, en quelques lieux, à causes des courses de l'armée, le lendemain ou ce jour-là mesme, l'armée ayant reculé, ils y retournoyent habiter. Mais ceux de Bubiane, Campillon, Fenil, et bourg de Luserne, pour estre trop bas au

dessous de l'armée, avoyent du tout quitté leurs maisons, s'estant retirés avec leurs frères deçà la rivière, et ne retournèrent habiter en leurs maisons, jusqu'à ce que monseigneur de Raconis cousin du Duc, et en vertu desdites concessions, les y remit, selon les roolles qu'on lui en donna de lieu en lieu, esquels roolles estoyent nommés les médecins, notaires, maistres d'escole, et grand nombre d'autres domiciliés, et remis par ledit seigneur esdits lieux de Luserne, Bubiane, Campillon, et Fenil, et lesquels médécins, notaires, maistres d'eschole, et autres, ont librement et publiquement, devant et après ladite guerre continué à y exercer leurs offices et vacations sans contredit. Et est notoire que les ministres deçà la rivière, ou à Rora, vont assez librement et publiquement suivant lesdites concessions esdits lieux de Luserne, Bubiane, Campillon et Fenil, pour y assister de leur ministère ceux de leur religion, conformément audit article des concessions susdites, ce qu'aucun (qu'on sache) n'a jamais mis en doute, ni tasché d'empescher jusques à la nouvelle venue de certains moines estrangers et du tout ignorants des affaires, qui par leurs tumultuaires crieries et non moins passionnées qu'ignorantes accusations se sont efforcez de les y troubler.

Ledit sieur délégué fit aussi mention des maistres d'escoles de la religion (comme si c'eust esté une

nouveauté de s'en servir) mais on ne fut guères en peine pour prouver que de toute ancienneté et sans interruption ni contradiction toutes les Eglises des Valées avoyent tousjours eu et employé des maistres d'eschole de la religion, autant qu'avoit esté besoin, et qu'on estoit asseuré que S. A. n'avoit aucune intention de les troubler en cela, ni en autres leurs libertez et usages, leur ayant tousjours déclaré bénignement qu'elle ne les y vouloit innover en aucune sorte. Et sur ce que ledit sieur délégué dit, qu'on auroit désormais meilleur marché des maistres d'escole, pource que S. A. en pourvoiroit des doctes à ses despens, et qu'on employeroit à cet office des pères doctes et modestes; eh quoi (dit un bon vieux personnage, ancien et député de l'église de Bobi), voudroit-on nous faire envoyer nos enfans à l'escole des moines? J'aimerois mieux voir brusler les miens sur un tas de bois, que de les voir à l'escole de telles gens. Ce bon vieillard qui avoit veu les temps passez, et s'esmerveilloit de tant de nouveautez qu'on alloit recerchant contre les libertez anciennes, ne se retint pas sans en dire librement son advis, c'est Pierre Pavarin.

Les susdits adversaires et contredisans taschèrent aussi de se servir de l'authorité de ce Seigneur, pour oster aux réformez de S. Jean une cloche de laquelle ils s'estoyent d'ancienneté servis publique-

ment sans aucune contradiction, et en effect il en fit quelque instance ; mais ceux de S. Jean n'avoyent garde de se dessaisir d'une chose qui leur apparte-noit légitimement et qui leur estoit nécessaire à divers usages, pour complaire à leurs adversaires qui sans celle-là en avoyent plus que assez d'autres, et aussi on s'asseuroit que ce n'estoit pas l'intention de S. A. bien informée qu'on les troublast pour telles importunitez adversaires. Et en effect on se plaignit vivement à ce Seigneur de tant de fascheries que leurs adversaires leur suscitoyent, qui cependant laissoyent en paix les malvivans, permettoyent aux charlatans et enchanteurs d'aller librement de place en place exerçans leurs illicites actions, et aux juifs blasphémateurs contre nostre Sauveur et le nom chrestien estoyent permises les publiques synagogues ès meilleures villes, les agaréniens ou sarrasins, alloyent desrobant de lieu en lieu avec impunité, cependant qu'on faisoit tout ce qu'on pouvoit pour extirper la religion réformée, et ceux qui en font profession, qui ne s'estudient sinon à vivre sainctement en la crainte de Dieu et en paix avec les hommes selon la parole de Dieu. On se plaignit spécialement des moines résidens au Périer de val S. Martin qui contre les anciennes libertez alloyent troublant les circonvoisins de la religion, faisans emprisonner par le magistrat de ladite valée pas-

sionné pour les moines, ceux qui ne se vouloyent sousmettre à faire à leur appétit, et les faisans retenir pour prétensions indeuës, ou pour des choses de nulle considération, pour les faire promettre d'aller à la messe, n'y ayant si petite faute qui ne fut renduë très difficile à accorder sans cette condition, ni faute si grande, et énorme qui ne fut trouvée de facile pardon moyennant ceste condition. On remonstra combien telles injustices estoyent cuisantes, et telles qu'on ne les pourroit longuement supporter: on se plaignit aussi vivement de ce que contre le perpétuel usage, et expresses concessions, on refusoit d'admettre des notaires de la religion, et qu'on faisoit mesme difficulté de laisser exercer le notariat à M. Estienne Mondon vieux notaire de Bobi, seul resté de la peste en cet office, et de ceux aussi qui procuroyent de faire esloigner les sieurs Goz sans nulle cause, sinon pour haine de la religion. On pria ledit seigneur qui avoit peu cognoistre combien à tort on les troubloit, taschans d'empescher les effects des bonnes volontez et promesses de S. A. en leur endroit de les vouloir favoriser en leurs justes raisons contre les injustes rapports et accusations de leurs contredisans.

Ledit seigneur leur promit en tout de faire bon office, et de les advertir bien tost de ce qui seroit de besoin qu'il fissent pour l'entier accomodement

de leurs adversaires; toutefois sans avoir donné autre advertissement, il retourna quelques jours après, et après autres discours ledit seigneur demanda qu'on lui donnast par escrit les preuves du droict qu'on avoit de commencer à faire tel et tel exercice en tel et tel lieu, et autres choses semblables de laquelle demande on s'esmerveilla grandement, et à bon droit, comme toute personne prudente, et non passionnée peut comprendre, toutesfois par obéïssance, on lui présenta un escrit de telle substance.

Encores que les hommes de la religion des Valées de Luserne, Pérouse, et Sainct Martin etc. estiment avoir suffisamment respondu au très-illustre seigneur référendaire Fauzon sur les demandes par lui à eux faites, néantmoins puis qu'il leur demande plus claire response, ils la font telle: que quand ils sont entrés en ce monde, ils ont trouvé l'exercice de leur religion, où il est fait maintenant, et encores qu'en quelques lieux on aye fait réparation d'édifices pour y pouvoir plus commodément servir à Dieu, cela ne peut estre appellé nouveauté au sens qu'on le voudroit prendre, et ne sont point sortis des termes permis par S. A. d'ancienneté, et n'ont jamais veu, ni sçeu autres limites, ayans paisiblement continué leurs exercices de religion, où, et comme ils les font maintenant depuis leur naissance, par si longue suite d'années, sans interruption ni contradiction. Et ne

peuvent assez s'esmerveiller, que tant de crédit soit donné à certains ennemis mortels de leur religion, qui voudroyent les réduire à plus misérable condition, que n'est celle des chrestiens vivans sous la domination des turcs, et autres infidèles, qui leur permettent d'avoir des lieux propres pour l'exercice public de leur religion. Et ne croiront jamais que l'intention de S. A. Sérénissime, soit qu'on leur recerche telles nouveautez non encore jamais ouyes jusqu'à présent et au lieu des consolations et protections que Sadite Altesse leur a tant bénignement promises, leur soyent procurées telles nouveautez pour troubler leur repos, à l'appétit de ceux qui monstrent ne cercher que leur désolation. Et quant à la cloche de S. Jean ils s'esmerveilloyent de ceux qui ont osé rapporter à S. A. que c'est une nouveauté si on ne sçavoit par longue expérience quel est leur mestier. Et s'asseurent que quand S. A. sera bien informée de la vérité, elle ne permettra pas qu'ils soyent troublés en ceste façon, et pourtant prient le susdit sieur référendaire d'avoir en recommandation leurs raisons contre les calomnieuses importunitez de leurs adversaires. Et à tant lui baisent humblement les mains. En la valée de Luserne le 29 de juin 1633.

On ne receut point de répartie à cest escrit, et ledit sieur délégué s'en retourna à Thurin, et les

affaires demeurèrent en leur estat, combien que les moines ne laissassent passer aucune occasion, ou simple apparence sans vérité, sans aller crier que les agneaux leur avoyent troublé l'eau, il seroit trop long d'en réciter toutes les particularitez, il suffira d'un ou deux exemples. Il advint donc que les moines du convent de la Tour (après que ceux de la religion eurent quitté leur ancien cimetière, qui environnoit une partie de leur église parochiale) se mirent à caver un fossé large, contre les murailles de ladite église, où estoit ledit cimetière, et comme ils trouvoyent des ossemens, et testes de morts de ceux de la religion, eux et leurs escholiers les jettoyent ça et là par mespris, et prenoyent ces testes de morts et les rouloyent d'un lieu à l'autre en présence de ceux de la religion, peut-estre pour les esmouvoir à quelques excez. Toutesfois ceux qui le virent, les reprindrent seulement d'un tel acte ; mais quelques femmes de la religion, quand les moines se furent retirés, allèrent recueillir ces ossemens, les remirent en un coin dudit fossé, et les couvrirent de terre. Dequoi les moines allèrent faire des crieries à Thurin et eussent volontiers esmeu pour cela quelque grand trouble : mais à la recerche qu'on en fit, les gens équitables en donnèrent à bon droit le tort aux moines, lesquels un autre jour sortans de leur convent, s'en allèrent droit sur la place de

la Tour, dire à quelques uns de la religion qui s'y esbatoyent que leurs ministres estoyent des abuseurs, etc. à quoi ceux-là respondirent convenablement, mais un autre moine survenant dit à ses confrères, pourquoi devisez-vous avec ces pourceaux ? Alors un des injuriés se mit en colère, mais ses compagnons le retindrent, et toutesfois les moines estans allés criailler qu'on les avoit voulu battre, les passionnés partisans des moines eussent voulu criminaliser ceux qui avec raison s'opposoyent aux injures atroces et insolences des moines, ausquels ils eussent voulu que tout fust permis, et aux autres rien, faisans cognoistre combien justement font ceux qui n'ayant point de moines entr'eux, n'en veulent point à quelque prix que ce soit, pour n'estre journellement exposés à souffrir comme les autres parmi lesquels ils habitent.

Ceste sorte de gens monstra aussi en ces temps, ses dents de lyon contre les fidèles de la religion habitans à Pravillelm, et quartiers conjoints, car la moinerie du convent de Païsane, jointe à l'authorité de l'évesque de Saluces, importuna tant qu'un édict sortit sous le 23 de septembre 1633 par lequel leur estoit enjoint d'abjurer leur religion és mains de l'évesque de Saluces, et en porter certificat dans deux mois alors suivant, et moyennant ce, leur estoit promis pardon et rémission de toutes les peines

qu'ils pourroyent avoir encouruës, voire jusqu'à celle de mort inclusivement; mais ne le faisant leur estoit enjoint de vendre tous leurs biens, et se retirer ailleurs dans le mesme terme, sous peine de la vie, et de la confiscation de tous leurs biens.

Ces bonnes gens se trouvèrent fort estonnés à la publication d'un tel mandement, car ils estoyent réduits par la peste à petit nombre, en comparaison de ce qu'ils estoyent autrefois, et lors qu'en semblables occasions leur multitude les rendoit considérables à leurs voisins ; ils eurent donc recours à quelques seigneurs du pays de grand crédit, et qui autresfois les avoyent favorisés, les supplians d'intercéder pour eux ; mais ils respondirent ne pouvoir à cause des reproches des ecclésiastiques. Les réformés du val Luserne, comme leurs plus voisins de mesme profession, intercédèrent et sollicitèrent aussi instamment pour eux, mais ils ne peurent rien obtenir, c'est pourquoi ne pouvans mieux, ils les allèrent consoler, encourager, et leur promettre toute légitime assistance possible et fraternelle, dequoi ils avoyent fort besoin, se trouvans surpris par la briefveté du terme au commencement de l'hyver, ayans employé la pluspart des deux mois à recourir, espérans de se mettre en repos par ce moyen, comme autresfois. Outre ce, le terme approchant, l'évesque de Saluces (grand harangueur) vint à Païsane (de

la communauté de laquelle Pravillelm, Biolets, et Bietoné, tous peuplés de gens de la religion, font une partie) et faisant demander les principaux de ces bonnes gens, les caressoit, embrassoit, flattoit, par douces paroles et promesses. Ceux de la suite de cest évesque, amenés expressément et qui se disoyent amis des persécutés, y faisoyent aussi tout leur possible; comme aussi les principaux papistes de Païsane, qui par ce deschassement voyoyent le desmembrement de leur communauté, tellement qu'ils avoyent de la peine à surmonter tant de tentations à droite, et à gauche; Toutesfois Dieu leur fit la gràce de se résoudre quasi tous, à quitter tout, et se retirer ailleurs, car ils n'avoyent peu vendre leurs maisons et biens, parquoi ils arrachèrent comme du feu, et transportèrent avec eux, ce qu'ils peurent de leurs meubles, provisions et bétail, et se retirèrent vers leurs frères en la valée de Luserne, où à grand' peine, en telle saison, ils pouvoyent arriver en un jour avec leurs mesnages, et charriages; en quoi ils continuèrent dès le mois de novembre, jusqu'à mi décembre, ou environ. Et ceux qui se hastèrent des premiers firent le mieux, car les derniers eurent la saison plus contraire: et quelques uns furent retenus prisonniers sous prétexte qu'ils n'estoyent pas partis dans le terme ottroyé par l'édit; et outre ce ayans à passer par les grandes commu-

nautez papistes de Barges, et Bagnols, il y avoit des brigandeaux qui dévalisoyent ceux qui s'y laissoyent surprendre à la nuict, ou qui n'alloyent en grosse compagnie (combien que le général de ces communes les laissast passer librement) mais quant aux personnes, tous arrivèrent finalement en bonne santé, et se logèrent où ils peurent le mieux parmi les églises du val Luserne, loüant Dieu de ce qu'ayans abandonné des commoditez temporelles, ils avoyent trouvé d'autant plus à commodité du pain spirituel.

Or aussi tost que ces bonnes gens eurent abandonné leurs maisons, les moines du convent de Païsane, pour oster toute espérance et commodité aux exilés d'y retourner, allèrent y mettre le feu de leurs mains propres de bourgade en bourgade, et ont mis en cendre grande quantité de maisons, et de biens, et les possessions ont esté abandonnées comme au commun. Les exilés n'en ayans peu avoir autre chose, sauf quelques meubles restés, et allés cercher à la desrobée et avec hazard. Et mesmes quelque temps après furent surpris deux d'iceux, assavoir Daniel Peillon et Jean Julian, qui n'estoyent allés qu'à Barges, à la foire, pour exiger quelque argent qui leur estoit deu. Car estans recognus par les soldats de la garnison de Revel, ils y furent menés prisonniers, et détenus quelque temps, durant lequel Jean Julian qui estoit fils de famille, moyennant

grande sollicitation, et bonne rançon fut délivré, et retourna à ses père et mère au val Luserne. Mais on ne peut obtenir la délivrance de Peillon, et fut conduit et détenu assez longtemps aux prisons du Sénat à Thurin, durant lequel on continua de supplier pour lui ; mais on ne peut obtenir sa délivrance ; et fut finalement conduit aux galères, où il est mort, Dieu lui ayant fait la grâce de résister à toutes les tentations qui lui furent présentées, pour lui faire renoncer à sa religion, lui promettans moyennant cela de le délivrer, et faire rentrer paisiblement en la jouyssance de sa maison, et biens. Mais il leur respondit : *que Dieu lui avoit fait la grâce de cognoistre sa vérité, et d'y persévérer jusqu'à son aage déclinant de sa vieillesse, et qu'il estoit délibéré d'y persévérer jusqu'à la mort.* Tous ceux qui le cognoissoyent, et les papistes aussi lui rendoyent tesmoignage d'estre fort homme de bien, et paisible, regrettant son affliction.

On le condamna à la galère pour dix ans, dequoi lui estant adverti, en fit escrire une lettre aux Eglises du val Luserne, lesquelles envoyèrent incontinent à Thurin pour y cercher quelque remède, mais on ne le peut trouver. Et l'un des sénateurs estant supplié d'avoir esgard à cest homme de bien, paisible, desjà avancé en aage, et ensemble valétudinaire ; il respondit aux requérans : *Vous dites*

qu'il est condamné aux galères pour dix ans, et qu'est-cela pour un hérétique? Et avec cela les renvoya. Les Eglises du val Luserne l'ont depuis envoyé à diverses fois visiter aux galères par hommes exprès pour le consoler, lui porter des aumosnes, et voir si on pourroit en quelque sorte obtenir sa délivrance, dequoi les surintendants des galères donnoyent espérance, et les messagers le trouvoyent tousjours constant, et bien résolu en la religion. Mais y ayant trois grandes journées du val Luserne à Villefranche de Nice, où les galères estoyent, estans les grands troubles survenus en Piedmont, tels qu'on n'y pouvoit aller sans grand danger, on n'a peu continuer à y pourvoir, et cependant on a eu nouvelles qu'il y est mort; comme aussi ont tesmoigné ceux qui ont charge expresse d'en faire la recerche aussi tost qu'on y a peu envoyer seurement.

CHAPITRE LXI.

Le prieur de Luserne, et les principaux moines résidens és Valées composent, et publient des livres calomnieux contre les réformés. Refutations desdits livres.

Nous avons indiqué cy devant par occasion, et dès le second chapitre de ce livre, qu'en l'année 1632 le sieur Marc Aurèle Rorenc prieur de Luserne avoit faict imprimer un livre farci de calomnies contre la religion et la vie des réformés et spécialement des habitans és valées de Piedmont, et cela pour empescher l'effect des promesses que leur sérénissime prince Victorio Amedeo continuoit de leur faire de sa bénigne protection, et de leur vouloir confermer, et observer toutes les concessions et libertez que ses sérénissimes prédécesseurs ducs de Savoye, et princes de Piedmont leur avoyent ottroyées auparavant; et ausdites calomnies ledit prieur adjousta un amas qu'il avoit recueilli des édicts qui avoyent autrefois esté obtenus par surprise et sinistres informations des adversaires contre lesdits réformés, combien que leurs sérénissimes princes après estans mieux informés des affaires, eussent par leurs postérieures concessions déclaré vouloir que leurs sujets de la

religion jouyssent de leurs libertez anciennes, et accoustumées nonobstant tous édicts à ce contraires, et où ledit prieur avoit esté comme contraint de proposer quelque chose desdites concessions et libertez, il n'en proposa que quelques pièces descousuës, et desmembrées, pour les représenter moins favorables, et avoir tant plus de prétexte pour les calomnier à l'advenir.

Nous dirons maintenant que ledit livre ayant esté veu par les réformés és Valées, on donna charge au sieur Valère Gros pasteur de l'église du Villar d'y respondre; mais cependant estans venus és Valées les sieurs commissaires, desquels a esté parlé ci devant, et ayans ouy les plaintes qu'on faisoit des susdites calomnies, et résolution de les réfuter, ils exhortèrent à laisser plustost esvanouïr (comme il faisoit de soy-mesme, disoyent-ils) ledit livre du prieur, asseurans que d'icelui on ne recevroit aucun préjudice, d'autant que les supérieurs qui avoyent des meilleures informations des réformés que n'estoyent les contenuës audit livre, n'auroyent point d'esgard à ce qu'il y proposoit, pour les en favoriser moins. C'est pourquoi suivant ledit advis on ne publia point la réfutation composée; mais le prieur désireux de sçavoir ce qu'on avoit projetté de lui respondre, fit tant qu'il recouvra un feuillet où estoit contenuë la minute de ce qu'on respondit à la ca-

lomnie du prieur touchant l'obéyssance deuë aux légitimes supérieurs, où se voyant pinçé par un grand nombre de solides preuves contraires, et opposées à ses indeuës accusations, il demanda incontinent secours au moine Théodore Belvedere préfect des moines, puis se mirent tous deux à combattre avec grande animosité (mais sans solidité) contre ce feu volant, par leurs livres imprimés qu'ils intitulèrent *Lettres apologétiques*, publiés l'année 1634 qui furent pareillement jugés pleins de tesmoignages de peu de science, ou de peu de conscience: et pource que leurs autheurs en semèrent incontinent tant de copies qu'il leur fut possible, mesme entre ceux de la religion, et que l'apologie du prieur estoit parsemée de railleries, et moqueries de ce qu'on n'avoit respondu à son livre, *Breve narratione*, attribuant cela à crainte du crible, prenant occasion de continuer en ses calomnieuses accusations, comme faisoit aussi son adjuteur Belvedere, on jugea nécessaire de leur respondre, et en fut donnée la charge au ministre Gilles, qui en son livre intitulé: *Considérations sur les lettres apologétiques des sieurs Marc Aurele Rorenc prieur de Luserne, et Théodore Belvedere préfect des moines*, demonstra les causes pourquoi on n'avoit pas publié la response au susdit livre, qui n'estoit nullement la crainte de ses cribles, et qu'il ne devoit pas pour son honneur en dé-

sirer la publication. En après réfuta une par une toute les accusations, et calomnies contenuës ausdits livres, tant *contre la religion, que contre la vie, et actions des réformés, tant des Valées, que de France, et autres pays*, prouvant tout son dire par l'Escriture Saincte, et docteurs anciens de l'église, et mesmes par plusieurs tesmoignages pris des livres des principaux docteurs de l'église papale, et quant à la vie, et actions, par les tesmoignages des historiens, et autres hauteurs presque tous papistes, et d'entr'eux de quelques cardinaux, évesques, moines, et autres, qui ont tesmoigné des réformés entièrement le contraire de ce que contiennent lesdits livres du prieur, et du Belvederois, lequel ayant veu ceste response, la porta incontinent à Thurin, et par concert avec des plus doctes de leur sorte, comme eux-mesmes ont tesmoigné, composa une réplique en langue latine, qu'il intitula: *TURRIS CONTRA DAMASCUM, (id est,* dit-il, *tutela Ecclesiæ romanæ contra Calvinistarum incursiones objecta considerationibus cujusdam ministri P. Gillio subscripti, ædificata cum propugnaculis à Fr. Theodoro Belvederensi, etc.*, livre aussi plein de calomnies, sans solidité, ni équité, avec des grandes absurditez, et manifestes contradictions qui paroissent dès le commencement; comme par exemple en sa préface adressée à S. A. R. il dit: que le

livre des considérations du ministre de la Tour, est de nulle force, et qu'en général ceux de la religion sont des fuyards, qui n'osent paroistre, ne se souvenant plus de ce qu'il venoit d'escrire au frontispice de son livre, qu'il avoit basti sa Tour, et bien fortifiée de bons remparts, pour défense de l'église romaine, contre les incursions des Calvinistes, et spécialement pour l'opposer aux considérations du ministre de la Tour. Car quel besoin de tant de remparts contre des fuyards, et pour défense contre un livre foible? Les lecteurs y remarquent plusieurs autres telles contradictions, et ensemble des grandes bresches qu'il a laissées parmi ses prétendus rempars, ayant laissé bien souvent bon nombre de pages du livre des *Considérations*, et en tel lieu jusqu'à 35 de suite sans respondre à tant de choses importantes que l'autheur lui avoit opposées contre les erreurs qu'il avoit desjà proposées en ses apologétiques.

Or ce livre monachal ainsi composé, et imprimé à Thurin l'année 1636, fut présenté par deux des principaux moines du couvent de la Tour, au ministre du lieu, le 13 de may de ladite année, en présence de plusieurs principaux d'une et d'autre religion, lui disant qu'il trouveroit là la réfutation de ses considérations. Mais le ministre l'ayant prins et ouvert, leur dit: qu'il recognoissoit en leur livre dès la première ouverture des évidens mensonges,

et énormes erreurs, comme il leur feroit bien tost voir par escrit en la response qu'il y alloit faire: *non ferez, non ferez*, (dirent les moines), *car c'est un livre concerté et composé à Thurin par les plus doctes, et qui sçavent bien leur leçon.* Vous le verrez bien tost, Dieu aidant, dit le ministre, et en suite mit incontinent la main à la réfutation promise, laquelle il distingua en trente et trois chapitres, pour confuter distinctement, et par le menu tous les erreurs, et mensonges calomnieux que le livre adversaire contenoit, commençant par celui qui se void en sa préface au lecteur, où ayant mis en la page neufviesme: *que les hérésies, sectes, et dissensions naissent de la S. Escriture*, il continuë en plusieurs pages suivantes à proposer tout ce qu'il a peu ramasser pour abbaisser l'authorité de la S. Escriture, faire douter de sa certitude, et condamner les traductions d'icelle en langue vulgaire, et pour persuader que l'église a plus d'authorité que la S. Escriture, comme avoit aussi voulu faire le prieur de Luserne en sa *Breve narratione*, pag. 35 et suivantes. Erreurs que ledit ministre refuta amplement, prouvant le contraire par solides raisons, et tesmoins, comme il fit aussi de tout le reste contenu audit livre, auquel cependant il trouva cela de bon, que le moine pour refuter les considérations du ministre, avoit dans icelui couché plu-

sieurs notables pièces tirées d'icelles de mot à mot du livre du ministre et en langue italienne, lesquelles le ministre n'auroit peu faire parvenir sans grand danger, où elles arrivèrent encloses dans le livre du moine, pour y démonstrer partie des abus de l'église romaine, et y servir d'indice de contenu és autres parties du livre de ses considérations.

Or le ministre ayant achevé la réfutation dudit livre *Turris contra Damascum*, il en fit voir le manuscrit aux adversaires, attendant la commodité de l'impression; mais cependant le susdit Belvederois préfect des moines fit imprimer un autre sien livre en italien, qu'il intitula: *Lucerna della christiana verità, per conoscer la vera chiesa, et la falsa pretesa riformata;* c'est à dire: *Lumière de la vérité chrestienne pour cognoistre la vraye église, et la fausse prétendue réformée.* Et incontinent en fit distribuer par tout où il lui fut possible entre les siens, par le Piedmont, et ailleurs, et aussi entre les réformés des Valées, et quant et quant en fit porter un exemplaire au susdit ministre Gilles, comme pour le convier, ou le desfier à lui respondre, dequoi ayant aussi eu la charge, il y mit la main, et en composa son livre intitulé *Torre Evangelica*, Tour Evangélique, qu'il distingua en 48 chapitres, suivant et réfutant pas à pas, et par ordre tout ce que le moine proposoit de faux et erroné, tant en

faveur de l'église papale, comme contre l'église réformée et sa religion, tellement qu'au premier chapitre sont démonstrées *les absurditez et erreurs que le moine propose pour les prétendus motifs de la composition de son livre.* Au 2 est démonstré *quelle est la vraye église espouse de Christ.* Au 3 *que la romaine n'est pure, ni universelle.* Au 4 *que les louanges qui lui ont esté données anciennement ne lui appartiennent plus, estant descheuë de la pureté de la doctrine, des cérémonies, et des mœurs.* Au 5 est proposé un *indice des manifestes contrarietez qui se voyent entre la doctrine apostolique, et des dogmes de l'église papale.* Au 6 *que les promesses faites en l'Escriture Saincte à l'église, appartiennent à la vraye église universelle, et non à la romaine, qui n'est universelle, ni chef, ni maistresse des autres.* Au 7 *touchant la durée de la vraye église, et qu'elle ne se trouve point en la romaine, avec plusieurs tesmoignages des plus grands entre les papistes qui ont confessé le misérable déclin de leur église.* Au 8 *sont produites autres preuves sur le mesme subject.* Au 9 est refuté ce que le moine escrit, *que l'Eglise Romaine s'est amplifiée depuis la prédication de Luther, principalement és Indes, et autres pays esloignés,* et sont produits des tesmoignages de plusieurs autheurs papistes qui confessent le contraire. Au 10

est prouvé *que l'Eglise Réformée est ancienne, et durable, contre ce que le moine dit au contraire.* A l'onziesme est prouvé *que l'Eglise Réformée a toutes les marques de la vraye église.* Et d'où vient ce que le moine dit, qu'il ne les y sçait voir. Au 12 sont examinées les quatre marques de la vraye église, que François Panigarole moine évesque propose en ses livres, assavoir: *une, saincte, catholique, et apostolique.* Et est prouvé, *que ces quatre marques se trouvent toutes en l'église réformée, et nullement en la papale.* És chapitres 13, 14 et 15 sont examinées les quinze marques proposées par le cardinal Bellarmin avec preuve *que d'icelles il n'y a que la 8 et à icelle jointe la 9 qui soyent marques propres à la seule vraye église;* c'est assavoir: *la sainctеté de doctrine, efficace d'icelle, et sainctеté de ses autheurs. Et que ceste marque se trouve en l'église réformée, et non en la romaine.* Au chapitre 16 sont examinées et réfutées les marques des jésuites posnaniens polonois. És dix chapitres suivans sont examinées les dix marques de nouvelle forge de ce moine belvéderois. Assavoir: *1. Cœlibat. 2. Louër Dieu sept fois le jour. 3. Vendre tous ses biens, et les distribuer aux povres. 4. Avoir prescheurs qui aillent nuds pieds, et sans argent. 5. Faire vœux à Dieu, et les observer. 6. Jeusner en Caresme. 7. Vivre en commun. 8. User de pain*

sans levain en l'Eucharistie. 9. Adorer Christ au Sacrement, et és images. 10. Célébrer messe tous les jours. Lesquelles dix marques prétenduës y sont démonstrées ne contenir pour la pluspart que la moinerie, ou église des superstitieux, et non celle de Christ, et si quelqu'une d'icelles se trouve en la vraye église, elle ne lui sert pourtant de marque suffisante pour la démonstrer convenablement, et discerner de toutes autres sectes suffisamment, et les abus de la papauté és susdites dix circonstances y sont amplement examinés et démonstrés. Puis au 27 chapitre sont examinées et réfutées *l'exhortation et conclusion* que le moine a couchées à la fin de la première partie de son livre.

En la seconde partie dudit livre, où le moine a entreprins de combattre contre la confession de foy des églises réformées de Franche, sachant qu'elle est approuvée és églises des Valées; le ministre refute en son dit livre, tout ce que le moine avoit escrit contre ladite confession, démonstrant *que toute la doctrine contraire à icelle est erronée, et ladite confession toute orthodoxe, et du tout pieuse et chrestienne.* Et au premier chapitre de la seconde partie, sont examinés et réfutés les motifs du moine. Au second chapitre est démonstré *que la confession de foy des églises réformées est nécessaire, bien accordante, ancienne, et bien intitulée*, et est re-

futé ce que le moine dit au contraire. Au troisiesme est démonstré *que les églises réformées n'approuvent aucune des héréties que calomnieusement le moine leur impute.* Au quatriesme est vérifié ce que la confession propose touchant *les livres canoniques et apocryphes.* Au cinquiesme: *que la doctrine touchant la Saincte Trinité proposée en la confession de foy est orthodoxe*, contre les calomnies du moine. Au sixiesme est prouvé comment on doit recevoir ou rejetter les conciles, et refutée la calomnie du moine. Au septiesme est prouvé ce que *la confession de la foy, et des œuvres, de la justification, et régénération.* Au huitiesme ce qui est proposé touchant *nostre seul advocat Jésus Christ.* Au neufviesme ce qui est contenu touchant *la vénération des saincts.* Au dixiesme *des images et de leur vénération.* A l'onziesme *du Purgatoire.* Au douziesme *des vœux et pélérinages.* Au treiziesme *de la défense de l'église romaine touchant quelques viandes.* Au quatorziesme *des festes.* Au quinziesme *de la confession auriculaire.* Au seiziesme *du nombre et usage des Sacrémens.* Au dixseptiesme *touchant l'esgalité ou inesgalité des pasteurs en l'église.* Au dixneufviesme *si quelque église peut défaillir.* Au vingtiesme *que l'église romaine n'est l'universelle, ni chef des autres.* Au vingtuniesme *touchant la manière de deuëment participer au*

corps de Christ en la S. Cène, avec response aux conclusions du moine, au livre duquel fut amplement respondu par cestui-cy du ministre, où tout ce que le moine propose de contraire à la doctrine des églises réformées, est deuëment examiné, et amplement réfuté. Duquel livre, aussi tost qu'il fut imprimé le ministre envoya présenter un exemplaire aux moines du couvent de la Tour, les conviant à y respondre, s'ils pouvoyent, et en avoyent le désir, et ce cependant qu'il se trouvoit en estat d'y pouvoir repartir; mais après six ans d'attente rien n'est encores paru pour ce regard de leur costé par escrit, se contentans de disputer contre lesdits livres du ministre en leurs prédications, ainsi qu'on a sçeu par leurs auditeurs.

Cependant le sus-nommé moine préfect belvéderois, publia un autre sien livre italien, qu'il dédia à la prétenduë Congrégation *de propaganda fide,* séante à Rome, prétendant d'informer par icelui la susdite Congrégation de tout l'estat et condition des églises réformées des valées du Piedmont, et de leur ordre, doctrine, et cérémonies, concluant à la fin obliquement qu'il les faudroit exterminer. Or pource que ledit livre fut veu comme les autres dudit autheur, rempli d'erreurs et de calomnies, le susdit ministre Gilles s'employa aussi à la réfutation d'icelui, faisant à chacun de ses dixhuit chapitres sa particulière

response, de quoi nous indiquerons ici seulement en peu de mots l'indice de ce qui est contenu en ladite response plus au long.

Donc au premier chapitre il réfute les calomnieux tiltres que le moine attribuë à ceux de la religion réformée, et respond à ce qu'il y dit *de leur deschassement de plusieurs lieux du Piedmont.* Au second il respondit à ce que le moine dit : *que la valée de Luserne, est la mieux située, la plus noble, plaisante, et fructueuse qui soit, mais pleine* (à son dire) *d'hérétiques*, et prouve le ministre, *que ladite valée est encore plus noble et heureuse pour la vraye religion réformée qui y est, que pour toutes les autres belles qualitez que le moine lui attribue*, advoüant cependant ce qu'il y dit, *que la doctrine des Vaudois à tousjours esté en Angrogne.* Au troisiesme sont redarguées *les fréquentes et évidentes équivocations du moine au denombrement qu'il prétend faire des familles, et personnes de la religion habitantes és Valées.* Au quatriesme est démonstré combien s'abuse le moine en disant : *que Wiclef, Luther, Zuingle, Calvin etc., sont les premiers autheurs de nostre religion*, et est réfuté ce que calomnieusement il y afferme, *que les susdits ont tiré la susdite doctrine des anciens hérétiques*, comme il avoit aussi osé affermer en sa *Tour contre*

Damascum, pag. 203, et avoit aussi eu sa deuë response par le mesme ministre au chapitre dixneufvième *des réfutations* de la susdite *Tour*. Au chapitre cinquiesme est derechef respondu aux divers noms qu'il attribue selon les divers pays à ceux de nostre religion. Advoüant cependant ce qu'il y dit à nostre honneur, *que nous sommes appelés Théodidacti*, c'est assavoir: *enseignés de Dieu, et évangéliques*, d'autant que nous nous voulons tenir à la doctrine de l'Évangile. Et réfutant à l'opposite sa calomnie, par laquelle il ose affermer contre la vérité, *qu'un chacun de nous se vante de vouloir suivre l'esprit qu'il dit avoir particulier*. Sur le sixiesme le ministre avouë comme très-honorable et louable à nos églises, ce que le moine leur voudroit attribuer à erreur. C'est assavoir: *qu'elles ne veulent recognoistre autre chef que Jésus Christ, ni avoir des images és temples, ni ouyr des messes*, et accepte la confession que le moine y fait, que la messe n'est *de l'institution de Christ qu'en partie*, le reste estant ordonnance d'hommes. Mais il y réfute l'opposite ce que le moine y produit pensant prouver par l'Escriture Saincte l'usage des images, le renvoyant en outre à la plus ample response qu'il lui avoit faite sur ce mesme suject au trentetroisiesme chapitre de *ses responses à la Tour contre*

Damascum. Et quant à son erronée opinion *que la croix soit la marque des esleus*, et à ce qu'il propose de la lettre hébraïque *Tau*, il le renvoye aussi au quinziesme chapitre de sesdites responses, où lesdites très-ridicules et absurdes opinions monachales sont amplement réfutées: mais quant à ce que le moine adjouste audit chapitre sixiesme, *que nous baptisons conformément à l'institution de Christ*, et parle de nos autres usages et cérémonies ecclésiastiques à peu près selon la vérité, et louablement, il n'est besoin d'y faire grande opposition.

Sur le chapitre septiesme du moine qu'il intitule: *si les hérétiques ont des saincts*, le ministre lui respond: *que tous fidèles sont saincts*, et réfute les calomnies que le moine vomit contre plusieurs de nos principaux docteurs. Demonstrant en outre « que » la vraye église n'a besoin, et n'a accoustumé de » canoniser les saincts à la mode de l'église papale, » ni de suivre les énormes abus qui se commettent » en icelle, tant pour faire les susdites prétendues » canonizations, comme en l'idolatrie manifeste qui » se commet sous prétexte des susdits prétendus ca- » nonizés, qui est telle que Dante, autheur italien, » et papiste, a esté contraint d'affermer que l'idola- » trie qui s'y commet, est plus exorbitante que celle » des payens ». Les vers suivans expriment ce qu'il en dit:

Puis que vous vous forgez des dieux d'or et d'argent,
En quoi ne semblez-vous aux payens idolatres,
Sauf qu'ils en prioyent un, vous en invoquez cent.

Demonstrant le ministre, « que les saincts de la » vraye église de tout temps sont canonizés suffisam- » ment en l'Escriture Saincte, qui propose les mar- » ques nécessaires à ceux que nous devons tenir pour » saincts, bien différentes, et plus asseurées que » celles qu'examine l'église papale en ses canoniza- » tions ».

Sur le chapitre huitiesme le ministre réfute les calomnies du moine, disant: *que l'église réformée met au nombre de ses martyrs des traistres, et autres meschans, et que Calvin avoit confiance que ses martyrs prieroyent pour lui.* Demonstrant » en outre: « que l'église réformée, ni aucun mem- » bre d'icelle, n'a garde de faire comme ceux de la » romaine, qui ont mis entre leurs martyrs des hom- » mes manifestement exécrables, qui ont assassiné, » ou consulté et attenté d'assassiner des rois et » princes souverains et légitimes, et entre autres » tels conspirateurs, ils ont inséré au catalogue de » leurs martyrs Clément, Chastel, Guinard, Garnet, » et leurs semblables, auxquels ils ont attribué des » excessives louanges, ainsi qu'on void spécialement

» au livre intitulé *Théatrum Honoris* du jésuite » *Carolus Scribanius*, ou *Clarus Bonarscius*, en » nom transformé ». Et à ce que le moine en sa page 172 se fait gloire des martyrs de l'ancienne église, le ministre lui respond qu'il n'en a point de raison, d'autant *que ces martyrs n'estoyent pas papistes, mais de la vraye Eglise catholique comme nous.* Et que quant aux reliques des saincts desquelles il parle à la fin dudit chapitre 8, les docteurs qu'il allègue ne disent pas un mot d'adorer les réliques, ni d'en faire comme on fait maintenant en l'église papale.

Sur le chapitre neufviesme que le moine intitule: *de l'honneur que les hérétiques portent à la très-saincte Vierge mère de Dieu*, le ministre démonstre, « que la prétendue adoration d'hyperdulie que le » moine dit estre deuë à la Vierge Marie n'a nul » fondement en la Parole de Dieu, laquelle nous en» seignant qu'il faut adorer Dieu seul, sans aucune » exception, ni distinction, exclud de toute adora» tion toute sorte de créature. Que cependant en l'é» glise réformée est rendu à la bien heureuse Vierge » Marie, et très-volontairement tout l'honneur que » la Parole de Dieu nous permet de lui rendre, sans » préjudice de celui qui est deu à Dieu ». Et quant aux exemples que le moine allègue à intention de prouver l'adoration des créatures, comme celui de

Saül, qu'il dit avoir adoré l'âme de Samuel, et autres semblables, il lui respond: *que telles preuves monstrent quelle estime on doit faire de la prudence du moine, qui n'a pas honte pour prouver son idolatrie de proposer à imiter un faict exécrable d'un roy abandonné de Dieu, possédé du diable, et conduit par une sorcière.* Et que quant aux fabuleuses narrations de la maison de Laurette qu'il propose, il n'est besoin de s'amuser à les réfuter.

Aux calomnies du moine contre nos docteurs, et pasteurs proposées és chapitres dixiesme, onziesme et douziesme de son livre, n'ayant pas eu honte de leur imputer, *qu'ils ont escrit en déshonneur des Anges, et des Saints, et Saintes du vieil et nouveau Testament*, et de cotter certains passages de leurs escrits, où il s'imagine ou feint avoir trouvé ce qu'il leur attribue, le ministre lui respond: qu'il ne faut que lire les lieux indiqués par le moine, et on trouvera ou qu'il n'y en a du tout rien, ou qu'ils y ont escrit tout le contraire de ce que le moine leur attribuë faussement. Et que quant aux anges, nul de nous ne nie qu'ils soyent nos gardiens, et monstre que nous en croyons tout ce qu'en dit la parole de Dieu.

Sur le chapitre treziesme, que le moine intitule: *quelle opinion les hérétiques ont de leur salut*, le ministre le redarguë d'un évident mensonge, quand

il dit *que Calvin et Beze ont escrit que tous ceux qui naissent de légitime mariage sont sauvés*, car tel erreur ne se trouve en aucun de leurs escrits. Et l'asseurance qu'ils afferment estre en l'âme fidèle de son salut, est par eux prouvée par solides raisons et tesmoignages de la S. Escriture, auxquels ne répugnent point ceux qui enseignent qu'il faut cheminer en charité et tremblement. Car nous devons d'autant plus craindre d'offenser Dieu, quand nous sommes asseurés qu'il est nostre Père. Le ministre le redarguë aussi de peu de cognoissance de l'Escriture Saincte, quand il estime absurde ce que avec ladite Escriture nous disons qu'il y a deux églises, *la visible et l'invisible*, le renvoyant aux preuves qu'il en a amplement proposées en son livre des considérations, et en sa *Tour évangélique*, et autres siennes responses.

Quant à l'amas des injures, calomnies, et fausses histoires que le moine propose en son chapitre quatorziesme, touchant l'origine et condition des Vaudois, et églises réformées des Valées, le ministre le renvoye à la lecture de l'histoire qu'il a recueillie, cy devant escrite, où la naifve vérité est proposée, avec ses preuves, et lesdits mensonges descouverts, et convaincus.

Au chapitre quinziesme le moine suivant parole par parole ce que le prieur de Luserne a escrit de-

vant lui, ne fait que proposer quelques pièces mutilées des concessions que le sérénissime Duc de Savoye a ottroyées à ses fidèles subjets des Valées. Et le ministre renvoye le lecteur à la lecture des concessions entières, pour cognoistre de quelle conscience ces deux escrivains ont usé en leurs escrits. Et quant au chapitre seiziesme qui ne contient aussi que quelques calomnies, et supposées narrations du commencement des églises réformées, le ministre renvoye aussi le lecteur à la lecture de sa susdite histoire, qui manifestera partie des fourvoyemens du moine.

Au chapitre dixseptiesme intitulé: *quelles spirituelles aides sont és Valées pour la saincte foy,* le ministre entre les autres choses respond: *que le moine a dit la vérité contre son intention; que le principal appui de la S. Foy és Valées est l'assistance de Dieu:* car ainsi l'ont toujours expérimenté les églises réformées recueillies esdites valées, de temps en temps, et presque ordinairement assaillies par les moines, et autres adversaires leurs adhérens, par toutes sortes d'artifices, mais en vain, d'autant que Dieu par sa grâce les a toujours protégées. Et quant aux appuis mondains que le moine dit estre de leur costé, le ministre respond: que d'autant plus reluit l'assistance de Dieu pour les réformés, qui destitués d'appuis mondains subsistent sous la pro-

tection de Dieu, qui aussi se sert pour tel effect de l'authorité et faveur des supérieurs qu'il leur a donnés, mais que quant au parti des moines, si leurs distributions de deniers, de vivres, d'habillemens, et autres choses semblables, avec les pardons qu'ils font obtenir à ceux qu'ils peuvent tirer à eux par tels moyens, n'y fussent plus efficacieux, que leurs livres, disputes, discours, et crieries, ils ne se pourroyent vanter d'en avoir tiré un seul à eux, car aucun ne s'est rangé de leur costé, s'il n'a esté acheté par eux bien chèrement, au moins par grandes promesses, encores que ce fust quasi tout marchandise, de laquelle les réformés ne sçavoyent plus bonnement qu'en faire.

Au 18 et dernier chapitre, ainsi intitulé par le moine: *Du danger que les hérésies des Valées de Piedmont peuvent apporter à l'Italie*, le ministre respond: que tout ce que le moine y propose, n'est pour la pluspart qu'une redite amplifiée de ce qu'il avoit aussi non moins impertinemment que calomnieusement et cruellement proposé en sa *Tour contre Damascum* és pages 231 et suivantes, et à quoy il a amplement respondu au chapitre vingt et troisiesme de ses responses audit livre, et demonstré que tout ce qu'il propose des enseignemens et exemples tirés de l'Escriture Saincte, des docteurs anciens de l'église, des histoires, et de quelques loix, pour prou-

ver *que où la douceur ne suffit, il faut user du fer, du feu contre les hérétiques*, est par ignorance, ou malice très-grande, très-injustement appliqué contre ceux de la religion réformée, soit des Valées, ou d'ailleurs. Lesquels ni Belvedere, ni autre quelconque n'a jamais prouvé, ni ne prouvera par l'Escriture Saincte, ou autre manière légitime, qu'ils soyent hérétiques, ni leur religion en aucun temps, ni lieu cause de l'athéïsme, et que tout ce que le moine va proposant que l'Alemagne, l'Escosse, et la Pologne ont des athéïstes, (comme si la religion réformée qui y est aussi en fust la cause) n'est qu'un amas calomnieux de sophismes, et paralogismes, comme aussi ce qu'il dit du docteur innocent Gentillet, qui n'a eu garde d'escrire comme lui impute faussement le moine, que depuis le temps de Calvin le monde s'est rempli d'athéïstes; que si ledit sçavant et religieux docteur s'est plaint que de nostre temps le monde est rempli d'athéïstes, il impute manifestement cela à Machiavel papiste, (contre les athéïsmes duquel il escrit), et à ses semblables athéïstes, comme ont esté entre tant d'autres papistes, Muret, l'abbé Cosme, et une formillière d'autres tels monstres, de réputation entre les papistes, comme appert par leurs propres histoires, et combattus perpétuellement par les réformés, et comme testifie le président de Thou (quoi que papiste) au sixiesme

livre de sa vie, qu'estant en la ville de Chinon, le magicien Beaumont déclara en sa présence, et d'autres seigneurs, et personnages qualifiés, qu'avant que la religion réformée eust esté espanduë, il y avoit quasi par tout des escholes de magie (qui est fille de l'athéïsme), mais que par tout où elle a esté receuë, elles se sont esvanouyes, qu'il y en a encores à Cordouë, Grenade, et en quelques autres lieux semblables, (c'est assavoir où la papauté et l'inquisition papale ont le plus d'authorité). Et ce que Beaumont a déclaré, se void confermé par les effects au tesmoignage de plusieurs autres autheurs papistes qu'on pourroit nommer: tellement que contre la fausse présupposition de ce moine Belvedere, il n'y a nul danger que l'athéïsme sorte des Valées pour infecter l'Italie; mais bien le contraire, de sorte que l'Italie seroit très-heureuse, si avec les autres dons, elle eust receu celui que Dieu a desparti aux Valées, de la cognoissance, et profession de sa pure vérité. Et ce que nous en rapportons ici est un bref indice de ce que ledit ministre a respondu amplement audit livre belvéderois, et ce seulement pour indiquer sommairement comme les églises des Valées ont esté en ce temps assaillies par livres imprimés et défendues par les responses des ministres.

CHAPITRE LXII.

Persécutions particulières és Valées. Deux hommes tués à la Tour. Cinq engloutis par la neige au val de S. Martin. Audace excessive d'un moine. Une fille de la religiou enlevée à Bubiane, et succez. Médecin Goz hay pour la religion. Ordre ecclésiastique en faveur des estrangers passans. Arrivée du sieur Léger ministre. Un Provençal assassin. Mort du Duc de Savoye. Un vénitien de la religion emprisonné par les moines. Conférences verbales et par escrit, du prieur de Luserne, et quelques moines, avec divers ministres des Valées. Fascheries pour la religion contre des particuliers. Attentat à Luserne contre le ministre Léger, succez. Grands troubles en Piedmont. Jeusne public és Eglises des Valées. Embrasement. Confusions et brigandages en Piedmont. Thurin assiégé. Froidures et gelées dommageables. Sang sur les fueilles. Commissaires contre la religion. Grosses troupes de gendarmerie logées és Valées. Meurtre à la Tour. Le sieur Morton Agent du roy d'Angleterre à la Tour. Le sieur Redingher ministre suisse, et son zèle. Ministre Léger molesté. Valées diversement affligées. Fin de l'histoire.

Au soir du 6 de mars 1634 un grand embrasement s'alluma és bois de Bubiane, et Briquéras. Puis un autre semblable és mesmes lieux le 21 de no-

vembre du mesme an, qui y apportèrent de grandes pertes. Et en mesme temps plusieurs de la religion à la poursuite des moines et de leurs passionnés partisans, furent troublés pour la religion és Valées. On fit sortir quelques familles restantes à Campillon, de grand nombre qui y estoyent devant la peste, et où ceux de la religion avoyent habité de temps immémorial. Ils avoyent des grandes raisons pour prouver leur légitime possession, et y procurer la continuation de leur demeure; mais voyans que la saison n'estoit pas propre pour lors de le faire, ils aimèrent mieux s'absenter attendant une meilleure opportunité. Le mesme firent particulièrement quelques familles harassées à Bubiane. Et au val sainct Martin les moines continuoyent à troubler les particuliers voisins du Périer ainsi qu'a esté remarqué cy devant. Et au val Pérouse quelques magistrats françois non encore bien informés des droicts des réformés, et poussés par les moines, les commencèrent à molester; mais estant mieux informés ils s'en déportèrent.

A l'entrée de la nuict suivant le 25 de décembre en une querelle particulière deux hommes à la Tour furent blessés à mort, l'un qui survescut environ vingt quatre heures fut conduit par la justice à Luserne, pour en tirer plus commodément des informations. Les moines s'y trouvèrent incontinent

pour l'induire à la révolte, le pressans de dire que les ministres l'avoyent mal instruit, mais il leur respondit sans fleschir, *que les ministres avoyent faict leur devoir pour le bien instruire, mais que lui n'avoit pas faict de mesme pour bien profiter.* Sur ce les nouvelles de ces agacemens estant arrivées à la Tour, le sieur Scipion Bastie syndique, avec autres principaux dudit lieu, allèrent promptement à Luserne, distant d'un mille, se plaignans grandement de l'importunité desdits moines, et prians le magistrat d'y pourvoir, ce qu'il fit. Les moines se retirèrent, et laissèrent continuer le patient en sa religion.

L'année 1635 se passa sans beaucoup d'innovations contre la religion és Valées, elle fut aussi abondante en toutes sortes de bons fruicts. Mais l'hyver suivant il tomba extraordinairement si grande abondance de neige sur les montagnes, d'où advint que cinq hommes de la Salse au val de S. Martin estans allés sur la montagne, y furent engloutis par un esvalanche, et y moururent. Ce fut le 25 de janvier 1636.

En ladite année 1636 le 13 de may le moine Simond d'une grosseur extraordinaire, et passionné, sortant du convent de la Tour alla assaillir sur la place voisine, par grosses injures quelques réformés qu'il y trouva, et qui ne lui en donnoyent aucune

occasion, puis tenant un petit crucifix doré entre ses mains, se mit à genoux, proférant des paroles exécrables et scandaleuses contre les rois et princes de la religion, et contre les autres souverains qui souffrent en leurs estats des gens de la religion, dequoi les assistans le reprindrent avec toute modestie, et pour leur descharge en firent leurs plaintes et rapport au magistrat.

Un peu de temps après les moines résidans à Bubiane, par le moyen de quelques femmes papistes du lieu subornèrent pas flatteries et promesses une pupille de la religion, de l'aage d'environ dix ans, puis la donnèrent en garde à une femme papiste; ce qu'entendu par un frère de la fille de l'aage d'environ dixhuit ans, il alla demander amiablement sa sœur le 16 jour de juillet, et elle le suivant, incontinent sa gardienne se mit à crier en telle sorte que les moines y estant accourus avec quelques autres papistes voisins, ramenèrent la fille et battirent estrangement le frère, menaçans furieusement quelques uns de la religion qui y estans survenus, vouloyent assister aux povres orphelins violentés; dequoy la nouvelle estans incontinent arrivée deçà la rivière, plusieurs se disposoyent à bon escient pour en aller faire le ressentiment. Ce que craignans les papistes de Bubiane, ils envoyèrent incontinent trois de leurs principaux pour les appaiser, avec des grandes pro-

testations de marrissement pour l'excez survenu, et du desplaisir qu'ils avoyent de n'en avoir esté advertis à temps pour y remédier, promettans *sur leur honneur (et prenant l'affaire sur leur charge) que le vendredi 18 du mois la fille seroit remise paisiblement entre les mains, et liberté de ses parens de la religion, et qu'à son frère battu seroit donnée récompense telle que lui et ses amis auroyent occasion de s'en contenter*, enfin ils sceurent tant protester, prier et promettre que chacun s'appaisa : le lendemain estant passé, et le vendredi venu, ceux qui avoyent promis estans sommés de leurs promesses, on n'en eut que des responses ambiguës, et des vaines remises, car durant le terme qu'ils avoyent prins, ils disposèrent leurs affaires, pour ne craindre point de vengeance, en n'observant rien de leurs promesses, les moines, prestres, et autres ayant fait venir de quelques communautez papistes voisines, un nombre suffisant à leur dessein de despérés ennemis de la religion; un prestre monta à cheval, se fit mettre la fille en croupe, et puis accompagné des susdits, il la sortit de la valée de Luserne, avant que ceux de la religion s'en fussent prins garde pour y pouvoir remédier. Il est vrai que les plus voisins la voyans emmener, taschèrent de la délivrer, mais voyans la partie tant inégale, ils furent contraints de se retirer, sans pouvoir re-

couvrer la fille ravie. Et alors les papistes craignans la vengeance, tant pour le rapt, que pour la tromperie, se fortifièrent encores d'avantage par plus gros nombre de leurs passionnés partisans, lesquels estant arrivés à Bubiane, menacèrent estrangement ceux de la religion qui avoyent procuré d'empescher le ravissement de l'orpheline, ce qu'estans rapporté deçà la rivière, les esprits bouillants s'irritèrent tant, que les plus modérés et conducteurs à grande peine les retindrent par promesses de vouloir poursuivre vivement l'affaire par justice, comme en effect ils en allèrent incontinent faire les deuës plaintes, et demander justice au sieur préfect de la province de Pinérol, résidant à Luserne, lequel considérant l'importance de l'affaire, en escrivit alors mesme à S. A. R. mais en son absence madame la royale lui respondit en telle substance :

CHRISTINE DE FRANCE,

Duchesse de Savoye, Roîne de Cypre, etc.

« Magnifique et très-cher. L'affaire duquel vous avez escrit en la vostre du 18 du courant nous a fort despleu, estant totalement contre les ordonnances de S. A. s'il y a eu de la violence, pourtant nous estimons nécessaire que fassiez entendre aux parens de ceste fille, et aux syndiques des lieux où

ils habitent, que vous avez ordre de prendre des informations de tout ce qui s'est passé, et les envoyer és mains de nostre grand chancelier, pour en consulter, et y pourvoir comme sera de raison, et suivant ceci, vous ne manquerez de prendre les susdites informations avec toute diligence, et de les envoyer, et cependant vous procurerez qu'il n'en naisse aucune nouveauté, jusqu'à ce qu'autrement en soit ordonné, asseurant les susdits syndiques et parens, que nous ferons en cest endroit tout ce qui sera juste, et de raison. Et qu'en nul temps on ne contrevienne aux ordres de S. A. R. Donnez-nous advis de vostre procédé. Dieu vous garde de mal. De Mireflore, ce 20 de juillet, 1636.

» CHRISTINE.

» CARRON ».

Un sénateur arriva bien tost de Thurin après ceste lettre, lequel ayant faict demander les syndiques et parens de la fille, la cause fut vivement disputée ; mais on se retira sans rien conclure. Ceux qui demandoyent la liberté de la fille ravie, se plaignans que les moines estoyent trop favorisés, et la fille fut retenue au grand mescontentement de ceux qui eussent voulu y avoir pourveu en autre façon à temps.

Environ ce temps le sieur Jean Vincent Goz médecin demanda aux médecins collégiés de Thurin, de la compagnie desquels il avoit esté, un tesmoignage authentique pour le temps qu'il avoit esté avec eux, lequel ils lui vouloyent accorder, mais l'inquisition en estant advertie le leur défendit, sous peine d'excommunication en haine de la religion.

En ce temps aussi les Eglises Réformées des Valées publièrent derechef leurs censures ecclésiastiques contre ceux des leurs qui seroyent convaincus d'avoir fait quelque desplaisir aux passans estrangers, ayant entendu que plusieurs d'iceux se plaignoyent d'avoir esté desvalisés en plusieurs lieux du Piedmont.

Au commencement de l'an 1637 les églises des Valées eurent la consolation de l'arrivée du sieur Antoine Léger ministre, de son voyage et séjour à Constantinople auquel il avoit employé plus de huit années exerçant sa charge de pasteur chez monsieur l'ambassadeur des estats des Provinces Unies audit lieu; on remercia Dieu de son assistance continuelle envers lui, et par son moyen on eut asseurée information de l'estat des églises chrestiennes orientales, plus qu'on n'avoit eu auparavant.

En l'esté de ceste année fut trouvé un corps mort sans teste, desjà puant, et en partie rongé des bestes dans des buissons entre Luserne et la Tour, qu'on reconut estre celui d'un péletier provençal papiste

habitant à Luserne. Quelques uns de la religion des plus voisins du lieu où ce corps fut trouvé, furent par soupçon estroittement emprisonnés par la justice ; mais ils furent trouvés innocens, et furent trouvés coulpables de l'assassinat certains corroyeurs papistes dauphinois, lesquels se disans amis dudit provençal, après l'avoir festoyé chez eux (selon qu'on dit) l'assommèrent et portèrent son corps audit lieu, dequoi le magistrat faisant la poursuite, les coulpables (à ce qu'on dit) eurent le prochain convent pour retraite, et les moines pour intercesseurs, néantmoins à la poursuite d'un gendre du meurtri, les coulpables furent finalement bannis.

Au commencement d'octobre furent veuës en l'air des grandes lumières volantes, et peu après arriva la nouvelle de la mort du sérénissime Prince Victorio Amedeo, Duc de Savoye, nostre souverain Prince, qui fut fort regretté de ses bons subjets, pour ses rares, et loüables qualitez.

Le treziesme dudit mois d'octobre les moines missionnaires résidans à Sainct Second entre Luserne et Pinerol, ayans eu advis qu'un vénitien (homme docte et honorable) estoit dans une hostellerie audit lieu de Saint Second s'allèrent saisir de sa personne, et de plusieurs pièces d'or qu'il portoit sur soy, l'examinèrent et firent garder toute la nuict par plusieurs hommes armés, et le lendemain matin le fi-

rent conduire à l'inquisition à Thurin, dequoi les églises voisines des Valées furent fort faschées, estant après informée des belles qualitez dudit personnage, et de ses solides et constantes responses pour la vraye religion, et voulans sçavoir la cause d'un tel emprisonnement d'un passant de la religion, ils eurent ceste response en italien :

Jesus Maria. Moi fra Louys de Parme missionaire apostolic és Valées de Luserne, dit avoir retenu Marc Antoine de Filippi venitien, par ordre du Saint Office, ét l'avoir faict pourcequ'il est venitien, où n'y a point d'hérésie.

» Io fra Ludovico di Parme come sopra ».

Ce personnage avoit veu beaucoup et plusieurs pays, et désiroit voir les Eglises des Valées, lesquelles s'employèrent soigneusement pour sa consolation et délivrance, mais en vain. On a sceu qu'il a longtemps esté en l'inquisition constant en la vérité, mais on n'est encores asseuré du tout de sa fin.

Environ ce temps le prieur de Luserne non content des livres qu'il avoit faict imprimer desquels il est faict mention ci devant, voulut encores pour démonstrer sa capacité, et zèle passionné pour l'Eglise Romaine, se faire voir en conférences verbales, et

par escrit avec les pasteurs réformés ses voisins, et par lettres assaillit premièrement le sieur Valère Gros pasteur de l'église du Villar en val Luserne, duquel ayant eu par plusieurs amples lettres les suffisantes responses et réfutations de tout ce que par les diverses siennes, il avoit sçeu escrire, il le quitta pour assaillir le ministre Gilles, se plaignans à lui par lettres de ce qu'il ne l'avoit traitté à son gré en ses considérations imprimées, et le conviant à conférence sur quelques poincts de doctrine, et après quelques autres discours lui demanda la preuve par l'Escriture Saincte de ce qui est contenu en l'article trenteuniesme de la Confession de foy des Eglises Réformées de France, *qu'il a falu quelque fois, et mesme de nostre temps, auquel l'estat de l'Eglise estoit interrompu, que Dieu ait suscité gens de façon extraordinaire pour redresser l'Eglise de nouveau, etc.* Sur quoi le ministre lui ayant prouvé par l'Escriture Saincte que l'estat de l'Eglise visible avoit esté quelquefois interrompu, et le devoit estre extraordinairement avant la fin du monde, lui prouva aussi et par textes exprès, et par conséquences nécessaires, que Dieu en telles occasions s'estoit servi et se serviroit pour le reddressement de l'Eglise, d'ouvriers envoyés en manière extraordinaire; le prieur lui demanda par autres lettres la preuve du faict de nostre temps. Ce qui donna oc-

casion au ministre de lui deschiffrer bien amplement et ouvertement par quels instrumens, et par quels iniques artifices l'église visible a esté en ces derniers siècles précipitée en désolation, et par quels bons instrumens, en quels temps et lieux, par moyens extraordinaires, Dieu a remis l'estat de l'Eglise, en la mesme forme qu'il avoit esté establi par les apostres de Christ, et continué par leurs vrais successeurs quelques centaines d'années après leur mort; ainsi qu'on peut aisément voir en examinant avec prudence et sincérité le livre des Actes et Epistres des Apostres, avec les escrits des docteurs orthodoxes de l'ancienne vraye église; tellement que tout le contenu audit article trenteuniesme de la confession de foy proposé par le prieur estant suffisamment prouvé, le ministre estimoit qu'il l'assailliroit sur quelque autre article de ladite confession, selon le défi par lequel il s'offroit de soustenir contre tout ministre, et toute autre personne, que tout ce qui estoit en ladite confession de répugnant à la profession de foy de l'église papale, estoit invention des ministres trompeurs; et au contraire ledit ministre Gilles s'estoit obligé par lettre escrite audit prieur de soustenir que tout le contenu estoit pure vérité, et tout tiré de la Saincte Escriture contre quiconque prétendroit par ladite Escriture prouver le contraire, laissant la liberté au contre-

disant de l'assaillir par quelque ce fut des quarante articles de ladite confession. Mais le prieur n'entreprit rien d'avantage par escrit contre ledit ministre, ains lui dit le 4 de décembre 1637 en présence d'une honorable compagnie, où ils s'estoyent rencontrés: *Nous nous sommes un peu evaporés à escrire l'un contre l'autre* (dit-il). *C'est assez, reposons-nous un peu.* Le ministre lui dit, qu'il ne l'avoit point cerché, mais seulement avoit prins la défense de la vérité assaillie, laquelle estant laissée en paix, lui aussi ne le cercheroit point, et en ceste sorte finit leur conférence.

Or peu auparavant, c'est assavoir le dixiesme de novembre, ledit prieur sachant que le sieur Léger pasteur de l'église de S. Jean estoit en une bourgade de S. Jean proche de la ville de Luserne, s'estant accompagné de quelques Seigneurs et autres principaux de son parti, il l'y alla trouver et assaillir à disputer, ce qui se fit alors mesme, et assez paisiblement. Puis les seigneurs désirans se retirer, chacun s'en alla chez soy, et le prieur ne parla plus de continuer la dispute, et en laissa le soin au moine Placido Corso, prescheur et lecteur, que la congrégation *De propaganda fide*, séante à Rome, avoit nouvellement envoyé en la valée de Luserne, pour y appuyer la religion papale.

Ce moine lecteur peu après son arrivée à la Tour, escrivit au ministre du lieu qu'ayans esté envoyé et estant venu de loin en ce lieu là pour le soustien de la religion, et Eglise Romaine, il avoit demandé à plusieurs de la religion, *pourquoi ils s'estoyent separés de l'Eglise Romaine, Catholique, Apostolique, et maistresse infaillible de la foy, mais que tous ceux-là l'avoyent renvoyé à lui, leur pasteur, comme à celui qui l'en pourroit mieux esclaircir; que pourtant il le prioit de ce faire.*

Le ministre lui rescrivit sur ceci entre autres choses, qu'il s'esmerveilloit de lui, qui se disoit venu de loin expressément pour maintenir mesme (comme il disoit) au péril de sa vie, une cause de laquelle il ignoroit encores le droict, puisqu'il ne savoit pas encores les raisons que avoyent ceux de la religion de demeurer séparés de l'Eglise Romaine, laquelle il s'estoit imaginé estre ce qu'elle n'est pas, c'est assavoir catholique, apostolique, et maistresse infaillible de la foy. Que si lui moine prétend qu'elle le soit, il en attend de lui les preuves, s'il en peut trouver ausquelles lui ministre respondant, s'éclaircira la question proposée, pourquoi ceux de la religion sont séparés de ladite église, c'est assavoir, pourcequ'elle n'est ni la catholique, ni l'apostolique, ni adhérente à la vraye foy.

Le moine ayant receu ceste response, alla cercher divers esgaremens, sans jamis vouloir entreprendre les preuves demandées, et enfila avec le temps tant de questions esloignées, que plusieurs mois se passèrent en ceste conférence par continuelles lettres d'un et d'autre costé; mais finalement le moine laissant les dernières lettres du ministre sans répliques, démonstra le désir qu'il avoit de se reposer ; et ne voulut oncques plus consentir de conférer avec lui par escrit quelque semonce amiable qu'il lui en eut faite en plusieurs rencontres, respondant tousjours qu'il y avoit trop de peine, et tesmoignant par cela qu'il en avoit eu assez. Il est vrai qu'ils conférèrent après cela bien souvent verbalement és rencontres fortuites, mais si le moine a occasion, ou non, de s'en glorifier, les assistans qui s'y sont ordinairement trouvés en bon nombre, en peuvent tesmoigner, et peut-estre qu'avec le temps de la part du ministre en seront publiés les abrégés qui contiennent des tesmoignages notables de la force de la vérité contre les superstitions et inventions des hommes.

Or ce moine Placido ayant abandonné sa conférence par escrit avec le ministre de la Tour, s'addressa à celui de S. Jean, nommé ci dessus, et le desfia à dispute publique, laquelle après les deuës conditions accordées, se fit à la Tour à l'instance

des moines le 4 de décembre 1637 en la cour du logis de M. Thomas Margher surveillant de l'église ne s'estans trouvé là aucun lieu clos, et couvert assez ample pour le grand nombre d'assistans, entre lesquels estoyent du parti du moine dix ou douze entre moines et autres ecclésiastiques romains, quelques gentils hommes, et nombre de cavaliers italiens, logés dans la valée, et autres principaux papistes, et de celui du ministre, le pasteur du lieu, et bon nombre des principaux des églises du val Luserne. Les secrétaires furent M. Scipion Bastie pour le ministre, et de l'autre costé un des principaux moines appellé par eux père Laurens.

Le prieur de Luserne dès l'entrée s'en porta pour modérateur, promettant d'empescher tout excez de son costé, et exhortant le pasteur du lieu à en faire autant de l'autre. La question proposée par le moine, pour suject de la dispute, fut : *Si on doit tenir pour article de foy qu'il y a des livres apocryphes en la Bible*, laquelle fut disputée jusqu'à la nuict close ; quand à la lumière des chandèles le moine fit escrire, que la nuict empeschant de continüer pour lors, il renvoyoit le reste de sa response au jour qui seroit entr'eux accordé, et sur ce sortit incontinent de la porte avec sa troupe en chantant, et le ministre avec les assistans remercièrent haute-

ment le Seigneur de sa faveur au maintien de sa vérité.

Ès jours suivans fut concerté entre les parties touchant la reprise de la dispute ; les moines choisirent le premier jour de l'an 1638 et le ministre pour le lieu la cour de feu M. Daniel Blanc en son voisinage. Les assistans de costé et d'autre furent une bonne partie de ceux qui se trouvèrent à la première journée, il s'y trouva aussi le sieur le Preux pasteur de l'église d'Angrogne. Le moine avec sa troupe arriva si tard au lieu assigné, (s'excusant sur leurs dévotions) qu'on cognut qu'il ne désiroit pas de la faire longue, ni de laisser du jour au ministre pour répartir à ce qu'il prétendoit faire escrire, contenu en un long escrit qu'il lisoit en dictant. Mais l'ayant quitté sur les plaintes qu'on en fit, ne sachant bien par cœur ce qu'il contenoit, se trouva un peu empesché, et pource contraint d'abréger. Il y eut encores des réparties jusqu'à l'obscure nuict ; quand le moine voyant qu'il ne pouvoit plus faire escrire, sans autre résolution, ni cérémonie, sortit avec sa troupe chantant comme l'autre fois, et le ministre et les siens eurent la commodité de remercier Dieu paisiblement de l'assistance receuë. En effect le parti des moines se retirant parmi l'obscurité, quelques uns rapportèrent avoir ouï quelques principaux de la troupe se plai-

gnans au moine disputateur qu'il ne les avoit contentés. Et depuis n'y eut autre continuation de ceste dispute, car combien qu'on se fust assemblé un autre jour sous prétexte de la continuer, quelques principaux du parti des moines, se roidissans à exclurre de l'assistance la pluspart de ceux qui accompagnoyent le ministre, combien que nullement suspects, chascun se retira, les moines ayans assez faict cognoistre le peu de désir qu'ils avoyent de ceste continuation.

Il y avoit aussi environ ce mesme temps d'autres moines és Valées, qui voulans se monstrer, assaillirent par lettres quelques ministres d'alentour.

Le moine Hilarion résidant au convent de la Tour escrivit au sieur Guérin pasteur de l'Eglise de Boby, et continua leur conférence par lettres quelque temps, et jusqu'à ce que le moine quitta le combat.

Les moines résidans és Valées de Pérouse, et S. Martin en firent de mesme envers les ministres leurs voisins ; mais par tout ceux qui avoyent commencé, furent les premiers à quitter, et laisser le champ du combat paisible aux assaillis (quant aux disputes) esquelles ne trouvans leur conte, ils convertirent leurs artifices pour allumer des fascheries en divers lieux contre la religion ; tellement qu'en plusieurs lieux du Piedmont, on menaçoit les réformés trafiquans de les emprisonner s'ils séjour-

noyent plus de trois jours en un mesme lieu. Ès Valées mesmes ils cerchoyent tous les prétextes pour y troubler quelqu'un. M. Jaques Bastie l'un des principaux de la religion habitant dans Luserne, où il avoit sa maison propre et résidence ordinaire, pour estre allé habiter par quelque mois en une sienne maison champestre à S. Jean, puis estant retourné en sa maison à Luserne, on lui fit faire commandement d'en sortir, sous prétexte qu'il y estoit allé habiter de nouveau. Mais les Eglises ayans eu recours vers Madame la Royale régente de l'estat, on en obtint des lettres favorables, sous le dixhuitiesme de juin 1638 par lesquelles il estoit défendu sous grosses peines de molester les supplians en la jouyssance de leurs libertez, selon leurs concessions intérinées, tellement que ce décret estant publié, lesdites molestes cessèrent tant au dedans qu'au dehors des Valées par le Piedmont, et n'y eut autre nouveauté de conséquence jusqu'au premier jour de mars 1639.

Il advint audit jour que le sieur Léger pasteur de l'église de Sainct Jean alla visiter un de la religion habitant à Luserne, lequel estoit griefvement malade, ainsi que les pasteurs de l'église susdite ont accoustumé de faire d'amener en telle occasion, estans tous ceux de la religion de la communauté de Luserne, membres de l'église de Sainct Jean. Les moines missionnaires résidans à Luserne ayant sçeu

ceste allée du ministre, ramassèrent incontinent par Luserne une troupe de ceux qu'ils cognoissoyent propres à leur dessein, puis demandèrent le podesta juge ordinaire de Luserne, pour aller cercher le ministre en la maison du malade, où trouvans la porte fermée, le moine Simond ci devant nommé (à ce qu'on dit) faisant instance au podesta, d'en faire l'ouverture de faict, dit: *J'auray ce ministre vif ou mort,* lesquelles paroles entenduës par quelqu'un de la religion, le bruit en courut aussi tost par Luserne, à Sainct Jean, à la Tour, Angrogne, et de main en main par toute la Valée avec une merveilleuse vitesse. Les plus proches bien équippés arrivèrent incontinent à la maison assiégée pour secourir leur pasteur; mais les assiégeans voyans approcher les chaudes estincelles premières de l'embrasement qu'ils avoyent allumé, se retirèrent vistement. Et le ministre qui n'avoit rien sçeu de ceste nouveauté (croyant que quelque criaillerie du moine, qu'il avoit ouye, ne fût sinon ce qu'ils font ordinairement quand ils voyent un ministre) fut bien estonné, lors qu'ayant achevé ses exhortations, et prières au malade, en sortant de la maison trouva incontinent tant de gens de la religion en telle disposition. Il apprint d'eux l'occasion de leur allée, puis tous ensemble, sans aucun bruit s'acheminèrent vers Sainct Jean, mais à grand peine avoyent-

ils passés la rivière, qu'ils rencontrèrent tant de peuple, et tant eschauffé, qu'il y eut de la peine à l'appaiser. Toutesfois le ministre après les sérieuses exhortations, ayans faict la prière sur le gravier du fleuve, chacun s'en retourna, faisant rebrousser chemin aux autres qu'ils rencontroyent, tellement que par la grâce de Dieu n'y eut aucun désordre. Il est vray que les papistes voisins spécialement à la Tour, moines, et autres ne furent sans grande peur, voyans tout le peuple tant irrité. Les gendarmes italiens logés à la Tour s'enfermèrent dans le convent où ils se barriquèrent avec les moines, combien que ceux de la religion leur promettoyent qu'ils n'auroyent nul mal en se contenant paisiblement dans leur logis; il n'y eut donc autre mal, mais on affermoit que le podesta, et le moine eurent leur censure par les grands, et on le cognut aussi par des indices. Le moine Simond disparut de la Valée.

Peu de jours après arrivèrent les nouvelles que les Sérénissimes Princes de Savoye estoyent arrivés aux frontières du Piedmont avec armée.

Puis le 22 dudit mois on vid arriver à Luserne, Sainct Jean, la Tour, etc. grand nombre de personnes venantes d'embas, avec leur bestail, chevaux, chars, charges de meubles, et autres leurs biens, à cause des grands troubles qui s'embrasoyent au bas Piedmont. Et le 25 arrivèrent messages sur messages

que un gros régiment de cavalerie italienne, n'ayant peu se loger ailleurs, pour n'en avoir ordre des supérieurs, venoit vers le val Luserne pour s'y loger. Il y arriva le soir mesme à l'entrée de la nuict, il pensa entrer dans Luserne, mais n'en ayant l'ordre accoustumé on lui refusa l'entrée ; tellement qu'il s'en retourna à Bubiane, puis le lendemain pensa entrer par Sainct Jehan ; mais les grosses gardes qu'on y avoit posées, ne le permirent. Et alors les troubles et confusions s'augmentans tous les jours à l'entour des Valées, on mit partout l'ordre convenable pour faire les gardes nécessaires sans confusion ni excez ; tellement que par ce moyen on évita les horribles brigandages qui se commettoyent alors quasi partout és environs, et jusqu'à l'entrée des Valées.

Au primtemps de ceste année la campagne souffrit des contrarietez de temps fort dommageables, une grande gelée en la nuict du cinquiesme d'avril, bruine extraordinaire à la fin de may, et froidures en juin, auquel temps arrivèrent plusieurs troupes de gendarmerie françoise qui se logèrent à l'entour des Valées, et vers la fin de juillet arriva la nouvelle que le prince Thomas s'estoit saisi de la ville de Thurin.

Au premier de septembre fut célébré le jeusne public en toutes les Eglises des Valées, pour prier

Dieu extraordinairement, afin qu'il lui pleust appaiser son ire, et destourner tant d'orages d'afflictions présentes, et des plus grandes qu'on craignoit.

Ceux qu'on appelloit Bandis continuoyent cependant leurs horribles brigandages. Le régiment de cavalerie du sieur du Terrail arriva en la valée de Luserne le 28 d'aoust, y continua jusqu'au 28 d'octobre, auquel jour un prestre, un chirurgien, et un autre cavalier dudit régiment, s'estans au despart d'icelui un peu amusés à Luserne, pensans après suivre leur gros, ne furent pas plustost sortis des limites de la valée, qu'ils furent assaillis des bannis qui tuèrent le prestre et le chirurgien, l'autre leur eschappa des mains et retourna à Sainct Jean, où il avoit esté logé, et raconta la perte de ses compagnons, et tesmoigna que ceux qui les avoyent assassinés n'estoyent ni de la religion, ni de ceux parmi lesquels ils avoyent logé, mais de ces bandis rodans à l'entour des Valées.

L'onziesme de décembre suivant s'allumèrent deux grands et espouvantables embrasemens; l'un s'alluma à Lusernette au midi, et proche de la ville de Luserne, lequel augmenté et porté par un furieux vent le poussant tousjours vers le midi occidental, s'estendit par les bois de Bubiane, puis à Famolasc, aux bois montagneux de Bagnols, et plus outre vers Barges, consumant maisons, grangeages, et ce qui

estoit dedans, et des arbres fruictiers sans nombre. L'autre embrasement commença és bois de Briquéras, et poussé par la furie du vent pénétra jusqu'au beau vignoble de Prérustin, où il fit des grands degasts, tant és vignes qu'és édifices; il y eut de ceux qui à faute d'eau employèrent leur bon vin pour sauver leurs maisons, plusieurs personnes environnées de tous costez de ce furieux feu, eurent peine de sauver leurs vies. La perte fut de tous costez très-grande; plusieurs qui avoyent pensé, à cause des troubles bruyans en Piedmont, retirer leurs plus précieux meubles en ces lieux plus asseurés, en furent privés par ce ravage espouvantable de feu, lequel plusieurs estimoyent estre présage de plus grands maux.

Durant tout l'hyver, et le primtemps de l'an 1640 les grandes confusions continuèrent par le Piedmont. Puis vers la fin du mois de may, le siége fut mis devant la ville de Thurin, et y continua jusqu'au 22 de septembre qu'elle se rendit, durant lequel temps se commirent par le Piedmont des brigandages espouvantables, mais non dans les Valées pour le bon ordre, et gardes qu'on y avoit mis.

Le dixneufviesme de septembre audit an 1640, en la valée de Luserne et és environs furent veuës quasi par tout sur les feuilles des herbes et des choux, comme des gouttes de sang, mais destrempées, à cause des pluyes qui tombèrent en mesme temps.

Puis le dix-septiesme et vingt-septiesme après il y eut des pluyes extraordinairement froides, la neige tomba sur les raisins non encores cueillis, qui en furent fort endommagés.

Au commencement de l'hyver plusieurs troupes de cavalerie furent logées és Valées, qui y causèrent une très-grande despense. Le régiment de cavalerie du duc d'Anguien fut logé au val Luserne, et y séjourna plusieurs mois. Arriva aussi bien tost après un commissaire pour molester ceux de la religion, imputans aux uns une faute, aux autres un'autre, selon les calomnieuses informations qu'en avoyent donné les adversaires.

On voulut faire sortir les habitans de là le Peles, sous prétexte calomnieusement rapporté qu'ils habitoyent hors des limites; ils accusoyent d'autres de diverses autres choses, on en eut recours à Madame la Royale régente, avec supplications, et amples mémoires contenants les deuës justifications contre toutes les accusations susdites. Le commissaire se retira sans passer plus avant.

Le cinquiesme d'avril 1640 fut tué sur la place de la Tour un jeune homme nommé George Gilles, et ce par un des cavaliers logés audit lieu pour quelques paroles mal entenduës qu'ils s'estoyent dites entre eux deux, peu de jours auparavant. Ledit jour ce jeune homme estant sur la place susdite,

en compagnie de son père, et de quelques autres sans armes, y arriva le gendarme, et d'un coup de colourine porta par terre mort ledit jeune homme, avant que les autres y eussent prins garde. Puis se jetta incontinent dans le logis de leur Cornette là proche, où il demeura enclos par quelques heures pour la crainte des habitans, lesquels aux clâmeurs des parens du meurtri, y estoyent accourus. Tous les autres gensdarmes s'enfermèrent aussi dans leurs logis, jusques à ce que quelques moyenneurs s'y estans interposés, et les principaux officiers du régiment ayans promis que justice seroit faite du meurtrier, selon les informations que la justice du lieu pourroit trouver de sa coulpe, le bruit s'appaisa, et ne s'en ensuivit autre mal.

Ce jeune homme meurtri avoit desjà esté quelque temps au service du sieur Morton, anglois, résident pour le sérénissime Roy de la Grand Bretaigne près de S. A. R. de Savoye; lequel quelque temps auparavant estant venu de Thurin à la Tour, y avoit continué son séjour, bien marri en cest accident de n'avoir esté adverti à temps de la querelle dudit sien serviteur, laquelle il eust peu facilement appaiser, pour le respect que lui portoyent non seulement les simples gensdarmes, mais principalement les officiers du régiment.

Le long séjour à la Tour de ce seigneur anglois, et de telle condition, rendit confuse la jaserie des moines, et de leurs partisans, lesquels voulans enclorre la religion réformée dans des estroits limites, l'affermoyent contraire à celle qui est publiquement professée és autres pays, et spécialement en Angleterre. Mais quand ils eurent veu ce seigneur continuër si long temps la fréquentation des prédications en l'église réformée en la valée de Luserne, y participer tousjours à la S. Cène quand elle y estoit célébrée, et en maintenir la doctrine de poinct en poinct és occasions qui s'en présentoyent, avec zèle, et avec une conversation fort modeste, et pieuse, ils se trouvèrent honteux de ce qu'ils en avoyent dit auparavant.

Il leur en advint de mesme au mesme temps, sur ce qu'ils vouloyent opiniastrement affermer que la religion des suisses évangéliques estoit différente de celle des réformés des Valées, d'autant (disoyent-ils) que ces suisses là sont Zuingliens contraires aux Calvinistes. Car il advint que le sieur colonel Rhon de Zurich estant venu en Piedmont pour le service du roy de France, avec son régiment d'environ quinze cents hommes de la religion, et avec eux le sieur Redinger leur pasteur, ils furent logés pour quelques mois tout proche de la valée de Luserne, et firent assez cognoistre par bons tesmoignages leur union

et accord en tout avec les réformés de ladite valée quant à la religion, et principalement lors que ledit sieur pasteur Redinger s'y retira, et séjourna jusqu'à ce qu'il se fust bien remis d'une grosse maladie en laquelle il estoit tombé. Car outre les autres tesmoignages qu'il rendit de l'accord de la doctrine qu'il preschoit, avec celle qui est preschée en ladite valée de Luserne, aussi tost que ses forces le permirent, il fréquenta toujours les prédications des ministres de ladite valée de Luserne, durant tout le temps qu'il y séjourna recouvrant sa santé, y participa à la Saincte Cène, et donna tous autres tesmoignages d'approbation de ladite conformité en la religion. Ce qui ferma aussi la bouche aux adversaires pour ce regard, n'en ayans plus osé parler comme ils faisoyent auparavant.

En l'année 1641 les Valées n'eurent plus grandes fascheries que les communes à tout le reste du pays, c'est assavoir: les grosses charges et foules causées par la guerre, et principalement par le grand nombre de cavalerie, logée fort long temps en icelles, et maigres recoltes de fruicts. Mais en l'année 1642 les moines, et leurs passionnés partisans du val Luserne ne pouvans endurer la vigilance du sieur Léger pasteur de l'église de Sainct Jean leur voisin, et peut-estre aussi indignés de n'avoir eu l'advantage qu'ils désiroyent és disputes de religion entreprises contre

lui, desquelles a esté parlé, procurèrent de le faire tomber en quelque grand inconvénient, le faisant appeller à Thurin, où ils savoyent bien qu'il ne pouvoit aller, sans se précipiter en plusieurs sortes en des extrêmes dangers, assez visibles à ceux qui ont la cognoissance des circonstances sur ce considérables. Pour à quoi remédier les églises continuèrent leurs supplications à Madame la Royale, et prières aux autres seigneurs auxquels il appartenoit, avec protestations de la fidélité de tous leurs subjets de la religion, et spécialement dudit sieur Léger, les suppliant cependant de l'exempter d'un tel voyage si dangereux en ce temps. Auxquelles supplications se joignirent de leur grâce comme intercesseurs le sieur marquis de Sainct André de Montbrun; ledit sieur colonel Rhon, lesquels estoyent pour lors à Thurin, et spécialement ledit sieur pasteur Redinger, qui ne manqua aucune diligence à lui possible, pour procurer d'obtenir de son Altesse Royale, et desdits seigneurs, l'exécution suppliée, pour son cher compagnon et frère, en l'œuvre du Seigneur.

L'année mil six cents quarante trois à continué comme les prochaines précédentes, en grosses foules, charges et récoltes foibles, tellement qu'au primtemps de ladite année, à grand peine pouvoit-on trouver en Piedmont du bled pour de l'argent, sauf

en quelques hautes valées, comme de Sainct Martin, Queiras, et quelques autres. Puis les gelées et bruines du mois d'avril de ladite année mil six cents quarante trois gastèrent les tendrons des arbres, et les bleds en plusieurs lieux. Mais quant à la religion, n'y a eu moleste de conséquence sauf la susdite pour le sieur Léger. Ainsi nous sommes parvenus par la grâce de Dieu à la fin de ladite année 1643, en laquelle aussi nous finissons ceste histoire, qui a proposé beaucoup de fascheries que les églises des Valées ont souffertes pour la religion, et d'autre costé les merveilleuses assistances de Dieu pour leur conservation jusqu'à présent, en quoi nous nous confions qu'il continuera par sa grâce. A Lui seul sage, et tout-puissant, Père, Fils, et Sainct Esprit en soit gloire et louange à tousjours. Amen.

FIN DE L'HISTOIRE.

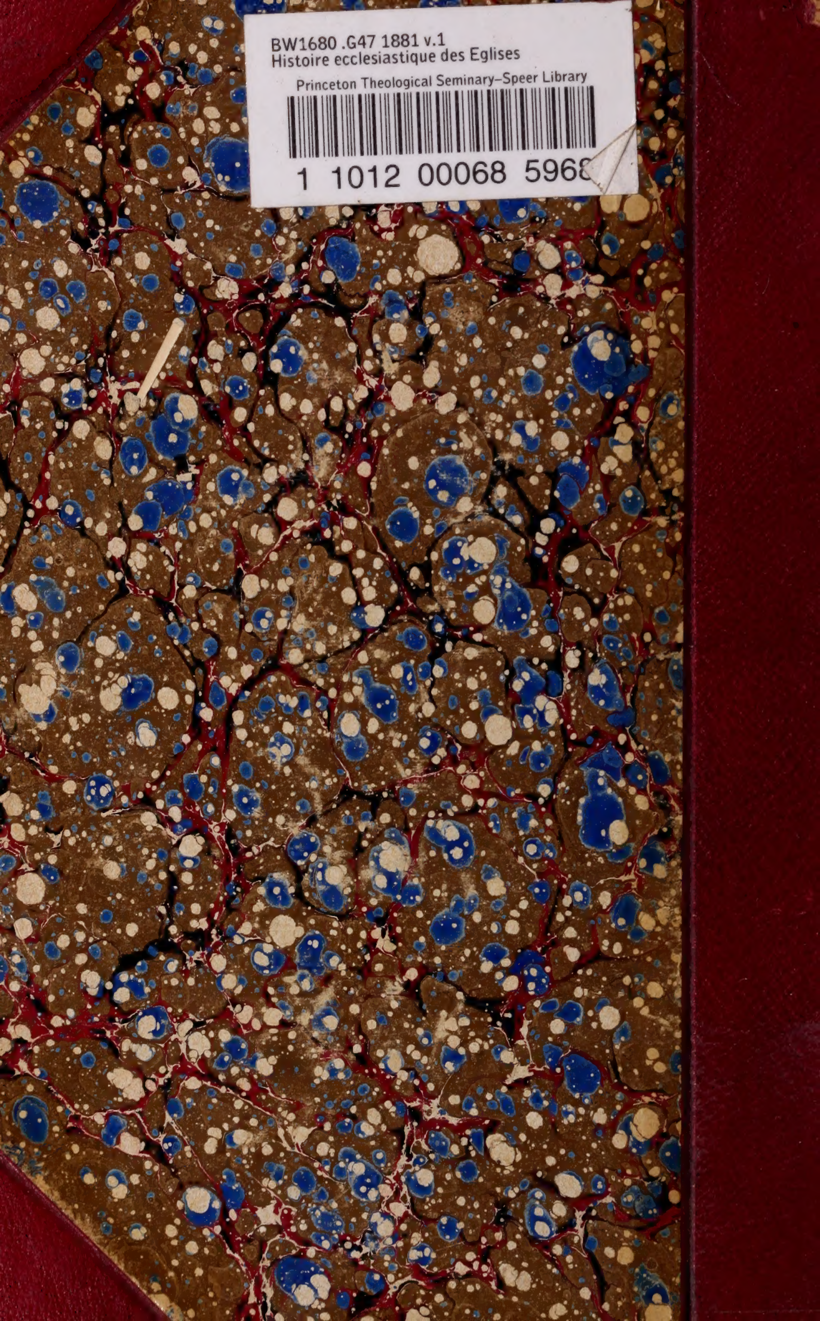
INDICE

DES SOMMAIRES DES CHAPITRES DE L'HISTOIRE

AVEC LA DÉSIGNATION DES ANNÉES

TOME SECOND

FIN.


BW1680 .G47 1881 v.1
Histoire ecclesiastique des Eglises
Princeton Theological Seminary–Speer Library
1 1012 00068 5968